JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VOLUME LXVII

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 10 JANVIER 1933 AU 13 AVRIL 1933

Dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-HUITIÈME LÉGISLATURE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION 1933

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

IMPRIMÉ PAR RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

ANNO DOMINI 1933

Volume LXVII

PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.]

H.-G. CARROLL.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes :

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le DIX JANVIER prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. HENRY GEORGE CARROLL, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-deux et de Notre règne le vingt-troisième,

Par ordre,
Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

---

23 GEORGE V, 1933

MARDI 10 JANVIER 1933

La législature ayant été, par proclamation (ci-annexée), convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires,

Et les députés de la Chambre étant réunis en séance;

Prière.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"M. L'ORATEUR,

"Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif."

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés à la barre du Conseil législatif.

Et, à leur retour,

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) intitulé: "Loi relative à la prestation des serments d'office".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Puis, M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre, ainsi qu'il suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Nos premières paroles seront pour exprimer les regrets très vifs que nous avons tous éprouvés, lors de la mort de l'un de mes prédécesseurs, l'honorable M. Pérodeau. Ce vieux gentilhomme, dont toute la carrière a été marquée au coin de la probité et du labeur, s'est éteint doucement et sera sincèrement regretté de toute notre population.

En vous conviant à la dernière session, je formais le vœu que la crise qui bouleversait alors le monde diminuerait en 1932. Je ne crois pas que nos espoirs se soient réalisés.

Il est vrai que des accords internationaux semblent rapprocher les peuples et ouvrir de nouvelles voies au commerce et à l'industrie; il est vrai également que tous ont vu que le mal ne saurait être passager et qu'on a compris la nécessité du retour au travail, à la coopération et à l'économie à la fois publique et familiale; mais la crise est encore à l'état aigu et, si notre province la traverse encore mieux que toute autre, elle n'en est pas moins gravement atteinte.

A l'ouverture de chaque session, le gouvernement a coutume d'annoncer des mesures législatives importantes qui contribuent à la prospérité et à l'avancement de la province. Il n'en saurait être ainsi, cette année. L'heure n'est pas aux initiatives nouvelles qui demandent des dépenses considérables d'argent. Il s'agit plutôt de conserver les positions que nous avons acquises aux jours de grande prospérité, de nous y maintenir et de faire face aux obligations que nous avons assumées alors, sans ajouter, cependant, au fardeau très lourd qui pèse sur nous.

Les revenus baissent de façon considérable, beaucoup de fortunes privées se sont écroulées, des institutions, parmi les plus solides, chancellent et nous sommes appelés à résoudre des problèmes nouveaux.

Par bonheur, notre jeune pays, avec ses ressources naturelles merveilleuses, son esprit d'ordre et de travail, sa confiance en soi et en son avenir, offre des garanties incontestables de stabilisation et de reconstruction.

Le gouvernement a donc décidé de pratiquer l'économie la plus sévère dans tous les domaines, de ne pas ajouter un seul sou de taxe au fardeau qui pèse sur notre population, de garder les municipalités dans les limites les plus strictes de leur crédit et de n'entreprendre aucun travail nouveau qui puisse faire appel à nos ressources, sauf quant au chômage, si la chose devient nécessaire.

Je dois dire, cependant, que, malgré la crise financière, mon gouvernement, outre l'aide considérable qu'il a donnée aux chômeurs, s'est

montré généreux pour la classe agricole et pour nos colons. Des milliers de familles se sont établies sur des terres nouvelles et les ouvrent à la colonisation. Les octrois, en 1932, pour les primes de défrichement, de labour et de résidence dépassent tous les précédents. L'éducation agricole, la vente des engrais chimiques, le drainage des terres et la lutte contre la tuberculose bovine ont été également fortement encouragés et favorisés. Cette grande politique d'agriculture et de colonisation ne saurait être abandonnée ni même restreinte. Si nos ressources le permettent le gouvernement veut encore lui donner plus d'ampleur, sans oublier nos pêcheries qui, elles aussi, ont été largement subventionnées. Le gouvernement n'entend pas, non plus, négliger l'instruction publique, l'hygiène et la protection de nos forêts.

Mais, si le gouvernement ne désire pas se lancer dans des entreprises nouvelles, il ne saurait reculer devant l'étude des remèdes à apporter à la crise pour soulager les misères qu'elle entraîne et aussi pour trouver une solution aux redoutables problèmes qui surgissent devant nous.

Les économistes signalent plusieurs de ces remèdes: moratoire au paiement des dettes, prohibition de certaines ventes à tempérament, crédit agricole, retour à la terre, aide aux chômeurs autrement que par des secours directs, facilités accordées aux fils des cultivateurs de s'établir sur des terres nouvelles et d'y fonder un foyer. Voilà autant de questions que vous devrez étudier avec le plus grand soin.

Le gouvernement vous proposera encore un autre remède.

Il est indéniable que l'usage, toujours plus étendu, de la merveilleuse mécanique moderne a causé une surproduction que les consommateurs ne sauraient absorber. On ne peut arrêter ni le génie inventif ni les améliorations et les progrès qu'il crée. Toutefois les statistiques établissent que 25% des ouvriers sont sans travail. Le gouvernement croit qu'en diminuant le nombre des heures de travail dans certaines industries qui ne subissent pas la concurrence étrangère, et pour telles périodes que les circonstances justifieront, on pourra en arriver à donner à beaucoup plus d'ouvriers l'occasion de trouver de l'emploi; car nous n'oublions pas que le chômage est le pire des fléaux, tant au point de vue économique que moral.

Du reste, la Commission chargée d'étudier les divers problèmes d'assurances sociales a terminé ses labeurs, et ses rapports vous seront soumis. Nos ouvriers les liront sans doute avec intérêt.

Je tiens à remercier les commissaires de l'étude très consciencieuse et très complète qu'ils ont faite des sujets soumis à leur considération. Leur travail contribuera, je l'espère, à la solution définitive de ces problèmes compliqués.

Le gouvernement a également reçu le rapport de la Commission de l'Industrie laitière. La législation qui suivra ce rapport favorisera cette grande industrie.

J'ajouterai enfin que les opérations minières ont pris dans notre province un essor remarquable. La production de l'or a été particulièrement abondante et les perspectives sont des plus encourageantes.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin vous seront soumis.

Ils accusent un léger excèdent des dépenses sur les recettes, excèdent causé par la diminution considérable des revenus, du fait de la dépression financière et des dépenses occasionnées par le chômage.

Le crédit de la province est cependant excellent et meilleur que celui de toutes les provinces sœurs.

On vous demandera de voter les crédits nécessaires à l'administration de la province, pour le prochain exercice financier.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Des mesures d'un intérêt général et particulier vous seront soumises. Je mentionnerai entre autres une loi relative au tourisme auquel le gouvernement veut donner une vigoureuse impulsion.

A toutes ces mesures vous saurez accorder votre meilleure attention.

Je prie la Divine Providence de bénir vos travaux et de les rendre fructueux.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du Code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que les honorables MM. Taschereau, Mercier et Dillon, MM. Bédard, Côté (Bonaventure), Delisle, Drouin, Duplessis, Gault, Smart et Vautrin forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:
Rapport du Ministère de la voirie, 1932.
(*Document de la session No* 3).
Rapport du Ministre des Mines de la Province de Québec, pour l'année financière 1931-32.
(*Document de la session No* 4.)

L'honorable M. Laferté dépose sur le bureau de la Chambre:
Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1932.
(*Document de la session No* 5.)
Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 11 JANVIER 1933

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent:
Comité des règlements:
Les honorables MM. Dillon, Laferté, Lapierre, Stockwell; MM. Authier, Bédard, Bélanger, Côté (Bonaventure), Delisle, Drouin, Duplessis, Guertin, Rochette, Samson, Sauvé.

Comité des bills privés en général:
Les honorables MM. Taschereau, Arcand, David, Dillon, Francœur, Godbout, Laferté, Lapierre, Mercier, Moreau, Perrault, Stockwell; MM. Authier, Bachand, Barré, Bastien, Bédard, Béïque, Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Bertrand, Bissonnet, Bouthillier, Caron, Cas-

grain, Charbonneau, Chouinard, Cohen, Côté (Bonaventure), Côté (Gaspé-Nord), Crête, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duffy, Dufour, Dugas, Duplessis, Duval, Elie, Farand, Fauteux, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval), Fisher, Fortier, Fortin, Francœur (Montréal-Dorion), Frigon, Gabias, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Frontenac), Gault, Gauthier, Giguère, Grant, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Legault, Lemieux, Lortie, McDonald, Messier, Moreault (Rimouski), Morel, Paquet, Phaneuf, Piché, Plante, Poulin, Power, Reed, Rochette, Sabourin, Saintonge, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Turcotte, Vautrin.

Comité des Chemins de fer et autres moyens de communication:

Les honorables MM. Taschereau, Arcand, David, Dillon, Francœur, Godbout, Lapierre, Mercier, Moreau; MM. Authier, Bachand, Béïque, Bercovitch, Bergeron, Bissonnet, Caron, Charbonneau, Cohen, Delisle, Desmarais, Duffy, Dufour, Duplessis, Farand, Fisher, Fortier, Francœur (Montréal-Dorion), Frigon, Gabias, Gagnon (Kamouraska), Gault, Gauthier, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Legault, Lortie, Paquet, Phaneuf, Piché, Poulin, Reed, Sauvé, Savoie, Smart, Taschereau (Bellechasse), Turcotte.

Comité des comptes publics:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Francœur, Godbout, Lapierre, Mercier, Moreau, Perrault, Stockwell; MM. Authier, Bastien, Bédard, Béïque, Bélanger, Bercovitch, Bertrand, Casgrain, Cohen, Côté (Bonaventure), Drouin, Dugas, Duplessis, Elie, Fisher, Gault, Grant, Guertin, Lafleur, McDonald, Sauvé, Savoie, Smart, Taschereau (Bellechasse), Turcotte, Vautrin.

Comité des bills publics en général:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Francœur, Laferté, Mercier, Perrault, Stockwell; MM. Authier, Bachand, Bastien, Bédard, Béïque, Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Caron, Casgrain, Chouinard, Cohen, Côté (Bonaventure), Drouin, Dugas, Duplessis, Fauteux, Fortin, Gault, Gauthier, Lafleur, Lemieux, Moreault (Rimouski), Plante, Poulin, Rochette, Saintonge, Sauvé, Smart, Taschereau (Bellechasse), Vautrin.

Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation:

Les honorables MM. Godbout, Laferté, Moreau, Perrault; MM. Authier, Barré, Bastien, Béïque, Bergeron, Bouthillier, Charbonneau, Chouinard, Côté (Bonaventure), Côté (Gaspé-Nord), Crête, Dansereau, Delisle, Desmarais, Duffy, Dufour, Duplessis, Duval, Elie, Farand, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval), Fisher, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gauthier, Grant, Guertin, Lahaie, Lamoureux, Lemieux, Lortie, Messier, Morel, Phaneuf, Piché, Sabourin, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Thisdel.

Comité des Industries et du Commerce:

Les honorables MM. Lapierre, Moreau; MM. Bastien, Béïque, Bertrand, Bissonnet, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duffy, Duplessis, Fillion (Lac-St-Jean), Filion (Laval), Fortier, Francœur

(Montréal-Dorion), Frigon, Gagnon (Frontenac), Gault, Giguère, Grant, Guertin, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Lortie, McDonald, Messier, Paquet, Piché, Power, Reed, Samson, Sauvé, Saurette, Savoie, Smart, Turcotte, Vautrin.

Comité des privilèges et élections:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Laferté, Mercier, Perrault; MM. Bédard, Bercovitch, Caron, Casgrain, Cohen, Côté (Bonaventure), Delisle, Dugas, Duplessis, Gault, Guertin, Sauvé, Taschereau (Bellechasse).

Comité du Code Municipal.

Les honorables MM. Taschereau, David, Godbout, Laferté, Moreau, Perrault; MM. Bachand, Bédard, Béïque, Bélanger, Bergeron, Caron, Casgrain, Chouinard, Côté (Bonaventure), Delisle, Dugas, Duplessis, Elie, Farand, Fisher, Fortin, Frigon, Gabias, Gauthier, Lamoureux, Legault, Rochette, Saintonge, Samson, Sauvé, Thisdel, Turcotte.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu:

Que les délais fixés pour la présentation des pétitions introductives de bills privés soient prolongés au 26 janvier 1933.

Que les délais fixés pour la réception des pétitions introductives de bills privés soient prolongés au 31 janvier 1933.

Que les délais fixés pour la présentation des bills privés soient prolongés au 8 février 1933.

Que les délais fixés pour la réception des rapports de comités élus chargés de l'examen des bills privés soient prolongés au 21 février 1933.

Et que les pétitionnaires qui profiteront de ces prolongations de délais ne soient soumis au paiement d'aucun droit additionnel.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Ministre des Affaires Municipales de la province de Québec, 1931-32. (*Document de la session No* 6.)

L'honorable M. Arcand dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport Général du Ministre du Travail de la Province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1932. (*Document de la session No* 7.)

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Secrétaire et Régistraire de la Province de Québec, 1931-32. (*Document de la session No* 8.)

État financier du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932. (*Document de la session No* 9.)

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1931-32. (*Document de la session No* 11.)

L'honorable M. Godbout dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1932. (*Document de la session No* 10.)

L'honorable M. David, secretaire de la province, transmet deux messages de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec que M. l'Orateur lit comme suit:

H.-G. CARROLL.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 10 janvier 1933. (*Document de la session No* 12.)

H. G. CARROLL.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 10 janvier 1933. (*Document de la session No* 13.)

M. Crête propose, secondé par M. Duffy, que l'Adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur
le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 12 JANVIER 1933

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De M. Sam Yaphe et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari.—M. Bercovitch.

De M. Allan Bronfman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Jewish General Hospital".—M. Bercovitch.

De "St. Mary's Memorial Hospital", demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.—M. Cohen.

De "The Montreal General Hospital", demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.—M. Cohen.

De Mademoiselle Dora Gordon, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire.—M. Cohen.

De M. Joseph Vasilofsky, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son surnom de "Vasilofsky", en celui de "Vassal".—M. Cohen.

De la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.—M. Dugas.

Du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant.—M. Drouin.

Du Révérend Père Hervé Morin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Externat Classique Sainte-Croix."—M. Francœur (Montréal-Dorion).

Du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à contracter un emprunt additionnel.—M. Fortier.

De M. Kenneth Harold Brown, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.—M. Gault.

De M. Henri Grier Lafleur, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.—M. Gault.

De Stanley Bagg Corporation, demandant l'adoption d'une loi amendant le Statut 10, George V, chapitre 158 et pour autres fins.—M. Gault.

De M. Fernand Lizotte, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Gauthier.

De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et concernant l'évaluation de certaines propriétés, pour les fins des taxes municipales et scolaires.—M. Grant.

De la Corporation du comté de Jacques-Cartier, demandant l'adoption d'une loi concernant la Montée Saint-Rémi, dans le comté Jacques-Cartier.—M. Plante.

Des Commissaires d'écoles du village Saint-Laurent, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi à l'effet que toutes distributions de la taxe scolaire sur les immeubles de la liste neutre soient confirmées et pour d'autres fins.—M. Plante.

De M. W.-P. Hodge et autres, demandant l'adoption d'une loi pour amender la loi régissant la Ville Mont-Royal relativement à certaines terres en culture.—M. Smart.

De Joseph-Samuel-Emilio Lapointe, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom de famille "Lapointe" en celui de "Vézina".—M. Drouin.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Delisle pour son président et recommande de réduire le quorum à quatre.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Cohen pour son président et recommande de réduire le quorum à sept.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Mercier, du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier pour son président, et il recommande de réduire le quorum à sept.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Godbout, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Côté (Bonaventure), du comité du Code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Côté (Bonaventure), pour son président, et il recommande de réduire le quorum à cinq.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bercovitch, du comité spécial des comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Bercovitch pour son président et recommande de réduire le quorum à dix.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Reed, du comité des industries et du commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Reed pour son président et recommande de réduire le quorum à six.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Francœur, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Francœur pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que le nom de M. Guertin soit ajouté à la liste des membres du comité des bills publics en général.

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, dépose les documents suivants:

État des Cautionnements fournis par les Officiers publics du Gouvernement de la province de Québec du 2 novembre 1931, au 10 janvier 1933, tel que requis par chapitre 9, article 41, S.R.Q., 1925.

(*Document de la session No* 14).

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 19, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
1.—INSTRUCTION PUBLIQUE:—			
Fonds des écoles élémentaires (O. C. No 793, 31 mars 1932).	$ 100,000.00	$ 100,000.00	.....
2.—DIVERS SERVICES:—			
Colonisation, chasse et pêcheries:—			
Primes de défrichement, de labour et de résidence	75,000.00	75,000.00	.....
Administration de la justice (O. C. No 851, 7 avril 1932).	150,000.00	150,000.00	.....
3.—AGRICULTURE:—			
Agronomie (O. C. No 1071, 29 avril 1932).	75,000.00	75,000.00	.....
4.—TERRES ET FORÊTS:—			
Protection des forêts	40,000.00	40,000.00	.....
Dépenses générales (O. C. No 1240, 18 mai 1932).	14,030.68	13,473.82	556.86
5.—DIVERS SERVICES:—			
Administration de la justice	100,000.00	96,071.18	3,928.82
Instruction publique:—			
Ecole des beaux-arts, Québec et Montréal	12,000.00	10,884.17	1,115.83

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
Colonisation, Chasse et Pêcheries:—			
Comptes en suspens	500.00	.....	500.00
Travaux publics:—			
Nettoyage des bureaux, édifices de la législature et des départements	9,500.00	9,499.88	.12
Bureau de poste:—Salaires	500.00	498.74	1.26
Charges sur le revenu:—			
Perception des licences, etc	22,100.00	.....	22,100.00
Timbres, licences, etc	3,000.00	.....	3,000.00
Régistrateurs:—Salaires et dépenses contingentes	5,000.00	.....	5,000.00
Pont sur la rivière Beaudette (O. C. No 1374, 2 juin 1932).	13,000.00	10,291.80	2,708.20
6.—DIVERS SERVICES:—			
Administration de la justice	103,000.00	.....	103,000.00
Instruction publique:—			
Ecoles normales	10,000.00	10,000.00	.....
Ecoles de réforme et d'industrie	5,000.00	.....	5,000.00
Agriculture:—			
Encouragement à l'agriculture en général	12,000.00	7,368.64	4,631.36
Écoles d'agriculture, École de médecine vétérinaire et École de laiterie de la province de Québec	38,000.00	.....	38,000.00
Horticulture	28,000.00	12,240.12	15,759.88
Agronomie	26,000.00	24,152.89	1,847.11
Économie rurale (O. C. No 1489, 10 juin 1932).	22,000.00	.....	22,000.00
7.—DIVERS SERVICES:—			
Agriculture:—			
Économie rurale	190,000.00	.....	190,000.00
Colonisation Chasse et Pêcheries:—			
Chemins de colonisation et aide à la colonisation (O.C. No 2100, 2 sept. 1932).	100,000.00	100,000.00	.....
8.—DIVERS SERVICES:—			
Travaux publics:—			
Ponts-routes	68,000.00	60,208.51	7,791.49

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
Terres et forêts:—			
Protection des forêts	74,000.00	51,374.44	22,625.56
Colonisation, Chasse et Pêcheries:—			
Aide aux pêcheurs de Gaspé	27,148.00	13,895.75	13,252.25
Sociétés de colonisation en général	3,000.00	3,000.00	.....
Aide aux colons sinistrés	35,985.00	16,825.45	19,159.55
(O.C. No 2450, 13 oct. 1932).			
9.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Jardin Zoologique de Québec—Administration et entretien	20,000.00	4,361.95	15,638.05
(O. C. No 2660, 4 nov. 1932).			
10.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Pour placer 1,000 familles de chômeurs sur les terres—Dépenses d'administration	30,000.00	3,059.88	26,940.12
(O. C. No 2710, 10 nov. 1932).			
11.—LÉGISLATION:—			
Assemblée législative:—Impression et reliure	1,309.89	1,309.89	.....
(O. C. No 2771, 17 nov. 1932).			
12.—LÉGISLATION:—			
Assemblée législative:—Impression et reliure)	25,000.00	25,000.00	.....
(O. C. No 2821, 30 nov. 1932).			
13.—LÉGISLATION:—			
Assemblée législative:—Impression et reliure	3,000.00	3,000.00	.....
(O. C. No 2918, 10 déc. 1932).			
14.—COLONISATION, CHASSE ET PÊCHERIES:—			
Chemins de colonisation, etc.	453,294.96	138,391.07	314,903.89
(O. C. No 2919, 10 déc. 1932).			
15.—LÉGISLATION:—			
Assemblée législative:—Impression et reliure	4,500.00	4,500.00	.....
(O. C. No 3034, 22 déc. 1932).			
16.—TERRES ET FORÊTS:—			
Protection des forêts	10,000.00	.....	10,000.00
(O. C. No 39, 5 janvier 1933).			

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
17.—DIVERS SERVICES:—			
Travaux publics:—			
Ponts-routes	71,546.27	.....	71,546.27
Législation:—			
Assemblée législative:—Impression et reliure (O. C. No 50, 10 janvier 1933).	20,000.00	20,000.00	.....
	$ 2,000,414.80	$ 1,079,408.18	$ 921,006.62

Département du Trésor,
Bureau de l'Auditeur.

Québec, le 12 janvier 1933.

E. VÉZINA,
Auditeur de la Province.

(*Document de la session No* 15.)

L'honorable M. Arcand dépose sur le bureau de la Chambre: Commission des Assurances sociales de Québec. Cinquième rapport. L'Assurance du vieil Age.

(*Document de la session No* 16.)

Commission des Assurances sociales de Québec. Sixième rapport. L'assurance-chômage.

(*Document de la session No* 17.)

Commission des Assurances sociales de Québec. Septième rapport. L'Assurance-Maladie-Invalidité.

(*Document de la session No* 18.)

Commission des Assurances sociales de Québec. Annexe aux rapports de la Commission.

(*Document de la session No* 19.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 11 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A Son Honneur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Quebec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et la motion étant mise aux voix est adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 12 janvier, 1933.

Résolu qu'il soit nommé une commission permanente pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque et que cette commission soit composé des honorables MM. Bryson, Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Power et Simard.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que les honorables MM. Taschereau, Mercier, Perrault, Dillon et Francœur, MM. Bédard, Béïque, Côté (Bonaventure), Duffy, Fisher, Fortier, Gault, Gauthier, Guertin, McDonald, Paquet, Rochette et Vautrin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe

des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, Perrault et David, MM. Bergeron, Cohen, Duplessis, Gault, McDonald, Saurette, Savoie et Smart, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Résolu que le 24 janvier courant cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu que le 24 janvier courant cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

L'honorable M. David dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Directeur de l'Assistance Publique pour l'année finissant le 30 juin 1932. (*Document de la session No* 20.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 13 JANVIER 1933

Onze heures du matin.

Prière.

Plusieurs pétition sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De M. Reginald Villeneuve et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve.—M. Bercovitch.

De M. Raymond Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson. —M. Bercovitch.

Des syndics de la paroisse de Saint-David d'Escourt, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une entente intervenue entre eux et la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur et pour d'autres fins.—M. Casgrain.

De Monseigneur François Boulay et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu M. l'abbé J.-C. Boutet.—M. Duplessis.

De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fauteux.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. Fauteux.

De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Phaneuf.

De M. Joseph-Louis-Arthur Tétreault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Pierre Tétreault.—M. Saurette.

De la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Turcotte.

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Crête.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit;

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Mademoiselle Dora Gordon, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire.

De M. Kenneth Harold Brown, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.

De M. Henri Grier Lafleur, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.

De M. Fernand Lizotte, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

Du Révérend Père Hervé Morin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Externat Classique Sainte-Croix".

Ordonné que M. Samson ait la permission de présente un bill (No 122) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine après examens."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présente un bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire à la fin de son cours universitaire."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présente un bill (No 90) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francœur (Montréal-Dorion) ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Externat classique Sainte-Croix."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 24 janvier 1933.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 24 JANVIER 1933

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bélanger.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Drouin.

De M. Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.—M. Filion (Laval).

De M. Laval Langlois, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession de notaire après examen.—M. Giguère.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant l'article 22 de la Loi des bureaux d'enregistrement."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi concernant la fonction de juge de paix des membres des conseils municipaux."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant l'article 2162 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport général du Ministre des Travaux Publics de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1932.

(*Document de la session No* 21).

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province, depuis le 4 avril 1931 inclusivement et se rapportant au chapitre 26, Statuts de Québec, 21 Geo. V.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1931.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1927, inclusivement, au 1er janvier 1930.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1930 inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933, inclusivement, et se rapportant au pont de l'Ile d'Orléans.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province relativement aux mandats spéciaux émis depuis le 15 février 1932, inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 122) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens."

Bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire."

Bill (No 89) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat."

Bill (No 90) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat."

Bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix."

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 25 JANVIER 1933

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la corporation du comté de Rimouski et de la corporation du comté de Matane, demandant l'adoption d'une loi concernant le pont de Métis.—M. Caron.

De Madame Alice Martel, dite Sœur Marie-de-Jésus-Hostie et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".—M. Delisle.

De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fortier.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Gabias.

Des Commissaires d'Écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun, demandant l'adoption d'une loi pour changer le mode de l'imposition des taxes et changer le mode des élections et pour autres fins.—M. Lafleur.

De M. Ferdinand Veilleux, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à l'étude du droit, sans examen.—M. Taschereau (Bellechasse).

De M. Charles Cantin et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel.—M. Taschereau (Bellechasse).

De M. Raymond Garneau et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph.—M. Taschereau (Bellechasse).

De la cité de Shawinigan-Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant son règlement No 341 et pour d'autres fins.—M. Frigon.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De M. Sam Yaphe et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari."

De M. Allan Bronfman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Jewish General Hospital".

De "St. Mary's Memorial Hospital", demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.

Du Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant.

Du Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à contracter un emprunt additionnel.

De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et concernant l'évaluation de certaines propriétés, pour les fins des taxes municipales et scolaires.

Des Commissaires d'Écoles du Village Saint-Laurent, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi à l'effet que toutes distribution de la taxe scolaire sur les immeubles de la liste neutre soient confirmées, et pour d'autres fins.

De M. W. P. Hodge et autres, demandant l'adoption d'une loi pour amender la loi régissant la ville Mont-Royal relativement à certaines terres en culture.

De M. Raymond Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

De Monseigneur François Boulay et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu M. l'Abbé J.-C. Boutet.

De l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De M. Joseph-Louis-Arthur Tétreault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Pierre Tétreault.

De la cité de Sorel, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation du comté de Jacques-Cartier, demandant l'adoption d'une loi concernant la Montée Saint-Rémi, dans le comté Jacques-Cartier.

De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.

De M. Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

De M. Laval Langlois, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession de notaire après examen.

Ordonné que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi concernant la succession de feu M. l'abbé J.-Charles Boutet, ptre."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Saurette ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Giguère ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine et concernant l'évaluation de certaines propriétés pour les fins des taxes municipales et scolaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Filion (Laval) ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville Mont-Royal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la cité de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs relativement à la commission scolaire du village de Saint-Laurent."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Turcotte ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi concernant la Montée Saint-Rémi, dans le comté de Jacques-Cartier."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crête ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'Honorable Joseph Masson."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 96) intitulé: "Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi autorisant le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la cité de Sherbrooke à faire un emprunt additionnel".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles".

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

M. Bédard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi concernant la fonction de juge de paix des membres des conseils municipaux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapports des Chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1931, conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre 31, des Statuts refondus de la province de Québec de 1925.

(*Document de la session No* 22).

Rapports des Chemins de fer, états, rapports et statistiques pour l'année expirée le 31 décembre 1931, conformément aux dispositions de l'article 187, chapitre 230, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925. (*Document de la session No* 23).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 26 JANVIER 1933

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Caron.

De Dame Onésime Béchard et autre, demandant l'adoption d'une loi assurant les effets civils contracté entre feu Zénon Béchard et elle-même.—M. Charbonneau.

Des Commissaires d'écoles de la ville de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi les concernant ainsi que les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.—M. Francœur (Montréal-Dorion).

De "Quebec Power Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaine résolution et certain contrat la concernant ainsi que les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency.—M. Fortin.

De la Corporation du Collège de L'Assomption, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.—M. Reed.

Du Révérend Maynard Vernon Campbell et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".—M. Smart.

De La Société Canadienne d'Opérette, Incorporée, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Société Canadienne d'Opérette.—M. Vautrin.

De "The Quebec Labrador Railway Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Rochette.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 7.—Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés.

Et avec des amendements:

Bill 9.—Loi concernant la fonction de juges de paix des membres des conseils municipaux.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la Corporation du comté de Rimouski et de la Corporation du comté de Matane, demandant l'adoption d'une loi concernant le pont de Métis.

De Madame Alice Martel, dite Sœur Marie-de-Jésus-Hostie et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".

Des Commissaires d'Écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun, demandant l'adoption d'une loi pour changer le mode de l'imposition des taxes et changer le mode des élections et pour autres fins.

De M. Ferdinand Veilleux, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à l'étude du droit, sans examen.

De M. Charles Cantin et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel.

De M. Raymond Garneau et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac-Saint-Joseph.

De la cité de Shawinigan-Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant son règlement No 341 et pour d'autres fins.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Frigon ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville de Val Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi constituant en corporation "La ville du lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du lac Saint-Joseph".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi concernant le pont de Métis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Poulin, il est—

Ordonné que M. Plante ait la permission de présenter un bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:
Vingt-troisième rapport annuel de la Commission des Services Publics de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1932.
(*Document de la session No* 25.)

Question par M. Duplessis.—A combien se chiffrent les revenus bruts de la province, provenant de la taxe de la gazoline: *a.* du 17 décembre 1930 inclusivement jusqu'au 1er mai 1931; *b.* du 17 décembre 1931 inclusivement jusqu'au 1er mai 1932?
Réponse par l'honorable M. Stockwell:
a. $1,078,512.59; *b.* $1,313,684.52.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:
Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".
Bill (No 127) intitulé: "Loi concernant la succession de feu M. l'abbé J.-Charles Boutet, ptre".
Bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault".
Bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine et concernant l'évaluation de certaines propriétés pour les fins des taxes municipales et scolaires".
Bill (No 124) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".
Bill (No 77) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec'".
Bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois".
L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Guertin, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1926, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1928, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Guertin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1928, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1930, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Guertin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Guertin, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 101.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen.

Bill 123.—Loi concernant la charte de la ville Mont-Royal.

Bill 120.—Loi modifiant la loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs relativement à la commission scolaire du village de Saint-Laurent.

Bill 82.—Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.

Bill 95.—Loi concernant la montée Saint-Rémi, dans le comté de Jacques-Cartier.

Bill 106.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal.

Bill 91.—Loi modifiant la charte de la cité de Grand-Mère.

Bill 109.—Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital".

Bill 94.—Loi modifiant la charte de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal.

Bill 96.—Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".

Bill 79.—Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari".

Bill 105.—Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à faire un emprunt additionnel.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 27 JANVIER 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Clarke B. Davis et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Duparquet.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

M. Delisle, du comité des Règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.

Des Syndics de la paroisse de Saint-David-d'Estcourt, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une entente intervenue entre eux et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur et pour d'autres fins.

De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Dame Onésime Béchard et autre, demandant l'adoption d'une loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et elle-même.

Des Commissaires d'écoles de la ville de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi les concernant ainsi que les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs

Du Révérend Maynard Vernon Campbell et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".

De La Société Canadienne d'Opérette, incorporée, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Société Canadienne d'opérette.

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 121) inditulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David-d'Estcourt et la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Société Canadienne d'Opérette".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Charbonneau ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et Dame Onésime Béchard".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bachand, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que M. Bachand ait la permission de présenter un bill (No 178) intitulé: "Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi de la Commission des Services Publics relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bachand, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que M. Bachand ait la permission de présenter un bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Samson, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Relativement à la construction du pont de l'Ile d'Orléans et aux travaux accessoires qui s'y rapportent: *a.* Combien a été dépensé à date par cette province; *b.* Combien a été payé à date par cette province; *c.* A combien se chiffre le total des montants prévus, aux contrats accordés, à date par cette province?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

a. $713,345.41; *b.* $477,279.82; *c.* $1,183,348.49.

Question par M. Guertin.—1. Quels ont été les droits perçus en 1931-1932, dans le comté de Hull, pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus: en 1931-1932, dans le comté de Hull, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la Loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu en 1931-1932, dans le comté de Hull, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec?

4. Quels ont été les droits du pauvre perçus en 1931-1932, dans le comté de Hull, en vertu des dispositions de la section VI, chapitre 189, du volume III des Statuts refondus, 1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. $495.00.

2. Licences, $7,010.00; droits d'entrée, $5,599.23.

3. Enregistrement des appareils, $190.00; droits sur les paris ou gageures, $25,710.98.

4. Droits du pauvre, $7,773.67.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 7) intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés".

En conséquence, la Chambre de forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi concernant la fonction de juges de paix des membres des conseils municipaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant l'article 22 de la Loi des bureaux d'enregistrement".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant l'article 2162 du Code civil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 113) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun".

Bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Quebec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen."

Bill (No 111) intitulé: "Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls".

Bill (No 78) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val-Saint-Michel".

Bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation "la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".

Bill (No 97) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 107) intutilé: "Loi concernant le pont de Métis".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 31 JANVIER 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Giguère, secondé par M. Sabourin, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Henry Atkinson, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains règlements et résolutions du Conseil Municipal de St-Odilon de Cranbourne et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Clark B. Davis et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Duparquet.—M. Authier.

De la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Saintonge.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 10.—Loi modifiant l'article 2162 du Code civil.

Bill 11.—Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.

Et avec amendements:

Bill 8.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 122.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens.

Bill 90.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat.

Bill 89.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat.

Bill 75.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Stanley Bagg Corporation, demandant l'adoption d'une loi amendant le Statut 10 George V, chapitre 158 et pour autres fins.

De Joseph-Samuel-Emilio Lapointe, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom de famille "Lapointe" en celui de "Vézina".

De la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Ordonné que M. Bélanger ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lévis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi concernant Stanley Bagg Corporation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi permettant à Joseph-Samuel-Emilio Lapointe de changer son nom de famille de Lapointe en celui de Vézina".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Francœur (Montréal-Dorion) ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs relativement à la commission scolaire de ville Saint-Pierre aux Liens".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—
Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Béïque, il est—
Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 182) intitulé: "Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Béïque, il est—
Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Élie, secondé par M. Barré, il est—
Ordonné que M. Élie ait la permission de présenter un bill (No 184) intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—
Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la loi 21 George V, chapitre 45".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bachand, secondé par M. Morel, il est—

Ordonné que M. Bachand ait la permission de présenter un bill (No 181) intitulé: "Loi refondant le Code du notariat".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

———

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

État des Comptes Publics de la Province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1932. (*Document de la session No* 2.)

Commission des Liqueurs de Québec, onzième rapport annuel 1931-1932. (*Document de la session No* 24.)

———

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er juillet 1931, inclusivement, jusqu'au 1er juillet 1932: *a.* Les comptes de banque de la province ont-ils été soutirés? Dans l'affirmative: *b.* Pendant combien de temps; *c.* Pour quelle somme totale?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

Du premier juillet 1931, inclusivement, au premier juillet 1932.

a. Oui; *b.* Compte de la banque de Montréal, 341 jours; Compte de la Banque Canadienne Nationale, 344 jours; *b.* Banque de Montréal, moyenne de $5,182,168.72; Banque Canadienne Nationale, moyenne de $5,473,425.32.

Question par M. Duplessis.—1. Quels sont les revenus bruts provenant de tous les ponts de péage dont les revenus appartiennent à cette province: *a.* Du 1er mai 1928, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1928; *b.* Du 1er mai 1929, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1929; *c.* Du 1er mai 1930, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1930; *d.* Du 1er mai 1931, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1931; *e.* Du 1er mai 1932, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1932?

2. Quels sont les revenus nets provenant de tous les ponts de péage dont les revenus appartiennent à cette province: *a.* Du 1er mai 1928, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1928; *b.* Du 1er mai 1929, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1929; *c.* Du 1er mai 1930, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1930; *d.* Du 1er mai 1931, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1931; *e.* Du 1er mai 1932, inclusivement, jusqu'au 15 novembre 1932?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. *a.* $209,197.85; *b.* $294,792.63; *c.* $329,579.30; *d.* $279,116.47; *e.* $251,432.20.

2. *a.* $199,607.26; *b.* $262,573.62; *c.* $294,112.90; *d.* $245,793.38; *e.* $169,947.25.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 19 février 1932, inclusivement jusqu'au 1er juillet 1932, exclusivement:

1. Quelle est la quantité de timbres prévus par le chapitre 32, Statuts de Québec, 22 Geo. V, qui ont été apposés conformément à la dite loi?
2. Quelle somme globale représentent lesdits timbres ainsi apposés?
3. Pour quelle somme totale la Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle acheté desdits timbres?
4. Combien la Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle payé au Trésor de cette province pour l'achat desdits timbres?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. 1,315,393.
2. $111,697.80.
3. $353,750.00.
4. $100,372.35.

Question par M. Guertin.—Quel est l'état des recettes et déboursés en argent de la province de Québec pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fins de ces quatre mois?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

L'état des recettes et déboursés de la province de Québec pour les quatre premiers mois de l'année fiscale courante, y compris les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de ces quatre mois, est le suivant:

Recettes ordinaires	$ 10,824,099.77
Dépenses ordinaires	17,140,835.46
Mandats autorisés, mais non payés au 30 juin 1932	6,297,428.74
Mandats autorisés, mais non payés au 31 octobre 1932	7,663,251.77

Question par M. Lafleur.—Quels ont été les droits perçus dans toute la province au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932: *a.* Dans la cité de Montréal; *b.* Dans toute la province, en vertu des dispositions de la section VI, du chapitre 189, volume III des Statuts refondus, 1925, article 4.

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $606,788.80; *b.* $772,007.26.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David-d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur".

Bill (No 103) intitulé: "Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et Dame Onésime Béchard".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".

Bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Société Canadienne d'Opérette".

Bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 1er FÉVRIER 1933

Prière.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Pasquale Villella, Francesco Villella, Aquilina Greco et Florence Gualtiere demandant l'adoption d'une loi leur permettant de changer leur nom de famille "Villella" en celui de Billie et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Alice Morin, demandat l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Hubert Morin, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Salaberry-de-Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "Quebec Power Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaine résolution et certain contrat la concernant ainsi que les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency.

De "The Quebec Labrador Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Clarke B. Davis et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Duparquet.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 101.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen.

Ordonné que M. Phaneuf ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Authier ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortin ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi ratifiant certaine résolution et certain contrat con-

cernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Saintonge ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Vautrin ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le 31 janvier 1933.

Résolu,—Qu'il soit envoyé à l'Assemblée législative un message l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé; et, ce comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session soit composé des honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Ouellet, Roberge, Roy et Scott, et chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province, depuis le 4 avril 1931 inclusivement et se rapportant au chapitre 26, Statuts refondus de Québec, 21 Geo. V.

(*Document de la session No* 26.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1931. (*Document de la session No* 27.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 10 janvier, 1933. (*Document de la session No* 28.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province et se rapportant à la remise ou à la réduction des taxes ou des pénalités imposées par la loi de la taxe sur les corporations, depuis le 1er janvier 1927, inclusivement, au 1er janvier, 1930. (*Document de la session No* 29.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier, 1930, inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933, inclusivement, et se rapportant au pont de l'Ile d'Orléans. (*Document de la session No* 30.)

Question par M. Duplessis.—Du 1er mars 1932, inclusivement, au 6 avril de la même année: *a.* Combien d'officiers de police à l'essai, prévus par le ch. 66, Statuts de Québec, 22 Geo. V, ont été engagés; *b.* Pour combien de temps?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

a. et *b.* Un constable a été nommé à l'essai pour une période indéterminée.

Question par M. Guertin.—1. Quel est le montant total provenant des ventes faites par les magasins de la Commission des liqueurs, dans la ville de Hull, pour l'année 1931-1932?

2. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans le comté de Hull, pour l'année 1931-32?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la Loi des liqueurs dans le district de Hull pour l'année 1931-1932?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la Loi des liqueurs dans le district de Hull, pour l'année 1931-1932?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. $881,875.35.
2. $13,893.00.
3. $790.00.
4. $3.45.

Question par M. Lafleur.—1. Quels ont été les droits perçus au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences des lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences de Québec ?

2. Quels ont été les droits perçus au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la Loi des licences de Québec ?

3. Quel a été le revenu au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la Loi des licences de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. *a.* $45,692.51; *b.* $67,628.93.

2. *a.* Licences, $16,269.00; droits d'entrée, $13,803.66; *b.* Licences, $20,902.55; droits d'entrée, $15,782.73.

3. *a.* Appareils, $570.00; droits sur paris, $57,193.58; *b.* Appareils, $720.00; droits sur paris, $74,045.56.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Dorion), secondé par M. Poulin, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement depuis le premier janvier, 1930, relativement au travail des femmes et des jeunes filles dans les usines, les ateliers, les magasins, les bureaux, etc.

Et la motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la loi 21 George V, chapitre 45".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant l'article 2162 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens

pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé: "Loi permettant à Joseph-Samuel-Emilio Lapointe de changer son nom de famille de Lapointe en celui de Vézina".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 2 FÉVRIER 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 175.—Loi modifiant la Loi du barreau.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 82.—Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.

Bill 88.—Loi constituant en corporation "Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".

et sans amendement:

Bill 83.—Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Dixième rapport annuel du Service Provincial d'Hygiène, pour l'année 1931-32 et de la Démographie, pour l'année 1931.

(*Document de la session No* 31.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

(*Document de la session No* 32.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

(*Document de la session No* 33.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1928, inclusivement, jusqu'au 1er janvier, 1930, exclusivement et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

(*Document de la session No* 34.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1933, pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1926, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1928, exclusivement, et se rapportant à l'exportation du bois ou de la pulpe aux États-Unis.

(*Document de la session No* 35.)

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 182) intitulé: "Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile".

Bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 184) intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93".

M. Elie propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. Gagnon propose, secondé par M. Desmarais:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement depuis le 1er janvier 1930 relativement au drainage des terres en la province de Québec.

Et la motion est mise en délibération. Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lévis".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 126) intitulé: "Loi concernant "Stanley Bagg Corporation".

Bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs relativement à la commission scolaire de la ville de Saint-Pierre-aux-Liens".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

Bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet".

Bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

Bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 118) intitulé: "Loi ratifiant certaine résolution et certain contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 3 FÉVRIER 1933

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil:

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 127.—Loi concernant la succession de feu M. l'abbé J.-Charles Boutet, ptre.

M. Delisle, du comité des Règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Dame Alice Morin, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Hubert Morin.

De la Corporation du Collège de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

Ordonné que M. Gabias ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Reed ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi refondant la charte du collège de l'Assomption".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Filion (Laval) ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 185) intitulé: "Loi relative à la préférence visée par l'article 2124 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Barré, secondé par M. Élie, il est—

Ordonné que M. Barré ait la permission de présenter un bill (No 186) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Fortin, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 187) intitulé: "Loi concernant la vente à tempérament".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Quelles sont les routes ou parties de routes entretenues par le gouvernement pour la circulation des véhicules moteurs durant la présente saison?

2. Quelle est la longueur totale de ces routes?

3. Quel est le coût de leur entretien et dans quelle proportion les municipalités sont-elles appelées à souscrire?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Durant la présente saison, le Département de la Voirie entretient les chemins suivants:

La route No 15, depuis le tunnel du C.N.R. dans la cité de Québec jusqu'à l'Église de Notre-Dame-des-Laurentides, le chemin du Lac St-Charles dans la paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides, le rang St-Joseph dans le village de Charlesbourg; le chemin St-Joseph et le chemin St-Pierre dans la paroisse de Charlesbourg; le chemin de l'Orme, le chemin de l'Ormière et une partie du chemin St-Claude dans St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; une partie du chemin Principal, le chemin Valcartier et le chemin St-Claude dans le village de Loretteville; le chemin de Valcartier, dans Château d'Eau; la rue St-Vallier, de la route du Pont Scott à la route des Bell, dans la cité de Québec; le chemin St-Charles Sud dans la Petite-Rivière et le chemin St-Charles Nord du Pont Scott à la Maison de Jésus-Ouvrier, une partie de la route Ste-Claire dans la ville de Québec-Ouest, le chemin St-Charles

Sud et Côte St-Paul, la route du Moulin et chemin St-Charles, le chemin de l'Ormière, la route Bureau, le chemin Grand-Désert, Haut et Bas, la route No 2, dans l'Ancienne-Lorette; une partie de la route No 2 dans la paroisse de St-Augustin; le chemin St-Louis, l'Avenue Sheppard, le chemin Gomin, une partie de l'Avenue Maguire, l'Avenue Holland, l'Avenue de Spencer Wood, la côte de l'Église, le chemin du Champ d'Aviation, l'Avenue du Couvent de Mérici, l'entrée de la Prison des Femmes dans Sillery; le chemin St-Louis, le chemin du Calvaire, la route de l'Eglise, une partie du chemin Principal, une partie du chemin Ste-Foy, l'entrée de la Ferme Expérimentale dans Cap-Rouge; la route No 1, le chemin St-Louis, le chemin Gomin, la route de l'Église, une partie de la route No 2, l'entrée de l'Hôpital Laval, l'entrée des Frères des Écoles Chrétiennes, l'entrée du Cimetière Belmont dans Ste-Foy; la route No 15 de Giffard à Château Richer; la route Giffard-Montmorency de Giffard à St-Grégoire; la route No 3 de Lévis au pont de Québec; la voie sur le pont de Québec ainsi que les chemins d'approches de ce pont; la rue de l'Église, la rue de la Fabrique, la route Wade, le chemin du Sault et le chemin du détour au pont Garneau dans St-Romuald; le chemin du Sault, les rues Poirier, St-Frédéric, St-Joseph, Routhier et St-Jean dans Charny; la route Beaulieu dans St-Chrysostôme; le chemin St-Augustin dans Breakeyville; le chemin Côte des Neiges, Côte de Liesse dans la ville de Mont-Royal; le chemin Côte de Liesse, dans la ville St-Laurent; la Montée Cartierville, le chemin Côte de Liesse, Côte Vertu, Côte St-Louis, Côte St-François, Montée de Liesse, Montée St-François, Grande et Petite Montée du Bois Franc dans la paroisse St-Laurent; le chemin Côte St-Louis dans la ville de Saraguay; la route No 37 de Roxboro à Senneville; la montée St-Rémi ou des Sources dans la ville de Roxboro; la rue du Pont dans le village de Ste-Geneviève; la Montée St-Charles, chemin du Cap St-Jacques, Montée St-Jean, Montée St-Rémi, chemin à ma Baie dans Ste-Geneviève; la rue du Pont, chemin du village, chemin Monk, chemin du Lac, Montée d'en Haut, Montée d'en Bas et la Montée du Milieu dans St-Raphaël de l'Ile Bizard; les rangs St-Jean et St-Rémi dans Dollard des Ormeaux; le chemin de Liesse, l'entrée de l'Orphelinat et de la Crèche dans Notre-Dame de Liesse; l'Avenue Elmwood et la Montée Ste-Marie dans le village de Senneville; la route No 2 dans la ville de Baie d'Urfée et de Beaconsfield; une partie du chemin du Roi, la Montée St-Charles et l'Avenue Kirkwood dans la ville de Beaconsfield; le rang St-Charles et la Montée St-Rémi dans la paroisse de Pte-Claire; le chemin St-Léonard et la Montée St-Léonard dans la ville de Montréal-Est; la route No 37 de Montréal-Nord à la Pointe-aux-Trembles; la route No 2, les approches du pont du bout de l'Ile, le chemin de la Rousselière dans la ville de Pointe-aux-Trembles; les approches du Pont de la Commission du Havre de Montréal; le chemin St-Michel et la Montée de la Savane dans la ville de St-Léonard de Port Maurice; le chemin St-Léonard, la Montée de la Savane et la Montée St-Léonard dans la paroisse de St-Léonard-de-Port-Maurice; la route No 1 dans la paroisse de Longueuil, la paroisse St-Hubert, la paroisse de Chambly, le village de Chambly Bassin et Chambly canton; le rang Ste-Thérèse et le chemin du Canal dans la paroisse de Chambly, le chemin du Bord de l'Eau dans la paroisse de St-Luc; et la paroisse de St-Jean; la route No 11 du Pont Viau à St-Jérôme; le chemin de la Station du C.N.R., la route No

38 et la rue du Pont dans la ville de Ste-Rose; la route No 18 de Pont Viau à St-François de Sales; la rue du Collège dans St-Vincent de Paul; la rue de la Presqu'Ile dans le village de Pont Viau; la route No 8 du Pont Viau à la ville de Plage Laval; les approches du Pont de Cartierville; la route No 38, la rue du Pont, la rue St-Ignace, l'avenue Wilfrid, les Boulevards Romain, Lorrain, de Paris et Laurier dans l'Abord-à-Plouffe; la Montée des Côtes, la route Tour de l'Ile Jésus, le rang St-Elzéar en Bas, le chemin Bas St-Martin, la Montée Gagnon, le rang du Trait Carré en Bas et en Haut, la Montée du Couvent, le chemin du Petit Bois dans St-Martin; la Montée Gravel, le rang St-Antoine Est et Ouest, les Montées Lachapelle, Champagne et Paquet, le rang St-Antoine, la route No 38 et le chemin du Petit Bois dans la paroisse de Ste-Dorothée; la route No 38, le chemin du Sault, le chemin du Pont Bellefeuille dans Laval-sur-le-Lac, les approches des ponts Galipeault et Taschereau; la route No 2 de l'Ile Perrot à Rivière Beaudet; la route No 17 dans la ville de Dorion, le village de Vaudreuil et la paroisse St-Michel; la route No 2 de l'Ile Bourdon à l'Assomption; la route No 33 de l'Assomption à l'Épiphanie; la route Chicoutimi-Jonquière, dans la cité de Chicoutimi, la cité d'Arvida, la ville de Jonquière, la paroisse de Jonquière et le canton de Chicoutimi; une partie de la rue Principale dans la Rivière du Moulin, une partie de la rue Ste-Famille dans la ville de Kénogami.

2. 355.46 milles.

3. Comme la présente saison n'est pas terminée, le département ignore le coût de l'entretien. Quant aux municipalités elles doivent contribuer à raison de $100.00 du mille.

Question par M. Barré.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer par Saint-Hilaire la route Saint-Hyacinthe–Saint-Hubert?

2. Le tracé fait et les travaux déjà commencés ont-ils été approuvés par le ministère de la voirie?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un pont sur la rivière Richelieu entre Saint-Hilaire et Belœil?

4. Dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention de décider du site de ce pont?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui, dès que les finances de la province le permettront.

2. Oui.

3. et 4. A l'étude.

Question par M. Duplessis.—1. Depuis le 19 février 1932, inclusivement, jusqu'au 1er juillet 1932, exclusivement, combien de timbres prévus par le chap. 32, Statuts de Québec, 22 Geo. V, ont été imprimés?

2. Pour quelle somme totale?

3. Ladite somme totale a-t-elle été payée:

Dans l'affirmative: *a.* quand; *b.* a-t-elle été payée par la province ou par la Commission des Liqueurs?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1 5,800,000.

2. $4,350.00.

3. Oui. *a.* le 8 juin 1932; *b.* par la province.

Question par M. Duplessis.—Le 1er juillet 1932, la Commission des Liqueurs devait-elle à la province?

Dans l'affirmative: *a.* quel montant total; *b.* quelle était la nature de la dette?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. Non.
2. Voir réponse à la question No 1.

L'ordre du jour appelle la Question suivante:

Question par M. Duplessis:

"A combien se chiffre à date le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province: *a.* Relativement au département présidé par l'honorable Secrétaire Provincial; *b.* Quant au département présidé par l'honorable ministre de la Colonisation, des Pêcheries et de la Chasse; *c.* Quant au département présidé par l'honorable ministre de l'Agriculture; *d.* Quant au département présidé par l'honorable ministre de la Voirie et des Mines; *e.* Quant au département présidé par l'honorable ministre des Travaux Publics."

L'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Stockwell, propose que la "Question" soit convertie en un Ordre pour production de documents, et la proposition étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, à date, et se rapportant à la concession ou au renouvellement de concessions de limites forestières en cette province.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les contrats intervenus entre la province et toutes personnes ou corporations, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'à date, et se rapportant à la construction du pont de l'Ile d'Orléans et aux travaux accessoires qui s'y rattachent.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, à date, et se rapportant au renouvellement ou à la concession de droits de coupe en cette province.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales".

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement".

La motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation "la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 7 FÉVRIER 1933

Prière.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que les dispositions du règlement relatives aux avis, à la présentation, à l'examen et à la réception des pétitions, ainsi qu'à l'examen préliminaire des bills privés soient suspendues; qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la dite cité; que cette pétition soit immédiatement lue et reçue; et qu'il lui soit permis de présenter à cette séance un bill intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 77.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Avec amendements:

Bill 124.—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 96.—Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".

Bill 92.—Loi constituant en corporation la Société Canadienne d'Opérette.

Bill 79.—Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari".

Sans amendement:

Bill 84.—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De M. Reginald Villeneuve et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département des affaires municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Annuaire Statistique de Québec, 1932.
(*Document de la session No* 39.)

Statistique de l'Enseignement pour l'année scolaire 1931-32.
(*Document de la session No* 38.)

État financier des Corporations Scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1931. (*Document de la session No* 36.)

Question par M. Duplessis.—Combien a été payé à la *Gazette officielle de Québec* pour avis ou publications parus dans ladite *Gazette* et se rapportant à la vente de propriétés pour taxes municipales ou scolaires: *a.* Du 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1930; *b.* Du 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1931; *c.* Du 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932; *d.* Du 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. David:

a. $15,264.08; *b.* $17,235.55; *c.* $21,743.19; *d.* $21,249.58.

Question par M. Duplessis.—Combien a été payé à la *Gazette officielle de Québec* pour avis ou publications parus dans ladite *Gazette* relativement aux faillites ou cessions de biens, dans cette province: *a.* Du 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1930; *b.* Du 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1931; *c.* Du 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932; *d.* Du 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. David:

a. $8,673.08; *b.* $6.280.35; *c.* $10,643.50; *d.* $15,867.23.

Question par M. Duplessis.—Combien a été payé à la *Gazette officielle de Québec* pour avis ou publications parus dans ladite *Gazette* relativement aux ventes de propriétés sous l'autorité du shérif, en cette province: *a.* Du 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1930; *b.* Du 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1931; *c.* Du 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932; *d.* Du 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. David:

a. $23,044.88; *b.* $22,200.71; *c.* $26,166.94; *d.* $31.981.11.

Question par M. Poulin.—Combien a coûté au gouvernement de cette province, pendant le dernier exercice, la perception de la taxe sur la gazoline, que les compagnies distributrices de cette essence ont faite ou aidé à faire pour le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

Pour salaires et dépenses des vérificateurs, frais judiciaires, impressions, etc	$ 11,619.47
Comme indemnités aux vendeurs (compagnies distributrices), pour la perception	107,109.60
Total	$118,729.07

Question par M. Lafleur.—Combien les unités sanitaires ont-elles coûté à date: *a.* au gouvernement; *b.* aux comtés ou groupes de comtés où elles ont été établies?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
a. $1,209,300.00; *b.* $247,081.02.

Question par M. Béique.—Relativement au chemin conduisant des Trois-Rivières à Shawinigan-Falls, depuis le 1er juin 1931:
1. Le gouvernement a-t-il fait exécuter certains travaux et fait certaines expropriations?
Dans l'affirmative:
2. Par qui ont été exécutés lesdits travaux?
3. Des soumissions ont-elles été demandées?
4. Combien la province a-t-elle dépensé pour les travaux ainsi exécutés et pour les expropriations faites?
5. Sur quelle longueur de chemin lesdits travaux ont-ils été exécutés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. Emery Massicotte, pour les travaux préliminaires d'élargissement, d'empierrement, de correction de bombement et de profil;
"Macurban Asphalt, Limited", pour la pose de la surface en béton bitumineux.
"H. J. O'Connell, Limited", pour l'élargissement du béton de ciment.
3. Oui, pour les travaux préliminaires. Quant aux autres travaux, ils ont été exécutés en vertu de contrats à forfait basés sur des prix unitaires établis par le département de la voirie.
4. $251,071.49.
5. Sur 16 milles.

Question par M. Fisher.—1. Quel est le revenu brut provenant des licences d'autobus, en vertu de l'article 5 de la Loi des Véhicules-Automobiles, chapitre 35, Statuts refondus, 1925; *a.* du premier janvier, 1928, inclusivement, au premier janvier 1929; *b.* du premier janvier 1929, inclusivement, au premier kanvier 1930; *c.* du premier janvier 1930 inclusivement, au premier janvier 1931; *d.* du premier janvier 1931, inclusivement, au premier janvier 1932; *e.* du premier janvier 1932, inclusivement, au premier janvier 1933, exclusivement?
2. Quel est le nombre d'autobus pour lesquels ces licences ou permis ont été payés?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

	1	2
a.	$39,862.42.	439
b.	$46,660.92.	514
c.	$47,569.90.	524
d.	$47,044.65.	517
e.	$49,481.95.	500

Question par M. Fisher.—D'après les renseignements que possède le Gouvernement:

1. Quel est le nombre de propriétaires d'automobiles qui ont fait enregistrer leurs automobiles, pendant l'année 1931, et qui n'ont pas fait enregistrer ces automobiles, depuis le premier mars, inclusivement, jusqu'au premier septembre 1932?

2. Quel est le nombre des propriétaires qui ont fait enregistrer leurs automobiles, depuis le premier septembre 1932?

3. Quel est le montant d'argent que la Province a retiré de ces enregistrements effectués depuis le premier septembre 1932?

4. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures afin d'exiger l'enregistrement de ces automobiles, conformément à la loi: *a.* dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises; *b.* dans la négative, pour quelle raison?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. 17,243.
2. 5,488.
3. 152,172.21.
4. Oui.

a. Par lettres circulaires et procédures légales; *b.* répondu par *a.*

Question par M. Guertin.—1. Y a-t-il des municipalités qui n'ont pas payé leur part de contribution en vertu de la Loi de l'aide au chômage, 1931, dont elles s'étaient prévalues?

Dans l'affirmative:

2. Quelles sont ces municipalités?

3. Quel était le montant total dans chaque cas pour ces travaux, et la part à être payée: *a.* par le gouvernement fédéral; *b.* par le gouvernement provincial; *c.* par la municipalité intéressée?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. 2. et 3. Il n'est pas de l'intérêt public de donner une réponse à cette question.

Question par M. Duplessis.—A combien se chiffrent les revenus bruts de la province, provenant de la taxe sur la gazoline: *a.* du 1er mai 1931, inclusivement, jusqu'au 30 juin 1931 inclusivement; *b.* du 1er mai 1932, inclusivement jusqu'au 30 juin 1932, inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $762,605.62; *b.* $1,139,778.39.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 21) intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 178) intitulé: "Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi de la Commission des Services Publics relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute".

M. Bachand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés".

M. Bachand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se d vise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 185) intitulé: "Loi relative à la préférence visée par l'article 2124, du Code civil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

———

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 1er février courant, proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement depuis le premier janvier

1930 relativement au travail des femmes et des jeunes filles dans les usines, les ateliers, les magasins, les bureaux, etc.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province, du 1er juin 1931, inclusivement, jusqu'au 1er février 1933 et se rapportant aux emprunts temporaires contractés par la province.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi concernant la succession de feu M. l'abbé J.-Charles Boutet, Ptre".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal."

Bill (No 129) intitulé: "Loi refondant la charte du collège de l'Assomption".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 132) intitulé: 'Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Question par M. Duplessis.—Du 1er mai 1931, inclusivement, jusqu'au 31 octobre 1931:

1. La Commission des Eaux Courantes de Québec a-t-elle exécuté ou fait exécuter certains travaux relativement à la construction du pont communément appelé "Pont Caughnawaga" ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Quand ont été exécutés lesdits travaux; *b.* En quoi consistent lesdits travaux; *c.* Où ont été exécutés lesdits travaux; *d.* Quel est le coût total desdits travaux; *e.* Par qui ont été

payés lesdits travaux; *f.* En vertu de quelle autorité lesdits travaux ont-ils été exécutés et ont-ils été payés; *g.* Qui était alors le président de ladite Commission?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. *a.* Commencés le 22 juin, les travaux étaient encore en cours le 31 octobre 1931; *b.* Ces travaux ont consisté en levés topographiques, sondages, forages; *c.* Dans cette partie du fleuve Saint-Laurent et de ses rives comprises entre le pont du chemin de fer Canadien Pacifique à Caughnawaga et une ligne située à environ un demi-mille à l'aval dudit pont; *d.* Au 31 octobre 1931: $4,983.97; *e.* Par la Commission des Eaux Courantes laquelle a été remboursée par la corporation du Pont du Lac St-Louis; *f.* En vertu du chapitre 46, section VII, S.R.Q. 1925, et de 18 Geo. V, chapitre 110; *g.* l'honorable Honoré Mercier.

Question par M. Duplessis.—*a.* A la connaissance du gouvernement, quelles sont les compagnies ou corporations qui exportent aux États-Unis de l'énergie électrique produite en cette province; *b.* Quelle est la quantité annuelle d'énergie électrique ainsi exportée, à la connaissance du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

a. Deux compagnies exportent aux États-Unis de l'énergie électrique produite en cette province et ce sous l'autorité d'une licence Fédérale émise par le Ministère du Commerce, depuis un grand nombre d'années. Ce sont: "Cedar Rapids Manufacturing and Power Co.", Southern Canada Power Company"; *b.* 345,000,000 k.w.h. équivalant à 53,000 HP-an (1932); 423,016 k.w.h. équivalant à 65 HP.-an (1932).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Duplessis, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne maintenant par respect pour la mémoire du député de Nicolet, M. Alcide Savoie, décédé samedi, le quatre de février courant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 8 FÉVRIER 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 126.—Loi concernant "Stanley Bagg Corporation".

Bill 183.—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs.

Avec amendements:

Bill 103.—Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et dame Onésime Béchard.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 185.—Loi relative à la préférence visée par l'article 2124 du Code Civil.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 110.—Loi modifiant la charte de la cité de St-Hyacinthe.

Et sans amendement le bill suivant:

Bill 91.—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De Pasquale Villella, Francesco Villella, Aquilina Greco et Florence Gualtiere, demandant l'adoption d'une loi leur permettant de changer leur nom de famille "Villella" en celui de Billie.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi permettant à Pasquale Villella et à ses enfants mineurs et à Francesco Villella, de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—A combien se chiffre le coût (*a*) total, (*b*) quotidien, de la session actuelle de l'Assemblée législative, ou, faute de chiffres exacts, de la session 1931-1932?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Il est impossible de dire combien coûtera la présente session avant qu'elle prenne fin, s'il est possible, même alors de distinguer entre les dépenses d'administration ordinaires et les dépenses sessionnelles.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er juillet 1931, inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933; *a.* Cette province a-t-elle contracté des emprunts temporaires; *b.* Quel en est le nombre; *c.* Pour quelle somme totale; *d.* A quel taux d'intérêt;

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
a. Oui; *b.* Six; *c.* $36,000,000.00 (obtenu par l'addition des renouvellements; *d.* 5½% par année.

Question par M. Guertin.—1. Quelle somme représentent les mandats émis et non payés au 31 décembre 1932, pour les premiers six mois de l'exercice en cours?
2. Quelle était la balance en banque le 31 décembre 1932?
3. Quels sont les emprunts temporaires qui ont été contractés pour la période du premier janvier au 31 décembre 1932?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. Le montant des mandats émis et non payés le 31 décembre 1932, pour les premiers six mois de l'année fiscale courante était de $7,578,-201.26.
2. Il y avait le 31 décembre 1932 un découvert de $4,141,202.25.
3. Les emprunts temporaires contractés du 1er janvier au 31 décembre 1932 étaient les suivants:
Avril 7.—Banque de Montréal: $5,000,000. remboursé le 9 juillet 1932;
Avril 7.—Banque Canadienne Nationale $5,000,000. remboursé le 9 juillet 1932.
Juillet 22.—Banque Canadienne Nationale, $4,000,000. remboursé le 11 octobre 1932.
Juillet 22.—Banque de Montréal, $5,000,000. remboursé le 11 octobre 1932.
Décembre 16.—Banque de Montréal, $12,000,000 (*a*).
Décembre 16.—Banque Canadienne Nationale, $5,000,000. (*b*).
(*a*) $5,000,000. remboursé le 24 janvier 1933.
2,000,000. remboursé le 27 janvier 1933.
(*b*) $3,000,000. remboursé le 27 janvier 1933.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux comptes de banque de la province, depuis le 1er juillet 1931, inclusivement, jusqu'au 1er juillet 1932:

1. Quelle est la somme la plus élevée pour laquelle lesdits comptes ont été soutirés?
2. Pendant combien de temps lesdits comptes ont-ils été soutirés pour ladite somme?
3. Quelles sont les dates auxquelles correspondent les vingt-quatre jours de l'année durant lesquels ledit compte, à la Banque de Montréal, n'a pas été soutiré?
4. Quelles sont les dates auxquelles correspondent les vingt et un jours de l'année durant lesquels ledit compte, à la Banque Canadienne Nationale, n'a pas été soutiré?
5. A combien se chiffre le total des intérêts payés par la province relativement auxdits comptes soutirés?
6. Quel est le taux d'intérêt payé par la province?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. $22,659,696.34.
2. Un jour.
3. 1er à 23 juillet 1931 inclusivement et 30 juin 1932.
4. 1er au 21 juillet 1931, inclusivement et 30 juin 1932.
5. $549,419.81.
6. 5½% par année.

Question par M. Duplessis.—Combien la province a-t-elle payé en frais de change pour obligations ou dettes dues par la province et qui devaient être payées aux États-Unis: *a.* du 1er janvier 1928, inclusivement, au 1er janvier 1929; du 1er janvier 1929, inslusivement, au 1er janvier 1930; *c.* du 1er janvier 1930, inclusivement, au 1er janvier 1931; *d.* du 1er janvier 1931, inclusivement, au 1er janvier 1932; *e.* du 1er janvier 1932, inclusivement, au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $1,302.97; *b.* $8,367.49; *c.* $4,904.32; *d.* $72,839.75; *e.* $228,652.33.

Question par M. Élie.—1. Quelle est la somme totale dépensée pour expropriations, frais et commissions s'y rapportant, relativement au pont nouvellement construit et communément appelé "Pont Yamaska"?

2. Du 1er juillet 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933: *a.* quel a été le revenu brut dudit pont; *b.* quelles ont été les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. $18,102.00.
2. *a.* $8,054.31; *b.* $3,783.53.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 2 février courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement depuis le 1er janvier 1930, relativement au drainage des terres en la province de Québec.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civile".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 96) intitulé: "Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation la Société canadienne d'opérette".

Sur la motion de M. Vautrin, secondé par M. Fortin, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

Bill (No 130) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 181) intitulé: "Loi refondant le Code du notariat".

M. Bachand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Bachand, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de dame Alice Fraser, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu le Colonel Hector Prévost, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 9 FÉVRIER 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité de bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, le bill suivant:

Bill 22.—Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civil.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 184.—Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 93.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 119.—Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".

Bill 111.—Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls.

Bill 113.—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun.

Bill 108.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.

L'honorable M. Godbout, du comité spécial permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec amendements le bill suivant:

Bill 176.—Loi modifiant l'article 27 de la loi des véhicules automobiles.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932, chaque unité sanitaire: *a.* au gouvernement; *b.* au comté ou groupe de comtés où elle a été établie?

2. Depuis la date couverte par la réponse parue dans les Journaux de l'Assemblée Législative, le 8 février, 1932, combien d'unités sanitaires ont-elles été établies dans la province?

3. Quand chacune d'elles a-t-elle été établie?

4. De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. David:

1. *a.* Le gouvernement a versé pour le maintien de chacune des unités sanitaires dont les noms suivent les montants indiqués en regard de leurs noms:

Argenteuil	$ 8,466.92	Lévis	$ 6,487.14
Beauce	8,592.71	Lotbinière	5,184.32
Bonaventure	12,193.75	Matane	12,255.41
Champlain	1,396.49	Matapédia	9,386.12
Chât.-Lap.-Nap.	6,726.77	Mégantic	3,716.43
Chicoutimi	9,208.86	Nicolet	9,812.26
Gaspé-Est	13,950.21	Papineau	10,634.92
Gaspé-Ouest	7,250.74	Rimouski	9,518.01
Joliette	7,009.40	St-Hyac.-Rouv.	6,803.65
Kam.-L'Islet	7,387.75	St-Jean-Iberville	8,276.51
Labelle	12,625.65	St-Maurice	1,287.15
Lac-St-Jean	7,127.63	Témiscamingue	3,721.49
L'Ass.-Montcalm	7,920.00	Témiscouata	9,413.78
Laviolette	1,376.67	Terrebonne	6,987.31

b. Les comtés ci-dessous ont versé, soit pour la contribution de l'année 1931-32, soit pour arrérages dus aux années antérieures, soit comme acomptes sur contributions échues, les sommes suivantes:

Argenteuil	$ 1,644.00	Lévis	2,492.00
Beauce	4,399.75	Lotbinière	2,712.69
Bonaventure	1,000.00	Matane	700.00
Champlain	Pas due.	Matapédia	1,000.00
Chât.-Lap.-Nap.	1,885.81	Mégantic	6,893.88
Chicoutimi	3,820.89	Nicolet	3,145.58
Gaspé-Est	187.39	Papineau	2,400.00
Gaspé-Ouest	.....	Rimouski	1,000.00
Joliette	5,318.14	St-Hyac.-Rouv.	5,155.15
Kam.-L'Islet	3,072.50	St-Jean-Iberville	3,764.93
Labelle	1,000.00	St-Maurice	Pas due.
Lac-St-Jean	6,191.31	Témiscamingue	6,555.84
L'Ass.-Montcalm	4,220.35	Témiscouata	4,431.00
Laviolette	Pas due.	Terrebonne	7,016.14

Pour fins d'administration générale, traitements et frais de déplacement d'officiers et d'infirmières supplémentaires, pour frais de cliniques de tuberculose, etc., le gouvernement a déboursé en plus la somme de $124,828.59.

2. Trois: Champlain, Laviolette et St-Maurice.
3. 15 juillet 1932.
4. Champlain:—
   Un officier médical à $3,000.00 par année.
   Trois infirmières à $1,200.00 chacune.
   Un inspecteur sanitaire à $1,500.00.
   Une secrétaire à $420.00.

Laviolette:—
Un officier médical à $3,000 par année.
Quatre infirmières à $1,200.00 chacune.
Un inspecteur sanitaire à $1,500.00.
Une secrétaire à $420.00.

St-Maurice:—
Un officier médical à $3,000.00 par année.
Quatre infirmières à $1,200.00 chacune.
Un inspecteur sanitaire à $1,500.00.
Une secrétaire à $420.00.

Question par M. Barré.—1. Depuis le 1er janvier 1932 au 31 décembre inclusivement quelle somme globale a été dépensée par le gouvernement pour fins de rapatriement des Canadiens émigrés?

2. Combien de familles et combien de personnes ont été ainsi rapatriées?

3. A combien par tête revient le rapatriement de ces personnes?

Réponse par l'honorable M. Laferté:
1. $42,300.
2. 387 familles; 1,784 personnes.
3. $23.70.

Question par M. Élie.—1. M. Raoul Dumaine, de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, est-il à l'emploi de la province?

2. Dans l'affirmative: *a.* depuis quand; *b.* en quelle qualité; *c.* quel est son salaire?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
1. Non.
2. Non.

Question par M. Poulin.—1. Combien d'accidentés durant la dernière année: *a.* graves entraînant une perte de temps; *b.* légers retournant à l'ouvrage immédiatement?

2. Quel a été le coût total des soins médicaux donnés aux accidentés qui tombaient sous la loi des Accidents du Travail?

3. Combien a-t-il été payé sur ce montant en honoraires médicaux aux: *a.* médecins des hôpitaux; *b.* aux autres médecins; *c.* aux médecins pour frais d'expertises; *d.* aux médecins du personnel de la Commission?

4. Combien a-t-il été payé aux hôpitaux: *a.* pour frais d'hospitalisation; *b.* pour frais d'examens radiologiques, frais d'examens de laboratoire, etc.; *c.* pour médicaments, objets de pansements, appareils orthopédiques?

5. Combien de malades ont été traités aux hôpitaux: *a.* dans les salles; *b.* dans les cliniques?

6. Combien d'accidentés traités dans les hôpitaux étaient célibataires? Combien étaient mariés?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. Les filières terminées en 1932 se rapportant à des accidents graves quant à 1932 et entraînant perte de temps s'élèvent, quant aux cédules 1 et 2, à 11,603.

Les filières terminées en 1932 se rapportant à des accidents de 1932, dans lesquels la perte de temps a été de moins de sept jours, s'élèvent quant à la cédule 1 seulement, à 17,289.

2. L'assistance médicale payée pour les accidents de 1931, quant à la cédule 1, s'élève à $226,568.63.

L'assistance médicale payée pour les accidents de 1932 régis par la cédule 1 s'élève à $336,715.55. La commission estime que la balance des comptes médicaux à payer pour les accidents de 1932 dans la cédule 1 s'élèvera à la somme de $231,205.94.

La commission n'a aucun renseignement quelconque quant au coût de l'assistance médicale pour les accidents régis par la cédule 2, attendu que l'employeur est alors personnellement responsable du paiement de ces comptes.

3. Les statistiques de la commission démontrent le coût de l'assistance médicale payée quant aux groupes d'employeurs seulement et ce afin d'établir les taux applicables et d'indiquer l'expérience quant aux accidents dans chaque groupe. Il n'existe aucune classification permettant de répondre aux questions *a*, *b*, *c* et *d*.

4. Même réponse qu'à la question 3.

5. Même réponse qu'à la question 3.

6. Même réponse qu'à la question 3.

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur suppléant et celui-ci lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province:

H.-G. CARROLL,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1934, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Québec, le 9 février 1933. (*Document de la session No* 1.)

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Guertin, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: "Loi concernant "Stanley Bagg Corporation".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et dame Onésime Béchard."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'-Mère".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 133) intitulé: "Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella, de changer leur nom de famille en celui de "Billie" et de changer leurs prénoms".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département des affaires municipales".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'honorable M. David dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1931-1932. (*Document de la session No* 37).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 17 février, 1932, pour un état indiquant: 1. Combien le ministère de la Colonisation a-t-il dépensé dans le comté de Drummond, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931 inclusivement; 2. *a.* Quels sont ceux qui ont bénéficié de ces argents octroyés par le ministère de la colonisation; *b.* Dans quelle paroisse résidait chacun d'eux; *c.* Quel montant chacun d'eux a-t-il reçu. *Document de la session No* 40.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 8 février, 1932, pour un état démontrant: 1. Quel sont les marchands dans les comtés de Roberval et Lac Saint-Jean et Chicoutimi, qui ont été chargés par le gouvernement de cette province de fournir dans le mouvement de "retour à la terre" les matériaux de construction et la nourriture et tout ce qui était nécessaire aux colons entrés dans ce mouvement, ainsi que les chevaux et vaches nécessaires à leur installation; 2. Quel est le montant payé ou dû à chacun de ces fournisseurs à date; 3. Le gouvernement a-t-il contrôlé les prix payés; 4. Dans l'affirmative, a-t-il découvert que des prix exorbitants avaient été payés, surtout dans l'achat des chevaux. (*Document de la session No* 41.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 22 décembre, 1931, pour copie de toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le gouvernement ou tout ministre ou fonctionnaire et la "Price Waterhouse & Co." relativement au maniement des deniers de la

province, à la tenue, à l'apurement et à la vérification des comptes publics; ainsi que copie de tout contrat et arrêté en conseil concernant l'engagement et le travail de ladite firme; de plus, copie de tous rapports ou recommandations faits par cette firme.

(*Document de la session No* 42.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 10 FÉVRIER 1933

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 24..—Loi modifiant la loi du département des affaires municipales.

Bill 107.—Loi concernant le pont de Métis.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 188) intitulé: "Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande-Baie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Depuis la date couverte par la réponse apparaissant dans les Journaux de l'Assemblée législative, séance du 15 février 1932, quelles sont les routes qui ont été construites entièrement aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation?

2. Quel est le coût dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. et 2.—

Route Montréal–Sherbrooke–Thetford-Mines–Québec:	
Section East-Angus	$2,293.08
" Westbury	5,207.82
Route Edmonston–Rivière-du-Loup–Québec–Montréal–Toronto:	
Section Pointe-aux-Trembles	58,918.77
Route Québec–Chicoutimi–Tour du Lac St-Jean–Québec:	
Section Hébertville	$8,783.62
" paroisse et village de Grande-Baie	15,716.03
" paroisse et canton de Chicoutimi	64,759.17
Sections Parc des Laurentides et embranchement St-Jérôme	36,336.39
Route East Angus–Beecher Falls:—	
Section St-Venant de Hereford	27,924.78
Route St-Urbain–Grande-Baie:—	
Section canton Boileau	11,162.01
Route St-Urbain–Chicoutimi:—	
Section St-Urbain	19,644.12
Route Fabre–Témiscamingue:—	
Section canton Mazenod	41,361.05
" " Tabaret	13,227.23
Route Berthier–St-Michel-des-Saints:—	
Section paroisse de Berthier	1,227.50
Raccordement du boulevard Alexandre Taschereau au pont Victoria	185,554.15
Chemin dans les cantons Lamotte, Malartic et Cadillac	50,502.74
Chemin dans les cantons Senneterre et Pascalis	37,186.10
Chemin dans les cantons Lamotte et Lacorne	47,803.10
Chemin Rouyn–Kirkland Lake:—	
Section canton Desserat	27,290.43
Chemin dans le canton Rouyn	1,509.20

Question par M. Béïque.—Depuis le 1er mai 1931 à date: Combien la province a-t-elle dépensé, par l'entremise du ministère de la Voirie, pour l'exécution de travaux publics qui ont été accordés sans demandes de soumissions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
$1,664,731.03.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh Day Adventists, Montreal, Canada".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 14 FÉVRIER 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition de Dame Alice Fraser demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu le Colonel

Hector Prévost, est régulière et suffisante; que le bill qui a été déposé par la pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et à l'avis qui en a été donné, que cette pétition n'a pas encore été suffisamment annoncée mais que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre le règlement à l'égard de cette insuffisance des annonces et de permettre au pétitionnaire de présenter immédiatement le bill qu'il a déposé.

Résolu que cette Chambre adopte le dit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 115.—Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault.

Bill 132.—Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 114.—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.

Bill 123.—Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal.

Bill 129.—Loi refondant la charte du Collège de l'Assomption.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 135, intitulé: "Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost, et que ledit bill soit lu à la présente séance.

M. Fauteux, en conséquence, présente le bill (No 135) intitulé: "Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 24".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—
Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, concernant le rachat de certains terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitut".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—
Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Duplessis, il est—
Résolu que cette Chambre a été très heureuse d'apprendre que Son Excellence Mgr Villeneuve, archevêque de Québec, doit recevoir la pourpre romaine.
Elle se réjouit avec toute la province et offre au nouveau Cardinal ses félicitations et ses hommages respectueux.

Question par M. Élie.—Quelle est la somme totale de tous les subsides et de tous les octrois payés par le gouvernement fédéral au gouvernement de cette province: *a.* Du 1er janvier 1930, inclusivement, au 1er janvier 1931; *b.* Du 1er janvier 1931, inclusivement, au 1er janvier 1932; *c.* Du 1er janvier 1932, inclusivement, au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

	(*a*)	(*b*)	(*c*)
Subside (basé sur la population et intérêt.	$2,315,777.42	$2,315,852.17	$2,819,998.79
Loi de l'aide aux chômeurs, 1930.....	.....	3,190,310.97	278,820.91
Loi de l'aide aux chômeurs, 1931.....	.....	.....	4,904,649.79
Loi de l'aide aux chômeurs, 1932.....	.....	.....	717,024.13
Bureau de placement des ouvriers.....	18,700.56	19,019.13	17,179.41
Département de la voirie	20,295.50	27,671.92	57,155.27
Colonisation (rapatriement).....	13,026.32	50,000.00	50,000.00
Agriculture (transportation d'animaux)...	12,481.60	28,943.57	26,673.91
Secrétaire de la province (maladies vénériennes).....	26,098.47	26,098.47	13,049.24
	$2,406,379.87	$5,657,896.23	$8,884,551.45

Question par M. Guertin.—1. Quel était: *a.* le 1er janvier 1932; *b.* le 1er septembre 1932; *c.* le 1er janvier 1933, le nombre d'employés à la Commission des Accidents du Travail?

2. Sur ce nombre, combien y avait-il de femmes ou filles et combien d'hommes?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. et 2: *a.* 114, savoir 46 hommes et 68 femmes, dont 41 hommes et 67 femmes étaient employés dans les bureaux de Québec, et 5 hommes et une femme étaient employés dans les bureaux de Montréal; *b.* 130, savoir: 54 hommes et 76 femmes, dont 46 hommes et 73 femmes, employés aux bureaux de Québec, et 8 hommes et 3 femmes, aux bureaux de Montréal; *c.* 134, savoir: 57 hommes et 77 femmes, dont 46 hommes et 73 femmes sont employés dans les bureaux de Québec, et 11 hommes et 4 femmes dans les bureaux de Montréal.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux dépenses encourues par la province, à partir du 1er juillet 1931, inclusivement, jusqu'au 30 juin 1932, inclusivement; *a.* Combien ont été payées après le 30 juin 1932? *b.* Combien reste-t-il à payer?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

En ce qui concerne le département du trésor, les mandats non payés au 30 juin 1932 s'élevaient à $6,297,428.74. *a.* $6,297,428.74; *b.* Il ne reste rien à payer.

Question par M. Duplessis.—A la connaissance du gouvernement:—

Depuis quand la "Southern Canada Power Company" exporte-t-elle aux Etats-Unis de l'énergie électrique produite en cette province?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

La "Southern Canada Power Company", par sa subsidiaire la "Sherbrooke Railway and Power Company", exporte aux Etats-Unis depuis vingt et un ans.

L'énergie provient d'une usine privée sur la rivière Magog, et dessert les villages des Etats-Unis: Derby Line et Beeve, Vermont, situés juste sur la frontière.

Question par M. Duplessis.—1. A combien se chiffre à date le coût total des travaux exécutés et les déboursés encourus par la Commission des Eaux Courantes de Québec, relativement à la construction du pont communément appelé Pont Caughnawaga?

2. Quand lesdits travaux ont-ils été commencés?

3. Lesdits travaux sont-ils complétés?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. La Commission des Eaux Courantes a cessé tout travail depuis le 1er décembre 1932.

Au 1er décembre 1932: $32,397.22, montant totalement remboursé à la Commission des Eaux Courantes.

2. Travaux commencés le 22 juin 1931.

3. La Commission des Eaux Courantes ne fait plus de travail en rapport avec la construction du pont Caughnawaga.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique relativement au fonds de l'assistance publique".

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 44) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1933".

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 février courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Fisher, secondé par M. Sauvé, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Taschereau, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 3 février, 1933, pour un état indiquant: A combien se chiffre à date le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province: *a.* Relativement au département présidé par l'honorable Secrétaire Provincial; *b.* Quand au département présidé par l'honorable ministre de la Colonisation, des Pêcheries et de la Chasse; *c.* Quant au département présidé par l'honorable ministre de l'Agriculture; *d.* Quand au département présidé par l'honorable ministre de la Voirie et des Mines; *e.* Quand au département présidé par l'honorable ministre des Travaux Publics.

(*Document de la session No* 43).

Question par M. Barré.—1. Depuis la date couverte par la réponse parue dans les Journaux de l'Assemblée législative du 11 février 1932, à combien d'animaux le gouvernement de cette province a-t-il fait subir l'épreuve de la tuberculine dans chaque comté?

2. Combien d'animaux ont été condamnés dans chaque comté?

3. Quel est le montant de l'indemnité que le gouvernement a accordée à ceux dont les animaux ont été condamnés?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. et 2.—Du 31 janvier 1932 au 31 janvier 1933, toutes les épreuves à la tuberculine furent faites par les médecins vétérinaires du ministère fédéral de l'Agriculture, (aucune par le ministère de l'Agriculture de la province de Québec,) avec les résultats suivants:

Comtés	*Nombre d'animaux éprouvés par le Fédéral*	*Nombre d'animaux trouvés tuberculeux par le Fédéral*
Abitibi	3,963	24
Argenteuil	3,665	26
Arthabaska	3,689	134
Bagot	1,831	92
Beauce	8,304	136
Beauharnois	97	....
Bellechasse	7,788	542
Berthier	1,764	93
Bonaventure	377	....
Brôme	35,317	237
Chambly	30	....
Champlain	938	3
Charlevoix-Saguenay	917	34
Châteauguay	2,213	9
Chicoutimi	1,288	134
Compton	14,908	1,764
Deux-Montagnes	26,642	2,125
Dorchester	12,109	641
Drummond	7,249	645
Frontenac	5,632	147
Gaspé-Nord	37	....
Gaspé-Sud	27	....
Gatineau	3,553	20
Huntingdon	24,149	217
Iberville	602	2
Jacques-Cartier	4,084	142
Joliette	1,286	68
Kamouraska	1,538	2
Labelle	758	....
Lac-St-Jean	896	20
L'Assomption	6,268	340
Laval	8,571	307
Laviolette	533	....
Lévis	2,303	109
L'Islet	7,393	66
Lotbinière	711	23
Maskinongé	802	60
Matane	3,499	78
Matapédia	1,184	19
Mégantic	8,391	74
Missisquoi	34,178	461
Montcalm	576	27

Comtés	*Nombre d'animaux éprouvés par le Fédéral*	*Nombre d'animaux trouvés tuberculeux par le Fédéral*
Montmagny	5,380	412
Montmorency	1,176	20
Napierville-Laprairie	119	....
Nicolet	11,149	155
Papineau	2,998	39
Pontiac	946	16
Portneuf	1,266	75
Québec	1,090	92
Richelieu	869	37
Richmond	11,615	872
Rimouski	2,841	11
Rivière-du-Loup	4,664	24
Roberval	1,114	12
Rouville	2,388	55
St-Hyacinthe	1,796	75
St-Jean	949	1
St-Maurice	969	16
Shefford	52,793	678
Sherbrooke	8,382	104
Soulanges	640	22
Stanstead	10,971	51
Témiscamingue	1,281	2
Témiscouata	1,018	1
Terrebonne	3,335	53
Vaudreuil	3,141	9
Verchères	273	....
Wolfe	4,972	331
Yamaska	4,953	57
	393,148	12,041

3. Avant le 1er juillet 1932, le gouvernement accorde une compensation-argent égale à 25% du montant de l'évaluation des animaux tuberculeux telle que faite par les médecins-vétérinaires officiels, dans les deux cas suivants:

1. Dans les zones réservées.

2. Pour les troupeaux acceptés sous le système "'accrédidation Fédérale" et situés en dehors des zones réservées.

Pour les troupeaux placés sous le système dit de "Surveillance Fédérale", l'indemnité s'établit comme suit:

a. Animaux de race pure enregistrée, âgé de 2 ans et plus $30.00;

b. Animaux de race pure enregistrés, âgés de moins de 2 ans $20.00;

c. Animaux croisés, âgés de 2 ans et plus $15.00;

d. Animaux croisés âgés de moins de 2 ans, $10.00.

Depuis le 1er juillet 1932, aucune indemnité n'est accordée dans les zones réservées ou pour les troupeaux sous le système dit "d'Accréditation Fédérale", sauf dans les zones dites "en voie d'organisation" où les cultivateurs continuent à bénéficier d'une compensation pour l'épreuve initiale seulement.

Les cultivateurs dont les troupeaux sont sous le système dit de "Surveillance Fédérale" reçoivent les indemnités suivantes:

a. Animaux de race pure enrégistrés, âgés de 2 ans et plus, $30.00;
b. Animaux de race pure enrégistrés, âgé de moins de 2 ans, $20.00;
c. Animaux croisés âgés de 2 ans et plus, $20.00;
d. Animaux croisés âgés de moins de 2 ans, $12.00.

L'indemnité dans tous les cas doit être employée à l'achat d'animaux de remplacement.

Question par M. Barré.—1. Des trois cent mille dollars que le trésorier de la province était autorisé à verser au ministre de l'agriculture à même le fonds consolidé du revenu en vertu de la loi 21 George V, chapitre 10, combien ont été dépensés à date?

2. Combien a été affecté pour l'achat ou le transport d'engrais chimiques et de chaux?

3. Quels comtés ont bénéficié de ces octrois pour l'achat ou le transport d'engrais chimiques et de chaux et quel montant a été ainsi affecté dans chacun de ces comtés?

4. Combien a été affecté pour indemniser les cultivateurs de la perte de leurs animaux abattus comme tuberculeux ou pour leur aider à remplacer ces animaux ainsi abattus?

5. Quels comtés ont bénéficié de ces octrois et quel montant a été affecté dans chacun de ces comtés?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

Par l'honorable M. Godbout:

1. $300,000.00.
2. $201,305.42.
4. $98,694.58.

3 et 5.—

Comtés	*Engrais chimiques et chaux*	*Animaux abattus*
Abitibi	$ 324.58	$ 170.00
Argenteuil	319.08	463.00
Arthabaska	8,386.89	1,923.75
Bagot	6,379.87	87.75
Beauce	5,594.00	805.00
Bellechasse	7,536.71	5,006.25
Berthier	544.48	566.25
Bonaventure	3,027.15	.....
Brome	1,598.56	163.00
Chambly	98.59	.....

Comtés	*Engrais chimiques et chaux*	*Animaux abattus*
Champlain	2,082.37	197.75
Charlevoix	1,209.90	415.00
Châteauguay	1,104.36	27.75
Chicoutimi	1,222.65	874.00
Compton	3,359.30	18,063.47
Deux-Montagnes	954.62	1,823.00
Dorchester	8,928.65	7,093.00
Drummond	4,080.85	8,377.25
Frontenac	3,158.51	1,320.00
Gaspé-Nord	1,005.81	.....
Gaspé-Sud	586.73	.....
Gatineau	.....	658.50
Huntingdon	1,794.37	71.25
Iberville	1,747.70	.....
Iles-de-la-Madeleine	68.78	.....
Jacques-Cartier	1,194.91	1,244.00
Joliette	2,932.59	533.25
Kamouraska	4,225.92	.....
Labelle	1,108.88	.....
Lac-St-Jean	257.49	54.75
Laprairie-Napierville	16,758.20	183.25
L'Assomption	2,890.38	8,721.85
Laval	8,237.51	363.75
Laviolette	1,181.54	75.00
Lévis	5,430.84	1,151.75
L'Islet	3,673.46	720.00
Lotbinière	5,677.48	240.00
Maskinongé	213.66	309.25
Matane	1,785.65	1,069.00
Matapédia	1,269.42	275.00
Mégantic	7,204.32	708.00
Missisquoi	2,767.45	1,715.25
Montcalm	2,506.87	70.00
Montmagny	2,269.16	2,795.00
Montmorency	4,248.42	250.00
Montréal	5,333.93	26.25
Nicolet	4,618.62	2,285.00
Papineau	588.08	300.00
Pontiac	202.33	37.50
Portneuf	9,042.29	653.75
Québec	2,790.33	203.00
Richelieu	445.98	.....
Richmond	3,153.46	8,678.50
Rimouski	3,616.02	10.00

Comtés	*Engrais chimiques et chaux*	*Animaux abattus*
Rivière-du-Loup	3,166.76	65.00
Roberval	420.78	324.75
Rouville	4,923.60	260.75
Shefford	2,452.87	656.50
Sherbrooke	1,619.28	822.25
Soulanges	359.97	321.00
Stanstead	2,348.91	1,809.37
St-Hyacinthe	1,718.53	474.25
St-Jean	2,340.77	97.50
St-Maurice	990.96	20.00
Témiscamingue	121.34	.....
Témiscouata	2,169.01	.....
Terrebonne	1,477.48	9,554.00
Vaudreuil	707.38	724.25
Verchères	258.89	.....
Wolfe	3,068.25	1,782.50
Yamaska	2,009.18	950.00

Question par M. Élie.—1. Combien de fermes dans la province ont été mises en vente par l'entremise du Ministère de l'Agriculture en 1932?

2. Combien de fermes ont été vendues?

3. Combien: *a.* dans les vieilles paroisses; *b.* dans les régions de colonisation?

4. Combien de propriétaires de fermes le ministère de l'agriculture a-t-il mis en communication avec des acheteurs possibles en 1932?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. 2. 3. et 4. Ceux qui ont des fermes à vendre ou ceux qui désirent en acheter communiquent souvent verbalement avec les agronomes, mais le département ne possède pas de statistique à ce sujet.

Question par M. Fisher.—Relativement au chemin public ou boulevard, conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal, et connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau":

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date pour la construction de ce chemin ou boulevard?

2. Combien la province a-t-elle dépensé à date pour fins d'expropriation, commissions ou frais se rapportant auxdites expropriations?

3. Quelle est la longueur totale de ce chemin ou boulevard?

4. Combien ont coûté à la province les inscriptions indiquant le tracé ou le nom de ce chemin ou boulevard?

5. Ce chemin ou boulevard est-il maintenant complété?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. $2,150,442.57.
2. L'acquisition du terrain a coûté $132,548.94.
La préparation des plans, le coût des actes et de leur enregistrement et les frais pour les cas référés à la Commission des Services Publics s'élèvent à $16,560.46.
3. 9.31 milles.
4. Ces inscriptions n'ont rien coûté à la province.
5. Oui.

Question par M. Élie.—1. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans la province et qu'ont-elles coûté au gouvernement?
2. Combien ont été établies par le gouvernement depuis la date couverte par la réponse parue dans les Journaux de l'Assemblée Législative, le 8 février 1932?
3. Quels sont les noms des propriétaires, des paroisses et comtés où ces fermes sont situées?
4. Qu'a coûté au gouvernement chacune de ces fermes jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
1. 47: $326,927.16.
2. 11.
3. et 4.—

Auguste Beaulieu, Ste-Angèle-de-Mérici, Matane.	.....
Alcide Charette, Templeton, R.R. No 1, Papineau	.....
Alphonse Gagnon, St-Fabien, Rimouski.....	$ 90.40
Joseph Lalonde, Vaudreuil-Station, Vaudreuil...	285.70
Honorat Lussier, Granby, R.R. No 4, Shefford...	315.90
Auguste Marceau, Normandin, Roberval.....	63.79
Hermias Villeneuve, Ste-Croix, Lac-St-Jean.....	89.96
Collège du Sacré-Cœur, Beauceville, Beauce.....	84.59
R.R. F.F. St-François-Régis, Vauvert, Roberval.	148.15
Séminaire du Sacré-Cœur, St-Victor, Beauce.....	82.51
Séminaire de Ste-Thérèse, Ste-Thérèse, Terrebonne.	.....

Question par M. Élie.—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour les fermes de démonstration pendant les six premiers mois de l'exercice en cours?
2. Combien pour champs de démonstration de toutes sortes?
3. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
1. $28,470.38.
2. $4,774.39.
3. $1,945.22.

Question par M. Béïque.—Relativement au chemin conduisant des Trois-Rivières à Shawinigan-Falls:

1. Quand ont été commencés les travaux de réparation ou d'amélioration qui étaient en voie d'exécution au cours de l'été 1932?
2. Les travaux sont-ils complètement exécutés?
3. Quel sera le coût total de ces travaux lorsqu'ils seront complétés, y compris les frais et déboursés d'expropriations?
4. A combien s'élève le total des contrats accordés à date au sujet desdits travaux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Le 17 mai 1932 pour le contrat, Emery Massicotte; le 12 juillet 1932, pour le contrat: H. J. O'Connell, Limited; le 1er août 1932 pour le contrat: Macurban Asphalt Limited.
2. Oui, pour le contrat H. J. O'Connell, Ltd; non, pour les contrats Emery Massicotte et Macurban Asphalt Ltd.
3. Le coût des travaux est évalué à $554,710.23.
4. $378,507.50.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 186) intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice".

M. Barré propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Béïque, secondé par M. Barré, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copies authentiques de tous les contrats intervenus entre le gouvernement de cette province et toutes personnes, compagnies ou corporations, et se rapportant aux travaux en voie d'exécution durant l'été 1932, concernant le chemin public conduisant des Trois-Rivières à Shawinigan-Falls.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 15 FÉVRIER 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:
Bill 15.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:
Bill 130.—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
Bill 105.—Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel.
Bill 104.—Loi modifiant la charte de la cité de Lévis.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:
De "The Montreal General Hospital", demandant l'adoption d'une loi pour amender sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 7, intitulé: "Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés."

Bill No 9, intitulé: "Loi concernant la fonction des juges de paix des membres des conseils municipaux."

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du Ministre des Terres et Fôrets de la Province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1932.

(*Document de la session No* 44.)

Question par M. Duplessis.—Du 1er mars 1932, inclusivement, au 6 avril de la même année, combien d'officiers de police, en quelque qualité que ce soit, ont été engagés par la province?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Un.

Question par M. Béïque.—Relativement au chemin public ou boulevard, conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive et la cité de Montréal et connu sous le nom de "Boulevard AlexandreTaschereau":

1. A qui ont été payés les montants dépensés pour expropriations?

2. A qui ont été payés les commissions ou frais pour lesdites expropriations?

3. Des ponts ont-ils été construits sur ledit chemin ou boulevard?

Dans l'affirmative: *a.* Combien a été dépensé à date pour la construction desdits ponts; *b.* Lesdits ponts ont-ils été nécessités parce que ledit chemin ou boulevard est traversé par des voies de chemin de fer?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Hector Brossard, $445.50; J.-C. Brossard, $104.58; Henri Brossard, $1,529.50; Aimé Brossard, $12.40; Suburban Land Co., $8,221.85; J.-W. Goyette, $396.00; Joseph Boyer, $334.65; A.-L. Caron, $313.60; Armand et Alp. Surprenant, $307.10; Jos. Surprenant, $335.20; L.-E. Brossard, $801.20; Ethel McKay, $5,050.00; Succession Duncan McMartin, $3,701.80; Georges Rémillard, $159.21; Madame F. E. Came, $780.00; Henri Bourassa, $260.00; Nap. Bourassa, $342.00; Louis Gravel,

$858.00; Emile Perras, $141.05; Succession N.-P. Valiquette, $332.80; L.-N. Dupuis, $215.09; Noé Ste-Marie, $49.80; A. Lamarre et J.-B. Audette, $1,000.00; Alex. Perron, $28.00; Hormidas Dumontet, $93.65; Auguste Beauvais, $5,146.35; J.-B. Boucher, $3,954.30; Aimé Geoffrion, $10,988.65; Olivier Holmes, $1,631.06; Hon. R. McKay, $1,985.00; Louis Poitras, $5,000.00; Dr R. Despatis, $150.39; Henri Moquin, $104.62; Moïse Gauthier, $424.62; J.-D. Bérard, $1,166.80; Paul-E. Thibault, $875.70; Mme Omer L'Ecuyer, $625.00; W. J. Murray, $720.51 Frank Adams, $1,520.47; P. Colpron, $157.50; Dr R. Edmison, $504.00; J. Groholsky, $2,700.00; Dorina A. Joyal, $680.40; A. Brassard, $24.00; Armand Lemoine, $2,038.38; Léonard Lamarre, $8,655.22; O. Holmes, et M. Minogue, $726.31; O. Holmes, $427.50; Cie Lasalle Inc., $6,181.62; M. et J. Minogue, $1,567.87; J.-R. Goyette, $7,240.00; Benoît L'Ecuyer, $275.00; J.-A. Lepage, $315.00; Thos Barnfield, $675.94; Rév. T. F. Hefferman, $291.20; Donat Landry et Succession Bruno Nevert, $152.80; James Morris, $1,200.00; Mme Eugénie Beauregard, $442.00; Peter McManus, $160.16; St. Lambert Realty Co. Ltd, $5,041.20; R. E. Lording, $1.664.80; John Sanderson, $100.00; C. M. Mitchell, $238.91; Miss F. Edgar, $127.50; James Slater, $8,000.00; Alphonse Moquin, $95.60; A. Geoffrion, $2,185.75; Gustave Brossard, $18.00; Succession P.-B. Lamarre, $184.80; Ernest Perras, $561.80; Edmond Gravel, $2,000.00; T. H. Cameron, $2,000.00; Michael Minogue, $427.50; Emile Geolier, $945.00; Succession S. Beaudin, $5,386.13; Hon. G. Simard, $824.96; Philias Vanier, $2,285.78; Nathan Bacal, $1,800.00; Alph. et Armand Surprenant, $65.40; Pierre Roy, $58.46; J. et Alf. Surprenant, $60.95; Arthur Guérin, $258.53; Emile Poirier, $250.00; Henri Bourgault, $207.70; Nap. et Henri Bourassa, $116.30; Adrien Gravel, $190.70; Albini Roy, $102.42; Gust. Brossard, $1,528.20; J.-R. Goyette, $25.00; A. Geoffrion, $212.39; A. Guérin, $214.91; G. Brossard, $105.13; P. Baillargeon, $375.00; Jos. Poirier, $358.77.

2. P. Boucher, $1,009.65; Godin & Jobin, $25.75; Rosaire Dupuis, $43.00; MacKay et MacKay, $659.60; Emile Gravel, $949.18; J.-S.-U. Dupras, $40.15; S. Mackay, $338.50; Max Raymond, $986.40; Panet Raymond, $82.30; H. Beaudin, $450.00; Bernard Devlin, $305.00; Beaubien, Gouin, Mercier & Tellier, $162.75; Gust. Brassard, $14.08; Descaries & Descaries, $280.78; J.-L. Bigras, $56.33; M. Gabard, $10.14; D.-E. Joyal, $42.24; A. Perrault, $436.45; P.-A. Béïque, $10.668.16.

3. Quatre ponts en béton armé et structure métallique, dont deux avec approches formées de viaducs en béton armé, et deux autres avec approches formées de terrassements, ont été construits.

Dans le montant total de $2,150,442.57, dépensé pour la construction de ce boulevard, est compris le coût total de la construction de ces quatre ponts et des viaducs et terrassements aux approches, lesquels ont coûté en travaux la somme de $969,984.94, et en frais d'arpentage, plans, ingénieurs conseils, ingénieurs résidants, aides-ingénieurs, surveillants, analystes et laboratoire, la somme de $46,842.66.

Deux de ces ponts avec approches en terrassements ont été construits par A. W. Robertson & M. A. Janin, en vertu du contrat qui leur fut accordé, dont l'un au-dessus de la rivière St-Jacques, et l'autre au-dessus des voies du chemin de fer Canadien National à Brosseau.

Les deux autres ponts ont été construits avec approches formées de viaducs en béton armé, dont l'un au-dessus des voies du chemin de fer Canadien National à Southwark, et l'autre au-dessus des voies du chemin de fer Quebec Montreal & Southern. La Société Générale de Ponts et Chaussées, en vertu du contrat qui lui fut accordé, commença la construction des culées de ces ponts et, dans le montant total de $69,736.14 de travaux que la Société Générale exécuta, avant l'abandon de son contrat, est comprise la somme de $36,161.22; représentant les travaux commencés à ces ponts. La compagnie Kennedy Construction compléta la construction de ces ponts et construisit en plus les viaducs en béton, en vertu du contrat qui lui fut accordé pour compléter les travaux abandonnés par la Société Générale de Ponts et Chaussées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi, 9 février courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 123) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi refondant la charte du Collège de l'Assomption".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 135) intitulé: "Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

La Chambre continue le débat sur la motion en discussion à six heures, ce jour, "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

M. Lafleur propose par voie d'amendement, secondé par M. Bertrand:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre tout en étant disposée à voter les subsides nécessaires à Sa Majesté;

Exprime l'opinion que des auditeurs ou vérificateurs offrant toutes les garanties d'impartialité et de compétence devraient être nommés pour faire une audition complète et exacte de la situation financière de la province, et afin de modifier et bonifier la comptabilité et la tenue des livres de la province;

Recommande l'établissement d'un organisme absolument efficace, impartial et compétent, adapté au régime parlementaire, chargé d'inventorier nos ressources naturelles, d'enquêter sur les abus commis lors de la concession et dans l'exploitation de ces ressources spécialement nos forêts et nos forces hydrauliques, de déterminer les causes de ces abus et de suggérer les remèdes rationnels et appropriés, en vue de réparer les erreurs du passé, d'améliorer les conditions du présent et de préparer l'avenir.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Smart.—10.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Gaspé Nord),
Dansereau,
Duffy,
Filion (Laval),
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Legault,
Lemieux,
McDonald,
Mercier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Plante,
Poulin,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—38.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 16 FÉVRIER 1933

Prière.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que toutes les règles se rapportant aux avis à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions, ainsi qu'à l'examen et à la lecture des bills privés soient suspendues;

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance; que le règlement 498 soit suspendu;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 136, intitulé: "Loi amendant la charte de la Ville de Laval des Rapides", comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Filion (Laval), en conséquence, présente un bill (No 136) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Lamoureux, il est—

Ordonné que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Mount Royal Gardens, Limited", et de "Armand Bélanger, de Montréal, notaire public", demandant l'adoption d'une loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 11.—Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.

Bill 182.—Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 95.—Loi concernant la Montée Saint-Rémi dans le comté de Jacques-Cartier.

Et sans amendement le bill suivant:

Bill 133.—Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms.

L'honorable M. Francœur, du comité des Chemins de fer et autres moyens de communications, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 116.—Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Phaneuf, il est—

Ordonné que M. Poulin ait la permission de présenter un bill (No 189) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 19, intitulé: "Loi modifiant l'article 6 de la loi 21 George V, chapitre 45."

Bill No 22, intitulé: "Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civil."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certain amendement qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 8, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec."

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté au bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", et ledit amendement est lu une première fois.

Ordonné que la seconde lecture dudit amendement soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux comptes de banque de la province, depuis le 1er juillet 1931 inclvsivement, jusqu'au 1er juillet 1932:

1. A quelle date lesdits comptes ont-ils été soutirés, pour la somme de $22,659,696.34?

2. A part la somme de $559,419.81, intérêts payés par la province, au sujet desdits comptes soutirés, la province a-t-elle encouru d'autres dépenses ou d'autres obligations?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. 30 novembre, 1931, Banque de Montréal..... $11,686,278.49
   27 novembre, 1931, Banque Canad. Nationale... 10,973,417.85

$22,659,696.34

2. La question n'est pas claire.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux diverses sommes que le Gouvernement a reçues de la Commission des Liqueurs, à quelque titre que ce fût, du 1er juillet 1931 inclusivement, au 1er juillet 1932, exclusivement:

A quelle date chacune de ces sommes a-t-elle été reçue et quel en était le montant?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

Date de réception	*Montant*
23 septembre, 1931	$1,500,000.00
23 octobre, 1931	1,000,000.00
12 novembre, 1931	1,500,000.00
12 janvier, 1932	1,000,000.00
2 avril 1932	24,374.20
16 avril, 1932	13,934.40
19 avril, 1932	200,000.00
30 avril, 1932	12,649.25
4 mai, 1932	1,000,000.00
16 mai, 1932	12,533.35
27 mai, 1932	11,976.80
11 juin, 1932	14,110.05
29 juin, 1932	10,794.30
30 juin, 1932	3,000,000.00
	$9,300,372.35

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 9 février courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Authier, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 3 février 1933 pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, à date, et se rapportant à la concession ou au renouvellement de concessions de limites forestières en cette province.

(*Document de la session No* 45).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 3 février 1933 pour copies authentiques de tous les ordres-en-conseil adoptés par le gouvernement de cette province depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, à date, et se rapportant au renouvellement ou à la concession de droits de coupe en cette province. (*Document de la session No* 46).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 février 1933 pour copies authentiques de tous les contrats intervenus entre le gouvernement de cette province et toutes les personnes, compagnies ou corporations, et se rapportant aux travaux en voie d'exécution durant l'été 1932, concernant le chemin public conduisant des Trois-Rivières à Shawinigan-Falls. (*Document de la session No* 47.)

M. l'Orateur lit à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue de Son Excellence Mgr J.-M.-Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec.

> L'Archevêque de Quebec a lu avec une très vive confusion personnelle, mais avec une singulière satisfaction chrétienne, le texte de la motion votée par l'Assemblée Législative de Québec, le 14 courant, sur proposition de l'honorable M. Taschereau, Premier-Ministre de la Province, appuyé par M. Duplessis, le distingué Chef de l'Opposition, avec les commentaires si favorables qui en ont été faits, à la suite de leurs chefs respectifs par l'honorable M. Stockwell et M. C. E. Gault, au nom de l'élément minoritaire de la Province.
>
> Il sera heureux et s'empressera de faire connaître à Sa Sainteté Pie XI l'écho de commune jubilation qu'à provoqué dans notre province l'acte de Sa suprême bienveillance envers le Siège de Québec, le plus ancien du Canada, et toujours remarquable par sa fidélité traditionnelle à l'Église romaine et au Saint-Siège.
>
> † J.-M.-RODRIGUE VILLENEUVE,
> O. M. I.,
> *Archevêque de Québec.*
>
> Québec, le 16 février, 1933.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 17 FÉVRIER 1933

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. David dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 3 février, 1933, pour copies authentiques de tous les contrats intervenus entre la province et toutes personnes ou corporations, depuis le 1er janvier 1930 jusqu'à date, et se rapportant à la construction du pont de l'Ile d'Orléans et aux travaux accessoires qui s'y rattachent.

(*Document de la session No* 48.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 7 février, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province, du 1er juin 1931, inclusivement, jusqu'au 1er février 1933 et se rapportant aux emprunts temporaires contractés par la province. (*Document de la session No* 49).

Sur la motion de M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: Depuis le 1er mai 1931 à date: La province, par l'entremise du ministère de la voirie, a-t-elle achetée de l'huile à moteur ou de la gazoline? Dans l'affirmative: *a.* Quelle quantité; *b.* de qui; *c.* à quel prix?

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de cette Chambre en date de ce jour pour production d'un état indiquant: Depuis le 1er mai 1931 à date: La Province, par l'entremise du ministère de la voirie, a-t-elle achetée de l'huile à moteur ou de la gazoline? Dans l'affirmative: *a.* Quelle quantité; *b.* de qui; *c.* à quel prix?

(*Document de la Session No* 50.)

Question par M. Élie.—1. La province par l'entremise du ministère de la Voirie doit-elle quelque chose à Laurent Descoteaux de Pierreville, comté d'Yamaska?

2. Dans l'affirmative, combien?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.
2. Répondu au No 1.

Question par M. Fisher.—1. Combien a coûté, a date, à la province, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, la commission chargée d'étudier un système d'assurances sociales pour la province, et établie par le chapitre 14, 20 George V, Statuts de Québec?

2. Le travail de ladite commission est-il terminé?

Réponse par l'honorable M. Arcand:
1. $83,438.07.
2. Oui.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 182) intitulé: "Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité, plénier du bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lune troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi concernant la Montée Saint-Rémi, dans le comté de Jacques-Cartier".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé: "Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 133) intitulé: "Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs, et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 136) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Laval-des-Rapides".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement jusqu'au 10 février 1933 inclusivement:

1. Les comptes de banque de la province ont-ils été soutirés?

Dans l'affirmative:

2. Pendant combien de temps?
3. Pour quelle somme totale?
4. A combien se chiffre le total des intérêts payés ou payables par la province, au sujet desdits comptes?
5. Quel est le taux d'intérêt payé ou payable par la province, au sujet desdits comptes?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2.—

Banque de Montréal:	*Banque Canadienne Nationale*
Du 9 au 21 juillet, 1932; du 3 août, 1932 au 23 janvier, 1933; du 25 janvier au 10 février, 1933.	Du 9 au 25 juillet, 1932; du 3 août, 1932 au 26 janvier 1933; du 28 janvier au 10 février, 1933.
3. Moyenne: $4,312,085.81.	$3,546,160.80.
4. $208,160.59.	
5. 5½%.	

Question par M. Guertin.—1. Combien de fermes ont été achetées par le gouvernement de cette province depuis la mise en vigueur de la Loi pour promouvoir le retour à la terre, chapitre 41, 22 George V?

2. Quelle somme globale le gouvernement a-t-il déboursée à cet effet?
3. Ces terres, achetées par le gouvernement, ont-elles été vendues?
4. Dans l'affirmative, le gouvernement en a-t-il disposé au prix d'achat?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Par l'honorable M. Laferté:

1. 12 lots.
2. $967.92.
3. Occupés mais non encore vendus.
4. Le département en disposera conformément au prix d'achat.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 21 FÉVRIER 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comté des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 135.—Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost.

Avec amendements:—

Bill 121.—Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David-d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur.

Bill 180.—Loi modifiant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 109.—Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital".

Bill 94.—Loi modifiant la charte de l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal.

Votre comité recommande de prolonger au 15 mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delisle, du comité des règements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De "Mount Royal Gardens, Limited", et de Armand Bélanger, de Montréal, notaire public, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent.

Votre comité recommande de prolonger au 15 mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 190) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au libelle diffamatoire".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—
Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieuà la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—
Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux et scolaires".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—
Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Ordonné que l'honorable M. Laferté ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—
Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 191) intitulé: "Loi modifiant l'article 1622 du Code civil".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 192) intitulé: "Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill "F" du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Montreal General Hospital" et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs", pour lequel il demande son concours.

Sur la motion de M. Cohen, il est—

Ordonné que le bill (F) du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Montreal General Hospital* et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs" soit maintenant lu une première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province, depuis le 4 avril 1931 inclusivement et se rapportant au chapitre 26, Statuts de Québec, 21 Geo. V. (*Document de la session No* 51).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier, 1933, pour copies authentiques de tous les ordres en conseil adoptés par le gouvernement de cette province relativement aux mandats spéciaux émis depuis le 15 février 1932, inclusivement, jusqu'au 10 janvier 1933. (*Document de la session No* 52).

Question par M. Barré.—1. Depuis la réponse du 15 janvier 1932 à date, quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec, à quelque titre que ce soit?

2. Pour quelles fins ces divers montants ont-ils été versés dans chaque cas?

3. Quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec à quelque titre que ce soit, pendant le dernier exercice fiscal?

4. Pour quelle fins ces montants ont-ils été versés pour chaque cas?
5. Quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la Coopérative Fédérée de Québec, à quelque titre que ce soit pendant les premiers quatre mois de l'exercice en cours?
6. Pour quelles fins ces montants ont-ils été versés dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. $246,285.80.
2. Remboursement de salaires et dépenses pour fins de propagande agricole..... $ 64,291.91
   Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration..... 41,059.15
   1% sur chiffre des ventes..... 61,719.38
   Publicité pour patates..... 4,220.95
   Remboursement de perte subie *re*: expédition de fromage à Londres..... 2,984.38
   Déboursés *re*: comptabilité des coopératives affiliées 836.27
   Remboursement de salaires *re*: statistiques pour enenquête du lait..... 466.54
   Remboursement de primes pour porcs classifiés.... 106.00
   Diverses marchandises..... 1,454.67
   Achat de graines de semence pour distribution chez les colons..... 60,699.35
   Remboursement de sommes avancées aux officiers des coopératives de pêcheurs pour salaires et dépenses de voyage..... 8,447.20
3. $243,154.98.
4. Remboursement de salaire et dépenses pour fins de propagande agricole..... 69,268.60
   Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration..... 35,972.31
   1% sur chiffres de ventes..... 98,548.87
   Publicité..... 8.847,04
   Remboursement de perte subie *re*: expédition de fromage à Londres..... 2,984.38
   Déboursés *re*: comptabilité des coopératives affiliées 1,672.80
   Achat et construction d'entrepôt..... 1,333.33
   Diverses marchandises..... 6,094.39
   Achat de graines de semence pour distribution chez les colons..... 3,989.00
   Remboursement de sommes avancées aux officiers des coopératives de pêcheurs pour salaires et dépenses de voyage..... 9,145.41
   Remboursement du déficit des coopératives locales des pêcheurs..... 5,298.85
5. $41,821.70.
6. Remboursement de salaires et dépenses pour fins de propagande agricole..... 18,969.82

Grains, engrais, insecticides, etc., pour fermes et champs de démonstration	17,550.73
Remboursement de salaires *re*: statistiques pour enquête du lait	361.90
Diverses marchandises	1,077.50
Achat de graines de semence pour distribution chez les colons	951.22
Remboursement des sommes avancées aux officiers des coopératives de pêcheurs pour salaires et dépenses de voyage	2,910.53

Question par M. Fisher.—1. Le gouvernement a-t-il nommé quelques personnes pour faire enquête sur l'industrie laitière en cette province?

2. Dans l'affirmative: *a.* Qui; *b.* Quand; *c.* Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Oui.

2. *a.* MM. Élie Bourbeau, président; David Black; Napoléon Charest, J.-H. Côté, J.-F. Desmarais, David Roy, Arthur St-Jacques, commissaires; Henri-C. Bois, secrétaire; *b.* Le 11 août, 1931; *c.* $7,626.09.

Question par M. Élie.—Depuis l'incorporation de la cité d'Arvida:

1. Les fonctions de gérant de cette localité, ont-elles été exercées par un aubain?

2. Dans l'affirmative, par qui?

3. Les fonctions de membre du conseil municipal de cette cité, ont-elles été exercées par un aubain?

4. Dans l'affirmative, par qui?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Élie.—Depuis l'incorporation de la ville de Racine:

1. Les fonctions de gérant de cette localité, ont-elles été exercées par un aubain?

2. Dans l'affirmative, par qui?

3. Les fonctions de membre du conseil municipal de cette ville, ont-elles été exercées par un aubain?

4. Dans l'affirmative, par qui?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Élie.—Relativement aux chômeurs dans la cité d'Arvida:

1. Quel en était le nombre: *a.* En 1930; *b.* En 1931; *c.* En 1932?

2. La Province a-t-elle contribué aux travaux de chômage, ou aux secours directs distribués, dans ladite cité?

Dans l'affirmative: *a.* Quand; *b.* Comment et pour quelles sommes?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. *a.* Aucun rapport; *b.* 50, suivant le rapport de la cité; *c.* 217, suivant le rapport qui a été fait par la cité.
2. Non.

Question par M. Élie.—Relativement aux chômeurs dans la ville de Racine:
1. Quel en était le nombre: *a.* En 1930; *b.* En 1931; *c.* En 1932?
2. La province a-t-elle contribué aux travaux de chômage, ou aux secours directs distribués, dans ladite cité?
Dans l'affirmative: *a.* Quand; *b.* Comment et pour quelles sommes?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. *a. b* et *c.* Aucun rapport de la municipalité.
2. Non.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre."

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925."

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 février courant: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sept heures et demie.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi concernant le pont de Métis."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour, (pour que la chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 189) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons."

M. Poulin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Béïque, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les contrats d'acquisition, de tous les titres, certificats d'enregistrement, certificats de droits réels, se rapportant à l'acquisition des terrains achetés ou expropriés par cette province relativement au chemin public conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et l'Ile de Montréal, lequel chemin est connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau".

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Fisher, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie authentique de tous documents et de toute correspondance échangés, depuis le 1er septembre 1931, entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou aucun de ses employés, et toutes personnes, corporations, compagnies ou corporations, se rapportant aux octrois promis et impayés par le gouvernement de cette province et payables sur le fonds de l'Assistance Publique.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement le bill suivant:

Bill No 10, intitulé: "Loi modifiant l'article 2162 du Code civil."

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 22 FÉVRIER 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 85.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

Bill 134.—Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi.

Et avec amendements:

Bill 128.—Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité désire recommander que le bill No 97, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph" et le bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", soient imprimés de nouveau.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant l'article 129*a* de la Loi des cités et villes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

———

Question par M. Duplessis.—Quel était le montant total des bons de crédit, communément appelés "pitons", émis sous l'autorité du gouvernement de cette province: *a*. Le 1er août 1931; *b*. Le 24 août 1931; *c*. Le 30 septembre 1931; *d*. Le 31 octobre 1931; *e*. Le 30 novembre 1931?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Montant total des bons de crédit émis sous l'autorité du gouvernement de cette province:

a. 1er août 1931	$ 30,035.83
b. 24 août 1931	62,329.41
c. 30 septembre 1931	154,979.02
d. 31 octobre 1931	285,431.24
e. 30 novembre 1931	289,631.18
30 novembre 1931 (chômage)	14,845.24
	$304,476.42

Question par M. Élie.—Du 1er mai 1931, inclusivement, au 1er octobre de la même année: *a*. Combien de bestiaux ou d'animaux de ferme ont été donnés par l'entremise du gouvernement de cette province,

à même les fonds publics; *b.* Quel est le coût total desdits bestiaux ou animaux de ferme ?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Colonisation:—

a. Bestiaux ou animaux de ferme à certains colons recommandés par les missionnaires: 462; *b.* Coût total desdits bestiaux ou animaux: $33,193.75.

Agriculture —

Bovins, 5 taureaux, aux cercles agricoles de la Côte-Nord, coût: $470.; Porcs, 5 verrats Yorkshire, aux cercles agricoles de la Côte-Nord, coût: $125.; Volailles, aux cercles de fermières, 3,360 poussins, coût: $336.

Question par M. Béïque.—1. Quel a été la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires pour toute la province: *a.* pour l'année scolaire 1930-31; *b.* pour l'année scolaire 1931-32 ?

2. Quelle a été la moyenne dans chacun des comtés de la province: *a.* pour l'année scolaire 1930-31; *b.* pour l'année scolaire 1931-32 ?

Réponse par l'honorable M. David:

1. *a.* Pour toute la province, $547.; *b.* Cette compilation n'est pas terminée. (1 et 2).

2. *a.*:—

Abitibi	$ 350	Iberville	323
Argenteuil	525	Iles-de-la-Madeleine	253
Arthabaska	257	Jacques-Cartier	1027
Bagot	282	Joliette	308
Beauce	268	Kamouraska	244
Beauharnois	495	Labelle	340
Bellechasse	262	Lac-St-Jean	358
Berthier	285	Laprairie	367
Bonaventure	391	L'Assomption	292
Brome	482	Laval	457
Chambly	775	Lévis	323
Champlain	367	L'Islet	245
Charlevoix	286	Lotbinière	276
Châteauguay	440	Maskinongé	271
Chicoutimi	384	Matane	$290
Compton	483	Matapédia	270
Deux-Montagnes	337	Mégantic	332
Dorchester	275	Missisquoi	490
Drummond	322	Montcalm	330
Frontenac	303	Montmagny	268
Gaspé	322	Montmorency	303
Hull	554	Montréal, cité	1172
Huntingdon	536	Napierville	325

Nicolet	236	Stanstead	565
Papineau	420	St-Hyacinthe	313
Pontiac	570	St-Jean	418
Portneuf	290	St-Maurice	406
Québec, cité	784	Témiscamingue	449
Québec, comté	331	Témiscouata	286
Richelieu	256	Terrebonne	385
Richmond	438	Trois-Rivières, cité	612
Rimouski	273	Vaudreuil	456
Rouville	363	Verchères	323
Saguenay	344	Westmount	1471
Shefford	387	Wolfe	329
Sherbrooke	782	Yamaska	223
Soulanges	391		

Ce renseignement s'applique aux écoles primaires de la province.

Question par M. Guertin.—1. Quel est, dans le service intérieur, dans chacun des départements et des commissions du gouvernement: *a.* le nombre d'employés; *b.* le nombre d'hommes; *c.* le nombre de femmes ?

2. Même question pour le service extérieur ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2.:—	*Service intérieur*			*Service extérieur*		
	a	*b*	*c*	*a*	*b*	*c*
	Total	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*
Conseil législatif	9	9	..	..	..	..
Assemblée législative	81	78	3	9	8	1
Bureau du Lieutenant-Gouverneur	5	4	1	..	..	..
Département du Conseil Exécutif	16	15	1	..	..	..
Département du Procureur-Général	38	38	..	23	18	5
Administration de la Justice	..	..	..	1,507	1,036	471
Dépt. des Affaires municipales	44	32	12	..	..	..
Dept. du Secrétaire provincial	155	72	83	411	238	173
Dépt. du Trésor	182	117	65	191	172	19
Dept. des Terres et Forêts	172	153	19	1,393	1,380	13
Dépt. de la Colon, de la Chasse et Pêch.	159	133	26	299	287	12
Dépt. de l'Agriculture	198	177	21	415	318	97
Dépt. de la Voirie et des Mines	283	247	36	107	103	4
Dépt. des travaux publics	413	395	18	63	61	2
Dépt. du Travail	13	10	3	192	141	51
Dépt. de l'Instruction Publique	49	40	9	150	142	8
Commission des Eaux Courantes de Québ.	19	16	3	28	28	..
Commission des accidents du travail	..	..	..	134	57	77
Commission des liqueurs de Québec	..	..	..	1,302	1,088	214
Commission des Services Publics de Québ.	..	..	..	21	9	12

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées pendant l'exercice fiscal commençant le 1er juillet 1930 et se terminant le 30 juin 1931; *a.* par les contribuables; *b.* par la province ?

2. Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées pendant l'exercice fiscal commençant le 1er juillet 1931 et se terminant le 30 juin 1932: *a.* par les contribuables; *b.* par la province?

Réponse par l'honorable M. David:
1. *a.* Par les contribuables, 77%; *b.* Par la province, 23%.
2. *a.* et *b.* Les statistiques des contribuables ne sont pas prêtes.

Question par M. Fisher.—1. A la connaissance du gouvernement, combien d'écoles, en cette province, n'ont pas ouvert leurs portes au mois de septembre 1932?
2. Depuis cette date, parmi ces écoles combien ont été ouvertes, à la connaissance du gouvernement?
3. Le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour l'ouverture desdites écoles?
4. Dans l'affirmative, quoi?

Réponse par l'honorable M. David:
1. 153 sur 8,162 écoles.
2. Le gouvernement l'ignore.
3. et 4. Le maintien des écoles en activité relève des commissions scolaires qui reçoivent des subventions du gouvernement à cette fin.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité."

M. Plante propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise en délibération,

M. Poulin propose par voie d'amendement, secondé par M. Phaneuf:

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois".

M. Béïque propose, secondé par M. Lafleur:

Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des bills publics en général.

M. l'Orateur déclare qu'on ne peut, pour le moment, proposer de renvoyer le bill à un comité, parce que ce renvoi doit se proposer par voie secondaire (art. 441 du règlement) et que la Chambre est déjà saisie d'un amendement excluant tout sous-amendement (cf. note sous le paragraphe 1 de l'art. 456 du règlement).

Et la motion de M. Béïque est, en conséquence, écartée comme irrégulière.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Barré,
Bédard,
Bélanger,
Bertrand,
Bouthillier,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Côté (Bonaventure),
Crête,
Dansereau,
Desmarais,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duplessis,
Duval,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Giguère,
Godbout,
Grant,
Legault,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Messier,
Moreau (Roberval),
Moreault (Rimouski),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Poulin,
Reed,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Sauvé,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte.—53.

CONTRE

Messieurs:

Bastien,
Béïque,
Bercovitch,
Cohen,
David,
Dillon,
Drouin,
Fauteux,
Fisher,
Gault,
Laferté,
Lafleur,
Lahaie,
Lapierre,
Mercier,
Plante,
Power,
Smart,
Stockwell,
Vautrin.—20.

Et l'amendement est ainsi adopté.
Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, il est—
Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 135) intitulé: "Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi concernant "St. Marys Memorial Hospital".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill ("F" du Conseil législatif) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Montreal General Hospital" et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, Chambre s'ajourne.

JEUDI 23 FÉVRIER 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi concernant le tourisme".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant l'article 2 de la Loi des clubs de récréation."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 193) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Les comptes de banque de la province ont-ils été soutirés, et dans l'affirmative de combien: *a.* Le 10 janvier, 1933; *b.* Le 11 janvier, 1933; *c.* Le 12 janvier, 1933; *d.* Le 13 janvier, 1933; *e.* Le 14 janvier, 1933; *f.* Le 16 janvier, 1933; *g.* Le 17 janvier, 1933?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

Oui.

	Banque de Montréal	*Banque Canadienne Nationale*
a.	1,082,713.16	2,976,273.56
b.	988,558.58	2,948,304.97
c.	1,135,100.40	2,807,878.64
d.	1,365,087.43	2,806,047.16
e.	1,559,708.14	2,805,452.01
f.	1,700,011.60	2,724,114.28
g.	1,957,312.29	2,722,747.97

Question par M. Fisher.—Qui a payé pour les inscriptions indiquant le tracé ou le nom du chemin public ou boulevard, conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal et connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau"?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Kennedy Construction Company, après avoir terminé l'exécution des travaux de construction, a fait et a installé à ses frais ces inscriptions. Le gouvernement n'a rien payé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 février courant: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'orateur, S. R., 1925, c. 3, a. 43, amendé par 18 Geo. V, c. 12, s. 2, allocation de logement de $1,000.00 incluse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le greffier de la couronne en chancellerie et un commis, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des Statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous rapports, faits par l'Auditeur de la province, en vertu de l'article 8, chapitre 21 des Statuts refondus de Québec, 1925, depuis le premier janvier 1931 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous rapports au lieutenant-gouverneur en Conseil, en vertu de l'article 9, du chapitre 21, des Statuts refondus de Québec, 1925, depuis le premier janvier 1932 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous rapports au lieutenant-gouverneur en Conseil, en vertu de l'article 9, du chapitre 21, des Statuts refondus de Québec, 1925, depuis le premier janvier 1930 inclusivement, jusqu'au premier janvier 1932 exclusivement.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies authentiques de tous les règlements adoptés par le bureau de la Trésorerie de cette province, depuis le premier janvier 1926 inclusivement, jusqu'au premier janvier 1929 exclusivement.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copies authentiques de tous les règlements, adoptés par le bureau de la Trésorerie de cette province, depuis le premier janvier 1929 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copies authentiques de tous les ordres en conseil, adoptés par le gouvernement de cette province, depuis le 22 mars 1928 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933, et se rapportant à la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga, et aux amendements à ladite loi.

L'ordre du jour apelle la deuxième lecture du bill (No 191) intitulé: "Loi modifiant l'article 1622 du Code civil".
M. Taschereau (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 192) intitulé: "Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
Bill No 77, intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la cité de Québec".
Bill No 126, intitulé: "Loi concernant Stanley Bagg Corporation".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 24 FÉVRIER 1933

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 32.—Loi modifiant le Code municipal.

Bill 33.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé: "Loi des assurances de Québec (dispositions temporaires)."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 194) intitulé: "Loi abrogeant la loi 22 George V, chapitre 20".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 195) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine sénace.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la vente des immeubles pour taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Barré.—Des 1,784 personnes qui, d'après une réponse donnée le 9 février 1933, auraient été rapatriées, du 1er janvier 1932 au 31 décembre inclusivement, combien ont été placées par le gouvernement ou se sont établies sur des fermes de notre province ?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. 1,653 personnes.
2. A la connaissance du département, aucune n'a quitté.

Question par M. Gault.—1. *a.* Existe-t-il une Cour des jeunes délinquants dans la cité de Québec; *b.* Dans l'affirmative, quel en est le juge ?

2. *a.* Existe-t-il une Cour des relations domestiques dans la cité de Québec; *b.* Dans l'affirmative, quel en est le juge ?

3. Quels sont les pouvoirs de ce juge ou de ces juges et en vertu de quelles lois, provinciales ou fédérales, ou des deux autorités, existent-ils ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Il n'existe pas de telles cours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 190) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".

M. Gault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département des affaires municipales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci

n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, concernant le rachat de certains terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitut."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 46) intitulé: "Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux et scolaires".

Bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 28 FÉVRIER 1933

Prière.

M. Plante propose, secondé par M. Fauteux:

Que toutes les règles se rapportant aux avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions, ainsi qu'à l'examen et à la lecture des bills privés soient suspendues;

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition de John H. Fyon et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Lachine;

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance; que le règlement 498 soit suspendu;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 137, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Plante, en conséquence, présente un bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 46.—Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux ou scolaires.

Et avec amendement:

Bill 34.—Loi modifiant la Loi de la commission municipale de Québec.

Sans amendement:

Bill "F" du Conseil législatif.—Loi modifiant la charte de "The Montreal General Hospital" et décrétant disponible à certaines fins les sommes d'argent de certains legs.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 98.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Votre comité a aussi examiné le bill No 136, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", et désirerait avoir un rapport des légistes avant d'en continuer l'étude.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Béïque, il est—

Ordonné que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (No 197) intitulé: "Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bille (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 198) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement, par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné qu M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 110, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe."

La chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est soumise.

Sur la motion de M. Fortin, secondé par M. Dugas, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

Le paragraphe *b* de l'amendement 1 est remplacé par le suivant:

"*b.* En remplaçant, à la ligne 12 de la page 2, les derniers chiffres: "946" par les chiffres "945".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 février 1933 pour copies authentiques de tous les ordres en conseil, adoptés par le gouvernement de cette province, depuis le 22 mars 1928 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933, et se rapportant à la Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga, et aux amendements à ladite loi.

(*Document de la session No* 53.)

Question par M. Élie.—Depuis le premier janvier 1897, quels sont les ministres faisant partie du gouvernement de cette province qui ont été nommés par ledit gouvernement pour faire partie du conseil de l'Instruction publique?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Les honorables J. H. Dillon; J. J. Guérin; W. G. Mitchell; Jacob Nicol; J.-E. Robidoux; R. F. Stockwell.

Question par M. Élie.—1. Combien de fermes dans cette province ont été fermes de démonstration et ont cessé de l'être?

2. Combien ces fermes ont-elles coûté à la province?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. 18.

2. $133,756.15.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 187) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 21, intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

L'honorable M. Stockwell, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Stockwell informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considértion.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU que le lieutenant-gouverneur en conseil a garanti, en vertu de la loi 2 George V, chapitre 4, le remboursement du capital et de l'intérêt de cent quatre-vingt-cinq mille dollars d'obligations émises pour un terme de vingt années par l'Hôpital protestant des aliénés;

Attendu que le nom de l'Hôpital protestant des aliénés a été changé en celui de *Verdun Protestant Hospital* par la section 2 de la loi 15 George V, chapitre 127;

Attendu que lesdites obligations sont devenues dues le 8 septembre 1932 et qu'il est à propos de garantir, pour un terme d'au plus vingt-cinq années, une nouvelle émission d'obligations de *Verdun Protestant Hospital*, pour rembourser l'emprunt dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par la loi 2 George V, chapitre 4;

Attendu que *Verdun Protestant Hospital* n'est pas en mesure de négocier cet emprunt, si ce n'est avec la garantie du gouvernement; et attendu qu'il est de l'intérêt public que cette garantie soit donnée;

Qu'il soit en conséquence,

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, de garantir le paiement du capital, et d'assumer le paiement de l'intérêt à compter du 8 septembre, 1932, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, d'un nouvel emprunt de cent quatre-vingt-cinq mille dollars, pour une période de temps n'excédant pas vingt-cinq années, lequel emprunt devra être employé, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil, au remboursement de l'emprunt échu le 8 septembre 1932, pourvu:

a. Que toute somme que le gouvernement pourra être appelé à payer à l'avenir, à raison de la garantie du capital, soit déduite du montant annuellement dû audit hôpital en vertu de son contrat avec le gouvernement pour l'entretien et le maintien des aliénés;

b. Que ledit hôpital consente, en faveur du gouvernement, pour assurer le remboursement de toute somme qu'il payera en vertu de la garantie, une hypothèque, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil, sur sa propriété située dans ou près de la cité de Verdun, ainsi que sur les édifices qui y sont érigés.

Résolu, 2.—Que les municipalités responsables de la moitié des frais d'entretien, du séjour et du traitement des aliénés à *Verdun Protestant Hospital* seront tenues au paiement de leur part proportionnelle dans la moitié des intérêts échus et à écheoir sur la somme de cent quatre-vingt-cinq mille dollars à compter du 8 septembre, 1932; et que les articles 52 et suivants de la Loi des asiles d'aliénés (Statuts refondus, 1925, chapitre 190,) et leurs amendements, s'appliqueront à la perception de la moitié de ces intérêts comme si ces derniers faisaient partie des frais d'entretien, du séjour et du traitement des aliénés à *Verdun Protestant Hospital,* aux frais de la province et des municipalités.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 14, intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression".

L'honorable M. Arcand propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Arcand informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le traitement des inspecteurs nommés en vertu de l'article 3 de la Loi des appareils sous pression (Statuts refondus, 1925, chapitre 182A,) tel qu'édicté par la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, sera déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra édicter, modifier, remplacer ou abroger les tarifs des honoraires payables pour:

a. L'émission des certificats;

b. L'approbation et l'enregistrement des plans et devis; la réception des affidavits;

c. Les approbations des installations;

d. Les inspections annuelles,—

visées par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill, est en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 37, intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Stockwell informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le produit de la taxe perçue en vertu de la loi 16 George V, chapitre 55, déduction faite des frais de perception, soit versé au fonds de l'assistance publique, conformément aux dispositions de l'article 5 de ladite loi, tel que remplacé par la section 2 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la vente des immeubles pour taxes".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 1er MARS 1933

Prière.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 87.—Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 11, intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

Bill No 15, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Bill No 89, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat."

Bill No 90, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat."

Bill No 91, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Grand'-Mère."

Bill No 101, intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen."

Bi l No 122, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens."

Bill No 127, intitulé: "Loi concernant la succession de feu monsieur l'abbé J.-Charles Boutet, prêtre."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 82, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel".

Bill No 84, intitulé: "Loi modifiant la charte de la congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie."

Bill No 88, intitulé: "Loi constituant en corporation la "Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi."

Bill No 96, intitulé: "Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sorel", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 96) intitulé: "Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Vingt et unième rapport annuel "La Commission des Eaux Courantes de Québec, 1932". (*Document de la session No* 54.)

Question par M. Barré—1. Le gouvernement possède-t-il maintenant des statistiques sur le nombre des faillites dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, combien y a-t-il eu de faillites dans la province de Québec: *a.* du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931 inclusivement; *b.* du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement?

3. Sur ce nombre, combien de faillites de fabricants pour chacune des années?

4. Combien de faillites de négociants pour chacune des années?

5. Combien de faillites de cultivateurs pour chacune des années?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Il possède celles qui lui sont fournies chaque mois, par le Bureau fédéral de la Statistique.

2. *a.* 795; *b.* 968.

3. 1931: 187; 1932: 205.

4. 1931: 367; 1932: 442.

5. 1931: 56; 1932: 81.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 195) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes".

M. Bédard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 197) intitulé: "Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile".

M. Sauvé propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill ("F" du Conseil législatif): "Loi modifiant la charte de "The Montreal General Hospital" et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bills et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 79, intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari".

Bill No 95, intitulé: "Loi concernant la Montée Saint-Rémi dans le comté de Jacques-Cartier."

Bill No 103, intitulé: "Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et Dame Onésime Béchard."

Bill No 104, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lévis".

Bill No 116, intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".

Bill No 129, intitulé: "Loi refondant la charte du Collège de l'Assomption."

Bill No 133, intitulé: "Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant l'article 129*a* de la Loi des cités et villes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 3, intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925".

L'honorable M. Arcand propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Arcand informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de prescrire les conditions auxquelles les licences prévues à l'article 21 et les certificats prévus à l'article 7 de la Loi concernant les électriciens et les installations électriques (Statuts refondus, 1925, chapitre 178, tel qu'édicté par la loi 18 George V, chapitre 62, section 1,) tel que modifiée par la loi qui accompagne les présentes résolutions seront émises, leur durée et les honoraires exigés et de fixer les honoraires d'inspection.

Résolu, 2.—Que le maximum pour les honoraires prévu à l'article 28 de ladite loi, soit supprimé, tel qu'il est décrété par la section 21 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 21 février 1933, pour copies authentiques de tous les contrats d'acquisition, de tous les titres, certificats d'enregistrement, certificats de droits réels, se rapportant à l'acquisition des terrains achetés ou expropriés par cette province relativement au chemin public conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et l'Ile de Montréal, lequel chemin est connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau".

(*Document de la session No* 55.)

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 46) intitué: "Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux ou scolaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Arpentages, (Terres et Forets) pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pépinière de Berthier: entretien, (Terres et Forets) pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 2 MARS 1933

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Bercobitch, il est—

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant l'article 1625 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Bercovitch, il est—

Ordonné que M. Cohen ait la permission de présenter un bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les actions en revendication".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Statistiques municipales pour l'année civile 1931.

(*Document de la session No* 56.)

Question par M. Élie.—Relativement à la nouvelle construction appartenant à la province et située sur la rue St-Augustin, Québec:

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date: *a.* Quant au terrain; *b.* Quant aux constructions; *c.* Quant à l'ameublement?
2. Combien la province a-t-elle payé à date?
3. Les travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. *a.* $191,728.18 en prévision de l'exécution du projet d'ensemble; *b.* $824,262.82; *c.* $81,821.02.
2. $1,042,211.15.
3. Les travaux de construction sont terminés, à l'exception de deux petits panneaux décoratifs dans le vestibule de l'entrée principale.

Question par M. Béïque.—A combien se chiffre, à date, le coût total payé ou payable par la province en vertu des contrats ou entreprises accordés par la province, par l'intermédiaire du ministère de la Voirie, à MacUrban Asphalt, Limited, depuis le 1er janvier 1930, inclusivement jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
$1,432,959.63.

Question par M. Béïque.—A combien se chiffre , à date, le coût total payé ou payable par la province en vertu des contrats ou entreprises accordés par la province, par l'intermédiaire du ministère de la Voirie, à H. J. O'Connell, Limited, depuis le 1er janvier 1930, inclusivement jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
$126,517.05.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 21, intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital", rapportées du comité plénier et lues une première et une seconde fois, le mardi 28 février dernier.

L'honorable M. Stockwell propose "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 3, intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925", rapportées du comité plénier et lues la première et la seconde fois le mercredi 1er mars courant.

L'honorable M. Arcand propose "que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 3) intutilé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".
L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Poulin.—1. Le gouvernement a-t-il reçu quelque demande de mettre à sa retraite le recorder Semple, de Montréal, et de nommer le recorder Thouin recorder en chef de la cité de Montréal?
2. Si oui, le gouvernement entend-t-il donner suite bientôt à cette demande?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Non.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 193) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils".

Bill (No 198) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile, relativement au paiement, par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance.

Bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service d'hydroplans (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première fois et une seconde et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 3 MARS 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 118.—Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol.

Bill 31.—Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux.

Bill 196.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Avec des amendements:

Bill 30.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.

Bill 195.—Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 186.—Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi retardant l'exécution de jugements sur des créances hypothécaires dans les parties rurales de la province".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Grant, il est—
Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 204) intitulé: "Loi concernant les agents de perception."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bédard, secondé par M. Taschereau (Bellechasse), il est—
Ordonné que M. Bédard ait la permission de présenter un bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
Bill No 105, intitulé: "Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel."
Bill No 111, intitulé: "Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls."
Bill No 113, intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun".
Bill No 124, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle."
Bill No 130, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 105) intitulé: "Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi concernant la cité de Shawinigan-Falls", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 113) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 124) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Arcand dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Cinquième rapport annuel de la Commission des Accidents du Travail de Québec. (*Document de la session No* 57.)

Sur la motion de M. Guertin, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que le rapport de la Commission des accidents du travail de Québec soit imprimé.

Question par M. Poulin.—1. Combien le désastre du "Cymbaline" a-t-il coûté à la caisse de la Commission des Accidents du Travail?

2. Combien a-t-il été payé sur ce montant en honoraires médicaux: *a.* Aux médecins des hôpitaux; *b.* Aux autres médecins; *c.* Aux médecins pour frais d'expertises; *d.* Aux médecins faisant partie du personnel de la Commission?

3. Combien a-t-il été payé: *a.* Pour les soins hospitaliers dans les hôpitaux et au domicile des accidentés; *b.* Pour les médicaments; *c.* Pour les objets de pansement?

4. Pendant combien de jours chacun des accidentés a-t-il bénéficié de la loi des accidents du travail: *a.* A raison d'incapacité totale; *b.* A raison d'incapacité partielle?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. $157,558.66.

2. La commission a payé pour assistance médicale $5,686.85, dont $2,676.95 pour honoraires de médecins: *a.* et *b.* La commission n'a aucun renseignement permettant de distinguer entre les médecins des hôpitaux et les autres médecins; *c.* $191.00; *d.* Rien.

3. *a.* $2,903.15; *b.* $105.15; *c.* $1.60.

4. Ci-après liste des dossiers où compensation a été payée pour incapacité totale temporaire ou incapacité partielle temporaire:

Dossier	*Nom*	*Incapacité totale temporaire*	*Incapacité partielle temporaire*
98868	Sam Stanford	12	..
98852	James Dundys	9	..
98849	Henry Woodbridge	64	..
98085	Angus Black	6	..
99196	Eugène Boileau	4	14
99645	William Daveney	35	..
99198	Ernest Tomaty	71	..
99848	Thomas Ryan	185	..
98887	Paul Bernier	57	..
99200	Jos. Fisher	181	..
99201	John Makin	165	61
99046	George Brenner	43	123
99197	Alexander Bruce	89	..
99056	William St-Onge	43	..
99047	Leonard Canning	180	..
99204	Stephen Dawson	158	..
99576	Robert Inglis	15	..
100434	Fred. Hind	240	..
99191	James Malone	259	..
99195	James Ferguson	168	116
	Jours	1,984	314

Question par M. Poulin.—1. Quels sont les médecins qui ont agi comme experts pour la Commission des Accidents du Travail du 1er septembre 1931 au 30 juin 1932?

2. Quel montant d'honoraires chacun a-t-il reçus pour ses expertises pendant la même période?

3. Quelle somme a été payée, pour la même période, à chacun des hôpitaux suivants: General Hospital, Victoria Hospital, Hôpital Notre-Dame, Hôtel-Dieu, Saint-Luc et autres hôpitaux de la ville de Montréal, Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, Hôpital du Saint-Sacrement, Hôpital Saint-François d'Assises, Hôpital de l'Enfant Jésus, Hôpital Laval et autres hôpitaux de la ville de Québec?

Réponse par l'honorable M. Arcand:

1. A Québec, les Docteurs P.-C. Dagneau, Jos. Vaillancourt, Arthur Rousseau et Albert Brousseau.

A Montréal: les Docteurs J.-P.-E. Bousquet, Léo Blagdon, Ph. Panneton, Oscar Mercier, Ed. Tétreault, Lucien Ranger et Emile Legrand.

2. La comptabilité de la commission ne permet pas d'établir les honoraires reçus par chacun de ces experts de la commission pour les accidents régis par la cédule 1 de la loi. Quand aux accidents de la cédule 2, ces honoraires ont été payés par l'employeur tenu personnellement de fournir l'assistance médicale.

3. La comptabilité de la commission ne permet pas d'établir les sommes payées par le fonds d'accident à ces hôpitaux, quand aux accidents régis par la cédule 1. Quand aux accidents régis par la cédule 2, l'employeur est tenu personnellement de payer le coût de l'hospitalisation de la victime d'un accident du travail.

Sur la motion de M. Reed, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 129) intitulé: "Loi refondant la charte du Collège de l'Assomption" a pour but de favoriser l'expansion d'une institution enseignante, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Fortin, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie" se rapporte à une communauté enseignante, tous les droits payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 200) intitulé: "Loi amendant l'article 1625 du Code civil".

M. Cohen propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 201) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les actions en revendication".

M. Cohen propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre de divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile St-Joseph du Bon-Pasteur, 1730 rue Fullum (antérieurement Hospice St-Joseph-du-Bon-Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de St-Vincent-de-Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph, Sœurs Grises, rue Cathédrale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Dispensary", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors' Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Old Brewery Mission", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Patrick's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert

à Sa Majesté pour L'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour L'Alliance Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars, soit ouvert à Sa Majesté pour Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Patronage Laval, 40 Ave Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Quebec Seamen's Institute", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

30 *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Salvation Army", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital de Beauceville, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital N.-D.-de la Protection, Ste-Marie-de-Bce., pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat St-Joseph, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence de Lanoraie, Co. Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospise St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades, (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30, juin 1934.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Youville de St-Benoît, Co. Deux-Montagnes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Jardin de l'Enfance St-Joseph, Joliette, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Orphelinat de la Providence Ste-Elizabeth, Joliette, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, St-André, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Anne de la Pocatière, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-André-Avellin, Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, L'Assomption, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice de la Providence, St-Henri de Mascouche, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Antoine, St-Lin, Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence, St-Vincent-de-Paul, Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph-de-la-Délivrance, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Joseph-de-la-Délivrance, (section orphelinat), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôtel-Dieu, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Edouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, St-Jean-Deschaillons, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Ursule, Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Sœurs de la Charité, (antérieurement "Children's Hospital"), St-Louis, Black-Lake, Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice Ste-Elisabeth-de-Farnham, Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice St-Célestin, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Casimir, Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital Magog, Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", Ste-Agathe-des-Monts, Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hospice des Dominicains du Rosaire, Tr.-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hôpital St-Victor, Belœil, Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Lachine General Hospital", Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Annuité à Mlle Marie-Régina Drolet, par résolution de l'Asemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour La Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité France-Amérique, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité France-Amérique, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Fondation Strathcona, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Last Post Fund"—(6ième de 10 versements annuels, O. C. 1264-1928), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Musée Laurier à Arthabaska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Société Provancher d'Histoire Naturelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ass. des Maréchaux-Ferrants de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 7 MARS 1933

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non paiement des taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fisher, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 206) intitulé: "Loi relative à l'enregistrement d'un véhicule automobile en vertu de la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Moreault (Rimouski), il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 207) intitulé: "Loi abrogeant l'article 1 du Code civil",

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Béïque, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que M. Béïque ait la permission de présenter un bill (No 202) intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Béïque.—Quelle est la quantité d'amiéiste payée par la province par l'entremise du département de la Voirie et employée pour la confection, la réfection, les réparations ou l'entretien des chemins publics en cette province, depuis le 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

50,352.44 tonnes. (1)

Question par M. Gault.—1. Le gouvernement possède-t-il ou a-t-il quelque intérêt dans le Manoir Mauvide-Genest, situé à Saint-Jean, Ile d'Orléans?

2. A-t-il fourni de l'argent pour des réparations ou des améliorations faites à cette propriété?

Dans l'affirmative, quel en est le montant et à quels termes et à quelles conditions a-t-il été fourni?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Non.

M. Vautrin propose, secondé par M. Poulin: Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre copie de tous rapports et correspondance de la Commission des Assurances Sociales.

Et la motion étant mise en délibération,

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bélanger, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

(1) Pour rectification de cette réponse, voir page 196.

MERCREDI 8 MARS 1933

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 41, intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, son amendement dans le texte français aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 110, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 83, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen".

Bill No 114, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 83) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de

la cité de Salaberry-de-Valleyfield", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill "G" intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent", pour lequel il demande son concours.

Sur la motion de M. Fauteux, il est—

Ordonné que le bill "G" intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent", soit maintenant lu une première fois.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—A combien ce chiffre le total des contributions, à la charge des municipalités de cette province, en vertu de la Loi de l'Assistance Publique de Québec: *a.* Du premier janvier 1926, inclusivement, jusqu'au premier janvier 1929 exclusivement; *b.* Du premier janvier 1929 inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1932 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. David:

a. $1,585,316.01; *b.* Les contributions pour les années 1929, 1930 et 1931 se sont élevées à $3,107,586.03. Il est encore trop tôt pour indiquer ce que les municipalités doivent pour l'année 1932, les comptes étant présentement à se faire.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles".

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Gagnon (Kamouraska) propose par voie d'amendement, secondé par M. Dufour:

Que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Authier,
Barré,
Bédard,
Béïque,
Bertrand,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Gaspé-Nord),
Dufour,
Dugas,
Duplessis,
Elie,
Farand,
Fillion (Lac-St-Jean),
Francœur (Lotbinière),
Frigon,
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lamoureux,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Messier,
Moreault (Rimouski),
Morel,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Sauvé,
Thisdel,
Turcotte.—38.

CONTRE:

Messieurs:

Arcand,
Bélanger,
Bouthillier,
Caron,
Dillon,
Filion (Laval),
Fisher,
Fortier,
Fortin,
Gault,
Guertin,
Lafleur,
Mercier,
Plante,
Poulin,
Power,
Reed,
Smart,
Taschereau (Montmorency).—19.

L'amendement est ainsi adopté.
Et la motion ainsi amendée étant mise aux voix, il est—
Ordonné que le bill soit lu une troisième fois dans six mois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—
Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la protection des plantes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—
Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—
Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 195) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés".
M. Desmarais propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 204) intitulé: "Loi concernant les agents de perception".

M. Desmarais propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 26, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Laferté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Laferté informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit défendu aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, aux autres rouliers publics, aux propriétaires et aux conducteurs de véhicules automobiles au sens du paragraphe 1° de l'article 2 de la Loi des véhicules automobiles, de transporter, ou d'avoir en leur possession pour fins de transport, l'orignal, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, la chair, la tête ou la peau verte d'aucun de ces animaux, à moins qu'il n'y soit attaché un coupon (*tag*) émis par le département de la colonisation, de la chasse et des pêcheries, conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi de la chasse, tel que modifié par la section 3 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Laferté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sur la motion de l'honorable M. Laferté, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre passé ce jour fixant à la prochaine séance l'adoption de la résolution relative au bill No 26, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse" soit révoqué.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant ladite résolution", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 52) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé: "Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non paiement des taxes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 118) intitulé: "Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mis aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 14, intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression."

Bill No 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles."

Bill No 75, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire."

Bill No 85, intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson."

Bill No 109, intitulé: "Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital".

Bill No 132, intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 94, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal."

Bill No 107, intitulé: "Loi concernant le pont de Métis."

Bill No 119, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh Day Adventists, Montreal, Canada".

Bill No 121, intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur."

Bill No 123, intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal."

Bill No 128, intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 107) intitulé: "Loi concernant le pont de Métis", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh Day Adventists, Montreal, Canada", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apoprtés au bill (No 123) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 9 MARS 1933

Prière.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux comptes de banque de la province qui ont été soutirés:

1. A part la somme de $549,419.81 qui aurait été payée par la province, pour intérêts, depuis le 1er juillet 1931 inclusivement jusqu'au 1er juillet 1932, quels sont les autres déboursés ou dépenses encourus par la province?

2. A part la somme de $208,160.59 qui aurait été payée par la province, pour intérêts depuis le 1er juillet 1932, inclusivement jusqu'au 10 février 1933, quels sont les autres déboursés ou dépenses encourus par la province?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2. Aucune autre dépense que l'intérêt sur ces sommes, n'est encourue relativement aux comptes de banque de la Province lorsqu'ils sont soutirés.

Question par M. Fisher.—A même la somme de $20,000.00 mentionnée au chapitre 9, 22 George V, Statuts de Québec, Loi concernant les caisses populaires dites Desjardins:

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé à date?
2. Comment se détaille le montant ainsi dépensé?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. $8,000.00.

2. En vertu des dispositions du contrat conclu entre le gouvernement de cette Province et la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires dites Desjardins, cette dernière doit transmettre au gouvernement, au cours du mois de juin, un état indiquant de quelle manière l'octroi a été employé.

Question par M. Béïque.—Relativement à l'ouverture, à la construction ou aux réparations du chemin public ou boulevard conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal et connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau":

1. A qui et quand a été accordé chacun des contrats ou entreprises ?
2. A combien se chiffre le coût total payé ou payable par la province en vertu de chacun desdits contrats ou entreprises ?
3. Combien la province a-t-elle payé à date au sujet de chacun desdits contrats ou entreprises ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1.—

Construction:

Kennedy Construction Co., 16 juillet 1929, 2 juillet 1931 et 23 juillet 1932.

A. W. Robertson et M. A. Janin, 20 septembre 1929 et 12 mai 1932.

Soumission de la Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée, acceptée le 26 juillet 1929.

Kennedy Construction Co., 13 décembre 1929, 13 août 1931 et 23 juillet 1932.

Réparations:

Pacifique Baillargeon, 20 juillet 1932.
Kennedy Construction Co., 10 juin 1932.

Remplissage des chambres d'emprunt:

Pacifique Baillargeon, 21 août 1931.
J.-F.-R. Leduc, 12 octobre 1932.
Abias Pepin, 18 octobre 1932.

2.—

Construction	$	1,883,287.93
Réparations		30,671.40
Remplissage des chambres d'emprunt.		49,815.10

3.—

Construction	$	1,876,130.15
Réparations		14,128.52
Remplissage des chambres d'emprunt.		37,915.10

Question par M. Élie.—Relativement au pont public sur la rivière St-François, entre St-François du Lac et Pierreville:

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date ?
2. Combien a-t-elle payé à date ?
3. Les travaux sont-ils terminés ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. $419,526.81.
2. $376,141.84.
3. Oui.

Question par M. Élie.—Relativement au pont public sur la rivière Yamaska, entre Yamaska-Est et Yamaska-Ouest:

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date ?
2. Combien a-t-elle payé à date ?
3. Les travaux sont-ils terminés ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. $354,285.17.
2. $354,285.17.
3. Oui.

Question par M. Élie.—Relativement au pont public sur la rivière Richelieu, entre St-Joseph de Sorel et la cité de Sorel:
1. Combien la province a-t-elle dépensé à date?
2. Combien a-t-elle payé à date?
3. Les travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. $745,069.81.
2 $559,830.60.
3. Oui.

Question par M. Authier.—1. Depuis le 1er janvier 1932 au 31 décembre inclusivement, quelles valeurs les rapatriés ont-ils apportées avec eux dans la province?
2. Combien par famille?
3. Combien par tête?

Réponse par l'honorable M. Laferté:
1. Valeur totale: $558,033.00.
2. Valeur moyenne par famille: $1,405.62.
3. Valeur moyenne par personne: $312.79.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 49) intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du budget, se lisant comme suit:

"Qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", rapporée du comité des subsides et lue la première et la seconde fois, le mercredi 8 mars courant, et dont l'adoption avait été remise à la "prochaine séance."

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. Bastien propose, secondé par M. Grant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: Copie de tous rapports et correspondance en possession du Gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Fillion (Lac Saint-Jean), secondé par M. Gagnon (Frontenac), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Élie, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toutes personnes, compagnies ou corporations concernant les gardiens ou percepteurs des taux de péage aux ponts publics sur les rivières St-François et Yamaska, dans le comté de Yamaska, depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er mars 1933.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 123, intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de "Mont-Royal" a été présenté en retard à la suite de circonstances indépendantes de la volonté des promoteurs, que les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 127, intitulé: "Loi concernant la succession de feu monsieur l'abbé J.-Charles Boutet, prêtre," a été présenté en retard à la suite de circonstances indépendantes de la volonté des promoteurs et vu qu'il s'agit d'une œuvre de charité, que les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield".

M. Saintonge propose "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" et la motion étant mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 107)intitulé: "Loi concernant le pont de Métis".

M. Caron propose "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh Day Adventists, Montreal, Canada".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill ("G" du Conseil législatif) intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission municipale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci

n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Duplessis, il est ordonné que l'ordre du jour suivant soit inscrit aux Journaux de l'Assemblée législative.

Cette Chambre a appris avec chagrin le décès du docteur Homère Fauteux, père du député de Montréal-Sainte-Marie, M. le docteur Gaspard Fauteux, et beau-frère du Ministre des Terres et Forêts, l'honorable M. Honoré Mercier, et elle leur offre ainsi qu'à leur famille l'expression de sa vive sympathie.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la protection des plantes".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle".

Bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec".

Bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 44, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1933".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 10 MARS 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 62.—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.

Bill 63.—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.

Bill 203.—Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.

Bill 66.—Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes.

Bill 199.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.

Sans amendement:

Bill 192.—Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de garantie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi concernant la revision de la liste des jurés dans les districts de Québec et de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Casgrain, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 213) intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Casgrain, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisie des immeubles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. David, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 février, 1933, pour copies authentiques de tous les règlements, adoptés par le bureau de la Trésorerie de cette province, depuis le premier janvier 1929 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933.

(*Document de la session No* 58).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 février, 1933, pour copies authentiques de tous les règlements adoptés par le bureau de la Trésorerie de cette province, depuis le premier janvier 1926 inclusivement, jusqu'au premier janvier 1929 exclusivement.

(*Document de la session No* 59).

Question par M. Duplessis.—Relativement au pont public sur le St-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré:

1. Le 1er mars 1933, à combien se chiffrait le total des montants prévus aux contrats accordés par cette province ?
2. Quels sont les travaux exécutés à date ?
3. Quels sont les travaux qui restent à exécuter pour compléter la construction de ce pont ?
4. D'après les estimations que possède le gouvernement à combien s'élèvera le coût total de cette entreprise ?
5. Est-ce l'intention du gouvernement de continuer la construction de ce pont ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. $1,183,348.49.
2. Approche nord au complet: quant à la partie du pont au-dessus des rives, la sous-structure et les viaducs en béton armé sont terminés et la super-structure est en préparation, à l'usine.
3. Partie centrale et approche sud, au complet.
4. $3,500,000.00.
5. Oui.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 44, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1933".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que la convention intervenue entre le gouvernement du Dominion du Canada et celui de la province de Québec, reproduite comme cédule de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, soit ratifiée et confirmée et que le gouvernement de cette province soit revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à effet cette convention en ce qui regarde les actes et les choses qui seront de son ressort.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le ministre des travaux publics à conclure, avec le gouvernement du Dominion et les municipalités de la province, toutes conventions ayant pour objet de remédier au chômage.

Résolu, 3.—Que la Loi de l'aide aux chômeurs, 1931 (22 George V, chapitre 2,) s'appliquera pour mettre à effet les conventions visées par les résolutions 1 et 2 ci-dessus, en ce qui regarde les actes et les choses qui, en vertu de ces conventions, seront du ressort soit du gouvernement de la province, soit des municipalités.

Résolu, 4.—Que le gouvernement de cette province pourra assumer, en tout ou en partie, le paiement de la part contributive qui incombe à une municipalité pour les dépenses de secours directs en vertu de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1931, ou de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, soit que la municipalité se soit engagée à contribuer à ces dépenses ou qu'elle ait négligé ou refusé de le faire; que le gouvernement de cette province sera autorisé à faire les dépenses qu'il jugera nécessaires pour secourir les chômeurs et qui ne pourront être incluses, en vertu des conventions, dans les réclamations à être faites au gouvernement du Dominion, et que les dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 de la Loi de l'aide aux chômeurs, 1931, s'appliqueront au paiement des sommes prévues par les dispositions de la présente résolution.

Résolu, 5.—Que lorsque des secours directs seront à la charge du gouvernement du Dominion, de celui de cette province et des municipalités, ou soit seulement du gouvernement du Dominion et de celui de cette province, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à avancer, en tout ou en partie, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes nécessaires pour payer la part contributive du gouvernement du Dominion et celle d'une ou de plusieurs municipalités, ou seulement celle du gouvernement du Dominion ou celle d'une ou plusieurs municipalités, et ce pour tout endroit de la province qu'il déterminera, et que dans ces cas, les sommes payées par le gouver-

nement du Dominion et par les municipalités en paiement de leur part contributive, devront être versées au fonds consolidé du revenu en remboursement des avances ainsi faites.

Résolu, 6.—Que tous les emprunts contractés ou autorisés avant l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions par les municipalités en vertu des lois 21 George V, chapitres 2 et 3, et 22 George V, chapitres 2 et 3, soient validés, pourvu que la procédure déterminée par ces lois en ce qui regarde tels emprunts ait été régulièrement suivie.

Résolu, 7.—Que les dispositions des sections 5 et 6 de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront censées être en vigueur depuis le 1er mai 1932.

Résolu, 8.—Que le ministre des travaux publics sera chargé de l'exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et que ladite loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées,

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 44) intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1933".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 14 MARS 1933

Prière.

M. Plante, du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 108.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.

Bill 137.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.

Votre comité recommande de prolonger au 31 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe I de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 31 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe I de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant l'article 36 de la Loi du département du trésor".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dugas, secondé par M. Fortin, il est—

Ordonné que M. Dugas ait la permission de présenter un bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 719*a* du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité de certaines créances hypothécaires et autres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 9 mars 1933, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toutes personnes, compagnies ou corporations concernant les gardiens ou percepteurs des taux de péage aux ponts publics sur les rivières St-François et Yamaska dans le comté de Yamaska, depuis le 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er mars 1933. (*Document de la session No* 60.)

Question par M. Guertin.—Depuis le 30 juin dernier, quelles sommes ont été payées aux personnes ou compagnies suivantes, à quelque titre que ce soit: *a.* M. Charles Marquette; *b.* Paul Béïque; *c.* Canadian Rock Products Co.; *d.* McUrban Asphalt Co.; *e.* A. Monat & Co.; *f.* General Construction and Material Co. ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $21,570.00; *b.* $8,361.55; *c.* $124,122.91; *d.* $400,196.64; *e.* $86,-201.26; *f.* $58,261.49.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er janvier 1930 inclusivement, jusqu'au 1er février 1933:

1. Le gouvernement de cette province a-t-il accordé des réductions quant aux droits de coupe payables à la province ?

Dans l'affirmative:

2. A combien se chiffre le montant total des réductions ainsi accordées ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui, pour aider à l'industrie forestière et aussi pour accélérer le sauvetage des bois en perdition, (bois incendiés, renversés par le vent, détruits par les insectes ou champignons).

2.—

A. Pour les bois de sciage:

I	Exercice	1929-30	$ 410,055.64
II	"	1930-31	232,710.40
III	"	1931-32	213,588.77

B. Pour les bois en perdition:

I	Exercice	1929-30	104,728.47
II	"	1930-31	107,228.46
III	"	1931-32	51,031.30

C. Pour les bois transformée en pâtes cellulosiques:

I	Exercice	1929-30	Aucune.
II	"	1930-31	"
III	"	1931-32	65,298.07

D. Sur les permis spéciaux Loc. 21 Geo. V, ch. 33.

I	Exercice	1929-30	Aucune.
II	"	1930-31	"
III	"	1931-32	2,246.15
	Grand total pour l'exercice	1929-30	$ 514,784.11
	" " " "	1930-31	339,938.86
	" " " "	1931-32	332,164.29

Question par M. Duplessis.—Depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er février 1933, relativement aux exploitations forestières:

1. Le gouvernement de cette province a-t-il accordé des réductions quant à la rente foncière payable à la province:

Dans l'affirmative:

2. A combien se chiffre le montant total des réductions ainsi accordées?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui, pour les années 1931-32 et 1932-33.

2. Pour 1931-32: $401,960.00. Les rapports sur l'exploitation forestière de 1932-33 n'ayant pas tout été reçus par le Ministère des Terres et Forêts, il n'est pas possible de répondre à cette partie de la question, dans le moment.

Question par M. Duplessis.—1. Combien existe-t-il de ponts de péage dans la province de Québec?

2. A qui appartient chacun de ces ponts?

3. Quand a été établi chacun de ces ponts comme pont de péage?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

Rivière	*Municipalité*	*Nom du pont*	*Propriétaire*	*Quand établi pont de péage*
1.—Batiscan	Batiscan	Batiscan	Province de Québec	10 mars, 1922.
2.—Ottawa	Vaudreuil–Ile Perrot	Taschereau	" "	21 avril, 1924.
3.— "	Ste-Anne de Bellevue—Ile Perrot	Galipeault	" "	1 juin, 1925.
4.—St-Laurent	Ste-Foye–St-Nicolas	Pont de Québec	Dominion du Canada	22 sept. 1929.
5.—St-François	Pierreville–St-François	St-François	Province de Québec	1 août, 1932.
6.—Yamaska	Yamaska-E.–Yamaska-O	Yamaska	" "	13 juin, 1932.
7.—Richelieu	Sorel–St-Joseph	Sorel	" "	16 nov., 1932.
8.—St-Laurent	Montréal—St-Lambert	Victoria	C. N. Ry's	Ignore.
9.— " "	Montréal–Montréal-Sud	Pont du Havre	Commission du Havre	14 mai, 1930.
10.—Ste-Anne	Ste-Anne de la Pérade	Ste-Anne	Mun. Ste-Anne de la Pér	Ignore.
11.—Des Mille-Iles	Ste-Rose de Laval–Rosemere	Belair	Succession Belair	10-14 Geo. IV, ch. 56 (1830).
12.— " " " "	St-Eustache	Bellefeuille	" Bellefeuille	10-11 Vict., ch. 99, (1847).
13.—St-Maurice	Grand'Mère	Grand'Mère	Cité de Grand'Mère	1er mai 1929.
14.—Richelieu	Lacolle–Noyan	Lacolle	The Richelieu Bridge Co	45 Vict., ch. 91, (1882).
15.—Jésus	Terrebonne–St-Frs de Sales	Terrebonne	Mun. Terrebonne	Ignore.
16.—Nicolet	Visitation B.V.M.	Côté	La Cie D. Côté & Fils	"
17.—Rang du St-Espr	L'Epiphanie		Jos. Prévost	"
18.—Baie de Gaspé	Gaspé	Mgr Ross	La Cie du Pont de Gaspé	9 octobre, 1932.

Question par M. Lafleur.—1. La province a-t-elle exécuté ou fait exécuter des travaux quant au chemin public conduisant de Grande-Baie à Jonquières, dans le comté de Chicoutimi, à partir du 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1932?

Dans l'affirmative:

2. Des soumissions ont-elles été demandées au sujet desdits travaux?
3. Par qui ont été exécutés lesdits travaux?
4. A combien se chiffre le coût total desdits travaux?
5. Lesdits travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui. En 1929, un contrat fut accordé à E.-R. Truchon pour élargir la route No 15 de Grande-Baie à Jonquière et y construire un pavage permanent. Entre Chicoutimi et Jonquière, ce chemin devait passer par la route à Basile et le rang de la Petite Société. En 1931, ce tracé fut modifié. Le tracé par la route à Basile et le rang de la Petite Société fut abandonné et remplacé par le rang St-Ignace et la ville d'Arvida, afin d'éviter la côté de la Réserve, deux traverses à niveau et afin de traverser la ville d'Arvida.
2. Oui.
3. E.-R. Truchon, le plus bas soumissionnaire.
4. $455,344.32.
5. De Grande-Baie à Chicoutimi, les travaux d'élargissement et de pavage permanent sont terminés. De Chicoutimi à Arvida, les terrassements sont terminés moins 1000 pieds de garde-fous qu'il reste à poser. D'Arvida à Jonquière, l'élargissement et le pavage sont terminés. Il reste à faire le pavage dans le rang St-Ignace et ½ mille dans la ville d'Arvida.

Question par M. Barré.—Quant aux grains de semence, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932, inclusivement:

1. Quel est le montant total dépensé par la province?

2. Quel est le montant total dépensé dans chacun des comtés de la province?

3. Combien la province a-t-elle payé à date?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. $283,865.78.

2.—

Abitibi	$ 26,347.64	Lotbinière	$ 7,903.29
Argenteuil	1,010.28	Matapédia	9,951.01
Arthabaska	3,483.00	Matane	3,405.79
Bagot	7,347.66	Mégantic	4,970.61
Brome	1,511.51	Maskinongé	2,094.32
Beauce	3,023.63	Montcalm	3,776.90
Bellechasse	2,013.85	Montmorency	983.70
Berthier	2,836.93	Montmagny	6,983.39
Bonaventure	12,008.65	Nicolet	5,206.86
Champlain	3,091.97	Papineau	5,895.82
Charlev.-Saguen.	10,682.46	Pontiac	1,615.44
Chicoutimi	15,258.65	Portneuf	2,395.27
Compton	1,920.46	Richmond	2,648.69
Dorchester	5,166.27	Richelieu	1,168.70
Drummond	4,769.85	Riv.-du-Loup	3,617.60
Frontenac	3,421.03	Roberval	20,177.58
Gaspé-Nord	4,739.02	Rimouski	5,872.08
Gaspé-Sud	5,705.37	St-Hyacinthe	9,401.00
Gatineau	7,451.04	Shefford	2,037.69
Iles-de-la-Mad	765.79	Sherbrooke	2,132.76
Iberville	50.00	Stanstead	2,013.62
Joliette	3,339.72	St-Maurice	3,089.51
Kamouraska	3,310.00	Témiscamingue	3,733.48
Labelle	7,947.59	Témiscouata	11,551.81
L'Assomption	1,606.53	Terrebonne	2,883.08
Lac-St-Jean	5,098.00	Verchères	2,246.70
Laviolette	3,397.38	Wolfe	3,291.96
Lévis	1,122.44	Yamaska	1,207.16
L'Islet	3,183.24		
			$ 283,865.78

3. $283,865.78.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 73) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 66) intitulé: "Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement dans le titre.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre".

L'honorable M. Laferté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Laferté informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries, avec, dans chaque cas, l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, pourra acquérir de gré à gré tout immeuble quand il jugera qu'il est de l'intérêt de la colonisation dans une localité d'en agir ainsi, pourvu que le montant de l'acquisition n'excède pas, dans chaque cas, la somme de cent dollars, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi pour promouvoir le retour à la terre (22 George V, chapitre 41), tel que modifié par le paragraphe *b* de la section 1 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

La résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi retardant l'exécution de jugements sur des créances hypothécaires dans les parties rurales de la province".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou employés, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou employés, ainsi qu'avec les autorités de la ville d'Aylmer, Qué., ou aucun des membres du conseil ou employés de ladite corporation municipale et se rapportant aux secours aux chômeurs, pour la ville d'Aylmer, à partir du 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que l'honoraire additionnel de $100.00 payé sur chacun des bills: No 89, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat" et No 90, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat" soit remis, vu que le retard provient de la Poste.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 109, intitulé: "Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 mars courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 202) intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 15 MARS 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Le bill "G" du Conseil législatif.—Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 191.—Loi modifiant l'article 1622 du Code civil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 2, intitulé: "Loi modifiant la loi du salaire minimum des femmes."

Bill No 21, intitulé: "Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".

Bill No 33, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

Bill No 46, intitulé: "Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux ou scolaires."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 123) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal".

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Mercier:

Que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

L'article 2 ajouté par l'amendement du Conseil législatif est amendé en y ajoutant après le No: "609", dans la troisième ligne, le numéro "610".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements du Conseil législatif ainsi amendés, sont, en conséquence, adoptés.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 192) intitulé: "Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre" rapportée du comité plénier et lue la première et la deuxième fois le mardi, 14 mars courant.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre".

L'honorable M. Laferté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 18, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Stockwell informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que la taxe annuelle payable par toute compagnie de chemin de fer possédant, exploitant ou employant, en totalité ou en partie, dans cette province, un chemin de fer à vapeur ou électrique, imposée par

le paragraphe 1 de la division X de l'article 5 de la Loi de la taxe sur les corporations (Statuts refondus, 1925, chapitre 26,) ledit paragraphe 1 tel que modifié par la loi 22 George V, chapitre 23, section 1, s'appliquera à chaque ligne de tel chemin de fer, tel que décrété par la section 1 de la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 26, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Bill No 30, intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

Bill No 44, intitulé: "Loi de l'aide aux chômeurs, 1933."

Bill No 50, intitulé: "Loi modifiant l'article 129*a* de la loi des cités et villes."

Bill No 52, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture."

Bill No 61, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la protection des plantes."

Bill No 87, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix".

Bill No 175, intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

Bill No 180, intitulé: "Loi remplaçant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales."

Bill No 182, intitulé: "Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 123, intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal".

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

F Loi modifiant la charte de "The Montreal General Hospital " et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs.
2 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
7 Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés.
8 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
9 Loi concernant la fonction de juges de paix des membres des conseils municipaux.
10 Loi modifiant l'article 2162 du Code civil.
11 Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.
14 Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression.
15 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
19 Loi modifiant l'article 6 de la loi 21 George V, chapitre 45.
20 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
21 Loi concernant "Verdun Protestant Hospital".
22 Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civile.
26 Loi modifiant la Loi de la chasse.
30 Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
33 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
41 Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 94.
44 Loi de l'aide aux chômeurs, 1933.
46 Loi pour défendre la garantie par certaines personnes des emprunts municipaux ou scolaires.
50 Loi modifiant l'article 129*a* de la Loi des cités et villes.
52 Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.
61 Loi modifiant la Loi de la protection des plantes.

75 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire.
77 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
79 Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari."
82 Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.
83 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen.
84 Loi modifiant la charte de La Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie.
85 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
87 Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix.
88 Loi constituant en corporation la "Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".
89 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat.
90 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat.
91 Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.
94 Loi modifiant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.
95 Loi concernant la Montée Saint-Rémi dans le comté de Jacques-Cartier.
96 Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital".
101 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen.
103 Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et dame Onésime Béchard.
104 Loi modifiant la charte de la cité de Lévis.
105 Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel.
107 Loi concernant le pont de Métis.
109 Loi concernant "St. Mary's Memorial Hospital".
110 Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
111 Loi concernant la cité de Shawiningan-Falls.
113 Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun.
114 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.
116 Loi modifiant la charte de "The Quebec Labrador Railway Company".
119 Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada".
121 Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur.

122 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens.
123 Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal.
124 Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.
126 Loi concernant "Stanley Bagg Corporation".
127 Loi concernant la succession de feu monsieur l'abbé J.-Charles Boutet, prêtre.
128 Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve.
129 Loi refondant la charte du Collège de l'Assomption.
130 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
132 Loi concernant la donation par Hubert Morin à dame Alice Morin.
133 Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms.
175 Loi modifiant la Loi du barreau.
180 Loi remplaçant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.
182 Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Et, à leur retour,

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mardi 7 mars courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance de la Commission des Assurances Sociales.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Élie, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Lafleur.—1. La province a-t-elle exécuté ou fait exécuter des travaux quant au chemin public du rang St-Ignace, dans la paroisse de Chicoutimi, à partir du 1er janvier 1931, inclusivement, jusqu'au 1er février 1933?

Dans l'affirmative:

2. Des soumissions ont-elles été demandées au sujet desdits travaux?
3. Quel est le coût total desdits travaux?
4. Par qui ont été exécutés lesdits travaux?
5. Lesdits travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.
2. Oui.
3. Les travaux ont coûté à date $98,225.17. Cette somme est comprise dans le montant total donné dans la réponse qui apparaît à la page

196 des procès-verbaux de la présente session, relativement à la route No 15 de Grande-Baie à Jonquière.

4. E.-R. Truchon, le plus bas soumissionnaire.

5. Tel qu'indiqué dans la réponse donnée relativement à la route No 15, de Grande-Baie à Jonquière, et qui apparaît à la page 196 des procès-verbaux de la présente session, les travaux de terrassements sont terminés moins 1000 pieds de garde-fous qu'il reste à poser. Il reste aussi à faire la pavage permanent.

Question par M. Lafleur.—Relativement au chemin public partant de Chicoutimi et conduisant à Jonquières:

1. La province a-t-elle fait des travaux pour communiquer dudit chemin à la cité d'Arvida?

Dans l'affirmative:

2. A combien s'élève le coût desdits travaux?

3. Par qui lesdits travaux ont-ils été exécutés?

4. Des soumissions ont-elles été demandées à ce sujet?

5. Combien a été payé à date?

6. Lesdits travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Tel que déclaré dans la réponse donnée relativement à la route No 15, de Grande-Baie à Jonquière, et qui apparaît à la page 196 des procès-verbaux de la présente session, le tracé par la route à Basile et le rang de la Petite Société fut abandonné et remplacé par le rang St-Ignace et la ville d'Arvida, afin d'éviter la côte de la Réserve dans la ville de Chicoutimi, deux traverses à niveau et afin de traverser la ville d'Arvida.

2. Les travaux exécutés du rang St-Ignace à la paroisse de Jonquière, en traversant la ville d'Arvida, s'élèvent à $68,209.84. Cette somme est comprise dans le montant total donné à la réponse qui apparaît à la page 196 des procès-verbaux de la présente session, relativement à la route No 15, de Grande-Baie à Jonquière.

3. E.-R. Truchon.

4. Des soumissions ont été demandées pour l'élargissement et le pavage permanent de la route No 15, de Grande-Baie à Jonquière, et les travaux sur la partie de la route à travers la ville d'Arvida ont été exécutés au prix de la plus basse soumission, qui était celle de E.-R. Truchon.

5. $68,209.84.

6. Il reste environ ½ mille de pavage à faire dans la ville d'Arvida, sur une largeur de 20 pieds.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 16 MARS 1933

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement aux grands jurés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 212) intitulé: "Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 98, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières."

Bill No 115, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault."

Bill No 183, intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs".

Bill No 32, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Le lieutenant-gouverneur en Conseil a-t-il fixé par proclamation l'endroit où devra être localisé le bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi 22 George V, chapitre 14, articles 4 et 5?

2. Dans l'affirmative: *a.* Quel est le nom de cet endroit; *b.* Le bureau est-il ouvert; *c.* Si oui, à quelle adresse; *d.* Quelle est le nom du registrateur?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations en rapport avec cette décision?

4. Si oui: *a.* De qui; *b.* Quelle est la nature des représentations?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'apporter des modifications à la présente situation?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.
2. 3. et 4. .....
5. A l'étude.

Question par M. Guertin.—1. Le lieutenant-gouverneur en Conseil a-t-il fixé la date de l'entrée en vigueur de la division de la municipalité du comté de Hull, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi 22 George V, chapitre 14, article 9?

2. Si oui, quelle est cette date?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part de certaines municipalités ou de la municipalité du comté de Hull, relativement à ce changement?

4. Dans l'affirmative: Quelles sont: *a.* Ces municipalités; *b.* La nature des représentations?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à la Législature un bill pour modifier cette nouvelle division?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.
2. 2 septembre 1932.
3. Oui.
4. *a.* Municipalité de Deschênes; Eardley; Hull-Est; Hull-Sud; Hull-Ouest; Masham-Sud; Masham-Nord; Wakefield-Est; Wakefield-Ouest; Village de Wakefield; Denholm; Aylwin; Hincks; Northfield; Wright et Low. *b.* Qu'il serait plus avantageux pour ces municipalités d'aller à Hull.
5. Non.

Question par M. Béïque.—Quel est le coût total payé par la province relativement aux 50,352.44 tonnes d'amiésite employées, par l'entremise du département de la Voirie, depuis le 1er janvier 1929, inclusivement jusqu'au 1er janvier 1933?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Le département de la Voirie a payé pour 46,752 tonnes d'amiésite, du 1er janvier 1929 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1933, $355,474.54, comme suit:

Année	*Tonnes*	*Coût*
1929	41,075	$ 311,124.16
1930	3,441	26,595.96
1931	1,485	11,749.94
1932	751	6,004.48

Cette réponse rectifie, quant au nombre de tonnes, celle donnée le 7 mars 1933 et qui apparaît aux Journaux de la présente session, page 158, où l'on devra lire 46,752 tonnes au lieu de 50,352.44.

Question par M. Lafleur.—Qu'a rapporté: *a.* au cours de l'exercice finissant le 30 juin 1932, chacune des sources de revenus comprises sous la rubrique générale: "licences d'hôtels, restaurants, etc.", tel qu'il appert à la page 16 des Comptes publics, 1931-32; *b.* du 1er juillet 1932 inclusivement au 31 décembre?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

	Licences 1931-32 *a.*	*Juillet 1932 à décembre 1932* *b.*
Hôtels	$ 62,733.08	$ 10,569.47
Restaurants	52,009.22	14,897.89
Maisons de logement	8,147.10	2,036.94
Échange de films	2,565.00	398.32
Encanteurs	11,030.15	3,835.94
Colporteurs	22,221.23	6,265.47
Buanderies	24,718.91	7,436.05
Billards	59,359.46	28,594.35
Courtiers	64,626.84	6,947.53
Bureaux de prêts	100.00	.....
Poudre	8.00	.....
Prêteurs sur gages	4,020.00	.....
Amendes	600.80	332.60
Regrattiers	380.00	331.00
	$ 312,519.79	$ 81,645.56
Remboursements	531.77	575.53
	$ 311,988.02	$ 81,070.03

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les directeurs de la "Heaton Publishing Co." ?

2. Où est le siège social de cette compagnie ?

3. Quel a été le tirage du pamphlet: "Quebec Ready Reference 1931", pour lequel la province a payé $3,353.41 à la "Heaton Publishing Co." ?

4. Quelle distribution a été faite dudit pamphlet et qui a contrôlé cette distribution ?

5. Le "Quebec Ready Reference, 1931", a-t-il été traduit en français ?

6. Dans l'affirmative, à combien d'exemplaires la version française a-t-elle été imprimée ?

7. Dans la négative, quel est le pamphlet français correspondant à "Quebec Ready Reference, 1931" ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Ernest Heaton, Hugh Heaton.
2. Toronto, Ont.
3. 10,000 copies.
4. Brochure distribuée par les agences du gouvernement à Londres et à Bruxelles, par le Département de la Voirie et le bureau du publiciste de la province, sous le contrôle du Premier Ministre.
5. et 6. Non.
7. Le "Quebec Ready Reference" complète les différentes brochures, revues, guides, etc. que le Gouvernement fait publier pour encourager le tourisme dans la province.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Eastern Township Paving and Contracting Co." ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

R. G. Davidson, F. S. Rugg, F. H. Lehman, W. H. Leggs and Lee M. Jones.

Question par M. Élie.—1. Quels sont les ponts qui, d'après le rapport du Ministre des Travaux 1932, page 12, ont été construits en 1931-32 et subventionnés par le gouvernement et dans quels municipalité et comté est situé chacun d'eux?

2. Combien a coûté chacun de ces 73 ponts?

3. Quelles ont été: *a.* Les subventions du gouvernement; *b.* La contribution des municipalités dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1	1	2	3*a*	3*b*
Comtés et Municipalités	*Rivières ou nom du pont*	*Coût ou estimé du pont*	*Subvention du gouvernement*	*Contribution des municipalités*
Argenteuil:—				
Grenville & Hawkesbury	Ottawa	$ 420,780.97	$ 140,260.32	$ 280,520.65
Arthabaska:—				
St-Paul-Chester	P. Campagna	5,275.00	3,956.25	1,318.75
" "	P. Laroche	4,925.00	3,693.75	1,231.25
Beauce:—				
Ste-Marie	Chassé	5,465.20	4,465.20	1,000.00
St-Ephrem	Hamel	13,296.80	11,302.28	1,994.52
Beauceville	Chaudière	120,205.00	100,205.00	20,000.00
Bellechasse:—				
Armagh	Du-Sud	27,330.00	20,497.50	6,832.50
St-Gervais	P. Breton	14,984.77	11,238.58	3,746.19
St-Nérée	P. Therrien	2,914.50	2,185.88	728.62
St-Raphaël	Petit Trois	5,373.71	4,298.97	1,074.74
Berthier:—				
St-Cuthbert	Côte à Joly	16,215.66	12,318.16	3,897.50
Brome:—				
Farnham-Est	P. Messier	18,553.50	11,132.10	7,421.40
Champlain:—				
Ste-Anne	Charest	3,671.00	2,386.15	1,284.85
N.-D.-du-Mont-Carmel	Cachée	8,764.95	6,135.46	2,629.49
Charlevoix:—				
St-Irénée	Gros Ruisseau	15,518.82	10,863.17	4,655.65
Chicoutimi:—				
Chicoutimi	Chicoutimi	40,634.99	24,380.99	16,254.00

1	1	2	3a	3b
Comtés et Municipalités	*Rivières ou nom du pont*	*Coût ou estimé du pont*	*Subvention du gouvernement*	*Contribution des municipalités*
Compton:—				
Canton Eaton	P. Chaddock	3,942.00	3,153.60	788.40
Dorchester:—				
Ste-Hénédine	P. de la G. Lgne	1,828.87	3,559.03	1,186.34
"	Rg Ste-Thérèse.	2,916.50		
Hull:—				
Hull & Pte-Gatineau	Gatineau	238,939.12	159,292.75	79,646.37
Maniwaki	P. du C.P.R.	45,000.00	15,000.00	30,000.00
Iberville:—				
Iberville	P. Hazen	6,466.21	4,526.34	1,939.87
Joliette:—				
Ste-Emélie-de-l'Energie	P. David	14,768.00	9,097.60	5,670.40
St-Chs-Borromée	L'Assomption	69,338.10	58,937.38	10,400.72
Lac St-Jean:—				
Normandin	P. Migneault	26,427.41	17,177.82	9,249.59
Laprairie:—				
Laprairie	P. Lamarche	18,095.95	18,095.95	.....
L'Islet:—				
St-Roch-des-Aulnaies	P. Ferrée	11,320.50	8,490.38	2,830.12
St-Clément	Ouelle	15,747.64	11,810.73	3,936.91
L'Assomption:—				
St-Roch-l'Achigan	P. Gd Ravin	13,978.00	10,483.50	3,494.50
Lotbinière:—				
St-Jacques	P. Chandonnet.	27,089.41	24,380.47	2,708.94
St-Octave	P. Henri	22,547.40	20,301.66	2,245.74
St-Apollinaire	Beaudet	7,862.50	6,290.00	1,572.50
Ste-Philomène	Aux Ormes	1,550.00	1,240.00	310.00
" "	P. Bélanger	4,926.00	3,940.80	985.20
" "	P. Paré	6,642.26	5,313.81	1,328.45
" "	L'Espérance	3,545.13	2,826.00	719.13
Maskinongé:—				
St-Léon	St-Charles	17,092.72	12,819.54	4,273.18
St-Justin	L'Ornière	14,191.35	12,062.65	2,128.70
Matane:—				
Canton Dalibaire	R. A. Sem	17,420.67	13,936.55	3,484.12
Mégantic:—				
Plessisville	P. Savoy	16,787.00	11,750.90	5,036.10
Ireland-Nord	P. Lambert	14,020.58	9,814.41	4,206.17
Somerset-Sud	P. Doucet	7,158.32	5,010.82	2,147.50
Missisquoi:—				
St-Pierre-Véronne	Pike	19,405.37	17,405.37	2,000.00
Cowansville	Yamaska	24,947.40	17,463.18	7,484.22

1	1	2	3a	3b
Comtés et Municipalités	*Rivières ou nom du pont*	*Coût ou estimé du pont*	*Subvention du gouvernement*	*Contribution des municipalités*
Montmagny:—				
St-Fabien	Skigill	3,299.24	2,804.35	494.89
Canton Montminy	Boilard	4,000.00	3,200.00	800.00
Cap St-Ignace	P. Vincelotte	9,736.66	9,736.66	.....
St-François	P. Simard	3,300.00	2,475.00	825.00
Nicolet:—				
Ste-Cécile	Des Orignaux	2,945.82	1,914.78	1,031.04
St-Célestin & Ste-Gertrude	Gentilly	93,089.40	69,817.05	23,272.35
Pontiac:—				
Campbell's Bay	P. McLennan	12,662.14	9,496.60	3,165.54
Portneuf:—				
St-Basile	Portneuf	11,379.40	8,534.55	2,844.85
Pont-Rouge	J.-Cartier	26,134.72	19,601.04	6,533.68
Pte-aux-Trembles	Aux Pommes	4,164.80	2,915.36	1,249.44
St-Ubald	P. Savard	6,152.71	4,306.90	1,845.81
Québec:—				
St-Félix-du-Cap-Rouge	Cap-Rouge	11,864.00	10,864.00	1,000.00
Rimouski:—				
Ste-Cécile-du-Bic	P. Turcotte	13,948.75	9,764.12	4,184.63
Shefford:—				
Canton d'Ely	Moose	6,173.66	4,321.56	1,852.10
Canton Roxton	Noire	5,134.30	3,850.73	1,283.57
St-Joachim	P. Robin	4,975.51	3,482.86	1,492.65
Warden	Farley	8,305.87	5,814.10	2,491.77
Stanstead:—				
Dixville	Coaticook	8,263.23	5,371.10	2,892.13
St-Jean:—				
St-Luc	Montréal	20,616.19	20,616.19	.....
Lacolle	Lacolle	3,675.00	3,123.75	551.25
St-Maurice:—				
Ste-Etienne-des-Grès	P. Gagnon	3,551.70	2,663.78	887.92
Yamachiche	Yamachiche	11,042.25	8,281.69	2,760.56
Charette	" ...	7,319.85	5,489.89	1,829.96
St-Boniface & Ste-Etienne	Côte des Bras	14,694.80	11,021.10	3,673.70
St-Boniface	P. Lamy	7,509.74	5,632.30	1,877.44
Témiscouata:—				
St-Jean-de-Dieu	Boisbouscache	8,691.75	6,518.81	2,172.94
St-Clément	Trois-Pistoles	16,545.95	11,582.16	4,963.79
Wolfe:—				
N.-D.-de-Ham	P. Morasse	3,743.50	2,807.63	935.87
Stratford	Maskinongé	4,790.90	3,593.18	1,197.72

Question par M. Élie.—1. Quels sont les 25 ponts qui d'après le rapport du Ministre des Travaux 1932 (page 12), étaient en construction au 1er juillet 1932?

2. Quel est le coût de chacun d'eux?

3. Quelles sont: *a.* Les subventions du gouvernement; *b.* La contribution des municipalités dans chaque cas?

4. Quels ponts sont actuellement terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1	1	2	3*a*	3*b*	4
Comtés ou municipalités	*Rivière ou nom du pont*	*Coût ou estimé du pont*	*Subvention du gouvernement*	*Contribution des municipalités*	
Arthabaska:—					
Victoriaville	Nicolet	$ 27,902.50	$ 18,136.62	$ 9,765.88	X
Bellechasse:—					
St-Nérée	P. Labrecque	2,919.50	2,189.62	729.88	X
Brome:—					
Adamsville	Yamaska	7,970.00	7,173.00	797.00	X
Dorchester::—					
Ste-Justine	Laroche	6,999.65	5,249.74	1,749.91	X
Drummond:—					
South Durham & Melbourne	Noire	17,745.49	12,421.84	5,323.65	X
Frontenac:—					
Lac Mégantic	Chaudière	20,691.85	17,588.07	3,103.78	X
Gaspé:—					
Ste-Adélaïde-de-Pabos	Petit Pabos	46,990.12	39,941.60	7,048.52	X
Maskinongé:—					
St-Justin	Bois-Blanc	8,000.00	6,800.00	1,200.00	X
Montmagny:—					
Ste-Euphémie	Du Sud	10,986.75	9,338.13	1,648.62	X
Papineau:—					
Templeton-Est	Blanche	19,965.45	13,315.41	6,650.04	X
Portneuf:—					
St-Casimir	Ste-Anne	66,094.20	52,875.36	13,218.84	X
Lac-aux-Sables	Propre	25,878.50	19,408.87	6,469.63	X
Rimouski:—					
Ste-Cécile-du-Bic	Bic	9,796.55	6,857.58	2,938.97	X
St-Maurice:—					
Yamachiche & St-Barnabé	Yamachiche	10,856.50	8,142.38	2,714.12	X
St-Mathieu	Shawinigan	17,772.75	15,106.84	2,665.91	X
St-Sévère	Ruisseau	13,295.00	9,971.25	3,323.75	X

1	1	2	3a	3b	4
Comtés ou municipalités	*Rivière ou nom du pont*	*Coût ou estimé du pont*	*Subvention du gouvernement*	*Contribution des municipalités*	
Soulanges:—					
Ste-Claire-d'Assise	Beaudette	10,291.80	9,791.80	500.00	X
Témiscouata:—					
St-Pierre-d'Estcourt	L. Pohénégamook	63,819.08	62,819.08	1,000.00	X
Rivière-du-Loup	Du-Loup	28,827.85	18,737.90	10,089.95	X
Vaudreuil:—					
Ste-Madeleine-de-Rigaud	Raquette	5,938.10	5,938.10	.....	X
Chicoutimi:—					
Chicoutimi	Ste-Anne	1,149,706.91	1,149,706.91	.....	
Montmorency:—					
Ste-Pétronille & St-Grégoire		3,500,000.00	3,500,000.00	.....	
Yamaska:—					
St-Frs-du-Lac & Pierreville	St-François	419,526.81	419,526.81	.....	X
Yamaska Est & Ouest	Yamaska	354,285.17	354,285.17	.....	X
Richelieu:—					
Sorel	Richelieu	745,069.81	745,069.81	.....	X

X—Ponts terminés.

Question par M. Duplessis.—Quel a été du 1er juillet 1931, inclusivement au 30 juin 1932, inclusivement, le nombre de jours d'hospitalisation des indigents hospitalisés en vertu de la Loi de l'assistance publique, dans les institutions d'assistance publique de cette province, classées: *a.* A-1; *b.* A-2; *c.* A-3; *d.* B-1; *e.* B-2; *f.* C-1; *g.* C-2; *h.* D-1; *i.* D-2; *j.* E-Crèches; *k.* E-Maternités; *l.* E-Garderies; *m.* F.

Réponse par l'honorable M. David:

a. A-1	760,588	jours.
b. A-2	108,102	"
c. A-3	34,743	"
d. B-1	112,462	"
e. B-2	365,027	"
f. C-1	539,273	"
g. C-2	154,019	"
h. D-1	88,635	"
i. D-2	874,851	"
j. E-Crèches	972,845	"
k. E-Maternités	97,554	"
l. E-Garderies	149,116	"
m. F.	7,009	"

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill ("G" du Conseil législatif) intitulé: "Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 29) intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

———

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour—

Service forestier et inspection des terres...	$ 400,000.00	
Moins montant applicable contre le revenu	27,000.00	
		$ 373,000.00

pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 17 MARS 1933

Prière.

M. Gauthier, du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 97.—Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambeault.

Bill 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 211.—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.

Avec amendements:

Bill 193.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils.

Bill 208.—Loi modifiant la loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues.

Bill 210.—Loi modifiant l'article 2005 du Code civil.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 189.—Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 246) intitulé: "Loi abrogeant la Loi de la silicose, 1931".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 247) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Élie.—Depuis la mise en opération de la charte de la cité d'Arvida, le 24 mars 1926:

1. Quelle était la population totale de la cité, pour chaque année, jusqu'au 1er janvier 1933?

2. Quelle était, chaque année, la population totale des contribuables de ladite cité, jusqu'au 1er janvier 1933?

3. Quel était, chaque année, jusqu'au 1er janvier 1933: *a.* Le nombre des propriétaires apparaissant comme tels sur le rôle d'évaluation de ladite cité; *b.* Le nombre des locataires apparaissant comme tels sur le rôle d'évaluation de ladite cité?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, voir statistiques municipales, 1932, rapport pas encore reçu.

2. 1926, le gouvernement l'ignore; 1927, le gouvernement l'ignore; 1928, 1929, 1930, 1931, voir statistiques municipales; 1932, rapport pas encore reçu.

3. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Élie.—Depuis la mise en opération de la charte de la ville de Racine, le 22 mars, 1928:

1. Quelle était la population totale de la ville, pour chaque année, jusqu'au 1er janvier 1933?

2. Quelle était, chaque année, la population totale des contribuables de ladite ville, jusqu'au 1er janvier 1933?

3. Quel était, chaque année, jusqu'au 1er janvier 1933: *a.* Le nombre des propriétaires apparaissant comme tels sur le rôle d'évaluation de ladite ville; *b.* Le nombre des locataires apparaissant comme tels sur le rôle d'évaluation de ladite ville?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 1928, pas de rapport; 1929, 1930, 1931, voir statistiques municipales; 1932, rapport pas encore reçu.

2. 1928, le gouvernement l'ignore; 1929, 1930, 1931, voir statistiques municipales; 1932, rapport pas encore reçu.

3. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Barré.—1. Combien de bulletins sur l'Agriculture la province a-t-elle fait imprimer du 1er juillet 1931, inclusivement jusqu'au 30 juin 1932, iclusivement?

2. Combien de ces bulletins ont été préparés par les employés réguliers du Ministère de l'Agriculture?

3. Ces employés ont-ils reçu un traitement supplémentaire pour la préparation de ces bulletins?

Dans l'affirmative:

4. Combien a été payé à chacun desdits employés réguliers, à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. 9 bulletins.

2. 6 bulletins.

3. 5 employés ont touché un supplément; le sixième n'a rien reçu parce qu'il s'agissait d'une réédition.

4. MM. L.-P. Roy, $800.00 X.-N. Rodrigue, $790.00; Dr J.-A.-E. Bédard, $720.00; Ulric Jean, $420.00; J.-E. Grisé, $300.00.

Question par M. Élie.—Quels sont les 18 fermes qui ont été fermes de démonstration et qui ont cessé de l'être et dans quels paroisses et comtés était située chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

MM. Ernest Auger, Lotbinière, Lotbinière; Jos.-P. Beauchemin, Verchères, Verchères; François Beaulieu, Ste-Flavie, Matane; Welly Bigué, Ste-Anne-de-la-Pérade, Champlain; Antoine Caron, Notre-Dame-du-Lac, Témiscouata; Mme Cyrille Duquet, Ste-Claire, Dorchester; Rufus-O. Ellis, Bury, Compton; Delphis Groulx, Ste-Anne-des-Plaines,

Terrebonne; Damien Lachapelle, St-Esprit, Montcalm; Roméo Leblanc, Victoriaville, Arthabaska; Alphonse Paquet, St-Nicolas, Lévis; Ferdinand Perras, Thurso, Papineau; Henri-B. Perron, La Sarre, Abitibi; Noé Provencher, Plessisville, Mégantic; Augustin Rainville, St-Prime, Roberval; Alphonse Roy, St-Frédéric, Beauce; Ludovic Roy, Cap-Chat, Gaspé; RR. FF. des Écoles Chrétiennes, St-Jérôme, Terrebonne.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 188) intitulé: "Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande-Baie."

M. Delisle propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile."

M. Bédard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 212) intitulé: "Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski."

L'honorable M. Casgrain propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget rapportée du comité des subsides et lue la première et la seconde fois, le jeudi 16 mars courant, laquelle résolution se lit comme suit:

Qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service Forestier et inspection des terres (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

La dite résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission municipale de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

L'honorable M. Arcand propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Arcand informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur re recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le traitement des membres du bureau des examinateurs établi en vertu de la section 3 de la loi qui accompagne les présentes résolutions soit fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra édicter, amender, remplacer ou abroger les tarifs des honoraires payables au bureau des examinateurs pour l'octroi et pour le renouvellement des licences prévues par la loi qui accompagne les présentes résolutions; et que les honoraires pour l'octroi et le renouvellement des licences et les amendes prévues par ladite loi soient perçus par le bureau des examinateurs et remis au trésorier de la province.

Résolu, 3.—Que les traitements des examinateurs, des inspecteurs et des employés ainsi que les dépenses encourues pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, soient payés à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra affecter le surplus des revenus provenant de la loi qui accompagne les présentes résolutions à l'encouragement de l'étude, dans les écoles techniques, des travaux d'installation, de réparation ou de réfection des divers systèmes de tuyauterie prévus par ladite loi.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault".

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est proposée.

M. Taschereau (Bellechasse) propose par voie d'amendement, secondé par M. Gauthier:

Que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif, mais avec les amendements suivants:

1. Retrancher le sous-paragraphe *b* du pragraphe 2;
2. Retrancher le paragraphe 3.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Cambre l'adopte.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements au bill (No 115) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault", avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant l'article 36 de la Loi du département du trésor".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendements.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la question de l'honorable M. Taschereau secondé par M. Duplessis, il est:

Résolu que la Chambre s'ajourne maintenant en témoignage d'estime envers les Irlandais de la Province, et qu'elle soit ajournée à mardi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 21 MARS 1933

Prière.

M. Poulin propose, secondé par M. Phaneuf:

Que les règles se rapportant à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions, soient suspendues:

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Commissaires d'écoles de Sainte-Madeleine d'Outremont", demandant l'adoption d'une loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois.

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance, que le règlement 516 soit suspendu.

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 138, intitulé: "Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois" et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Poulin, en conséquence, présente le bill (No 138) intitulé: "Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Béïque, il est—

Ordonné que tous les règles se rapportant aux avis, à la présentation, à la réception des pétitions, soient suspendues:

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Révérendes Mères: Onéda Maillette, de Marie Alexandre, Prieure Générale, Marie Trottier, de Colombe de Rieti, Vicaire Générale; Rose-Anna Gariépy, de Hyacinthe du Sacré-Cœur, deuxième conseillère; et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "L'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que toutes les règles se rapportant aux avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions ainsi qu'à l'examen et à la lecture des bills privés soient suspendues:

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "Colonie de Vacances des Grèves", demandant l'adoption d'une loi concernant la Colonie de Vacances des Grèves.

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance;

Que les règlements 498 et 516 soient suspendus;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 140, intitulé: "Loi concernant la Colonie de Vacances des Grèves", comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Fauteux, en conséquence, présente le bill (No 140) intitulé: "Loi concernant la Colonie de Vacances des Grèves", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 178.—Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi de la commission des services publics relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 249) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Quand ont commencé la construction, les modifications ou les réparations de la route Cartierville-Ste-Rose, travaux qui étaient en cours en 1932?

2. Ces travaux sont-ils terminés?

3. Combien ont coûté ces travaux à date?

4. Ces travaux ont-ils été faits par le gouvernement ou par contrat?

5. Si par contrat, à qui le contrat a-t-il été accordé?

6. Des soumissions ont-elles été demandées?

7. Quels étaient: *a.* Les soumissionnaires; *b.* Le montant de chaque soumission?

8. Combien a été payé à date à l'adjudicataire?

9. Quelle balance lui est due?

10. Quelles sommes ont été payées en expropriation ou autrement, à l'exclusion des montants payés à l'entrepreneur?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Le 6 avril 1931.
2. Non.
3. $401,217.52.
4. Ils ont été commencés à la journée par le département de la voirie et continués par contrat.
5. A Janin & Cie, Limitée.
6. Non. Le contrat a été donné à des prix unitaires fixés par les ingénieurs du département de la voirie.
7. Répondu au No 6.
8. $197,729.08.
9. $11,822.65.
10. $171,898.09.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les directeurs de la Mount Royal News and Advertising Co.?
2. Pour quels travaux, le ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries lui a-t-il payé $2,500.20 au cours de l'exercice finissant le 30 juin 1932?

Réponse par l'honorable M. Laferté:
1. Le gouvernement l'ignore.
2. Pour publicité.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er mai 1929 à date, combien ont coûté à la province tous les travaux de voirie faits dans la province?
2. Ces travaux sont-ils tous payés?
3. Dans la négative, quelle somme reste-t-il à payer?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. $50,578,849.47.
2. Non.
3 $841,736.17.

Question par M. Béïque.—Qu'ont coûté: *a.* A la province; *b.* Aux municipalités: en construction, réfection, améliorations, entretien et réparations les 19,410 milles de chemins de terre améliorés, mentionnés à la page 14 du Rapport du ministre de la Voirie, 1932?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
Le département de la voirie n'a rien payé pour la construction, la réfection ou l'amélioration des 19,410 milles de chemins de terre améliorés mentionnés à la page 14 du rapport du ministre de la Voirie, 1932, et il ignore ce que les municipalités ont pu dépenser.

Question par M. Lafleur.—1. Quels ont été les gardes-chasse et les gardes-pêche pour le comté de Shefford depuis le 1er janvier 1928?
2. Au cours de cette période, combien y a-t-il eu d'arrestations pour infractions dans ledit comté: *a.* A la loi de la chasse; *b.* A la loi de la pêche?
3. Combien y a-t-il eu de condamnations: *a.* Pour infractions à la loi de la chasse; *b.* A la loi de la pêche?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. MM. Ernest Lajoie; Bruce Payne; Victor Gariépy; Ivan Williams; (dont un seul avec salaire).

2. *a.* dix (10); *b.* dix (10).

3. *a.* huit (8); *b.* huit (8).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 97) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie conforme du dossier de la réclamation de Madame R.-M. Blais en rapport avec les lots B et C du 1er rang du canton Causapscal, ainsi que copie conforme des spécifications et plans qui ont été préparés au sujet de cette réclamation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 183) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No (193) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 7 mars courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance de la Commission des Assurances Sociales.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Phaneuf, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 22 MARS 1933

Prière.

M. Cohen ,du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 136.—Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides.

Bill 92.—Loi constituant en corporation la Société Canadienne d'opérette.

Bill 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, votre comité désire recommander que ce dernier bill soit imprimé de nouveau pour les membres de Votre honorable Chambre.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 179.—Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés.

Question par M. Béïque.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires autorisées à faire des emprunts en 1931-32 jusqu'à concurrence de $3,091,559.94, tel qu'il apparaît à la page 225 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1932?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Abitibi: Barraute & Fiedmont, $20.00; *Argenteuil:* Chatham No 2, $10.00; *Arthabaska:* Chénier, $10.00; *Bellechasse:* St-Magloire, $10.00; *Bonaventure:* New-Richmond, protestante, $10.00; St-François-d'Assise, 10.00; *Champlain:* Grand'Mère, $25.00; *Charlevoix:* Ste-Agnès, $10.00; St-Étienne-de-la-Malbaie, $10.00; St-Siméon, paroisse, $20.00; *Châteauguay:* Howick (protestants), $35.00; *Chicoutimi:* Bagotville, ville, $67.50; Harvey, $25.00; Isle-Maligne, ville, $107.50; Kénogami, $65.00; Labrecque, $20.00. *Compton:* Sawyerville, ville, (protestante), $35.00; *Dorchester:* Ste-Aurélie, $10.00; St-Zacharie, $35.00; *Drummond:* Drummondville, diss. (prot.) $20.00; *Frontenac:* Woburn, $10.00; *Gaspé:* Cap-Chat, paroisse, $10.00; *Hull:* Bouchette, $45.00; *Huntingdon:* Huntingdon, (protestante) $25.00; *Iberville:* Iberbille, ville, $35.00; *Jacques-Cartier:* La Présentation-de-la-Ste-Vierge, $73.15; Lasalle, ville,

$45.00; Très-St-Sacrement, $179.50; *Kamouraska:* St-Bruno-de-Woodbridge, $10.00; St-Eleuthère, $10.00; *Labelle:* Cantons-Unis, $10.00; *Lac-St-Jean:* Garnier, $25.00; *Laval:* Pointe-aux-Trembles, $86.00; Pont-Viau, $25.00; *Matane:* St-Octave, $10.00; St-Rémi-de-la-Rivière-Métis, $10.00; *Mégantic:* Black Lake, $116.00; *Missisquoi:* Ste-Rose-de-Lima-de-Sweetsburg, $35.00; *Montmorency No 1:* Château-Richer, $10.00; *Montréal:* Montreal Protestant Central School Board, $760.00; *Nicolet:* Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur, $10.00; *Papineau:* St-Rémi-d'Amherst, $10.00; *Portneuf:* St-Marc, $65.00; St-Raymond, $10.00; *Québec:* Charlesbourg, paroisse, $10.00; Giffard Village, $35.00; *Saguenay:* Sept-Iles, $10.00; *St-Maurice:* Trois-Rivières, Banlieue, de, $25.00; Trois-Rivières, cité, $142.50; *Shefford:* Ste-Pudentienne, $10.00; *Sherbrooke:* Lennoxville, (protestante), $62.50; *Témicamingue:* Guérin, $10.00; Noranda, ville, (catholique), $65.00; Noranda, ville, (protestante), $65.00; Notre-Dame-du-Nord, $10.00; *Témiscouata:* Notre-Dame-du-Lac, $18.00; *Verdun:* Verdun, cité, $250.50; *Wolfe:* Garthby, $20.00.

Question par M. Béïque.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts en 1931-32 jusqu'à concurrence de $47,832,844.50, tel qu'il apparaît à la page 212 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1932?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Cités:—Cap-de-la-Madeleine, $165.00; Joliette, $100.00; Lachine, $628.00; Lévis, $187.50; Longueuil, $55.00; Montréal, $1,222.50; Commission Métropolitaine de Montréal, $550.00; Rivière-du-Loup, $47.50; Salaberry-de-Valleyfield, $314.00; Shawinigan-Falls, $137.50; Sherbrooke, $186.00; Sorel, $110.00; Trois-Rivières, cité, $691.50; Verdun, $347.50; Westmount, $185.00.

Villes:—Acton-Vale, $45.00; Amos, $43.70; Arvida, $25.00; Bagotville, $157.65; Buckingham, $45.00; Chicoutimi, $60.00; Dorval, $105.00; Drummondville, $93.50; Farnham, $130.00; St-Laurent, $30.00; St-Pierre, $25.00; Lasalle, $75.00; L'Assomption, $45.00; Laval-sur-le-Lac, $67.00; Magog, $117.50; Marieville, $40.00; Mégantic, $380.00; Mont-Royal, $60.00; Montréal-Est, $322.50; Montréal-Sud, $65.00; Pointe-Claire, $85.00; Port-Alfred, $82.50; St-Jérôme, $30.00.

Villages:—Adamsville, $10.00; Asbestos, $65.00; Baie-de-Shawinigan, $81.00; Dixville, $30.00; Gracefield, $45.00; Grenville, $70.00; Hébertville-Station, $30.00; Lac Bouchette, $40.00; Lambton, $20.00; La Providence, $3,500.00; Linière, $10.00; Lorrainville, $10.00; Lorette-ville, $100.00; Maniwaki, $90.00; Maskinongé, $30.00; Masson, $105.00; Orsmtown, $55.00; Philipsburg, $30.00; Roxton Falls, $40.00; Saindon, $35.00; St-Alexis-de-la-Grande-Baie, $80.00; St-Herménégilde, $30.00; St-Pie, $57.30; Shefford-Ouest, $10.00; Verchères, $30.00.

Paroisses:—Ange-Gardien, $60.00; Notre-Dame-de-Bonsecours, Partie Nord, $20.00; St-Adelphe, $128.50; St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette,

$121.00; St-Antoine-de-Longueuil, $105.00; St-Augustin-de-Desmaures, $30.00; St-Benjamin, $35.00; St-Colomb-de-Sillery, $227.50; St-Constant, $35.00; St-David-de-l'Aube-Rivière, $20.00; St-Édouard-de-Frampton, $20.00; St-Félix-du-Cap-Rouge, $20.00; Ste-Flavie-de-Lepage, $10.00; St-Fulgence, $76.00; Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, $10.00; Ste-Gertrude, $35.00; St-Herménégilde, $40.00; St-Honoré, $50.00; St-Jacques-de-Parisville, $10.00; St-Joachim-de-Tourvelle, $10.00; Ste-Justine, $10.00; St-Laurent-de-Matapédia, $50.00; St-Léon-le-Grand-de-Dumontier, $25.00; St-Mathieu-de-Belœil, $45.00; St-Polycarpe, $100.00; St-Rémi, $10.00; Ste-Sabine, $45.00; St-Sauveur, $30.00; St-Ubald, $10.00.

Cantons:—Amherst, $35.00; Clifton, $25.00; Granby, $122.50; Guérin, $10.00; Lochaber, partie-ouest, $10.00; Lytton, $45.00; Masham-Nord, $35.00; Normandin, $25.00; Shenley, $10.00; Talon, partie sud-est, $55.00.

Municipalités rurales:—Beaupré, $45.00; Blue Sea, $45.00; Deléage, $20.00; Grande-Baie, $66.00; Hereford, $35.00; Lac-des-Seize-Iles, $10.00; Pabos, $60.00; L'Ile-Verte, $10.00; Mille-Iles, $30.30; Pont-Viau, $45.00; Rivière-du-Loup, $67.50; St-Bernard, $10.00; St-Jean-Baptiste-de-Rouville, $45.00; Shipshaw, $45.00; Varennes, $80.00.

Comtés: Hull, $45.00; Portneuf, $75.00.

Question par M. Barré.—Quelle est la somme globale de l'indemnité que la province a payée, en vertu de la compensation-argent décrite à la page 86 des Journaux de l'Assemblée législative de Québec, deuxième session de la dix-huitième Législature de Québec, à ceux dont les animaux ont été condamnés après l'épreuve de la tuberculine: *a.* Depuis la date couverte par la réponse parue dans les Journaux de l'Assemblée législative du 11 février 1932, jusqu'au 1er juillet 1932; *b.* Depuis le 1er juillet 1932 au 31 décembre inclusivement; *c.* Depuis le 1er janvier 1933 inclusivement à date?

Réponse par l'honorable M. Godbout:
a. $45,235.96; *b.* $40,017.88; *c.* $34,212.37.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que ledit bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 7 mars courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette chambre copie de tous rapports et correspondance de la Commission des Assurances Sociales.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 40, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique relativement au fonds de l'assitance publique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à avancer, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes requises, de temps à autre, pour couvrir tout déficit temporaire du fonds de l'assistance publique et que pour rembourser au fonds consolidé du revenu quelqu'avance ainsi faite, le trésorier de la province soit autorisé à déduire les sommes requises, à mesure qu'elles seront disponibles, des revenus du fonds de l'assistance publique, le tout tel que prescrit par les dispositions de l'article 53 de la Loi de l'assistance publique de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 189,) tel que modifié par la loi qui sera basée sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assitance publique relativement au fonds de l'assistance publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 138) intitulé: "Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 140) intitulé: "Loi concernant le Colonie de Vacances des Grèves".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'honorable M. Taschereau dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 février 1933, pour copies authentiques de tous rapports au lieutenant-gouverneur en Conseil, en vertu de l'article 9, du chapitre 21 des Statuts refondus de Québec, 1925, depuis le premier janvier 1930 inclusivement, jusqu'au premier janvier 1932 exclusivement. (*Document de la session No* 61.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930".

L'honorable M. Taschereau, propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport aue celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-cinq cents soit ouvert à Sa Majesté pour taxe d'eau sur les édifices parlementaires, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureau de poste, traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux du gouvernement, Montréal: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 23 MARS 1933

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 212.—Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 117.—Loi permettant à Joseph-Emilio Lapointe de changer son nom de famille, de Lapointe en celui de Vézina.

M. Delisle, du comité des règlements, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Des Révérendes Mères Onéda Maillette de Marie-Alexandre, Prieure Générale, Marie Trottier, de Colombe de Rieti, Vicaire-Générale; Rose-Anna Gariépy, de Hyacinthe du Sacré-Cœur, deuxième conseillère; et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "L'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

De M. Joseph Vasilofsky, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son surnom de "Vasilofsky", en celui de "Vassall'.

M. Filion (Laval) propose, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion):

Ordonné que toutes les règles se rapportant aux avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions ainsi qu'à l'examen et à la lecture des bills privés soient suspendues;

Qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Corporation de la ville de Plage Laval, demandant l'adoption d'une loi lui octroyant certains pouvoirs;

Que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance;

Que les règlements 498 et 516 soient suspendus;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 141, intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval", comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement et que ce bill soit maintenant lu une première fois.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Filion (Laval), en conséquence, présente le bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Cohen, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que le règlement 516 soit suspendu;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill No 76, intitulé: "Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal".

M. Cohen, en conséquence, présente le bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassel", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Duplessis propose, secondé par M. Élie, et il est—

Ordonné que le règlement 516 soit suspendu;

Qu'il lui soit permis de présenter le bill (No 139) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

M. Duplessis, en conséquence, présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 241) intitulé: "Loi validant certains enregistrements".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 244) intitulé: "Loi concernant les plantes-racines, les fruits et l'industrie laitière.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 217) intitulé: "Loi modifiant l'article 700 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Plante, il est—

Ordonné que M. Fauteux ait la permission de présenter un bill (No 218) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 février, 1933 pour copies authentiques de tous rapports, faits par l'Auditeur de la province, en vertu de l'article 8, chapitre 21 des Statuts refondus de Québec, 1925, depuis le premier janvier 1931 inclusivement, jusqu'au 19 février 1933. (*Document de la session No* 62.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 mars 1933, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou employés, et le gouvernement fédéral, aucun de ses membres ou employés, ainsi qu'avec les autorités de la ville d'Aylmer, Qué., ou aucun des membres du conseil ou employés de ladite corporation municipale et se rapportant aux secours aux chômeurs, pour la ville d'Aylmer, à partir du 1er janvier 1932, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933. (*Document de la session No* 63.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivantes, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 135, intitulé: "Loi concernant la succession de feu le Colonel Hector Prévost".

Bill No 195, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes."

Bill No 196, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, avec amendement, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill No 115, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault".

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté aux amendements de l'Assemblée législative faits par elle aux amendements du Conseil législatif au bill No 115, intitulé: "Loi

concernant la succession de feu Pierre Tétreault", et le dit amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté l'amendement du Conseil législatif aux amendements de l'Assemblée législative que celle-ci avait faits aux amendements du Conseil législatif, au bill No 115, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault".

L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 3, intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925."

Bill No 62, intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec".

Bill No 63, intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles."

Bill No 118, intitulé: "Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol dans le comté de Montmorency."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la "Loi des sociétés coopératives agricoles", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le Chapitre 178 des Statuts refondus, 1925", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 118) intitulé: "Loi ratifiant une résolu-

tion et un contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency", et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné qu'à partir de mardi, le 28 mars courant, la Chambre tienne deux séances tous les jours, excepté le samedi et le dimanche: la première de trois à six heures du soir, et la seconde de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

Question par M. Béïque.—1. Qu'à coûté: *a.* à la province; *b.* aux municipalités: la construction: *a.* des 5,169 milles de chemins de première classe améliorés de façon permanente; *b.* des 5,752 milles de chemins de deuxième classe; *c.* des 4,529 milles de chemins de troisième classe mentionnés à la page 14 du Rapport du ministre de la Voirie, 1932?

2. Combien de milles de chemins ont dû être refaits: *a.* dans la première classe; *b.* dans la deuxième classe; *c.* dans la troisième classe?

3. Qu'à coûté: *a.* à la province; *b.* aux municipalités: la réfection: *a.* des chemins de première classe améliorés de façon permanente; *b.* des chemins de deuxième classe; *c.* des chemins de troisième classe?

4. Qu'ont coûté: *a.* à la province; *b.* aux municipalités: l'entretien et la réparation: *a.* des chemins de première classe améliorés de façon permanente; *b.* des chemins de deuxième classe; *c.* des chemins de troisième classe?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Ces chemins ont coûté au département de la voirie: *a.* $35,034,-149.92; *b.* $29,289,065.44; *c.* $15,322,342.84.

2. Des revêtements de surface ont été faits sur *a.* 1,057.57 milles; *b.* 518.44 milles; *c.* rien.

3. Les revêtements de surface ont coûté au département de la voirie: *a.* $17,684,698.71; *b.* $4,333,639.78; *c.* rien.

4. L'entretien a coûté au département de la voirie: *a.* $23,526,477.78; *b.* $9,589,125.15; *c.* $4,400,281.20.

Le gouvernement ignore ce que tous ces travaux ont coûté aux municipalités.

Question par M. Guertin.—1. Combien de calendriers le département des Terres et Forêts a-t-il imprimer pour l'année courante?

3. Des soumissions ont-elles été demandées?

Réponse par l'lhonorable M. Mercier:
1. 100,000 calendriers.
2. $017\frac{3}{4}$ l'unité; Charrier & Dugal, Ltée.
3. Non.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 55) intitulé: "Loi concernant le tourisme".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que Cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique relativement au fonds de l'assistance publique".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, di bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation la Société canadienne d'opérette".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill, est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
Bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre."
Bill No 34, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".
Bill No 37, intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant la "taxe d'hôpital".
Bill No 66, intitulé: "Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes".
Bill No 68, intitulé: "Loi modifiant l'article 36 de la Loi du département du trésor."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:
Bill No 108, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", et lesdits amendements sont lus une première fois.
Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés."
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 213) intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile."
M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisie des immeubles".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 96, intitulé: "Loi constituant en corporation "Jewish General Hospital" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Power, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 79, intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

M. Fauteux propose, secondé par M. Plante:

Que cette Chambre invite respectueusement le Gouvernement à considérer s'il ne serait pas possible et opportun d'étatiser le commerce de gros de la gazoline, ainsi que des huiles qui servent à lubrifier les voitures automobiles et les moteurs à gazoline.

La motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Poulin, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 24 MARS 1933

Prière.

M. Gauthier, du comité des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 78.—Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel.

Et sans amendement les bills suivants:

Bill 140.—Loi concernant la "Colonie de Vacances des grèves".

Bill 138.—Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:
Bill 202.—Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield-Park.

Avec des amendements:

Bill 64.—Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931.

Bill 181.—Loi refondant le Code du notariat.

Bill 198.—Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance.

Bill 205.—Loi modifiant le Code de procédure civile.

Bill 209.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.

Sur la motion de M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 239) intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 238) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins d'enregistrement. "

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—Quel est, pour les premiers huit mois de l'exercice en cours, l'état des recettes et déboursés, en argent de la province de Québec, comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de ladite période, préparé conformément à l'état No 7 des Comptes Publics de la Province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1932 pages 18 et 19?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

Avec la méthode actuelle, les livres de la Province ne sont clos qu'une fois, savoir à la fin de l'année fiscale, le 30 juin, afin de permettre la préparation de l'état No 7. Cet état n'est pas disponible pour une période intermédiaire.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Guertin, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 119) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada", a pour objet la propagation d'un culte religieux, les droits et amendes que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 212) intitulé: "Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social".

M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 118) intitulé: "Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant "Quebec Power Company" et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

La motion que les amendements soient maintenant lus une seconde fois est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 117) intitulé: "Loi permettant à Joseph-Samuel Emile Lapointe de changer son nom de famille, de Lapointe en celui de Vézina".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois", est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 139) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 55) intitulé: "Loi concernant le tourisme".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que toutes les dépenses encourues pour la mise à exécution de la loi qui accompagne la présente résolution ainsi que les frais de déplacement des membres du conseil du tourisme, visé par l'article 3 de ladite loi, soient payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 55) intitulé: "Loi concernant le tourisme".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 55) intitulé: "Loi concernant le tourisme".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant l'article 2 de la Loi des clubs de récréation".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, et du consentement général, il est:

Résolu que cette Chambre se forme en comité plénier, à la présente séance, pour étudier le bill (No 181) intitulé: "Loi refondant le Code du notariat", rapporté, ce jour, du comité des bills publics en général.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les frais et déboursés nécessaires pour opérer la transmission des dossiers de la Cour de circuit abolie en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront à la charge de la province et payés à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.—Que dans le cas où une Cour de magistrat serait établie en vertu de l'article 289 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 145,) pour le district judiciaire de Montréal, soit avant soit après l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions, le lieutenant-gouverneur en conseil ne sera pas limité en ce qui concerne la nomination de magistrats de district, par le nombre de magistrats prévu par le paragraphe 4 dudit article 289.

Résolu, 3.—Que la disposition de la résolution 2 n'autorisera que l'augmentation du nombre de magistrats jugée nécessaire par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de l'établissement d'une Cour de magistrat pour le district judiciaire de Montréal et que les dispositions du paragraphe 2° de l'article 272 de ladite Loi des tribunaux judiciaires, et ses amendements, s'appliqueront au traitement des magistrats ainsi nommés.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 23 mars courant;

Que cette Chambre invite respectueusement le Gouvernement à considérer s'il ne serait pas possible et opportun d'étatiser le commerce de gros de la gazoline, ainsi que des huiles qui servent à lubrifier les voitures automobiles et les moteurs à gazoline.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Question par M. Élie.—Du 16 novembre 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: *a.* Les revenus bruts du pont de Sorel; *b.* Les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
a. $1,698.65; *b.* $1,246.72.

Question par M. Élie.—Du 21 avril 1924 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: *a.* Les revenus bruts du pont Taschereau; *b.* Les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
a. $605,507.46; *b.* $75,757.16.

Question par M. Élie.—Du 10 mars 1922 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: *a.* Les revenus bruts du pont Batiscan; *b.* Les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
a. $500,257.43; *b.* $65,535.10.

Question par M. Élie.—Du 1er août 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: *a.* Les revenus bruts du pont St-François; *b.* Les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
a. $5,478.10; *b.* $3,057.84.

Question par M. Élie.—Du 1er juin 1925 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: *a.* Les revenus bruts du pont Galipeault; *b.* Les dépenses d'administration dudit pont?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
a. $669,587.38; *b.* $87,129.02.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 10 février, 1932, pour copies de tous contrats, estimations, bordereaux de paye, de tous documents et correspondance entre le ministre des Travaux Publics ou les employés du ministère des Travaux Publics et toutes personnes en rapport avec les travaux faits au Palais de Justice de Sherbrooke au cours des années 1928, 1929, 1930, 1931.
(*Document de la session No* 64.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 21 mars, 1933, pour copie conforme du dossier de la réclamation de Madame R.-M. Blais en rapport avec les lots B et C du 1er rang du canton Causapscal ainsi que copie conforme des spécifications et plans qui ont été préparés au sujet de cette réclamation. (*Document de la session No* 65.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend la débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 mars courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance en possession du Gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duffy, secondé par M. Giguère, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 28 MARS 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu, ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 57.—Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies mutuelle.

Bill 59.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure.

Bill 216.—Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.

Avec des amendements:

Bill 54.—Loi concernant les panneau-réclames et les affiches.

Bill 70.—Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930.

Bill 71.—Loi concernant l'Institution Royale pour l'avancement des sciences.

Bill 86.—Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs relativement à la Commission scolaire de ville Saint-Pierre-aux-Liens.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 139.—Loi constituant en corporation "L'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

Bill 141.—Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval.

Bill 106.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal.

Bill 120.—Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs, relativement à la Commission scolaire du village de Saint-Laurent.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 243) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 245) intitulé: "Loi modifiant l'article 47 de la Loi de la chasse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Paquet, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 220) intitulé: "Loi modifiant l'article 170 du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Fortin, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que M. Fortin ait la permission de présenter un bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 237) intitulé: "Loi changeant le chef lieu du comté de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph-d'Alma".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 234) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis de certains plaidoyers qui doit être donné au procureur général."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 222) intitulé: "Loi concernant les propriétaires de garages".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Francœur, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 18 février, 1932, pour un état indiquant: 1. Combien le ministère de la voirie a-t-il eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour tous travaux qu'il a fait exécuter pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1930; 2. Quel est le montant global des salaires ainsi payés depuis le 1er avril 1930 inclusivement jusqu'au 1er novembre 1930 exclusivement. (*Document de la session No* 66).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 18 février, 1932, pour un état indiquant: Depuis la réponse du 10 février 1931 au 31 décembre 1931 inclusivement, quelles sommes ont été payées ou sont dues par le gouvernement pour travaux de voirie faits dans chacun des comtés de la province. (*Document de la session No* 67).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 18 février, 1932, pour un état indiquant: Quelle somme d'argent a été accordée, par comtés, aux diverses municipalités pour travaux de voirie à raison de 50%, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931.
(*Document de la session No* 68.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 22 mars, 1933, pour copie de tous rapports et correspondance de la Commission des Assurances Sociales. (*Document de la session No* 69).

Question par M. Lafleur.—Combien de permis de tavernes la Commission des Liqueurs a-t-elle donnés: *a.* dans la cité de Montréal pour l'année 1932; *b.* Combien dans la cité de Québec; *c.* Combien dans le reste de la province?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
a. 314; *b.* 60; *c.* 258.

Question par M. Élie.—1. Pendant ou avant la construction du pont d'Yamaska, les traversiers qui faisaient le service entre Yamaska-Est et Yamaska-Ouest, ou les propriétaires de ce service de traversiers, ont-ils reçu du gouvernement certaine compensation, indemnité ou dédommagement?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a reçue chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. et 2. Non.

Question par M. Élie.—1. Pendant ou avant la construction du pont de Saint-François, les traversiers qui faisaient le service entre Pierreville

et Saint-François, ou les propriétaires de ce service de traversiers, ont-ils reçu du gouvernement certaine compensation, indemnité ou dédommagement?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a reçue chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. et 2. Non.

Question par M. Guertin.—1. Quels sont les avocats qui ont été chargés des expropriations de la voirie, devant la commission des Utilités Publiques, depuis le 30 juin 1932?

2. Quel montant a reçu chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Roland Fradette; Gervais & Tobin; F. W. Bowles; Gérard Denis; J.-A. Cambray; Dalma Landry; Eugène Marquis; Antonio Perrault; J.-Marc Laliberté; Arthur Pigeon; Henri Fiset.

2. Antonio Perrault $210.00; Eugène Marquis, $80.25; J.-A. Cambray, $180.40; Dalma Landry, $279.45; Gervais & Tobin, $525.50; F. W. Bowles, $308.90.

Question par M. Guertin.—Quels sont les directeurs de la "General Construction Material"?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

MM. D.-L. Boulanger, J. H. MacKenzie et J.-H. Mallette.

Question par M. Guertin.—Quelles étaient les sommes dues, au premier mars 1932, par le gouvernement à chacun des entrepreneurs du département de la voirie?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Eastern Townships Paving & Contracting Co., $50,687.78; Laganière, Houde & Cie, $40,753.62; Emery Massicotte $22,031,63; Pacifique Baillargeon, $1,984.10; Edmond Tremblay, $4,207.50; Canadian Construction Co., $507.66; Bitumen Products Corporation, $11.241.93; Philippe Bernier, $2,137.10; Kennedy Construction Co., $6,877.76; Laflamme & Laflamme, $3,655.93; Napoléon Lagacé, $4,460.25; Boily & Dupuis, $1,752.00; Raymond, McDonnell & Co., $127,066.49; Jos. Parisi, $514.00; Quebec Paving Co., $14.117.78; E.-R. Truchon, $13,-734.03; Jos. Trudeau, $8,015.42; Macurban Asphalt Ltd, $1,719.00; H. Marchessault & Fils, 88.80.

Question par M. Guertin.—1. A qui a été octroyé le contrat pour l'enlèvement de la neige de la route Montréal-Ste-Agathe?

2. A quel prix du mille?

3. Le contrat a-t-il été accordé après ou sans soumissions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Aucun contrat n'a été accordé par le département de la voirie. La section de Montréal à Ste-Jérôme est entretenue aux conditions ordinaires par le département de la voirie.

2. et 3. Répondu au No 1.

Question par M. Guertin.—1. Quel montant a été payé par le gouvernement en expropriation, au propriétaire du Sainte Rose Boating Club ?

2. Combien de pieds ont été expropriés ?

3. Quel était l'agent en expropriation ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le département de la voirie a payé $2,606.75 pour l'achat du terrain et les dommages.

2. 3,740 pieds carrés à $0.25 le pied, faisant un total de $935.00.

3. Charles Marquette.

Question par M. Lafleur.—1. Combien y a-t-il de vendeurs de gazoline dans la province qui perçoivent la taxe sur la gazoline pour le gouvernement ?

2. Sur ce nombre, combien dans la cité de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. 32; 2. 16.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 40, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec, relativement au fonds de l'assistance publique".

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 108) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est soumise.

M. Grant porpose par voie d'amendement, secondé par M. Dansereau:

Que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

Le paragraphe 4 des amendements est retranché.

M. Sauvé propose en sous-amendement, secondé par M. Béïque:

Que tous les mots après "Conseil législatif", dans la motion en discussion, soient retranchés.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'ils suit:

POUR

Messieurs:

Béïque,
Bélanger,
Bertrand,
Caron,
Crête,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Francœur (Montréal-Dorion),
Gault,
Gauthier,
Giguère,
Guertin,
Lafleur,
Lamoureux,
Morel,
Samson,
Sauvé,
Smart.—19.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Bastien,
Charbonneau,
Chouinard,
Dansereau,
Desmarais,
Duffy,
Dugas,
Duval,
Fortier,
Godbout,
Lapierre,
Lemieux,
McDonald,
Messier,
Moreault (Rimouski),
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Reed,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency).—24.

Le sous-amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte après s'être divisée comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 78) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement dans le titre.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois et que le titre soit "Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 140) intitulé: "Loi concernant la "Colonie de vacances des grèves".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 138) intitulé: "Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 136) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Laval-des-Rapides".

En conséquence la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Duffy, il est—

Ordonné que l'honoraire additionnel de $100.00 payé sur le bill (No 132) intitulé: "Loi concernant la donation par Hubert Morin à Dame Alice Morin" soit remis aux promoteurs, vu que le retard à le présenter dépend de circonstances indépendantes de leur volonté".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 202) intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 205) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 217) intitulé: "Loi modifiant l'article 700 du Code municipal".

M. Fauteux propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 218) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes".

M. Fauteux propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 238) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins excepté les fins d'enregistrement".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 719*a* du Code de procédure civile".

M. Dugas propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs, relativement à la Commission scolaire de Ville Saint-Pierre-aux-Liens".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec des amendements, et changement dans le titre.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois et que le titre du bill soit "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 139) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 141) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs, relativement à la Commission scolaire du village de Saint-Laurent".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec des amendements et changement dans le titre.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois et que le titre du bill soit "Loi concernant la Commission Scolaire du village de Saint-Laurent".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 198) intitulé: "Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 64) intitulé: "Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise au voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 71) intitulé: "Loi concernant l'Institut Royale pour l'avancement des sciences".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Duplessis.—1. Depuis le 1er janvier 1923, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933, quelles sont les compagnies ou corporations qui ont vendu à la province l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage des édifices publics appartenant à cette province?

2. Quel a été le taux payé par la province pour l'énergie électrique ainsi employée?

3. Cette énergie électrique pour fin d'éclairage a-t-elle été fournie à la province en vertu de contrats écrits?

Dans l'affirmative: *a.* Quel est le nombre de ces contrats?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Quebec Power Company, Montreal Light Heat & Power Consolidated.

2. *a.* Hôtel du Gouvernement.....
Aile Galipeault, rue Ste-Julie.....
Bibliothèque.....
Café..... } 4c net par heure Kw.

b. Musée..... 4c net par heure Kw.

c. Édifice à bureaux, rue St-Augustin:—

Taux:—Une charge de 50c par Kilovolt ampère de la demande maximum mensuelle, plus 4c par K.W.H. pour les 100 premières heures d'usage mensuel de la demande maximum 2½c par K.W.H. pour les 100 heures suivantes d'usage mensuel de la demande maximum, 1½c par K.W.H. pour la balance de la consommation mensuelle.

d. Spencer Wood:—

Taux No 46.—Domicilaire, 33c par mois pour service; plus 5½d par K.W.H. pour les premières 60 K.W.H. par mois; plus 2½c par K.W.H. pour les 440 K.W.H. suivantes par mois; plus 1½c par K.W.H. pour la balance de la consommation mensuelle.—Moins escompte de 10%-10 jours. Charge minimum mensuelle suivant contrat.—Une charge additionnelle de 25c net (28c brut) sera faite pour chaque compteur supplémentaire et ajoutée au compte mensuel.—Si la charge raccordée excède 10 K.V.A., un montant mensuel de 50c net (55c brut) sera ajouté pour chaque K.V.A. (ou fraction) au-dessus de 10 K.V.A.—La base initiale sera augmentée de 5 K.W.H. pour chaque chambre au-dessus de 12.

d. Bureau du Gouvernement, Montréal:—

Tarifs applicables à chaque consommateur et à chaque local mensuellement.

TARIF DE CONSOMMATION:

	Éclairage:	*a.* *Tarif* Cents	*b.* *Escompte* Cents
	Bloc:		
	1. Premier 2,000 Kw-Hres	4	1
c.	2. 3,000 Kw-hres suivants	2¾	..
	3. 5,000 " "	2½	..
	4. L'excédent de 10,000 Kw-hres	2¼	..
	4. 10,000 Kw-hres suivants	2¼	..
d.	5. 10,000 " "	2	..
	6. 10,000 " "	1¾	..
	7. L'excédent de 40,000 Kw-hres	1½	..

3. Oui, cinq (5).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prisons: entretien et réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Palais de justice et prisons: assurance, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entretien de certains édifices publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 29 MARS 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 93.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Les bills suivants ont été rejetés:

Bill 204.—Loi concernant les agents de perception.

Bill 217.—Loi modifiant l'article 700 du Code municipal.

Bill 218.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 76.—Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 112.—Loi constituant en corporation la ville de Duparquet.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 235) intitulé: "Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Cohen, il est—

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'imposition de taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Crête, secondé par M. Bachand, il est—

Ordonné que M. Crête ait la permission de présenter un bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Rochette, il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 225) intitulé: "Loi modifiant l'article 719 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Guertin.—1. Combien de canadiens-français ont été employés sur la route de Coteau-Landing, l'été dernier, par la "Quebec Paving"?

2. Combien d'étrangers?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Sur les travaux de la route Montréal-Toronto à St-Zotique l'été dernier, la "Montreal Dual Mixed Concrete, Limited" et non la "Quebec Paving", a employé 204 Canadiens-Français de ce district, 15 Canadiens-Français de Montréal, 24 Canadiens-Italiens de Montréal et 21 Canadiens-Anglais de Montréal.

Question par M. Béïque.—Relativement à l'ouverture, à la construction ou aux réparations du chemin ou boulevard conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal et connu sous le nom de "Boulevard Alexandre Taschereau":

1. A qui étaient payables les $1,883,287.93 pour la construction, et quelle somme a été payée à chacun d'eux?

2. A qui étaient payables les $30,671.40 pour les réparations, et quelle somme a été payée à chacun d'eux?

3. A qui étaient payables les $49,815.10 pour le remplissage des chambres d'emprunt, et quelle somme a été payée à chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. La somme de $1,883,287.93 était payable comme suit: $514,209.10 à "Kennedy Construction Co." pour la section s'étendant de

Laprairie au chemin Lapinière; $398,439.20 à A. W. Robertson & M. A. Janin pour la construction du pont de la rivière St-Jacques et de la traverse au-dessus de la ligne du Canadien National à Brosseau; $69,736.14 à La Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée pour le commencement des travaux sur la section s'étendant du chemin Lapinière au pont à Longueuil; $900,903.49 à "Kennedy Construction Co." pour les travaux exécutés sur la section s'étendant du chemin Lapinière au pont à Longueuil.

Les sommes payées l'ont été comme suit: "Kennedy Construction Co.", $514,209.10; A. W. Robertson & M. A. Janin, $396,811.054; Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée, $64,206.02; "Kennedy Construction Co.", $900,903.49.

2. La somme de $30,671.40 était payable à Pacifique Baillargeon et à "Kennedy Construction Co."

Les sommes payées sont les suivantes: Pacifique Baillargeon, $12,945.28; Kennedy Construction Co., $1,183.24.

3. La somme de $49,815.10 était payable comme suit: Pacifique Baillargeon, $32,815.10; J.-F.-R. Leduc, $8,500.00; Abias Pepin, Limitée, $8,500.00.

Les sommes payées sont les suivantes: Pacifique Baillargeon, $32,-815.10; J.-F.-R. Leduc, $5,100.00.

Question par M. Béïque.—Relativement à l'item suivant: "Département de la Voirie—$2,580,716.60", apparaissant à la page 379 des Comptes Publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1932:

1. Sous quelles rubriques diverses se groupent les comptes de $2,580,716.60, ainsi payés?

2. Quel montant a été payé sous chacune de ces rubriques?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Travaux d'améliorations sur les grandes routes et les chemins municipaux.

2. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—Relativement à l'item suivant: "Ministère de la Voirie, petits comptes payés $304,917.75", apparaissant à la page 268 des Comptes Publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1932:

1. Sous quelles rubriques diverses se groupent les "petits comptes" de $304,917.75 ainsi payés?

2. Quel montant a été payé sous chacune de ces rubriques?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Ce montant représente les déboursés et dépenses de $25.00 et moins faites par les ingénieurs et les divisionnaires dans les 34 divisions de la voirie, relativement à l'entretien, la réparation et la construction des chemins, pour achat de gravier, huile, gazoline, pelles, etc.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux".

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 29) intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 55, intitulé: "Loi concernant le Tourisme".

Bill No 56, intitulé: "Loi modifiant la Loi des Clubs de récréations".

Bill No 192, intitulé: "Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil".

Sur un message reçu de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

G Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent.
3 Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925.
25 Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre.
32 Loi modifiant le Code municipal.
34 Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
37 Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55 imposant la "taxe d'hôpital".
40 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec, relativement au fonds de l'assistance publique.
55 Loi concernant le tourisme.
56 Loi modifiant la Loi des clubs de récréation.
62 Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.
63 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
66 Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes.
68 Loi modifiant l'article 36 de la Loi du département du trésor.

108 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
115 Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault.
118 Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant "Quebec Power Company et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency.
135 Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost.
183 Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs.
192 Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil.
195 Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes.
196 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Et à leur retour.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier du bill (No 29) intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bastien,
Bédard,
Bélanger,
Bouthillier,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Crête,
Dansereau,
Desmarais,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortier,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,

Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Guertin,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Legault,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Messier,
Morel,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Plante,
Power,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—57.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Lafleur,
Sauvé,
Smart.—9.

La motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Guertin.—1. Combien y a-t-il eu de feux de forêts du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement?
2. Que représente en acres la perte causée par ces feux de forêts?
3. A combien estime-t-on la perte en argent causée par ces feux?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. 1,466. 2. 1,027,159 acres. 3. $3,077,890.00.

Question par M. Guertin.—1. A quelle date les garde-feux ont-ils pris leurs fonctions: *a*. en 1932; *b*. en 1931?

2. A chacune de ces dates, combien de garde-feux ont été mis en fonctions par le ministère des Terres et Forêts?

3. Combien étaient en fonctions: *a.* 10 jours plus tard; *b.* 20 jours plus tard; *c.* 30 jours plus tard?

4. Quelle était l'échelle de salaire payée: *a.* en 1932; *b.* en 1931?

5. Quelle a été leur moyenne d'emploi en jours: *a.* pour l'année commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 1932; *b.* pour l'année commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 1931?

6. Combien le gouvernement a-t-il employé de personnes pour combattre les feux de forêts, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement?

7. Quel était le salaire de ces employés surnuméraires?

8. Quelle somme globale leur a été payée?

9. Combien d'heures de travail représentent, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement, cette lutte contre les feux de forêts?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. *a.* 9 mai; *b.* le 15 avril.

2. En 1932: 1907; en 1931: 1,868.

3. *a.* En 1932: 2,141; en 1931: 1,988; *b.* En 1932: 2,184; en 1931: 2,121; *c.* En 1932: 2,236; en 1931: 2,237.

4. *a.* En 1932: $55.00 à $100.00 par mois; *b.* En 1931, $65.00 à $115.00 par mois.

5. *a.* 133 jours; *b.* 159 jours.

6. 31,894 personnes.

7. 12½c. de l'heure avec pension, et 17½c. sans pension.

8. $178,958.94.

9. 1,339,109 heures de travail.

Question par M. Lafleur.—1. A quelle date la "Mount Royal News and Advertising Co.", a-t-elle déposé la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 103 ou 187 de la loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors: *a.* Les noms; *b.* Les adresses de ses directeurs?

3. Où est le siège social de la "Mount Royal News and Advertising Co."?

4. En quoi ont consisté les travaux de publicité pour lesquels le Ministère de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche a payé, $2,500.20 à la "Mount Royal News and Advertising Co." au cours de l'exercice finissant le 30 juin 1932?

5. Où et quand chacun de ces divers travaux de publicité a-t-il été publié?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. 2. et 3. Cette compagnie n'a jamais transmis de rapport en conformité avec les articles 103 et 187.

4. Articles sur les régions de colonisation.

5. Dans le journal La Patrie, aux dates suivantes: 6 juin, 1931; 13 juin, 1931; 20 juin, 1931; 27 juin, 1931; 4 juillet, 1931; 11 juillet, 1931; 18 juillet, 1931; 1et août 1931; 8 août, 1931; 15 août, 1931; 22 août, 1931; 29 août, 1931.

Question par M. Guertin.—1. Combien a été dépensé pour la construction, l'agrandissement et l'amélioration des écoles élémentaires de cette province en 1931-32?

2. Quel a été le montant et le pourcentage de la contribution du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. $1,653,646.00. 2. $753,000.00 - 46%.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Macurban Asphalt, Ltd."?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
MM. John I. McDonald, Thos. F. Spellane, Rolland Boisvert, Armand Sicotte et E.-H. Falardeau.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Macasphalt, Ltd."?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
MM. John I. McDonald, T. F. Spellane et C. A. Taylor.

Question par M. Guertin.—Relativement au boulevard Cartierville-Sainte-Rose?:

1. Quel est le coût des expropriations s'y rapportant?
2. Qui était expert en expropriations et quels montants lui ont été payés?
3. Qui était l'avocat qui a représenté le ministère de la voirie au sujet de ces expropriations et quels montants lui ont été payés?
4. Toute la pierre employée pour la construction de ce boulevard a-t-elle été payée par l'entrepreneur?
5. Dans la négative, quelle somme a payée le ministère de la voirie et à qui?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Indemnités pour terrains, dommages et intérêts: $116,229.39.
2. Charles Marquette, $10,250.00; J.-O. Bédard, $85.60; J.-L. Bigras, $43.00.
3. Antonio Perrault, $13,640.10; John G. Ahern, $1,593.20.
4. et 5. La pierre a été payée par le ministère de la voirie à Lagacé Quarry, Limited, au montant de $23,411.12, et cette somme est déduite du montant du contrat de l'entrepreneur à charge duquel se trouve la pierre.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Canadian Construction, Ltd." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
MM. E. W. Gauvreau, Alban Janin et C.-J. Malone.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Raymond, McDonnell & Co." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
MM. Charles Raymond, Frank E. Halls et M. Raymond.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Bitumen Products Corp." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
Sir Frederick O. W. Loomis, M. Albert Hudon, M. James Roy, Dr. A. R. Pennoyer, M. Arthur Allan, M. D. McK. Loomis.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à Raymond, McDonnell & Co. ?
2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas ?
3. Quelle somme est encore due par la province à Raymond, McDonnell & Co. en vertu de ces contrats ou entreprises ?
4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?
5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Depuis le 1er juillet 1932, le département de la voirie n'a accordé aucun nouveau contrat à Raymond McDonnell & Co. Il n'y a eu que la révision d'anciens contrats ou entreprises.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "General Construction Material Co." ?
2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas ?
3. Quelle somme est encore due par la province à la General Construction Material Co. en vertu de ces contrats ou entreprises ?
4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?
5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 30 juin 1932 à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à "Amiesite Asphalt, Ltd." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas ?

3. Quelle somme est encore due par la province à Amiesite Asphalt Ltd. en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Amiesite Asphalt, Ltd." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

MM. John I. McDonald, Thos. F. Spellane, Armad Sicotte, Rolland Boisvert et E.-H. Falardeau.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 30 juin 1932 à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Eastern Township Paving and Contracting Co." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas ?

3. Quelle somme est encore due par la province à la Eastern Township Paving and Contracting Co. en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi du département des affaires municipales".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 99, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

Bill No 137, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec et lesdits amendements sont lus une première fois".

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine et lesdits amendements sont lus une première fois".

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 73, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes, dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax, passé devant Mtre Joseph Sirois, notaire, le quatrième jour de mars, mil neuf cent trente-trois, entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec, reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution soit ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prende de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 244) intitulé: "Loi concernant les plantes-racines, les fruits et l'industrie laitière".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 239) intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 220) intitulé: "Loi modifiant l'article 170 du Code civil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal".

M. Fortin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chi-

coutimi" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, tous les droits que les promoteurs du bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Élie, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1932 inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1932, entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et J.-B. Maltais, de St-Léon, comté Lac St-Jean, relativement à une propriété incendiée appartenant à Georges Maltais.

Sur la motion de M. Saurette, secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 115, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Pierre Tétrault, a été présenté en retard à la suite de circonstances indépendantes de la volonté des promoteurs, que les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et sièges ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 30 MARS 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 220.—Loi modifiant l'article 170 du Code civil.

Avec des amendements:

Bill 187.—Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament.

Bill 213.—Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile.

Bill 188.—Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de St-Alexis de Grande Baie.

Bill 210.—Loi modifiant l'article 2005 du Code civil.

Bill 214.—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les saisies.

M. Cohen, du comité des bills privés en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande que le bill No 102, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine et concernant l'évaluation de certaines propriétés, pour les fins des taxes municipales et scolaires", soit référé à Votre Honorable Chambre pour étude.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, propose:

Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux corporations de syndics de paroisse ou de mission".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 228) intitulé: "Loi modifiant l'article 551 de la Loi des cités et villes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duplessis.—Combien les corporations municipales de cette province ont-elles payé, jusqu'au 1er janvier 1933, pour la construction, les réparations, l'agrandissement, les améliorations ou l'entretien des écoles techniques, dans cette province?

Réponse par l'honorable Ml Stockwell:

Cité de Montréal	$ 1,038,500.00
Cité de Québec	462,000.00
Cité de Hull	80,000.00
Cité des Trois-Rivières	125,000.00

La cité de Hull n'a payé annuellement depuis 1926, que la somme de $10,000.00, contrairement à la loi qui prévoit $15,000.00. De là, des arrérages de $30,000.00. (16 Geo. V, ch. 49, art. 10).

Question par M. Duplessis.—1. Relativement aux réponses données par le gouvernement et consignées au No 43 des documents de la présente session:

a. A part la somme de $109,314.52, qui représenterait le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province, au sujet du département présidé par l'hon. ministre de l'Agriculture, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés par la province au sujet dudit département?

b. A combien se totalisent les engagements contractés et impayés par la province, au sujet du département présidé par l'hon. ministre de la Voirie et des Mines?

c. A part la somme de $552,938.88, qui représenterait le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province, au sujet du département présidé par l'hon. ministre des Travaux Publics, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés par la province au sujet dudit département?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $192,181.69 payable après le 1er juillet.

b. Département de la Voirie:

Payable d'ici au 30 juin 1933	$ 782,659.38	
Payable après le 1er juil. 1933.	469,164.93	
Balance à payer *re*-Société Générale des Ponts et Chaussées	67,098.18	
Département des Mines:		
Payable d'ici au 30 juin 1933	66,927.21	
		$1,385,849.70

c. Engagement général	$ 6,762,032.50
Payé au 28 février 1933	4,778,650.39
Montant impayé	1,983,382.11
Montant payable maintenant	782,178.51
Montant payable quand dû	1,201,203.60

Question par M. Duplessis.—Combien les corporations municipales de cette province ont-elles payé au Trésor de la Province, pour la construction, les réparations, les améliorations, l'agrandissement ou l'entretien des écoles de réforme, des écoles d'industrie, des asiles d'aliénés, en cette province, et pour les frais de séjour et d'entretien des personnes qui ont séjourné dans aucune de ces diverses institutions: *a.* Du 1er janvier 1926, inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1930 inclusivement; *b.* Du 1er janvier 1931 inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1932 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

	Frais de séjour et d'entretien:	
	a	*b*
Écoles de réforme et d'industrie.....	$ 759,929.97	$ 431,736.93
Asiles d'aliénés.....	2,986,490.72	1,318,725.15

Question par M. Duplessis.—Relativement aux réponses données par le gouvernement et consignées au No 43 des documents de la présente session: *a.* A part la somme de $692,814.94, qui représenterait le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province, au sujet du département présidé par l'hon. secrétaire-provincial, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés par la province au sujet dudit département; *b.* A part la somme de $586,434.87, qui représenterait le montant total des octrois ou subsides promis et impayés par cette province, au sujet du département présidé par l'hon. ministre de la Colonisation, des Pêcheries et de la Chasse, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés par la province au sujet du dit département?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. $83,253.29 payable maintenant; *b.* $440,000.00 payable maintenant. $228,023.44 payable après le 1er juillet.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les journaux, corporations, compagnies et personnes auxquels ont été payés les frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure pendant l'exercice finissant le 30 juin 1932?

2. Combien a été payé à chacun d'eux: *a.* pour frais d'impression; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers et subventions quelconques?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2. Voir comptes publics de 1932.

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le montant provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec dans la cité de Montréal:

a. Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement: *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc., dans la cité de Montréal: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans la cité de Montréal: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs dans la cité de Montréal: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs dans la cité de Montréal: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. *a.* $10,300,624.60; *b.* $5,561,600.27; *c.* $1,009,580.05.
2. *a.* $15,000.00; *b.* $15,000.00; *c.* Aucun.
3. *a.* $578,205.90; *b.* $569,305.07; *c.* $4,838.35.
4. *a.* $13,892.80; *b.* $10,934.50; *c.* $4,540.00.
5. *a.* $2,893.21; *b.* $1,275.42; *c.* $994.45.

Sur la motion de M. Lafleur:

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: 1. Quels sont les noms des journaux, corporations, compagnies et personnes auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les huit premiers mois de l'exercice en cours; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour d'autres frais divers et subventions quelconques?

L'honorable M. Stockwell, dépose sur le bureau de la Chambre, réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour, pour le dépôt d'un État indiquant: 1. Quels sont les noms des journaux, corporations, compagnies et personnes auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les huit premiers mois de l'exercice en cours; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais

d'annonces et de publicité; *c.* pour d'autres frais divers et subventions quelconques?

(*Document de la session No 70*)

Question par M. Lafleur.—1. Quel est le montant provenant des ventes de la Commission des Liqueurs de Québec: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement: *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc.: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc.: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement: *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs: *a.* Du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 inclusivement; *b.* Du 1er mai 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement; *c.* Du 1er janvier 1933 au 28 février 1933 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. *a.* $17,979,782.74; *b.* $9,545,008.42; *c.* $1,640,519.09.
2. *a.* $46,000.00; *b.* $46.025.00; *c.* Aucun.
3. *a.* $927,720.29; *b.* $923,236.87; *c.* $6,441.35.
4. *a.* $39,293.95; *b.* $33,205.80; *c.* $9,576.00.
5. *a.* $6,343.71; *b.* $5,412.39; *c.* $2,647.96.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté le restaurant de la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant, du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 et combien a-t-il rapporté?

2. Même question du 30 avril 1932 à date?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. *a.* $2,645.03; *b.* Aucun. 2. *a.* $2,045.29; *b.* Aucun.

Question par M. Lafleur.—1. Combien la Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle dépensé pour le compte du gouvernement depuis la réponse du 18 février 1932?

2. Pour quels travaux, constructions, etc., ces sommes ont-elles été dépensées et combien dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. $85,772.94.
2. Entrepôt de Québec (annexe).

Question par M. Guertin.—1. MM. F. S. Rugg, R. G. Davidson, F. H. Lehman, W. H. Leggs, Lee M. Jones, directeurs de la "Eastern Township Paving and Contracting Co.", sont-ils des Canadiens ?

2. Dans l'affirmative, le sont-ils par naissance ou par naturalisation ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le gouvernement l'ignore.
2. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 30 juin 1932 à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Macurban Asphalt, Ltd." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* lesquels; *b.* pour combien de milles dans chaque cas; *c.* pour quel montant dans chaque cas ?

3. Quelle somme est encore due par la province à la "Macurban Asphalt, Ltd", en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui; un contrat a été accordé par le ministère de la voirie.
2. Pour la reconstruction des ponts Rivière à la Scie et Bilodeau, au montant de $49,375.00, sur la route Lévis-Jackman où cette compagnie était à faire un pavage permanent.
3. Le département de la voirie a payé à date la somme de $7,284.15 et les travaux ne sont pas complétés.
4. et 5. Des soumissions ne furent pas demandées pour la reconstruction de ces deux ponts. Le contrat fut accordé d'après les prix fixés par les ingénieurs du département de la voirie.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 30 juin 1932 à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Macasphalt, Ltd." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* lesquels; *b.* pour combien de milles dans chaque cas; *c.* pour quel montant dans chaque cas ?

3. Quelle somme est encore due par la province à la "Macasphalt, Ltd", en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.
2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Canadian Construction Ltd." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas?

3. Quelle somme est encore due par la province à la "Canadian Construction Ltd" en vertu de ses contrats ou entreprises?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à Bitumen Products Corp. ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas?

3. Quelle somme est encore due par la province à Bitumen Products Corp. en vertu de ces contrats ou entreprises?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Un contrat au montant de $68,164.00 section Lochaber-Ouest de la route No 8, sur une longueur de 27,420 pieds, pour élargir et préparer le chemin à la pose du pavage permanent.

3. La compagnie a exécuté des travaux au montant de $7,510.21, lesquels ont été payés moins la retenue de 10%.

4. Non. Ce contrat a été accordé aux prix unitaires fixés par les ingénieurs du département de la voirie.

5. Répondu au No 4.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Provincial Construction Co." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas?

3. Quelle somme est encore due par la province à la Provincial Construction Co. en vertu de ces contrats ou entreprises?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Un contrat au montant de $5,015.02 pour huilage de chemins comme suit: paroisse de St-Laurent, 8,679 pieds; ville de Mont-Royal, 5,633 pieds; paroisse de St-Martin, 6,155 pieds; village de Belle-Plage, 4,671 pieds; municipalité de Vaudreuil, 6,003 pieds.

3. Rien.

4. et 5. Ces travaux ont été accordés comme extension au contrat du 9 juin 1932, qui avait été accordé après soumissions.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Provincial Construction Co." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

Le dernier rapport produit le 2 novembre, 1928, mentionnait comme directeurs: MM. Arthur Déry, Valère Darveau, Jean F. Grenon, Wm. T. A. Proctor, Henri Bray et Evender Veilleux.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er juillet 1932 inclusivement à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Canadian Bitumuls Co." ?

2. Dans l'affirmative: *a.* Lesquels; *b.* Pour combien de milles dans chaque cas; *c.* Pour quel montant dans chaque cas ?

3. Quelle somme est encore due par la province à la Canadian Bitumuls Co. en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Canadian Bitumuls Co." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

Le Gouvernement l'ignore.

Question par M. Béïque.—Où est le siège social des compagnies suivantes:

1. "Macurban, Ltd." ?
2. "Macasphalt, Ltd." ?
3. "Amiésite Asphalt, Ltd." ?
4. "Canadian Rock Products, Ltd." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Montréal.
2. Montréal.
3. Montréal.
4. Montréal.

Question par M. Fisher.—1. Y a-t-il, à la connaissance du gouvernement des corporations municipales qui ont fait vérifier leurs livres par des vérificateurs non reconnus par la Commission municipale ?

2. Quels sont les noms de ces municipalités ?

3. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises afin de forcer ces municipalités à observer la loi ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question.

Question par M. Béïque.—Quels sont les directeurs de la "Canadian Rock Products, Ltd." ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

MM. Wm. P. McDonald, Thos. F. Spellane, Chas. A. Taylor, L. C. Eberdy, et Jas. C. McDonald.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 30 juin 1932 à date, la province a-t-elle accordé des contrats ou entreprises à la "Canadian Rock Products, Ltd."

2. Dans l'affirmative: *a.* lesquels; *b.* pour combien de milles dans chaque cas; *c.* pour quel montant dans chaque contrat ?

3. Quelle somme est encore due par la province à la "Canadian Rock Products, Ltd", en vertu de ces contrats ou entreprises ?

4. Ces contrats ou entreprises ont-ils tous été accordés après soumissions ?

5. Dans la négative, quels contrats ou entreprises ont été accordés sans soumission ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. 3. 4. et 5. Répondu au No 1.

Question par M. Élie.—1. Le commissaire des incendies a-t-il terminé son enquête, au sujet de l'incendie de la propriété de Raphaël Lambert, au village de St-Guillaume d'Upton, comté d'Yamaska ?

2. A quelle date la dite enquête a-t-elle été commencée ?

3. L'incendiaire a-t-il été découvert ?

4. Des procédures ont-elles été prises contre le ou les coupables ?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. Oui.

2. 21 novembre 1929.

3. et 4. Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 206) intitulé: "Loi relative à l'enregistrement d'un véhicule automobile en vertu de la Loi des véhicules automobiles".

M. Fisher propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. Stockwell propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Perrault:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par "ce bill soit lu dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bédard,
Bélanger,
Caron,
Casgrain,
Charbonneau,
Drouin,
Duffy,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gauthier,
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
McDonald,
Mercier,
Moreau, (Roberval),
Paquet,
Perrault,
Piché,
Plante
Power,
Sabourin,
Saintonge,
Stockwell,
Taschereau, (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—44.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Duplessis,
Elie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé,
Smart.—9.

L'amendement est ainsi adopté.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 225) intitulé: "Loi modifiant l'article 719 du Code de procédure civile".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. Guertin propose, secondé par M. Smart:

Que, vu que le rapport majoritaire de la Commission des Assurances Sociales, recommande à la province, lorsque la chose sera possible, d'accepter comme mesure temporaire et transitoire, la mise en vigueur de la loi fédérale des Pensions de vieillesse; Cette Chambre est d'avis qu'il est possible d'instituer ce système de pensions de vieillesse dès maintenant et invite le gouvernement à présenter la législation nécessaire à la présente session.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du Bibliothécaire de la Législature de Québec, novembre 1931 à décembre 1932. (*Document de la session No* 71.)

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demi du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 227) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux relativement à la consolidation des dettes flottantes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est soumise à la Chambre.

M. Drouin propose par voie d'amendement:

Que cette Chambre accepte les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

Le paragraphe 2 des amendements du Conseil législatif est remplacé par le suivant:

2. L'article 13 est amendé en y remplaçant, dans la sixième ligne du texte français, le mot "et" par le mot "à".

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, les amendements du Conseil législatif sont adoptés avec un amendement de l'Assemblée législative.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif et informent les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Ordonne que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de l'amendement soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement aux grands jurés".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 249) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à sa Majesté pour Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de la dite résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 31 MARS 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présent le vingt-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 221.—Loi modifiant l'article 227 du Code municipal.

Bill 225.—Loi modifiant l'article 719 du Code de procédure civile.

Bill 60.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires, relativement à la Cour de circuit du district de Montréal.

Bill 16.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.

Sans amendement:

Bill 249.—Loi modifiant la loi de l'adoption.

Bill 215.—Loi modifiant l'article 719*a* du Code de procédure civile.

Bill 238.—Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins, excepté les fins d'enregistrement.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fidéicommissaire d'emprunter en certains cas.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Rochette, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 219) intitulé: "Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Depuis le 1er mai 1929 à date: *a.* Combien de contrats ont été accordés, combien d'entreprises ont été données par l'administration provinciale et relatifs au département de la voirie; *b.* A combien se chiffre la somme totale de tous lesdits contrats et entreprises; *c.* Combien lesdits contrats ou entreprises ont été donnés après demande de soumissions publiques et à combien se chiffre leur somme totale; *d.* Combien sans soumission et pour quelle somme totale?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
a. 338; *b.* $14,420,800.02; *c.* 272 – $10,503,931.41; *d.* 66 – $3,916,-868.61.

Question par M. Guertin.—1. Lors des feux de forêts au printemps de 1931-1932, qui ont incendié plusieurs maisons de colons au Lac Saint-Jean et dans le comté de Chicoutimi, le gouvernement a-t-il été appelé à payer des indemnités aux sinistrés?
2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il payé à chaque colon qui a souffert de l'incendie?
3. Certaines gens, sans avoir subi aucun dommage par le feu, ont-elles reçu des indemnités?
4. Dans l'affirmative, quelle action le gouvernement a-t-il prise ou va-t-il prendre dans ces cas?

Réponse par l'honorable M. Laferté:
1. Oui.
2. Willie Gauthier, $100.58; Ovila Munger, $40.08; Johnny Gagné, $15.75; Henri Gagnon, $100.53; Pitre Bouchard, $50.05; Jules Tremblay, $50.05; Johnny Dufour, $50.12.
3. Non.
4. Répondu par trois.

Question par M. Lafleur.—Quelle somme globale les vendeurs de gazoline dans la province qui perçoivent la taxe sur la gazoline pour le gouvernement, ont-ils perçue en vertu de ladite taxe: *a.* du 1er juillet 1931 inclusivement au 30 juin 1932 inclusivement; *b.* du 1er juillet 1932 inclusivement au 31 décembre 1932 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
a. $5,498,283.28; *b.* $3,305,074.89.

Question par M. Lafleur.—Quelle somme globale les vendeurs de gazoline dans la cité de Montréal qui perçoivent la taxe sur la gazoline pour le gouvernement, ont-ils perçue, en vertu de ladite taxe: *a.* du 1er juillet 1931 inclusivement au 30 juin 1932 inclusivement; *b.* du 1er juillet 1932 inclusivement au 31 décembre 1932 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
La taxe sur la gazoline est perçue dans la province par environ 5,000 vendeurs de gazoline, mais ces perceptions sont centralisées chez les ven-

deurs de gazoline qui sont sous arrangement avec le bureau du revenu, et ne sont pas rapportées par territoire de perception. Par conséquent il est impossible de connaître le montant de la taxe sur la gazoline perçue dans la cité de Montréal, séparément de celle perçue ailleurs.

Question par M. Élie.—Relativement au Musée d'histoire naturelle, Québec:

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date: *a.* Quant au terrain; *b.* Quant aux constructions; *c.* Quant à l'ameublement et à l'aménagement?
2. Combien la province a-t-elle payé à date?
3. Les travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:

1. *a.*Aucun montant; *b.* $1,497,721.69; *c.* $85,383.18.
2. $1,574,894.87.
3. Les travaux sont terminés quant à la construction de l'édifice et il est maintenant occupé par le Conservateur et ses emplovés.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget rapportée du comité des subsides et lue la première et la deuxième fois le jeudi 30 mars courant:

"*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934."

La Résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés relativement aux grands jurés".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix et la Chambre de divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 234) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis qui doit être donné au procureur général, dans certains cas".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 237) intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph-d'Alma".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 9 mars courant: Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance en possession du Gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Paquet, secondé par M. Taschereau (Bellechasse), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 220) intitulé: "Loi modifiant l'article 170 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 213) intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 188) intitulé: "Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande-Baie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 214) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les saisies".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 223) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes concernant l'imposition de taxes".

M. Bercovitch propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que le comptable de l'Assemblée législative soit autorisé à payer à Mme Alcide Savoie les indemnités du député de Nicolet, son mari, qui est décédé pendant la session en cours.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné qu'à partir de mercredi prochain, le 5 avril, la Chambre tienne trois séances tous les jours, excepté le dimanche: la première de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième de trois à six heures de l'après-midi; et la troisième de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

Question par M. Guertin.—1. Laganière & Houde, ont-ils obtenu un contrat pour gravelage dans la route St-Marcellin-Rimouski, dans l'hiver 1930–31, du département de la Colonisation?

2. Dans l'affirmative, ce contrat leur a-t-il été accordé par soumission ou autrement?

3. Étaient-ils les plus bas soumissionnaires, et quels étaient les autres soumissionnaires?

4. Des soumissions publiques ont-elles été demandées, et dans l'affirmative, où et quand, ces soumissions ont-elles été demandées?

5. A quel prix la verge, le contrat a-t-il été accordé à Laganière & Houde?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. Oui.

2. Le contrat pour confection de la route leur a été accordé parce qu'ils étaient les plus bas soumissionnaires; plus tard, le contrat de gravelage a été donné aux mêmes d'après les estimés de l'ingénieur en chef.

3. Répondu par numéro 2.

4. Répondu par numéro 2.

5. $1.40 la verge pour toutes les distances.

Question par M. Béïque.—Relativement à l'huile vendue à la province, par "L'Excel Petroleum, Ltd.":

1. Quelle quantité a été vendue et à quel prix?

a. du 1er juillet 1931 inclusivement, au 30 juin 1932 inclusivement?

b. du 1er juillet 1932 inclusivement, au 31 décembre 1932 inclusivement?

c. du 1er janvier 1933 inclusivement, au 28 février 1933 inclusivement?

2. Quels sont les directeurs de "L'Excel Petroleum, Ltd."?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* 180 gallons à $0.73: $131.40; 22,665 gallons à $1.10: $24,931.15; *b.* 1,910 gallons à $1.15: $2,196.50; 6,185 gallons à $1.10: $6,803.50; *c.* 265 gallons à $1.10: $291.50.

2. Alfred-H. Paradis; Joseph-Raoul de Villers; Harry Synder.

Question par M. Béïque.—Relativement à la gazoline vendue à la province par "L'Excel Petroleum, Ltd".:

1. Quelle quantité a été vendue et à quel prix?

a. du 1er juillet 1931 inclusivement, au 30 juin 1932 inclusivement?

b. du 1er juillet 1932 inclusivement, au 31 décembre 1932 inclusivement?

c. du 1er janvier 1933 inclusivement, au 28 février 1933 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a.* 18,177 gallons au coût total de $4,614.43. Les prix ont varié de $0.23 à $0.29½ le gallon selon la qualité et le point de livraison. Ces prix incluaient la taxe; *b.* 22,015 gallons au coût total de $5,845.67. Les prix ont varié de $0.23 à $0.29½ selon la qualité et le point de livraison. Ces prix incluaient la taxe; *c.* 7,920 gallons au coût total de $2,040.00. Les prix ont varié de $0.22½ à $0.26½ selon la qualité et le point de livraison. Ces prix incluaient la taxe.

Question par M. Béïque.—1. Depuis le 1er janvier 1929, quel est le montant total en tonnes de produits asphaltiques "Macurban" et "Macasphalt" employés par le ministère de la voirie?

2. Quel en a été le coût total?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2.—	*Macurban*		*Macasphalt*	
Année	*Nombre de tonnes*	*Coût total*	*Nombre de tonnes*	*Coût total*
1929	47.	$ 317.25	.....	.....
1930	7,270.2	54,941.15	679.5	$ 5,436.72
1931	45,259.6	339,525.64	16,289.2	130,314.32
1932	12,475.8	93,241.66	14,112.2	112,394.41

Question par M. Sauvé.—Relativement aux entrepôts frigorifiques pour le poisson depuis le 1er janvier 1923:

1. La province a-t-elle accordé certaines subventions?
2. Dans l'affirmative, à combien se chiffre le total des subventions accordées par la province aux entrepôts frigorifiques pour le poisson, depuis le 1er janvier 1923?
3. A combien d'entrepôts frigorifiques pour le poisson les dites subventions ont-elles été ainsi accordées?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. Oui.
2. 116,216.11.
3. 4.

Question par M. Sauvé.—1. Depuis le premier janvier 1922, combien le gouvernement de cette province a-t-il envoyé de jeunes gens en Europe pour y étudier le système des pêcheries?

2. De quelle date à quelle date, ont duré ces études en Europe pour chacun de ces jeunes gens?
3. Quel a été le coût total pour la province?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. 2. et 3. Aucun.

Question par M. Béïque.—Depuis *a.* le 1er mai 1929 inclusivement au 31 décembre 1929 inclusivement; *b.* le 1er janvier 1930 inclusivement au 1er janvier 1933:

A combien se chiffre le montant total payé ou payable par la province en vertu des contrats ou entreprises accordés par la province, par l'intermédiaire du ministère de la Voirie, à chacune des compagnies suivantes:

1. "Amiesite Asphalt, Ltd."?
2. "Macasphalt, Ltd."?
3. "Eastern Township Paving and Contracting Co."?
4. "Canadian Bitumuls Co."?
5. "Bitumen Products Corp."?
6. "Canadian Construction, Ltd."?
7. "Provincial Construction Co."?
8. "General Construction Material Co."?
9. "Raymond, McDonell & Co."?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

	a.	*b.*
1. Amiesite Asphalt, Limited.....	$ 14,647.83	$ 1,044.68
2. Macasphalt, Limited.....	Aucun contrat.	Aucun contrat.
3. Eastern Townships Paving and Contracting Co.....	Aucun contrat.	$ 501,359.95
4. Canadian Bitumuls Co.....	Aucun contrat.	Aucun contrat.
5. Bitumen Products Corporation..	$ 178,462.78	$ 312,628.83
6. Canadian Construction Co.....	Aucun contrat.	Aucun contrat.

7. Provincial Construction Co.	Aucun contrat.	$ 33,946.16	
8. General Construct. Material Co.	Aucun contrat.	Aucun contrat.	
9. Raymond, McDonnell & Co.	$ 129,507.05	$ 952,973.20	

Question par M. Élie.—Relativement au Jardin Zoologique de Québec.

1. Combien la province a-t-elle dépensé à date: *a.* Quant au terrain; *b.* Quant aux constructions; *c.* Quant à l'ameublement et à l'aménagement?
2. Combien la province a-t-elle payé à date?
3. Les travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. *a.* Achat de terrain			$ 18,467.30
	22 Geo. V.	Aide aux chômeurs	
b. Constructions:	$34,745.46	$ 49,764.53	$ 84,509.99
c. 1. Ameublement:	rien.		
2. Aménagement:	$30,956.11	25,235.47	56,191.58
			$ 159,168.87

2. $159,168.87.
3. Non.

Question par M. Guertin.—1. Depuis le 1er juin 1932 jusqu'à date, quel montant global a été payé, à quelque titre que ce soit, à L.-G. Rousseau, par le ministère de la voirie?
2. Même question pour le journal "The Truth".
3. Même question pour le journal "La Vérité".

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Rien.
2. Rien.
3. $50.00.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 234) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis qui doit être donné au procureur général, dans certains cas".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires, relativement à la Cour de circuit du district de Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 249) intitulé: "Loi modifinat la Loi de l'adoption".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois, et la motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Bertrand, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité de certaines créances hypothécaires et autres".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 221) intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 225) intitulé: "Loi modifiant l'article 719 du Code de procédure civile."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 215) intitulé: "Loi modifiant l'article 719*a* du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 222) intitulé: "Loi concernant les propriétaires de garages".

M. Desmarais propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile".

M. Crête propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'amendement apporté par le comité plénier au bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal".

M. Vautrin propose que cette Chambre adopte maintenant ledit amendement.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la Madeleine et concernant l'évaluation de certaines propriétés, pour les fins de taxes municipales et scolaires".

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Sur la motion de M. Guertin, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état donnant tous les noms de tous les marchands résidant dans le comté fédéral du lac Saint-Jean et celui de Chicoutimi, qui ont vendu aux colons pour secours directs et pour le retour à la terre avec les montants réclamés, les montants payés, les montants de réductions, ainsi que les montants encore dus à chacun d'eux, que ce soit pour des provisions alimentaires

ou autres marchandises, tel que matériel de construction, chevaux, bétail et instrument aratoires, grains de semence, etc. ?

Sur la motion de M. Guertin secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: copie des règlements de l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, ainsi que copie des règlements de régie interne de ladite association.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à sa Majesté pour Université Laval de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "McGill University", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Université de "Bishop's College", Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "High Schools", Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour École polytechnique, Montréal, en vertu de 57 Vict., c. 23, a. 17, tel que modifié par les lois 17 Geo. V, c. 45, s. 2 et 20 Geo. V, c. 62, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Corporation des écoles techniques ou professionnelles, 16 Geo. V, c. 49, s. 16:—École technique de Québec, $100,000.00; École technique de Montréal, $145,000.00; École technique de Hull; $60,000.00; Écoles des hautes études commerciales, $165,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles techniques en dehors des cités de Québec, Montréal et Hull et pour cours professionnels, S. R., 1925, c. 136, s. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Technical Institute", pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cent dollars soit ouvert à sa Majesté pour Écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. Cath. pour garçons, Montréal, $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; Institut McKay, Montréal, $4,600.00; "Montreal Ass'n for the Blind", $8,000.00; "Quebec Ass'n for the Blind", $2,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour—

Asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes		1,850,000.00
Moins remboursements par:—		
Municipalités	650,000.00	
Patients	50,000.00	
		700,000.00
		$1,150,000.00

pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour—

Écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes	490,000.00
Moins remboursements par les municipalités	215,000.00
	$275,000.00

pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Institutions protestantes, S. R., 1925, c. 133, a. 464 et c. 134, a. 5, tel que modifié par les lois 17 Geo. V, c. 40, s. 1, 19 Geo. V, c. 51 et 21 Geo. V, c. 67 et 68 pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante et un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires catholiques romaines pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspecteur des écoles supérieures protestantes—Traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation spéciale à l'enseignement protestant dans la province, pour être appliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique. (Paiement sujet à un arrêté ministériel) pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du français, par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du conseil de l'Instruction publique tel qu'approuvé par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 238) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à huit heures et demie du soir.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 3 AVRIL 1933

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 232) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 245) intitulé: "Loi modifiant l'article 47 de la Loi de la chasse".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 243) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'honorable M. Francœur propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

L'honorable M. Francœur propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 228) intitulé: "Loi modifiant l'article 551 de la Loi des cités et villes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 227) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux relativement à la consolidation des dettes flottantes".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 235) intitulé: "Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 246) intitulé: "Loi abrogeant la Loi de la silicose, 1931".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 247) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 241) intitulé: "Loi validant certains enregistrements".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 51) intitulé: "Loi des assurances de Québec (dispositions temporaires)".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S. R., 1925, c. 186, a. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile dans la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Et la Chambre continue à siéger après minuit mardi matin.

Minuit, mardi 4 avril 1933.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin pour Québec et Montréal, y compris $500. pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maladies vénériennes—Aide à la protection du public contre—, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI 4 AVRIL 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 31 mars 1933 pour copie des règlements de l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail, ainsi que copie des règlements de régie interne de ladite association. (*Document de la session No* 72).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution du Budget rapportée du Comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant:

"Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S. R., 1925, c. 186, a. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", et ladite résolution est, en conséquence, lue la deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution du Budget rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant:

"Qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", et la dite résolution est, en conséquence, lue la deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution du Budget rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant:

"Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin pour Québec et Montréal, y compris $500.00 pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", et ladite résolution est, en conséquence, lue la deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lectrure de ladite résolution du Budget rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant:

"Qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maladies vénériennes—aide à la protection du public contre—, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", et ladite résolution est, en conséquence, lue la deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 51) intitulé: "Loi des assurances de Québec (dispositions temporaires)".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 247) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations" rapportée du comité plénier, et lue la première et la seconde fois, le mercredi, 15 mars dernier.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que la résolution soit retirée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations".

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 232) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintement lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

M. Drouin propose, secondé par M. Fortin:

Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre: copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à la campagne de refrancisation entreprise depuis un certain temps dans la Province.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Fortin, secondé par M. Dugas, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 31 mars dernier: "Que le bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique", soit maintenant lu une deuxième fois".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Béïque, secondé par M. Barré, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 248) intitulé: "Loi abrogeant la Loi des bibliothèques et des instituts d'artisans et décrétant un nouveau mode de constitution en corporation des associations de bibliothèques et des instituts d'artisans".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Arcand, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Ordonné que l'honorable M. Arcand ait la permission de présenter un bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi des conpagnies de Québec, la Loi des clubs de récréation et la Loi des sociétés nationales de bienfaisance".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—
Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permissions de présenter un bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Élie.—Relativement à l'École des Beaux-Arts, Québec:
1. Combien la province a-t-elle dépensé à date: *a.* Quant au terrain; *b.* Quant aux constructions; *c.* Quant à l'ameublement et à l'aménagement?
2. Combien la province a-t-elle payé à date?
3. Les travaux sont-ils terminés?

Réponse par l'honorable M. Francœur:
1. *a.* Le terrain a été donné par l'honorable James G. Ross, le 27 août, 1884; *b.* $85,116.81; *c.* $1,850.29.
2. $86,967.10.
3. Oui.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget:
"Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S. R. ,1925, c. 186, a. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant, lue la deuxième fois le mardi 4 avril courant.
La dite résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget:
"Qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant, lue la deuxième fois, le mardi 4 avril courant.
La dite résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget:
"Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin pour Québec et Montréal, y compris $500.00 pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934",

rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant, lue la deuxième fois, le mardi 4 avril courant.

La dite résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du Budget:

"Qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maladies vénériennes—aide à la protection du public contre—, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934", rapportée du comité des subsides et lue la première fois, le lundi 3 avril courant, lue la deuxième fois le mardi 4 avril courant.

La dite résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 237) intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph-d'Alma".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 232) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 233, intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Godbout informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au ministre de l'agriculture de nommer, à tel salaire qu'il fixera, un ou des inspecteurs chargés de surveiller la Loi concernant le tabac, édictée par la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que le bill No 204, intitulé: "Loi concernant les agents de perception" soit inscrit sur le feuilleton pour étude en comité plénier de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il desire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 31 mars dernier: que le bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique", soit maintenant lu une deuxième fois.

La motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bédard,
Bélanger,
Bercovitch,
Charbonneau,
Cohen,
Crête,
Dansereau,
Desmarais,
Dugas,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Fillion (Lac-St-Jean),

Fortier,
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel.
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Plante,
Poulin,
Sabourin,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—44.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Élie,
Gault,
Guertin,
Lafleur.—8.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que losque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 5 AVRIL 1933

Prière.

Trois-heures de l'après-midi.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 13.—Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois.

Bill 53.—Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres. Votre comité désire recommander que ce dernier bill soit imprimé de nouveau pour les membres de votre honorable Chambre.

Les bills suivants sont retirés:

Bill 45.—Loi concernant le rachat de certains terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitut.

Bill 200.—Loi modifiant l'article 1625 du Code civil.

Bill 228.—Loi modifiant l'article 551 de la Loi des cités et villes.

Les bills suivants sont rejetés:

Bill 222.—Loi concernant les propriétaires de garage.

Bill 223.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition des taxes.

Question par M. Élie.—Relativement au Jardin Zoologique de Québec:

1. Quelle somme, la province, par l'intermédiaire du ministère de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, a-t-elle dépensée à date pour l'acquisition d'animaux sauvages?

2. Quelles espèces ou variétés d'animaux sauvages sont actuellement gardées au Jardin Zoologique de Québec et quel en est le nombre pour chaque espèce ou variété?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. $1,733.45.

2.—

Famille:	*Genre:*	*Nombre:*
Bovidés	Buffalo	4
	Mouflons	3
		— 7
Cervidés	Wapiti	3
	Chevreuils	7
	Orignaux	4
		—14

Canidés	Loups canadiens	3
	Loup des prairies	1
	Renards	35
		—39
Félidés	Loup-cervier	1
		— 1
Mustélidés	Visons	3
	Martres	4
	Pécans	5
	Blaireaux	2
		—14
Ursidés	Ours noirs	4
		— 4
Rougeons	Porc Épics	3
	Marmottes	1
		— 4
Oiseaux	Hiboux gris	5
	Hibou blanc	1
	Aigles dorés	2
	Busard des marais	5
	Goëlands	5
	Cormoran	1
	Héron de nuit	1
	Ptarmigans	4
	Gelinottes à queue aigue	7
	Pinsons pourprés	7
		—38

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de la résolution relative au bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

La résolution est, en conséquence, lue une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 187) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements, sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 207) intitulé: "Loi abrogeant l'article 1 du Code civil".

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 219) intitulé: "Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay".

M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bédard,
Bélanger,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Gaspé-Nord),
Dansereau,
Desmarais,
Dufour,
Duval,
Farand,
Filion (Laval),
Fillion (Lac-St-Jean),
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Giguère,
Godbout,
Laferté,
Mercier,
Messier,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Plante,
Power,
Sabourin,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Montmorency),
Thisdel.—35.

CONTRE

Messieurs:

Bachand,
Barré,
Béïque,
Bercovitch,
Bouthillier,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Fortier,
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Guertin,
Lafleur,
Lamoureux,
Lortie,
Poulin,
Sauvé.—17.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 117, intitulé: "Loi permettant à Joseph Samuel Emilio Lapointe de changer son nom de famille de Lapointe en celui de Vézina."

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance et de tous contrats entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et la "Aldermac Mines", au sujet d'un subside de $150,000.00 payable à raison de $25,000.00 par année, et dont un versement annuel a été effectué durant l'année fiscale 1931-32.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 204) intitulé: "Loi concernant les agents de perception".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. Dugas soulève un point d'ordre et objecte que le bill au sujet duquel on vient de faire rapport entraînerait des dépenses pour le gouvernement s'il devenait loi et que certaines des dispositions de ce bill auraient dû être recommandées par le Lieutenant-Gouverneur avant d'être incorporées dans le bill.

M. l'Orateur décide que le bill n'est pas conforme aux dispositions de l'article 448 du règlement et il le déclare en conséquence irrégulier.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de Québec".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fidéi commissaire d'emprunter en certains cas".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 6 AVRIL 1933

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le trentième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 219.—Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay.

Avec amendements:

Bill 235.—Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil.

Les bills suivants ont été rapportés à la Chambre:

Bill 174.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fidéicommissaire d'emprunter en certains cas.

Bill 190.—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Bill 197.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.

Bill 224.—Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 201.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux actions en revendication.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 170) intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 170) intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill 134, intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Barré, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état relativement aux $2,037.69 dépensés pour grains de semence, par la province dans le comté de Shefford, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932: 1. Quelle somme a été dépensée dans chacune des paroisses du comté de Shefford; 2. Dans chacune des paroisses, quels sont les cultivateurs à qui il a été ainsi donné des grains de semence et pour quel montant à chacun d'eux.

L'honorable M. Laferté dépose, sur le bureau de la Chambre.

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du ce jour, pour dépôt d'un état relativement aux $2,037.69 dépensés pour grains de semence, par la province dans le comté de Shefford, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932: 1. Quelle somme a été dépensée dans chacune des paroisses du comté de Shefford; 2. Dans chacune des paroisses, quels sont les cultivateurs à qui il a été ainsi donné des grains de semence et pour quel montant à chacun d'eux.

(*Document de la session No 73*).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus comme suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 138, intitulé: "Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certain amendement qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 73, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax."

La Chambre prend en considération l'amendement que le Conseil législatif a apporté au bill (No 73) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax", et ledit amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leur amendement.

Question par M. Guertin.—1. Quelle somme globale a été payée pour travaux de voirie, à la municipalité de Baie des Sables, comté de Matane, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1932 inclusivement?

2. Pour quels travaux, et combien dans chaque cas?

3. Quelle somme globale a été payée pour travaux de colonisation, à la municipalité de Baie des Sables, comté de Matane, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1932 inclusivement?

4. Pour quels travaux, et combien dans chaque cas?

5. A quelle date chacun de ces divers montants a-t-il été payé?

6. A quelle date a été adoptée chacune des résolutions du Conseil de cette municipalité, au sujet de ces travaux?

7. Tous les octrois dus à cette municipalité ont-ils été payés?

8. Dans la négative, quelle somme globale est encore due par le gouvernement à ladite municipalité?

9. Outre les octrois demandés ou régis par résolutions du Conseil, d'autres octrois ont-ils été payés et dans l'affirmative: *a.* pour quel montant; *b.* pour quelles fins; *c.* à quelle date chacun de ces montants a-t-il été payé?

10. A date, quelle somme doit le gouvernement à la municipalité de Baie des Sables, comté de Matane?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le département de la voirie a payé la somme de $5,035.08.

2. $135.08 pour gravelage dans la route de l'église; $4,900.00 pour abaissement des côtes à Perrault et gravelage du 2e rang entre les routes des Boules et McNider, de la route des Boules du 3e au 4e rang, du 3e rang des Boules entre les routes du 3e et 4e rang, de la route du gouvernement du 3e au 4e rang, du 3e rang depuis la route de l'église au No 307.

3. Le département de la colonisation a payé $831.75.

4. $831.75 pour tavaux dans la route des Boules, rang IV du canton McNider.

5. Le département de la voirie a payé $4,900.00 le 5 novembre 1932, et $135.08 le 17 février 1933.

Le département de la colonisation a payé $831.75 le 18 août 1931.

6. 5 octobre 1931; 2 novembre 1931; 19 novembre 1931.

7. Oui.

8. Répondu au No 7.

9. La Commission du Chômage a payé: *a.* $4,200.00; *b.* Aide aux chômeurs; *c.* $2,554.56 le 8 octobre 1931; $611.72 le 20 juillet 1931; $1,033.72 le 4 juillet 1931.

Le département de la colonisation a payé: *a.* $3,972.29; *b.* Pour travaux de chemins; *c.* $75.00 le 5 novembre 1931; $76.00 le 10 novembre 1931; $100.00 le 8 septembre 1932; $601.35 le 6 septembre 1932; $1,947.96 le 27 août 1932; $1,171.98 le 6 décembre 1932.

10. Rien.

Question par M. Barré.—1. Au printemps 1932, le gouvernement a-t-il envoyé aux cultivateurs et colons à la Martine, partie de la paroisse de St-André du Lac St-Jean, deux chars d'avoine de semence, livrables à la station de Chambord?

2. Un de ces deux chars a-t-il été retourné avec son chargement sous prétexte qu'il ne contenait pratiquement que de la balle, des balayures et des mauvaises graines?

3. Dans l'affirmative,

a. Ce grain a-t-il été remplacé par du bon?

b. De qui a-t-il été acheté?

c) A quel prix?

4. Par qui avait été acheté le premier envoi de deux chars et à quel prix?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. Non.

2. Répondu par le No 1.

3. Répondu par le No 1; *a.* Répondu par le No 1; *b.* Répondu par le No 1; *c.* Répondu par le No 1.

4. Répondu par le No 1.

Question par M. Élie.—La province, depuis le 1er mars 1932, a-t-elle donné des grains de semence aux cultivateurs du comté d'Yamaska?

Dans l'affirmative:

1. Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet?

2. Combien a-t-elle payé à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

1. La province a dépensé $1,332.82.

2. La province a payé en 1932, $1,207.16 et le 21 janvier 1933, $125.66.

Question par M. Élie.—Relativement aux $1,207.16 dépensés pour grains de semence, par la province dans le comté de Yamaska, du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1932, quelle somme a été dépensée dans chacune des paroisses du comté de Yamaska ?

Réponse par l'honorable M. Laferté:

Notre-Dame-de-Pierreville	$ 25.04
Notre-Dame-de-Pierreville	24.68
St-David	130.00
St-Joachim	150.00
La-Baie-du-Febvre	110.00
St-Michel	60.00
St-Zéphyrin	59.60
St-Guillaume	175.00
St-Guillaume	146.59
St-Gérard	9.75
St-Elphège	126.00
St-Pie-de-Guire	175.00
Yamaska-Est	15.50

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No169) intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Desmarais, secondé par M. Gagnon (Kamouraska), il est—

Ordonné que M. Desmarais ait la permission de présenter un bill (No 168) intitulé: "Loi concernant les agents de recouvrement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion), il est—

Ordonné que M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 169) intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 235) intitulé: "Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 219) intitulé: "Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 190) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal".
Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—
Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 224) intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 49, intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que chaque corporation municipale de comté qui bénéficie d'une unité sanitaire établie en vertu de la loi 18 George V, chapitre 69 ou en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, soit tenue de payer, comme part contributive des dépenses encourues pour chaque année fiscale de l'unité sanitaire dont elle bénéficie, une somme calculée sur une base de un centin et demi par cent dollars du montant de l'évaluation imposable apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur, à l'époque fixée pour ce paiement, dans chacune des municipalités comprises dans le territoire sous la juridiction de cette corporation municipale de comté, sauf les municipalités de cités ou de villes indépendantes de ladite corporation municipale de comté et que le paiement de cette somme soit fait par la corporation municipale de comté au trésorier de la province, à la date fixée par le directeur du service provincial d'hygiène.

Résolu, 2.—Que dans tout comté où sont situées des municipalités indépendantes de cités ou de villes, qu'elles soient constituées en corporation en vertu d'une loi générale ou d'une loi spéciale, les municipalités indépendantes susdites fassent partie, pour toutes fins d'hygiène publique, de l'unité sanitaire du comté où elles sont situées, et que la corporation municipale de chacune de ces municipalités indépendantes soit tenue de payer, comme part contributive des dépenses encourues pour chaque année fiscale de l'unité sanitaire dont elle bénéficie, une somme calculée sur une base de un centin et demi par cent dollars du montant de l'évaluation imposable apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur dans cette municipalité indépendante à l'époque fixée pour ce paiement; que, cependant, si la population d'une telle municipalité indépendante est de quatre mille âmes ou plus, cette part contributive soit fixée à une somme calculée sur une base de deux centins par cent dollars de l'évaluation municipale imposable de cette municipalité indépendante; que le paiement de cette somme soit fait par la corporation municipale au trésorier de la province, à la date fixée par le directeur du service provincial d'hygiène; et que cependant, dans le cas de ces municipalités indépendantes, si, par suite du chiffre de la population et de conditions particulières, certaines activités spéciales relatives aux inspections et à la surveillance sanitaires sont considérées nécessaires, le service provincial d'hygiène soit autorisé à conclure avec la corporation municipale de chacune de ces municipalités indépendantes, des arrangements pour-

voyant de la part de cette corporation municipale à une rémunération additionnelle pour lesdits services.

Résolu, 3.—Que les sommes visées par les articles 4 et 5 de la loi qui accompagne les présentes résolutions soient versées au fonds consolidé du revenu de la province; que, au cas où ces sommes et celles provenant des contributions visées par l'article 11 de ladite loi seraient insuffisantes pour rencontrer le budget annuel de chacune des unités sanitaires fixé par le service provincial d'hygiène, le trésorier de la province soit autorisé à payer à même les montants votés chaque année à cette fin par la Législature, les montants nécessaires pour compléter ledit budget annuel.

Résolu, 4.—Que si, dans l'opinion du secrétaire de la province, certaines cités ou villes dont la population atteint ou dépasse le chiffre de vingt mille âmes et situées dans les limites d'un comté pourvu d'une unité sanitaire, jouissent d'une organisation suffisante d'hygiène publique, il puisse exempter lesdites cités ou villes des obligations décrites dans la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme l'officier médical de chaque unité sanitaire et détermine son traitement qui doit être inclus dans le budget annuel de l'unité sanitaire et payé de la même manière que ce budget, et qu'il puisse être nommé, conformément à la Loi du service extérieur (chap. 10A), un nombre d'employés jugé nécessaire pour chaque unité sanitaire, et que le traitement de ces employés soit inclus dans le budjet annuel de l'unité sanitaire et payé de la même manière que ce budjet.

Résolu, 6.—Que les dispositions des articles 4, 5, 6, 7, 8 et 15 de la loi qui accompagne les présentes résolutions soient censées être en vigueur depuis le 30 juin, 1932, et que lesdites dispositions soient, à compter de cette date, substituées à celles contenues dans tous arrangements et toutes résolutions existant à cette date ou à la date de l'entrée en vigueur de ladite loi, concernant la contribution par des corporations municipales, en vertu de la loi 18 George V, chapitre 69, à la création et au maintien des unités sanitaires, et que les dispositions de la présente résolution n'affectent pas les obligations et les droits résultant des arrangements et des résolutions existants ci-dessus mentionnés, pour la période de temps antérieure au 30 juin, 1932.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdites résolutions ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

L'honorable M. Francœur propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce ui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu des S. R., 1925, c. 133, a. 542 et 22 Geo. V, c. 44, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à la littérature et aux beaux-arts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Comité protestant du conseil de l'instruction publique, aide supplémentaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Et la Chambre continue à siéger après minuit vendredi matin.

Minuit, 7 avril 1933.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Mérite scolaire, 18 Geo. V, c. 46, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Centralisation des écoles protestantes rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille six cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Adadémie de musique de Québec, S. R., 1925, c. 139, a. 2.—Bourses aux étudiants pour compléter leurs études musicales en Europe. (Sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Monument National, Montréal, sous le contrôle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal: (sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel No 187, du 29 mai 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles d'arts et métiers, 18 Geo. V, c. 47, s. 39*m*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI 7 AVRIL 1933

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le tourisme".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill 49, intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires", rapportées du comité plénier et lues la première fois, le jeudi 6 avril courant.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 49) intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 49) intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Fisher.—1. Y a-t-il, à la connaissance du gouvernement, des municipalités scolaires qui ont fait vérifier leurs livres par des vérificateurs non reconnus par la Commission municipale?

2. Quels sont les noms de ces municipalités?
3. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises afin de forcer ces municipalités à observer la loi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 2. et 3. Il n'est pas d'intérêt public de répondre à ces questions.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Lemieux, il est—

Ordonné que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 210 des Statuts refondus, 1925".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. Duplessis objecte que le bill fait disparaître des exemptions de taxe et devrait être accompagné de résolutions recommandées par le lieutenant-gouverneur.

M. l'Orateur prend l'objection en délibéré.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de garantie".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Francœur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 29 mars 1933, pour: copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1932 inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1932, entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et J.-B. Maltais, de St-Léon, comté Lac-St-Jean, relativement à une propriété incendiée appartenant à George Maltais. (*Document de la session No* 74).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle ".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Francœur, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers".

M. l'Orateur déclare "non fondée" l'objection que M. Duplessis a soulevée au cours de la dernière séance au sujet du bill No 38, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements", parce que les droits payables en vertu de cette loi ne seront pas versés au trésor de la province, mais devront être versés pour une moitié aux municipalités et contribuer pour l'autre moitié au maintien d'institutions de bienfaisance.

(Voir les notes sous l'art. 447 du règlement.)

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 168) intitulé: "Loi concernant les agents de recouvrement".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles publiques rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel: (*a*) d'au moins deux cent vingt-cinq dollars, $125,000.00; (*b*) d'au moins deux cent cinquante dollars, $60,000.00; (*c*) d'au moins deux cent soixante et quinze dollars, $30,000.00; (*d*) d'au moins trois cent vingt-cinq dollars, $10,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation aux municipalités scolaires de villages et de la campagne qui emploient des instituteurs porteurs d'un diplôme d'école normale, pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière à être fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles du soir et écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles des beaux-Arts de Québec et de Montréal, 12 Geo. V, c. 55, a. 12, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Imprimeur du Roi: soit, "Gazette officielle de Québec" S. R., 1925, c. 18, sec. V, $61,000; déboursés applicables contre le revenu, $50,000; pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Publication de cartes et brochures, (Colonisation, etc.,) pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Immigration, colonisation et publicité, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service d'enregistrement (cadastre), (Colonisation, etc.), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Amélioration et entretien des parcs, (Colonisation, etc.), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Commission sur perception de royauté et de licence de pêche et de chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Association de la protection de la chasse et de la pêche: octroi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 8 AVRIL 1933

Onze heures de l'avant-midi.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Francœur, secondé par l'honorable M. Mercier, il est résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 67, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi concernant la revision de la liste des jurés dans les districts de Québec et de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 248) intitulé: "Loi abrogeant la Loi des bibliothèques et des instituts d'artisans et décrétant un nouveau mode de constitution en corporation des associations de bibliothèques et des instituts d'artisans".

L'honorable M. Arcand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochainse séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 4, intitulé: "Loi concernant les poseurs de tuyauterie."

Bill No 17, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline."

Bill No 29, intitulé: "Loi relative à la limitation des heures de travail."

Bill No 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux".

Bill No 39, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Bill No 48, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec."

Bill No 57, intitulé: "Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle."

Bill No 59, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure."

Bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal."

Bill No 64, intitulé: "Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931."

Bill No 71, intitulé: "Loi concernant l'Institution Royale pour l'avancement des sciences."

Bill No 120, intitulé: "Loi concernant la Commission scolaire du village de Saint-Laurent."

Bill No 227, intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux."

Bill No 232, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture."

Bill No 237, intitulé: "Loi changeant le chef-lieu du comté de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph d'Alma."

Bill No 239, intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression."

Bill No 241, intitulé: "Loi validant certains enregistrements."

Bill No 243, intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides."

Bill No 244, intitulé: "Loi concernant les plantes-racines potagères, les fruits et l'industrie laitière."

Bill No 245, intitulé: "Loi modifiant l'article 47 de la Loi de la chasse."

Bill No 246, intitulé: "Loi abrogeant la Loi de la silicose, 1931."
Bill No 247, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif, au bill No 98, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
Bill No 86, intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois."
Bill No 93, intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal."
Bill No 97, intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal de l'application de certaines lois", et lesdits amendements sont lus une première fois.
Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.
Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault", et lesdits amendements sont lus une première fois.
Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Fauteux, il est—
Ordonné que les amendes payées sur le bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", soient remises aux promoteurs, vu que le retard à présenter ledit bill dépend de circonstances indépendantes de leur volonté.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Côté (Bonaventure), il est—
Ordonné que vu, que le bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de St-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits et l'amende que les promoteurs de ce bill ont payés leurs soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 58) intitulé: "Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.
L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.
La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault et lesdits amendements sont lus une deuxième fois".
La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 10 AVRIL 1933

Onze heures du matin.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Laferté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une premiè e fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés".

L'honorable M. Stockwell propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

L'honorable M. Francœur propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Francœur informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande a prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, en sus de l'allocation annuelle qui est maintenant payée en vertu de la loi 57 Victoria, chapitre 23, section 17; telle que modifiée par les lois 3 Édouard VII, chapitre 17, section 4; 7 Édouard VII, chapitre 28, section 1; 8 Édouard VII, chapitre 31, section 1; 9 Édouard VII, chapitre 35, section 1; 1 George V (1911), chapitre 30, section 2; 3 George V, chapitre 26, section 1; 4 George V, chapitre 26, section 1; 8 George V, chapitre 41, section 1; 11 George V, chapitre 53, section 1; 17 George V, chapitre 45, section 2, et 20 George V, chapitre 62, section 1, il sera payé à La Corporation de l'École polytechnique, à même le fonds de l'éducation supérieure, une somme additionnelle de vingt-cinq mille dollars annuellement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Francœur ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M Godbout, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 140, intitulé: "Loi concernant la Colonie des vacances des grèves", a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Fauteux, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 135, intitulé: "Loi concernant la succession de feu le Colonel Hector Prevost", a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique et l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 166, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le tourisme".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault, imforme alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que toutes les dépenses encourues pour la mise à exécution de la Loi concernant le tourisme (*23 George V, chapitre 36*), ainsi que les frais de déplacement des membres du conseil du tourisme visé par ladite loi, soient payées à même les crédits votés chaque année par la Législature au ministère de la voirie; et que lesdits frais de déplacement des membres dudit conseil du routisme ne doivent pas cependant excéder le montant de cinq mille dollars par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le tourisme".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 197) intitulé: "Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 164, intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le Lieutenant-Gouverneur en conseil puisse autoriser le trésorier de la province à payer à la Commission des produits forestiers établie en vertu de la loi 21 George V, chapitre 34, à même le fonds consolidé du revenu, une contribution annuelle ne devant pas excéder la somme de vingt mille dollars en sus de la somme annuelle de dix mille dollars déjà accordée en vertu de l'article 7 de ladite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de la résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 229, intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Godbout informe alors la Chambre, qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que nul ne pourra exploiter une fabrique sans avoir au préalable obtenu un permis d'exploitation de l'inspecteur général; que ce permis sera octroyé sur demande écrite, à l'époque et aux conditions exigées en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions ou de ses règlements et que avant d'émettre ce permis, l'inspecteur général devra s'assurer de la solvabilité du requérant, et voir à ce que toutes les conditions requises pour l'obtention de ce permis aient été remplies.

Résolu, 2.—Que les membres de la commission de l'industrie laitière de la province de Québec ne seront pas salariés, à l'exception du président et du secrétaire qui pourront l'être, mais qu'ils auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement et à un jeton de présence, dont le montant sera fixé par le ministre.

Résolu, 3.—Que toute fabrique sera tenue de se procurer les services d'un fabricant porteur d'un certificat d'expert essayeur de lait et de crème décerné par l'École de laiterie de la province de Québec; que si l'établissement fabrique du beurre ou du fromage, ou les deux, le fabricant devra, en outre, être porteur d'un diplôme et d'un permis de fabrication de beurre ou de fromage, ou des deux, selon qu'elle fabrique du beurre ou du fromage, ou des deux et que ce permis sera accordé par l'inspecteur général.

Résolu, 4.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer un inspecteur général, des sous-inspecteurs généraux et des inspecteurs et au ministre de nommer des inspecteurs et tout autre officier nécessaire à l'application de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Que nul propriétaire de camion ou de voiture à traction animale ne pourra transporter ou faire transporter du lait ou de la crème des campagnes à une fabrique dans une cité ou une ville à moins d'avoir obtenu une permission à cet effet, dans la forme et aux conditions stipulées par l'inspecteur général et que cette permission devra être obtenue chaque année à une date fixée par règlement, pourra être révoquée en tout temps, à la suite de toute infraction à la loi qui accompagne les présentes résolutions ou à ses règlements. Ces dispositions ne s'appliquent pas au cultivateur qui transporte le lait de son troupeau.

Resolu, 6.—Que le coût total de la mise à exécution de la présente loi ne devra pas dépasser la somme de deux cent vingt-cinq mille dollars ($225,000.00).

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre millions cinq cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Construction, réparation et entretien des chemins, S. R. 1925, c. 91, a. 74, tel qu'amendé par 18 Geo. V, c. 35, s. 6*b*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution du Budget rapportée du comité des subsides, et lue la première fois, ce jour, à la séance de l'après-midi: "Qu'un crédit n'excédant pas quatre millions cinq cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction, réparation et entretien des chemins, S. R., 1925, c. 91, a. 74, tel qu'amendé par 18 Geo. V, c. 35, s. 6*b*, (voirie), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934".

Ladite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers".

L'honorable M. Mercier propose "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution", et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill No 229, intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers", et lesdites résolutions sont adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'Écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

M. Fauteux propose que les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" soient maintenant lus une première fois.

M. Vautrin objecte que quelques-uns des amendements du Conseil législatif sont irréguliers, parce qu'ils ne sont prévus ni dans la pétition de la cité de Montréal, ni dans l'avis de cette pétition.

M. l'Orateur prend la question en délibéré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Et la Chambre continue de siéger après minuit mardi matin.

Mardi 11 avril 1933.

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et six minutes, mardi matin, s'ajourne à ce jour, à onze heures du matin.

MARDI 11 AVRIL 1933

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur:

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1933, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, le 11 avril 1933.

H.-G. CARROLL.

(*Document de la session No 1A*).

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu que le message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand il est résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 162, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution du budget: Qu'un crédit n'excédant pas quatre millions cinq cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction, réparation et entretien des chemins, S. R., 1925, c. 91, a. 74, tel qu'amendé par 18 Geo. V, c. 35, s. 6*b* (voirie), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934, rapportée du comité des subsides, lue la première fois, et lue la seconde fois le lundi 10 avril courant.

L'honorable M. Stockwell propose "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution", et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 169, intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que pour assurer l'exécution des travaux nécessaires pour compléter la partie extérieure de l'immeuble que l'Université de Montréal fait actuellement construire et le mettre à l'abri des détériorations, et pour rencontrer certaines obligations pressantes se rapportant audit immeuble, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'engager la province à accorder à ladite Université, aux termes et conditions qu'il déterminera, un octroi n'excédant pas un million cinq cent mille dollars, payable le ou après le 1er mars 1935.

Résolu, 2.—Que pour effectuer le paiement de cet octroi, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province:

a. A prendre à même le fonds consolidé du revenu, les sommes nécessaires, et, dans ce cas, pour rembourser ces sommes audit fonds, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à contracter, au moyen d'obligations ou de rentes inscrites, émises sur le crédit de la province, un ou des emprunts, pour le terme et au taux d'intérêt qu'il déterminera; ou

b. A contracter, de temps à autre, au moyen d'obligations ou de rentes inscrites, émises sur le crédit de la province, un ou des emprunts pour une période n'excédant pas trente années et à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année.

Les obligations ou rentes inscrites émises en vertu du paragraphe *a* ou du paragraphe *b*, le seront dans la forme que déterminera le lieutenant-gouverneur en conseil, et seront payables, intérêt et principal, aux époques et à l'endroit ou aux endroits qu'il indiquera.

Résolu, 3.—Que, au lieu des paiements prévus par la résolution 2, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de garantir le ou après le 1er mars 1935, un ou des emprunts de l'Université de Montréal contractés pour les fins visées par la résolution 1, pourvu que cet emprunt ou ces emprunts n'excèdent pas la somme de un million cinq cent mille dollars et qu'ils soient contractés à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année; et que si la garantie prévue à la présente résolution est accordée, le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera les conditions relatives au terme et à la modalité de cet emprunt et la manière et par qui sera faite la vente de l'émission ou des émissions s'y rapportant.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 169) intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 169) intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 194) intitulé: "Loi abrogeant la loi 22 George V, chapitre 20".

M. Sauvé propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Béïque, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 74, intitulé: "Loi modifiant la loi des jurés relativement aux grands jurés".

Bill No 92, intitulé: "Loi constituant en corporation l'École d'art lyrique".

Sur la motion de M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: Depuis la date couverte par le document No 59 de la première session de la dix-huitième législature de la province de Québec jusqu'au 30 juin 1932 inclusivement: 1. Quels sont les noms des journaux, corporations, compagnies et personnes auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers et subventions quelconques.

L'honorable M. Stockwell dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date de ce jour, demandant un état indiquant: Depuis la date couverte par le document No 59 de la première session de la dix-huitième Législature de la province de Québec jusqu'au 30 juin 1932 inclusivement: 1. Quels sont les noms des journaux, corporations, compagnies et personnes auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure; 2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: *a.* pour frais d'impression et de reliure; *b.* pour frais d'annonces et de publicité; *c.* pour autres frais divers et subventions quelconques.

(*Document de la session No* 75.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 249, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'adoption".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 249) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Lafleur, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: A quelle date ont été payées les diverses sommes que "Le Soleil, Limitée" a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1931-32, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé.

L'honorable M. Stockwell dépose, sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une ordre de l'Assemblée législative, en date de ce jour, demandant un état indiquant: A quelle date ont été payées les diverses sommes que "Le Soleil", Limitée a reçues du gouvernement pendant l'exercice 1931-32, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé.

(*Document de la session No* 76.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie ce jour, proposant que le bill (No 194) intitulé: "Loi abrogeant la loi 22 George V, chapitre 20", soit maintenant lu une deuxième fois".

Le débat se continue.

Et M. Sauvé propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Sauvé,
Smart.—10.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bercovitch,
Bouthillier,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Cohen,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Dansereau,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fortier,
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Giguère,
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Plante,
Poulin,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
Vautrin.—56.

La motion est, en conséquence, rejetée.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Bélanger, il est—
Ordonné que les amendes payées sur le bill (No 114) intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval", soient remises aux promoteurs, vu que le retard à présenter ledit bill dépend de circonstances indépendantes de leur volonté.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné vu que le bill 139, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire", a été présenté en retard à la suite de circonstances indépendantes de la volonté des promoteurs et vu qu'il s'agit d'une œuvre de charité, que les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction des frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles d'agriculture, Ecole de médecine vétérinaire et École de laiterie de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.
2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Agronomie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.
3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Industrie animale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.
4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie rurale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.
Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois.
Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de fidéicommis".

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Question par M. Duplessis.—Relativement aux questions de droit et de juridiction soulevées par cette province au sujet de la radio et de la radio-diffusion, combien cette province a-t-elle dépensé, à quelque titre que ce soit:

1. Du 1er janvier 1930, inclusivement au 31 décembre 1931, inclusivement?

2. Du 1er janvier 1932, inclusivement au 1er mars 1933?

3. Quant aux préparatifs, procédures et plaidoiries: *a.* Devant la Cour du Banc du Roi siégeant en appel pour cette province; *b.* Devant la Cour Suprême du Canada; *c.* Devant le comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Relativement aux questions de droit et de juridiction soulevées par la province et le gouvernement fédéral au sujet de la radio et de la radio-diffusion, pour préparation, procédures et plaidoieries, il a été dépensé comme suit, savoir:

1. Du 1er janvier 1930 au 31 décembre 1931: *a.* Cour du Banc du Roi, $4,205.00; *b.* Cour Suprême, $4,208.92; *c.* Conseil Privé, $4,603.66.

2. Du 1er janvier 1932 au 1er mars 1933: *a.* Cour du Banc du Roi, rien; *b.* Cour Suprême, rien; *c.* Conseil Privé, $7,079.84.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Duplessis.—1. Relativement aux emprunts temporaires contractés par la province, depuis le 1er janvier 1932 inclusivement, jusqu'au 20 mars 1933:

a. Quel est le montant de chaque emprunt?

b. Quelle est la date de chaque emprunt?

c. Quelle est la date du remboursement de chaque emprunt?
d. Quel est le taux d'intérêt chargé pour chaque emprunt?
e. Quel est le montant d'intérêt payé sur chaque emprunt?
2. Quel était le déficit du fonds consolidé du revenu à la date de chacun de ces emprunts?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. *a. b.* et *c.* Voir la réponse donnée dans les procès-verbaux de l'Assemblée législative, en date du 8 février 1933, No 14. Aucun emprunt temporaire n'a été contracté depuis. *d.* et *e.* 5½% par année.
2. La balance en fonds du revenu consolidé n'est établie qu'une fois par année, le 30 juin.

Question par M. Duplessis.—Depuis le 11 février 1933 inclusivement, jusqu'au 27 mars 1933:
1. Les comptes de banque de la province ont-ils été soutirés?
Dans l'affirmative,
2. Pendant combien de temps?
3. Pour quelle somme totale?
4. A combien se chiffre, le total des intérêts payés ou payables par la province, au sujet des dits comptes?
5. Quel est le taux d'intérêt payé ou payable par la province, au sujet des dits comptes?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:
1. Oui.
2. Quarante-cinq jours.
3.—

	Soutirage maximum	*Soutirage minimum*
Banque de Montréal.....	$3,519,190.87	$1,129,008.83
Banque Canadienne Nationale	2,465,579.38	1,240,228.15

4. et 5. L'intérêt est payé au taux de 5½% par année, s'élevant à un total d'approximativement $28,500.00.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions du Budget rapportées du comité des subsides, et lues la première et la seconde fois, ce jour:
1. *Résolu,*—Qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour École d'agriculture, École de médecine vétérinaire et École de laiterie de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.
2. *Résolu,*—Qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Agronomie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu,*—Qu'un crédit n'excédant pas six cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Industrie animale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu,*—Qu'un crédit n'excédant pas huit cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie rurale, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolu que cette Chambre adopte lesdites résolutions.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Côté (Bonaventure), il est—

Ordonné vu que le bill No 133, intitulé: "Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms", a été présenté en retard par suite de circonstances incontrôlables, que les droits additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Giguère, il est—

Ordonné vu que le bill No 124, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle", n'a pas été déposé dans les délais en raison d'événements indépendants de la volonté des promoteurs, les droits additionnels que ceux-ci ont payés leur soient remboursés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

La motion que le bill soit maintenant lu une troisième fois est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 53) intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Barré propose en amendement, secondé par M. Élie:

Que la motion en discution soit amendée en en retranchant tous les mots après "Que" et en y ajoutant les mots: "Le bill soit renvoyé de

nouveau au Comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender comme suit:

Le sous-paragraphe *c* de l'article 6 est amendé en ajoutant après le mot: "délai" les mots suivants:

Toutefois le juge peut accorder un délai au débiteur hypothécaire quant au paiement des intérêts dus et échus sur le capital, mais en tenant compte du délai de prescription desdits intérêts.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bercovitch,
Bertrand,
Charbonneau,
Cohen,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Gault,
Guertin,
Power.—12.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Authier,
Bachand,
Bédard,
Bouthillier,
Casgrain,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Dillon,
Duffy,
Duval,
Farand,
Fauteux,
Filion (Laval),
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Godbout,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lamoureux,
Lapierre,
Lemieux,
Lortie,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Piché,
Plante,
Poulin,
Sabourin,
Saintonge,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Turcotte,
Vautrin.—47.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale est mise aux voix et la Chambre l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur rend sa décision sur le Point d'ordre soulevé, le lundi 10 avril courant, par M. Fauteux, à la motion de première lecture des amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", comme suit:

"J'ai examiné la question de règlement que l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques a soulevée, à la séance d'hier soir, au sujet de certains amendements du Conseil législatif au bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal". Ces amendements ne me paraissent prévus ni dans la pétition introductive du bill ni dans l'avis qui en a été donné, et je les déclarerais irréguliers s'il m'appartenait de décider en la matière. Mais l'article 550 du règlement ne donne aucune discrétion à l'orateur au sujet de la suffisance des pétitions introductives de bills privés et des avis qui en sont donnés. Je laisse, par conséquent, à la Chambre le soin de disposer comme elle l'entendra desdits amendements."

Et la motion que les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" soient maintenant lus une première fois est mise aux voix et la Chambre l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent six mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi 12 avril 1933.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêcheries maritimes, S. R., 1925, c. 84, a. 6 et 20 Geo. V, c. 19, s. 35, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêche, chasse et pisciculture, élevage des animaux à fourrure et jardin zoologique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour, onze heures du matin.

MERCREDI 12 AVRIL 1933

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux corporations de syndics de paroisse ou de mission".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et remis à la prochaine séance pour la troisième lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 51, intitulé: "Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires)."

Bill No 70, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930."

Bill No 76, intitulé: "Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal."

Bill No 78, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel."

Bill No 140, intitulé: "Loi concernant la "Colonie de vacances des grèves".

Bill No 193, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils."

Bill No 198, intitulé: "Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance."

Le bill No 220, intitulé: "Loi modifiant l'article 170 du Code civil."

Bill No 248, intitulé: "Loi abrogeant la Loi des bilbliothèques et des instituts d'artisans et décrétant un nouveau mode de constitution en corporation des associations de bibliothèque et des instituts d'artisans".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au libelle diffamatoire."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 170, intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir le paiement du capital et des intérêts à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an d'un nouvel emprunt de cinquante mille dollars pour une période ne dépassant pas vingt-cinq années, que la corporation de l'École technique des Trois-Rivières est autorisée à contracter en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, aux conditions qu'il jugera convenables.

Résolu, 2.—Qu'en considération du fait que le gouvernement de la province de Québec a fourni les montants nécessaires pour le rachat et l'annulation d'obligations émises pour le montant de deux cent mille dollars sur un total de deux cent cinquante mille dollars pour promouvoir la construction et l'équipement de ladite école technique des Trois-Rivières et que la loi qui accompagne les présentes résolutions pourvoit à donner la garantie nécessaire pour le paiement du capital et des intérêts de ladite somme de cinquante mille dollars qui demeure non payée, la corporation de l'École technique des Trois-Rivières signera, en faveur du gouvernement, un acte hypothéquant, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil, ses terrains et ses bâtisses situés dans la cité des Trois-Rivières.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 170) intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 162, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Stockwell informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à prendre, en faveur de tous fonctionnaires ou employés publics du gouvernement de cette province ou de toute classe ou classes spéciales de fonctionnaires ou employés qu'il déterminera, des polices d'assurance contre la maladie, suivant le système connu sous le nom "d'assurance collective" (*group insurance*); et qu'il pourra payer aux compagnies d'assurance ou aux sociétés intéressées une partie de la prime nécessaire, à même le fonds consolidé du revenu; pourvu qu'il soit loisible à tout fonctionnaire ou employé public de faire connaître son désir de n'être inclus dans aucune de ces assurances collectives; et que les dispositions des articles 3 et 4 de la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics (Statuts refondus, 1925, chapitre 12,) s'appliqueront, *mutatis mutandis*, aux polices d'assurances prévues par la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Béïque.—1. Quel est le montant des expropriations entreprises par le ministère de la voirie depuis le 30 juin 1932?

2. Qui ont été chargés de faire ces expropriations?

3. Quel montant a reçu chacun d'eux?

4. Ont-ils eu besoin de l'aide d'arpenteurs?

5. Dans l'affirmative, quel salaire a reçu chacun d'eux?

6. Combien de ces expropriations sont passées devant la Commission des Utilités publiques?

7. Combien ne sont pas passées devant ladite Commission?

8. Quels sont les avocats qui représentaient le gouvernement?

9. Quels honoraires a reçu chacun d'eux?

10. Quelle somme est encore due à chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le ministère de la voirie a entrepris, depuis le 30 juin 1932, 338 expropriations au coût total de $128,084.69.

2. Le ministère de la voirie a réglé lui-même 120 expropriations. Pour les autres, il a dû recourir aux services de C. Marquette et C.-P. Dubuc.

3. C. Marquette, $10,802.00.—Les comptes de C.-P. Dubuc sont sous vérification.

4. Oui, dans 22 cas.

5. J.-P.-B. Casgrain, $672.19.—Les Ingénieurs Associés, Ltée, $39.30—G.-J. Papineau, $786.09—J.-O. Lacourcière, $430.75—J.-M.-O. Lachance, $350.13—L. Bernier, $139.40.

6. Six causes ont été soumises à la Commission des Services Publics. Des procédures devant la Commission des Services Publics ont été com-

mencées dans sept autres causes, mais ces causes ont été réglées à l'amiable avant jugement de la Commission.

7. 325 cas ne sont pas passés devant la Commission.

8. A. Perrault, G. Denis, J.-A. Cambray, W. F. Bowles, E. Marquis.

9. A, Perrault, $210.00; J.-A. Cambray, $180.40; E. Marquis, $80.25.

10. Le ministère de la voirie n'a pas reçu tous les comptes de MM. G. Denis, W. F. Bowles et A. Perrault.

Sur la motion de M. Béïque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant: 1. Quel est le montant des expropriations entreprises par le ministère de la Voirie depuis le 1er mai 1929; 2. Qui ont été les experts pour ces expropriations; 3. Quel montant a reçu chacun d'eux; 4. Ont-ils eu besoin de l'aide d'arpenteurs; 5. Dans l'affirmative, quel salaire a reçu chacun de ces derniers; 6. Combien de ces expropriations ont été soumises à la Commission des Utilités publiques; 7. Combien n'ont pas été soumises à ladite Commission; 8. Relativement à ces expropriations, quels sont les avocats qui représentaient le ministère de la Voirie, devant la Commission des Utilités publiques ou autrement; 9. Quels honoraires a reçu chacun d'eux; 10. Quelle somme est encore due à chacun d'eux.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec, la Loi des clubs de récréation et la Loi des sociétés nationales de bienfaisance".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Perrault dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapport du Ministre des Mines de la Province de Québec, pour l'année financière 1931-32, parties B-C. (*Document de la session No* 77).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 5 avril 1933, pour: copie de toute correspondance et de tous contrats entre le

gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et la "Aldermac Mines", au sujet d'un subside de $150,000.00 payable à raison de $25,000.00 par année, et dont un versement annuel a été effectué durant l'année fiscale 1931-32. (*Document de la session No* 78).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mardi 4 avril courant, proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à la campagne de refrancisation entreprise depuis un certain temps dans la province.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 9 mars dernier, proposant qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de tous rapports et correspondance en possession du gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 226) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux corporations de syndics de paroisse ou de mission".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une deuxième fois.

Et la motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est proposée.

M. Fauteux propose par voie d'amendement, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion):

Que les amendements du Conseil législatif soient maintenant acceptés avec les amendements suivants:

1. Les paragraphes 1, 2, 3 et 5 sont retranchés.
2. Le paragraphe 9 est modifié:
a. En en retranchant le mot "qui", dans la première ligne;
b. En en retranchant tous les mots qui suivent le nombre "20".
3. Le paragraphe No 26 est modifié en en retranchant les sous-paragraphes *b* et *d*.

Et que le greffier informe en même temps les honorables Conseillers que, selon l'avis de M. l'Orateur de l'Assemblée législative, les amendements Nos 2, 3 et 5 sont irréguliers parce qu'ils ne sont pas prévus ni dans la pétition introductive du bill ni dans les avis qui en ont été donnés.

Et un débat s'élève.

M. Vautrin propose en sous-amendement, secondé par M. Poulin:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant ce qui suit:

4. Le paragraphe No 13 est modifié en en retranchant le sous-paragraphe *d*.
5. Le paragraphe No 14 est modifié en y insérant, dans l'avant-dernière ligne, les mots: "avec son adresse", après le mot: "tiers".
6. Le paragraphe No 21 est retranché.

Et la motion étant mise aux voix sur le sous-amendement, la Chambre se divise et l'adopte.

Et la motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements tels qu'amendés" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements tels qu'amendés sont, en conséquence, adoptés.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements du Conseil législatif au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" sont, en conséquence, adoptés avec des amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec des amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 54, intitulé: "Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches".

Bill No 181, intitulé: "Loi refondant le Code du notariat."

Bill No 188, intitulé: "Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande Baie."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 181) intitulé: "Loi refondant le Code du notariat", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 188) intitulé: "Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande Baie", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 54) intitulé: "Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 mars dernier:

Que vu que le rapport majoritaire de la Commission des Assurances Sociales, recommande à la province, lorsque la chose sera possible, d'accepter comme mesure temporaire et transitoire, la mise en vigueur de la loi fédérale des Pensions de vieillesse; Cette Chambre est d'avis qu'il est possible d'instituer ce système de pensions de vieillesse dès maintenant et invite le gouvernement à présenter la législation nécessaire à la présente session.

Et le débat se continue.

L'honorable M. Arcand propose, secondé par l'honorable M. Perrault:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, confiante que le Gouvernement, après l'étude de la Commission des Assurances Sociales, saura donner aux problèmes sociaux une solution équitable, procède à l'ordre du jour suivant No 16.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Bertrand, secondé par M. Duplessis, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il la prie de nouveau d'agréer son amendement retranchant l'article 13 du bill No 99, intitulé: "Loi modifiant la Charte de la cité de Québec".

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Perrault: Que cette Chambre n'insiste pas sur son amendement et agrée l'amendement du Conseil législatif retranchant l'article 13 du bill.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fidéicommissaire d'emprunter en certains cas".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit revoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 210 des Statuts refondus, 1925".

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Bédard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement proposé par l'honorable M. Arcand, dont la Chambre a été saisie, ce jour, à la motion de M. Guertin:

Que vu que le rapport majoritaire de la Commission des Assurances Sociales, recommande à la province, lorsque la chose sera possible, d'accepter comme mesure temporaire et transitoire, la mise en vigueur de la loi fédérale des Pensions de vieillesse; Cette Chambre est d'avis qu'il est possible d'instituer ce système de pensions de vieillesse dès maintenant et invite le gouvernement à présenter la législation nécessaire à la présente session.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, confiante que le gouvernement, après l'étude de la Commission des Assurances Sociales, saura donner aux problèmes sociaux une solution équitable, procède à l'ordre du jour suivant (No 16).'

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Arcand,
Bachand,
Bastien,
Bélanger,
Bissonnet,
Casgrain,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Dansereau,
Dillon,
Duffy,
Dufour,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Frigon,
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Grant,
Laferté,
Lapierre,
Lemieux,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Morel,
Perrault,
Phaneuf,
Piché
Plante,
Rochette,
Sabourin,
Saintonge
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Thisdel,
Turcotte,
—47.

CONTRE

Messieurs:

Barré,	*Fisher,*
Béïque,	*Guertin,*
Bertrand,	*Power,*
Duplessis,	*Samson,*
Élie,	*Sauvé.*—10.

L'amendement est ainsi adopté.

M. Guertin propose, secondé par M. Barré:

Que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait instituer, dès cette session, un régime d'assistance aux mères nécessiteuses, selon les recommandations du rapport unanime de la Commission des Assurances Sociales.

Et un débat s'élève.

M. Sauvé propose, secondé par M. Duplessis, que le débat soit maintenant ajourné.

Et cette motion étant mise aux voix, la Chambre la rejette.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élève.

M. Barré propose en amendement, secondé par M. Élie:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre tout en étant disposée à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté recommande au gouvernement d'instituer immédiatement un système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole de cette province.

Et la Chambre continue à siéger après minuit, jeudi matin, 13 avril.

Jeudi, 13 avril 1933.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barré,
Béïque,
Bertrand,
Duplessis,
Élie,
Fisher,
Guertin,
Sauvé.—8.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Bastien,
Bélanger,
Charbonneau,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Crête,
Desmarais,
Dillon,
Drouin,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Filion (Laval),
Fortin,
Francœur (Lotbinière),
Gagnon (Frontenac),
Gagnon (Kamouraska),
Gauthier,
Giguère,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux,
Mercier,
Messier,
Moreau (Roberval),
Phaneuf,
Piché,
Plante,
Power,
Sabourin,
Saintonge,
Samson,
Saurette,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante-cinq minutes, jeudi matin.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que cette Chambre s'ajourne maintenant à ce jour, à dix heures et demie de l'avant-midi.

JEUDI 13 AVRIL 1933

Dix heures et demie de l'avant-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 14".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Duplessis, il est—

Résolu que, pour profiter des avantages et des privilèges que procurent l'adhésion ou l'affiliation à l'*Empire Parliamentary Association*, les membres de l'Assemblée législative forment avec les membres du conseil législatif une association sous le nom de l'Association des Parlementaires de Québec; que cette association soit affiliée à l'*Empire Parliamentary Association;* et qu'elle ait pour présidents les orateurs du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, pour vice-présidents le premier ministre de la province ainsi que le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative, et pour secrétaire le greffier de l'Assemblée législative;

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message le priant de se joindre à l'Assemblée législative pour former ladite association;

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bils suivants:

Bill No 16, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

Bill No 35, intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de Québec."

Bill No 38, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements."

Bill No 47, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec."

Bill No 49, intitulé: "Loi concernant les unités sanitaires."

Bill No 58, intitulé: "Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle."

Bill No 67, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique."

Bill No 69, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de garantie."

Bill No 139, intitulé: "Loi constituant en corporation "l'institut Roy des Dominicaines du Rosaire."

Bill No 141, intitulé: "Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval".

Bill No 166, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le tourisme."

Bill No 173, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics."

Bill No 205, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile."

Bill No 212, intitulé: "Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski."

Bill No 221, intitulé: "Loi modifiant l'article 227 du Code municipal."

Bill No 224, intitulé: "Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile."

Bill No 234, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis qui doit être donné au procureur général en certains cas."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill No 13, intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois".

Bill No 65, intitulé: "Loi concernant le fonds des bâtisses et des jurés".

Bill No 169, intitulé: "Loi relative à l'Université de Montréal".

Bill No 170, intitulé: "Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières".

Bill No 171, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec, la Loi des clubs de récréation et la Loi des sociétés nationales de bienfaisance".

Bill No 219, intitulé: "Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay".

Bill No 226, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux syndics de paroisse ou de mission".

Bill No 235, intitulé: "Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b*, du Code civil".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé, sans amendement, ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au Bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 106, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

Bill No 112, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet".

Bill No 167, intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60".

Bill No 168, intitulé: "Loi concernant les agents de recouvrement".

Bill No 199, intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile'".

Bill No 202, intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park".

Bill No 203, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés".

Bill No 208, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues".

Bill No 209, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Bill No 216, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social".

Bill No 233, intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille".

Bill No 238, intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins excepté les fins d'enregistrement".

Bill No 250, intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet", et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amndements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 168) intitulé: "Loi concernant les agents de recouvrement" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 202) intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi des

cités et villes relativement à la fermeture des rues", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 238) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins excepté les fins d'enregistrement", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique". et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Filion (Laval), secondé par M. Thisdel, il est—

Ordonné que les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs du bill No 136, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides", ont payés, leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

———

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur:

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative un item pour être ajouté au Budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1934, savoir:

Département de l'instruction publique: McGill University, octroi *re:* coût de construction d'un édifice neurologique, $20,000.00.

Conformément à la section 54 de l'acte de l'Amérique du Nord, 1867, et recommande cette addition au Budget à la considération de la Chambre.

H. G. CARROLL.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 12 avril 1933.

(*Document de la session No* 79).

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Arcand, il est—

Résolu que le message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget qui l'accompagne.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration, vente et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitement de l'orateur, S. R., 1925, c. 3, a. 13, amendé par 18 Geo. V, c. 12, s. 1 (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des établissements industriels, S. R., 1925, c. 182 (Travail), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des différends ouvriers de Québec, S. R., 1925, c. 97: traitement du régistraire (Travail), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes (Travaux publics), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-six mille cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R., 1925, c. 3, a. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Achats de livres (Bibliothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille neuf cent soixante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Bibliothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille neuf cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, S. R., 1925, c. 10, a. 36, remplacé par la loi 16 Geo. V, c. 14, s. 16 (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration de la justice: vingt mille dollars pour inspection des bureaux d'enregistrement, des prisons et autres institutions, S. R., 1925, c. 156, div. VIII et c. 262, div. IX et amendements; moins dépenses applicables contre le revenu des bureaux d'enregistrement neuf mille dollars, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Juges de la Cour des sessions de la paix et magistrats de police, constables et messagers à Québec et à Montréal, S. R., 1925, c. 145, a. 219-242, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Question par M. Guertin.—1. Le gouvernement, au cours de 1930, 1931 et 1932, a-t-il reçu des comtés du Lac St-Jean et Chicoutimi, des plaintes et des demandes d'enquête, au sujet de l'administration des secours directs aux colons?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il fait des enquêtes en tout ou en partie?

3. Dans quels cantons?

4. Dans la négative, pourquoi a-t-il refusé de ce faire?

Réponse par l'honorable M. Francœur.

1. Oui.
2. Oui, chaque fois que la plainte paraissait fondée.
3. Cantons d'Antoine, de Racine et de Milot.
4. Répondu par le No 2.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 233) intitulé: "Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille.

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 250) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 168) intitulé: "Loi concernant les agents de recouvrement", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 208) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues".

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 216) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 238) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins excepté les fins d'enregistrement", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal".

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Duparquet".

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 202) intitulé: "Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Ordonné qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif accepte son invitation de se joindre à elle pour former une association sous le nom de l'Association des Parlementaires de Québec, laquelle sera affiliée à l'*Empire Parliamentary Association*, et aura pour présidents les orateurs du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, pour vice-présidents le premier-ministre de la province ainsi que le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative et pour secrétaire le greffier de l'Assemblée législative;

Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 161, intitulé: "Loi modifiant la Loi 22 George V, chapitre 14."

Bill No 162, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics".

Bill No 164, intitulé: "Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 42, intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931."

Bill No 187, intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament."

Bill No 210, intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil.

Bill No 213, intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile".

Bill No 229, intitulé: "Loi concernant la lait et les produits laitiers".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 53, intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 187) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 213) intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 53) intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureau des statistiques de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents soit ouvert à Sa Majesté pour Frais d'administration (Dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses contingentes des départements (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Charges sur le revenu: Traitements, dépenses, commissions et remboursements se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions, taxes sur les corporations, etc., et inspection des hôtels, restaurants et maisons de logement, $300,000.00; Moins remboursements applicables contre le revenu, $23,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-neuf mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Charges sur le revenu: Timbres, licences, etc., $22,000.00; Moins remboursements d'honoraires perçus en vertu des lois des assurances et de l'incorporation municipale $2,600.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Charges sur le revenu: Loi des véhicules automobiles, S. R., 1925, c. 35, a. 71, amendé par 18 Geo. V, c. 20, s. 1, $400,000.00; Dépenses applicables contre le revenu, $2,200.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Charges sur le revenu: Loi concernant la gazoline, S. R., 1925, c. 36, a. 13, amendé par 18 Geo. V, c. 20, s. 1 et 22 Geo. V, c. 30, $325,000.00; Remboursements applicables contre le revenu, $275,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Divers en général (services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Agent de la province à Ottawa: traitement, comprenant toutes ses dépenses de voyages et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Officier spécial, côte nord du St-Laurent: traitement et dépenses de voyage (arrêté ministériel No 51, du 31 janvier 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Directeur de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conservatoire Lassalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service maritime sur la Côte nord et des îles de la Madeleine: octroi pour 10 ans se terminant à la fermeture de la navigation en 1934, O. C., No 640, 1925, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service entre les isles de la Madeleine, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "The Clarke Steamship Co., Ltd.", octroi *re* service hebdomadaire entre Montréal et la Côte de Gaspé: octroi pour 10 ans se terminant à la fermeture de la navigation en 1934, O. C., No 639-1925, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Compagnie de navigation Rimouski-Saguenay, octroi, *re:* service entre Rimouski et la Côte nord (O. C. No 1726-1926), pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour "Bulletin de la Ferme": octroi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 21 Geo. V, c. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Département de l'Instruction publique: McGill University, octroi *re:* coût de construction d'un édifice neurologique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1934.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Frais d'administration—Prime, escompte et change (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille quatre cent quarante et un dollars et vingt et un cents soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille sept cent onze dollars et soixante-dix centins soit ouvert à Sa Majesté, pour impression et reliure pour les deux chambres de la législature, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille huit cent soixante-quatre dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (bibliothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille neuf cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gouvernement civil: Dépenses contingentes des départements: Bureau du lieutenant-gouverneur, $1,500.00; Dépt du conseil exécutif: Service d'inspection de vérification et de comptabilité, $1,500.00; Département du procureur-général, $1,000.00; Dépt du trésor: Bureau du trésorier, $5,000.00, Bureau des assurances, $2,900.00, Bureau de l'auditeur, $3,000.00; Département des travaux publics, $3,000.00; Département du travail, $2,000.00; Département de l'Instruction publique, $6,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille trois cent quarante-quatre et un cent soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles techniques en dehors des cités de Québec, Montréal et Hull et cours professionnels, S. R., 1925, c. 136, a. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante-six mille sept cent soixante-neuf dollars et quatorze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Fonds des écoles élémentaires en vertu des S. R., 1925, c. 133, a. 474, tel que modifié par 16 Geo. V, c. 43, s. 1 (en sus du montant de $325,000.00), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille deux cent quarante-six dollars et soixante et onze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à la littérature et aux beaux-arts: Livres de récompense, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent vingt dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cent vingt-trois dollars et cinquante-six cents soit ouvert à Sa Majesté pour Publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille cent vingt-huit dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour Économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille trois cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour certificats d'écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Archives provinciales: pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille deux cent onze dollars et quarante-huit cents soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles de réforme et d'industrie, y compris dépendences contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entretien de certains édifices publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-trois mille deux cent soixante-quinze dollars et soixante et onze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante-deux mille trois cent trente-cinq dollars et soixante-douze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quarante-six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois mille cent trente-quatre dollars et dix-sept cents soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêche, chasse et pisciculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille trois cent trente-huit dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi concernant la gazoline, S. R., 1925,

c. 36, a. 13, amendé par 18 Geo. V, c. 20, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Divers en général (services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octroi *re:* érection du monument Pilote, Ste-Anne de la Pocatière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octroi pour venir en aide aux sinistrés de St-Victor, comté de Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1933.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité de subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Resolu, 1.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1933, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $2,809,018.41.

Résolu, 2.—Que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1934, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $18,634,240.70.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Les résolutions sont lues ainsi qu'il suit:

Résolu, 1.—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1933, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $2,809,018.41.

Résolu 2.—Que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour le dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1934, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $18,634,240.70.

Les résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Stockwell ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1933 et le 30 juin 1934 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. Filion (Laval) propose, secondé par M. Francœur (Montréal-Dorion):

Que cette Chambre est d'avis que l'utilité d'un conseil législatif tel qu'actuellement constitué a cessé d'exister et elle invite le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour donner suite à cette expression d'opinion.

Et un débat s'élève.

M. Gauthier propose en amendement, secondé par M. Dugas, que le débat soit ajourné.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

Pour

Messieurs:

Arcand,
Bélanger,
Caron,
Casgrain,
Côté (Bonaventure),
Côté (Gaspé-Nord),
Dugas,
Duval,
Fortin,
Gagnon (Kamouraska),

Gauthier,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Legault,
Lortie,
Mercier,
Moreau (Roberval),
Perrault,
Piché,
Power,
Saintonge,
Samson,
Stockwell,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency)
Thisdal,
Turcotte,
—29.

CONTRE

Messieurs:

Barré,
Bertrand,
Chouinard,
Duplessis,
Elie,
Fauteux,
Filion (Laval),
Francœur (Lotbinière),
Francœur (Montréal-Dorion),
Sauvé,
Smart.—11.

L'amendement est ainsi adopté.
Le débat est, en conséquence, ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 187) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament", et lesdits amendements sont lus une deuxième fois.

M. Duplessis propose, secondé par M. Smart, que le greffier se rende au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre n'accepte pas les amendements du Conseil législatif audit bill.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Barré,
Bélanger,
Caron,
Côté (Gaspé-Nord),
Dufour,
Duplessis,
Elie,
Grant,
Laferté,
Lahaie,
Lapierre,
Legault,
Mercier,
Perrault,
Sauvé,
Smart,
Taschereau (Bellechasse),
Taschereau (Montmorency),
Turcotte.—20.

CONTRE

Messieurs:

Arcand,
Casgrain,
Chouinard,
Côté (Bonaventure),
Drouin,
Dugas,
Duval,
Fauteux,
Fortin,
Francœur (Montréal-Dorion),
Gagnon (Kamouraska),
Lortie,
Moreau (Roberval),
Piché,
Power,
Saintonge,
Samson,
Stockwell,
Thisdel,
Vautrin.—20.

Les voix s'étant divisées également, M. l'Orateur vote contre la motion.

La motion est, en conséquence, rejetée.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 53) intitulé: "Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 229) intitulé: "Loi concernant le lait et les produits laitiers", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 213) intitulé: "Loi modifiant

l'article 598 du Code de procédure civile", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 210) intitulé: "Loi modifiant l'article 2005 du Code civil", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill 23, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1933 et le 30 juin 1934, et pour d'autres fins du service public," et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a passé sans amendement.

L'honorable M. Perrault, du comité spécial des impressions, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de faire imprimer les documents dont les numéros suivent: 41, 54, 57, 64, 67, 68 et 72.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

4 Loi concernant les poseurs de tuyauterie.
13 Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois.
16 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
17 Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline.
29 Loi relative à la limitation des heures de travail.
31 Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux.
35 Loi modifiant la Loi des licences de Québec.
38 Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.
39 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
42 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
47 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
48 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
49 Loi concernant les unités sanitaires.
51 Loi des assurances de Québec, 1933 (dispositions temporaires).
53 Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.
54 Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches.
57 Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle.
58 Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle.
59 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure.
60 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal.
64 Loi concernant le droit de poursuite dans les cas couverts par la Loi des accidents du travail, 1931.
65 Loi concernant le fonds des bâtisses et des jurés.
67 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique.
69 Loi modifiant la Loi des compagnies de garantie.
70 Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relativement aux valeurs mobilières, 1930.
71 Loi concernant l'Institution Royale pour l'avancement des sciences.
73 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées, ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand-d'Halifax.
74 Loi modifiant la Loi des jurés relativement aux grands jurés.
76 Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal.

78 Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel.
86 Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal de l'application de certaines lois.
92 Loi constituant en corporation l'École d'art lyrique.
93 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
97 Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault.
98 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
99 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
106 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
112 Loi constituant en corporation la ville de Duparquet.
117 Loi permettant à Joseph-Samuel-Emilio Lapointe de changer son nom de famille, de Lapointe en celui de Vézina.
120 Loi concernant la Commission scolaire du village de Saint-Laurent.
134 Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi.
137 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
138 Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois.
139 Loi constituant en corporation "l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire."
140 Loi concernant la "Colonie des vacances de grèves".
141 Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval.
161 Loi modifiant la loi 22 George V, chapitre 14.
162 Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics.
164 Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers.
166 Loi modifiant la Loi concernant le tourisme.
167 Loi modifiant la loi 21 George V, chapitre 60.
168 Loi concernant les agents de recouvrement.
169 Loi relative à l'Université de Montréal.
170 Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières.
171 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec, la Loi des clubs de récréations et la Loi des sociétés nationales de bienfaisance.
173 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
181 Loi refondant le Code du notariat.
187 Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament.
188 Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis de Grande Baie.
193 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils.
198 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance.
199 Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.
202 Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park.

203 Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.
205 Loi modifiant le Code de procédure civile.
208 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues.
209 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
210 Loi modifiant l'article 2005 du Code civil.
212 Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski.
213 Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile.
216 Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.
219 Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay.
220 Loi modifiant l'article 170 du Code civil.
221 Loi modifiant l'article 227 du Code municipal.
224 Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.
226 Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux syndics de paroisse ou de mission.
227 Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
229 Loi concernant le lait et les produits laitiers.
232 Loi modifiant la Loi de l'École de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture.
233 Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille.
234 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis qui doit être donné au procureur général en certains cas.
235 Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil.
237 Loi changeant le chef-lieu du comté de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph d'Alma.
238 Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la Municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins excepté les fins d'enregistrement.
239 Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.
241 Loi validant certains enregistrements.
243 Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides.
244 Loi concernant les plantes-racines potagères, les fruits et l'industrie laitière.
245 Loi modifiant l'article 47 de la Loi de la chasse.
246 Loi abrogeant la Loi de la silicose, 1931.
247 Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux.
248 Loi abrogeant la Loi des bibliothèques et des instituts d'artisans et décrétant un nouveau mode de constitution en corporation des associations de bibliothèque et des instituts d'artisans.
249 Loi modifiant la Loi de l'adoption.
250 Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de sa majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills."

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

23 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1933 et le 30 juin 1934, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill".

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de clore la deuxième session de la dix-huitième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous avez étudié avec un soin tout particulier les mesures qui vous ont été soumises au cours de cette deuxième session de la dix-huitième Législature, et je vous en félicite.

C'est avec plaisir, croyez-le bien, que j'ai apposé la sanction royale aux lois que vous avez adoptées. J'ai la certitude que ces lois ne manqueront pas d'aider notre population à traverser les jours difficiles que nous vivons et contribueront à maintenir la province dans la bonne voie où elle est depuis longtemps engagée.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires à l'administration publique. Vous pourrez être assurés que ces crédits seront employés d'un façon judicieuse.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

A l'heure où vous vous proposez de retourner dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur personnel et pour le bonheur de vos familles. Je prie aussi la Providence de répandre ses bienfaits sur ceux dont vous êtes les représentants et sur toute la province.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*, et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

Séance du 22 février 1933.

Il est irrégulier de proposer par motion principale de renvoyer un bill à un comité lorsque la chambre est déjà saisie d'une motion proposant la deuxième lecture de ce bill (art. 441 du règlement).

Une motion d'amendement proposant le renvoi d'un bill à six mois exclut tout sous-amendement (cf. note sous le paragraphe 1 de l'art. 456 du règlement).

Deuxième séance du 5 avril 1933.

Un bill dont certaines dispositions entraîneraient des dépenses pour le gouvernement si elles devenaient loi, est irrégulier si ces dispositions n'ont pas été recommandées par le Lieutenant-Gouverneur avant d'être incorporées dans le bill (art. 448 du règlement).

Troisième séance du 7 avril 1933.

Lorsque les droits imposés en vertu d'un bill seront versés, non pas au Trésor, mais pour une moitié aux municipalités et pour l'autre aux institutions de bienfaisance, les dispositions qui imposent ces droits n'ont pas besoin d'être recommandées par le Lieutenant-Gouverneur (V. notes sous l'art. 447 du règlement).

Troisième séance du 11 avril 1933.

L'orateur ne peut décider de la suffisance des pétitions introductives de bills privés, ni de la suffisance des avis qui en ont été donnés (art. 550 du règlement).

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION, 1933

2ème SESSION DE LA 18ème LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 10 janvier 1933.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Crête, secondé par M. Duffy.

La prorogation a lieu le 13 avril 1933.

Séances de la Chambre	71
Pétitions introductives de bills privés	65
Documents déposés en réponse à des Adresses et Ordres de la Chambre (y compris ceux concernant les sessions antérieures)	79
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	218
Bills présentés en premier lieu au Conseil législatif	2
Bills sanctionnés	179
La Chambre en comité des subsides	29
La Chambre en comité plénier	30

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité spécial chargé de dresser une liste des députés de chacun des comités permanents	1
Bills privés en général	22
Bills publics en général	30
Chemins de fer et autres moyens de communication	1
Règlements	15
Comptes publics	1
Privilèges et élections	1
Agriculture, Immigration et Colonisation	1
Industrie et Commerce	1
Code municipal	1
Impressions législatives	1

E. R. ALLEYN,

Greffier des Archives.

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée législative

DE QUÉBEC

23 GEORGE V, 1933

ACCIDENTS DU TRAVAIL:—

1. Loi des—, 1931—. (Voir BILLS, *No 42.*)
2. Loi concernant le droit de poursuite auquel s'applique la loi des—, 1931. (Voir BILLS, *No 64.*)

ACTES NOTARIÉS:—

1. Loi relative aux expéditions et extraits des— portant minute. (Voir BILLS, *No 178.*)
2. Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains—. (Voir BILLS, *No 179.*)
3. (Voir CHAMBRE DES NOTAIRES; CODE DU NOTARIAT.)

ACTIONS EN REVENDICATION:—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les—. (Voir BILLS, *No 201.*)

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—(Voir JURÉS; OFFICIERS DE JUSTICE; TRIBUNAUX JUDICIAIRES; CODES.)

ADOPTION:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 249.*)

ADRESSES:—(Pour le dépôt de Rapports et de Documents, voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Proposée par M. Crête, secondée par M. Duffy, 8; débat ajourné, 8; reprise du débat, 15; adoption de l'adresse, 16.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

AFFAIRES MUNICIPALES:—
1. Loi du département des—. (Voir BILLS, *No 24.*)
2. Loi modifiant art. 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les—. (Voir BILLS, *No 180.*)
3. (Voir COMMISSION MUNICIPALE; DETTES ET EMPRUNTS; TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

AFFICHES:—(Voir PANNEAUX-RÉCLAMES.)

AGENTS DE PERCEPTION:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 204.*)

AGENTS DE RECOUVREMENT:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 168.*)

AGRICULTURE:—(VOIR ÉCOLE DE LAITERIE; PLANTES; PLANTES-RACINES; RETOUR A LA TERRE; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES; SYNDICATS COOPÉRATIFS; TABAC EN FEUILLES.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité de l'):—(Voir COMITÉS.)

AIDE AUX CHÔMEURS:—(Voir CHÔMEURS.)

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE:—(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; ORATEUR; LIEUTENANT-GOUVERNEUR; SÉANCES.)

AMUSEMENTS:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

APPAREILS SOUS PRESSION:—
1. Loi concernant les chaudières à vapeur et les—. (Voir BILLS, *No 14.*)
2. Loi des—. (Voir BILLS, *No. 239.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—
Se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 190, 251, 381; à la clôture de la session, 381.
Ajourne à une heure plus tôt que celle fixée par le règlement, 76, 360; à une heure plus tard, 288.
Décide d'avoir deux séances par jour, 225; trois séances, 280.
Proclamation convoquant l'—, V.
Séance suspendue, 251; reprend séance, 252.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—*Suite*

Ajourne à un autre jour que le jour suivant, 37; ajourne à une date éloignée, 19.
Ajourne sans motion à cet effet, 253.
Se proroge, 384.
Ajoute amend. aux amd. du C. L., 354.
Ajourne par respect pour décès de M. Alcide Savoie, député, 64. (Voir BILLS (Procédures incidentes).

ASSISTANCE PUBLIQUE:—
1. Loi de l'— relativement au fonds de—. (Voir BILLS, *No 40.*)
2. Loi de l'— de Québec. (Voir BILLS, *No 48.*)

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES POMPIERS DE MONTRÉAL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 94.*)

ASSURANCES:—
1. Loi des—de Québec, 1933, (dispositions temporaires. (Voir BILLS, *No 51.*)
2. Loi validant certaines polices d'— émises par des compagnies d'— mutuelle. (Voir BILLS, *No 57.*)
3. Loi concernant certaines compagnies d'— mutuelle. (Voir BILLS, *No 58.*)
4. Loi des — collectives sur la vie des employés publics. (Voir BILLS, *No 162.*)
5. Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'—.(Voir BILLS, *No 198.*)

ASSURANCES SOCIALES:—Motion que cette Chambre est d'avis d'instituer des Pensions de vieillesse, 272, débat ajourné, 272, reprise du débat, 355, amendement proposé, débat ajourné sur l'amend. 356, reprise du débat sur amdt., 357, amdt. adopté, 358. (Voir *Assurances sociales* au mot "DOCUMENTS DE LA SESSION".)

Motion que cette Chambre est d'opinion d'instituer Assitance aux Mères nécessiteuses, selon rapport Commission des—, 358: amendt. pour ajourner débat, rejeté, 358; motion principale adoptée, 358.

AUTOMOBILES:—(Voir VÉHICULES.)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BAGG:—(Voir STANLEY—CORPORATION.)

BAIL A RENTE:—(Voir RACHAT DE CERTAINS TERRAINS.)

BARREAU:—
1. Loi concernant le—et Ferdinand Veilleux. (Voir BILLS, *No 83.*)
2. Loi concernant le—et Henri-Grier Lafleur. (Voir BILLS, *No 89.*)
3. Loi concernant le Barreau et Kenneth Harold Brown. (Voir BILLS, *No 90.*)
4. Loi modifiant la Loi du barreau. (Voir BILLS, *No 175.*)

BÂTISSES:—(Voir FONDS DES— ET DES JURÉS.)

BAUX DE MAISONS:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 189.*)

BEAUCE:—Loi détachant lots du district de— et les annexant à Sacré-Cœur-de-Marie, district de Mégantic, pour toutes fins, excepté d'enregistrement. (Voir BILLS, *No 238.*)

BÉCHARD, ONÉSIME:—Loi assurant les effets civils du mariage de Zénon Béchard et dame—. (Voir BILLS, *No 103.*)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—
1. (Voir COMITÉS.)
2. Conseillers nommés par le Conseil législatif pour—, 17; députés nommés par l'Assemblée, 16.
3. Rapport du bibliothécaire, déposé, 272.

BIBLIOTHÈQUES:—Loi des— et des instituts d'artisans. (Voir BILLS, *No 248.*)

BILLIE:—(Voir VILLELLA.)

BILLS:—

Bill F du Conseil législatif.—Loi modifiant la charte de *The Montreal General Hospital* et décrétant disponibles à certaines fins les sommes d'argent de certains legs.—Pétition, 9; rapport, 91. Message du C. L. demandant concours de l'A. L. 108. Première lect., (M. Cohen), 108; rem. à comité, 120; rapporté, 128; en comité pl., rapporté, 3e lect., 138. Sanction 190. (23 Geo. V, c. 145.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

Bill G du Conseil législatif.—Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la paroisse de Saint-Laurent.—Susp. régl, 97; rapport, 105. Première lect., (M. Fauteux), 160; renv. à comité, 172; rapporté, 186; en comité pl., rapporté, 3e lect., 203. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 162.)

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 1.

No 2.—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.—Présentation (M. Arcand), 39; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 138; 3e lect., 145. Message du C. L., 186. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 39.)

No 3.—Loi modifiant le chapitre 178 des Statuts refondus, 1925.—Présentation (M. Arcand), 106. Résolutions renv. à comité pl., 111. Bill renv. à comité, 127. Résolutions en comité pl., rapp. 1ère et 2e lect., 139; concours, 143. Deuxième lect. du bill, en comité pl., rapp., 143; 3e lect., 151. Message du C. L., amdt. 1ère lect., 224; 2e lect., concours, 245. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 70)

No 4.—Loi concernant les poseurs de tuyauteries.—Présentation (M. Arcand), 174. Résolutions renv. à comité pl., 183; en comité, concours, renv. à bill, 208. Deuxième lect. du bill, renv. à comité pl., comité, progrès, 219; de nouveau comité, rapp., 3e lect., 274. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 69.)

No 6.—Loi modifiant l'article 22 de la Loi des bureaux d'enregistrement.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 20; 2e lect., division, renv. à comité, 36.

No 7.—Loi relative à la vente des effets déposés chez les teinturiers et non réclamés.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 20; 2e lect., division, renv. à comité, 27; rapp., 28; en comité pl., rapp., 3e lect., 36. Message du C. L., 92. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 93.)

No 8.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 20; renv. à comité, 31; rapp., 38; 3e lect., 47. Message du C. L., amdé, 1ère lect., 98; concours, 151. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 82.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 9.—Loi concernant la fonction de juge de paix des membres des conseils municipaux.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 21; 2e lect., division, renv. à comité, 27; rapp., 28; en comité pl., rapp., 3e lect., 36. Message du C. L., 92. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 41.)

No 10.—Loi modifiant l'article 2162 du Code civil.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 21; renv. à comité, 36; rapp., 38, 3e lect., 46. Message du C. L., 113. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 110.)

No 11.—Loi modifiant l'article 981° du Code civil.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 21; 2e lect., sur division, renv. à comité, 27; rapp., 38; de nouveau renv. à comité, 96; rapp., 97; en comité pl., 3e lect., 102. Message du C. L., 135. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 105.)

No 13.—Loi modifiant le Code civil relativement à la désignation et à l'enregistrement du droit de coupe de bois.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 21; 2e lect., sur division, renv. à comité, 31; rapp., 301; en comité pl., rapp., 3e lect., 318. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 109.)

No 14.—Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression.—Présentation (M. Arcand), 106. Résolutions renv. à comité pl., 111; en comité, rapp., concours, renv. à comité du bill, 133.—Deuxième lect. du bill, en comité pl., rapp., 3e lect., 134. Message du C. L., 165. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 71.)

No 15.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 30; renv. à comité, 90; rapp., 91; en comité pl., rapp., 3e lect., 102. Message du C. L., 135. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 11.)

No 16.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Présentation (M. Stockwell), 30; renv. à comité, 144; rapp., 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 324. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 19.)

No 17.—Loi modifiant la Loi de la manutention de la gazoline.—Présentation (M. Stockwell), 30; 2e lect., renv. à comité pl., progrès, rapp., 259; de nouveau en comité pl., rapp., 3e lect., 277. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 18.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 18.—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les corporations.—Présentation (M. Stockwell), 30. Résolutions renv. à comité pl., 33; en comité, rapp., 1ère et 2e lect., 188. Deuxième lect. du bill, en comité pl., progrès, 203. Ordre révoqué, résolutions retirées, 295; bill retiré, 295.

No 19.—Loi modifiant l'article 6 de la loi 21 George V, chapitre 45.—Présentation (M. Perrault), 39; 2e lect., renv. à comité pl., 3e lect., 46. Message du C. L., 98. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 31.)

No 20.—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Stockwell), 106; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 133. Message du C. L., 165. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 17.)

No 21.—Loi concernant *Verdun Protestant Hospital.*—Résolutions renv. à comité pl., 62; en comité, 1ère et 2e lect., 131; concours, 142. Bill présenté, 2e et 3e lect., (M. Stockwell), 143. Message du C. L., 186. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 6.)

No 22.—Loi modifiant l'article 47 du Code civil et l'article 1311 du Code de procédure civile.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 58; renv. à comité, 68; rapp., 70; en comité pl., 3e lect., 78. Message du C. L., 98. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 100.)

No 23.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1933 et le 30 juin 1934, et pour d'autres fins du service public.—Présentation (M. Stockwell), 2e et 3e lect., 377. Message du C. L., 380. Sanction, 384. (20 Geo. V, c. 1.)

No 24.—Loi modifiant la Loi du département des affaires municipales.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 58; renv. à comité pl., 76; en comité pl., progrès, 126. Ordre révoqué, bill retiré, 257.

No 25.—Loi modifiant la Loi pour promouvoir le retour à la terre.—Présentation (M. Laferté), 80. Rés. renv. à comité pl., 111; en comité pl., rapp., 1ère et 2e lect., 184; concours, 188. Deuxième lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 188. Message du C. L., 227. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 28.)

No 26.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Présentation (M. Laferté), 80. Résolutions renv. à comité pl., 83; en comité, rapp., 1ère et 2e

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

lect., 162. Ordre pour remettre étude des rés., révoqué, 164; concours, 164. Bill de nouveau en comité pl., rapp., 3e lect., 164. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 33.)

No 28.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au libelle diffamatoire.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 106; ordre révoqué, bill retiré, 349.

No 29.—Loi relative à la limitation des heures de travail.—Présentation (M. Arcand), 107; 2e lect., en comité pl., 140; en comité, progrès, rapp., 203; de nouveau en comité, progrès, 251; de nouveau en comité, rapp., 3e lect., 252. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 40.)

No 30.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 79; renv. à comité, 132; rapp., 146; en comité pl., rapp., 3e lect., 164. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 47.)

No 31.—Loi modifiant la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 114; renv. à comité, 127; rapp., 146; en comité pl., rapp., 172; 3e lect., 250. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 46.)

No 32.—Loi modifiant le Code municipal.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 79; renv. à comité, 120; rapp., 125; en comité pl., rapp., 3e lect., 143. Message du C. L., amend., 194; 1ère lect., 195; 2e lect., concours, 226. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 118.)

No 33.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 80; renv. à comité, 120; rapp., 125; en comité pl., rapp., 3e lect., 143. Message du C. L., 186. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 43.)

No 34.—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 91; renv. à comité, 127; rapp., 128; en comité pl., progrès, 172; en comité pl., 3e lect., 207. Message du C. L., 227. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 50.)

No 35.—Loi modifiant la Loi des licences de Québec.—Présentation (M. Stockwell), 107; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 305. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c 15.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 37.—Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55 imposant la "taxe d'hôpital".—Bill présenté (M. Stockwell), 98. Résolution renv. à comité pl., 111; en comité, rapp., concours, 134. Deuxième lect., du bill, en comité pl., 134; en comité pl., progrès, 144; de nouveau en comité, rapp., 145; 3e lect., 203; Message du C. L., 227. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 77.)

No 38.—Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.—Bill présenté (M. Stockwell), 106; 2e lect., en comité pl., progrès, 299; de nouveau en comité, progrès, 318. Point d'Ordre à l'effet qu'un bill annulant exemptions de taxes devrait être accompagnées de Résolutions recommandées par L. G., M. l'Orateur délibère, 318; l'Orateur renvoie point d'ordre, 321. Bill de nouveau en comité, rapp., 3e lect., 321. (Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 52.)

No 39.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.—Présentation (M. David), 92; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect. 289. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 53.)

No 40.—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique relativement au fonds de l'assistance publique.—Résolutions renv. à comité pl., concours, 218. Bill présenté (l'honorable M. Taschereau), 219; 2e et 3e lect., 226. Message du C. L., 240. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 76.)

No 41.—Loi modifiant la Loi 22 George V, chapitre 94.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 80; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 132. Message du C. L., 159. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 97.)

No 42.—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.—Bill présenté (M. Arcand), 141; 2e lect., renv. à comité pl., 303; en comité, progrès, 308; de nouveau en com., progrès, 317; de nouveau en com., rapp., 318; 3e lect., 320. Message du C. L., avec amdt., 370; 1ère lect., 371, 2e lect., concours, 380. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 98.)

No 43.—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.—Présentation (M. Stockwell), 107. Motion pour 2e lect., ordre revoqué, bill retiré, 295.

No 44.—Loi de l'aide aux chômeurs, 1933.—Résolutions renv., à comité pl., 82; en comité, progrès, 173; de nouveau en com., rapp., concours, 177. Bill présenté (M. Francœur), 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 178. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 2.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 45.—Loi concernant le rachat de certains terrains détenus en vertu d'un contrat de louage, d'un bail à rente ou constitut.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 80; renv. à comité, 127; rapporté, 301.

No 46.—Loi pour défendre la garantie par certaines personnes, des emprunts municipaux et scolaires.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 107; renv. à comité, 127; rapp., 128; en comité pl., rapp., 3e lect., 140. Message du C. L., 186. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 51.)

No 47.—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.—Présentation (M. David), 106; 2e lect., en comité pl., rapp.. 3e lect., 319. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 73.)

No 48.—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.—Présentation (M. David), 114; 2e lect., en comité pl., progrès, 290; de nouveau en com., rapp., 3e lect., 295. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (22 Geo. V, c. 75.)

No 49.—Loi concernant les unités sanitaires.—Bill présenté (M. David), 157. Résolutions renv. à comité pl., 170; en comité, rapp., 1ère lect., 313. Deuxième lecture du bill, en comité pl., progrès, 314. Deuxième lect., des Rés. 317. Bill de nouveau en com. rapp., 3e lect., 317. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 74.)

No 50.—Loi modifiant l'article 129*a* de la Loi des cités et villes.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 114; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 139. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 42.)

No 51.—Loi des assurances de Québec, 1933, (dispositions temporaires).—Présentation (M. Stockwell), 125; 2e lect., en com., pl., rapp., 292; 3e lect., 294. Message du C. L., 348. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 86.)

No 52.—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.—Présentation (M. Laferté), 107; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 164. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 29.)

No 53.—Loi retardant l'exécution de jugements sur des créances hypothécaires dans les parties rurales de la province.—Présentation (M. Godbout), 146. Ordre de 2e lect. révoqué, bill retiré, 185. (Voir nouveau bill No 53.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 53.—Loi suspendant l'exigibilité de certaines créances hypothécaires et autres.—Présentation (M. Godbout), 180; renv. à comité, 284, rapp., recommandation de réimprimer bill, 301; en comité pl., rapp., amdt proposé à la 3e lect. pour renv. de nouveau à comité et amdt, rejeté, 371; amdts lus et concours, 3e lect., 379. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 99.)

No 54.—Loi concernant les panneaux-réclames et les affiches.—Présentation (M. Perrault), 120; renv. à comité, 219; rapp., 236; en comité pl., rapp., 3e lect., 246. Message du C. L., avec amdt, 354; concours, 355. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 38.)

No 55.—Loi concernant le tourisme.—Présentation (M. Perrault), 120; résolution renv. à comité 226; en com. pl., rapp., 231; Deuxième lect. du bill, en comité, rapp., 3e lect., 232. Message du C. L., 251. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 36.)

No 56.—Loi modifiant l'article 2 de la Loi des clubs de récréation.—Présentation (M. Perrault), 121; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 232. Message du C. L., 251. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 92.)

No 57.—Loi modifiant la Loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelle.—Présentation (M. Stockwell), 129; renv. à comité, 173; rapp., 236; en comité pl., rapp., 3e lect., 259. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 88.)

No 58.—Loi concernant certaines compagnies d'assurance mutuelle.—Présentation (M. Stockwell), 194; 2e lect., renv. à com. pl., 319; en com. rapp., 3e lect., 327. Message du C. L., 316. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 87.)

No 59.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 174; renv. à comité, 193; rapp., 236; en comité pl., rapp. 3e lect., 246. Message du C. L., 325. (23 Geo. V, c. 64.)

No 60.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour de circuit du district de Montréal.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 174; renv. à comité, 209. Résolutions renv. à com. pl., 213; en comité, rapp., concours, 233. Bill rapp. du comité, 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 283. Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 66.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 61.—Loi modifiant la Loi de la protection des plantes.—Présentation (M. Godbout), 161; 2e lect., en comité pl., rapp. 3e lect., 173. Message du C. L., 189. Sanction, 190. (23 Geo. V, c. 25.)

No 62.—Loi modifiant la Loi des syndicats coopératifs de Québec.—Présentation (M. Godbout), 162; renv. à comité, 173; rapp., 174; en comité pl., rapp., 3e lect., 189. Message du C. L., avec amdt, concours, 224. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 90.)

No 63.—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.—Présentation (M. Godbout), 162; renv. à comité, 173; rapp., 174; en comité pl., rapp., 3e lect., 189. Message du C. L., avec amd., concours,224. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 22.)

No 64.—Loi concernant le droit de poursuite dans les cas auxquels s'applique la Loi des accidents du travail, 1931.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 157; renv. à comité, 203; rapp., 229; en comité pl., rapp., 3e lect., 245, Message du C. L., 325. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 106.)

No 65.—Loi concernant le fonds des bâtisses et des jurés.—Présentation (M. Stockwell), 273; 2e lect., ren. à com. pl., en comité, rapp., 328; 3e lect., 329. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 68.)

No 66.—Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 157; renv. à com., 164; rapp., 174; en com. pl., rapp., 3e lect., 184. Message du C. L., 227. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 96.)

No 67.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique.—Résolution renv. à com. pl., 324; en com., rapp., concours, 329. Bill présenté (M. Francœur), 329; 2e et 3e lect., 335. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 5.)

No 68.—Loi modifiant l'article 36 de la Loi du département du trésor.—Présentation (M. Stockwell), 179; 2e lect., com. pl., rapp., 3e lect., 209. Message du C. L., 227. Sanction, 251. (23 Geo. V, c. 14.)

No 69.—Loi modifiant la Loi des compagnies de garantie.—Présentation (M. Stockwell), 175; 2e lect., com. pl., rapp., 3e lect., 319. Message du C. L., 361. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 89.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 70.—Loi modifiant la Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, 1930.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 159; renv. à comité, 219; rapp., 236; en comité pl., rapp., 3e lect., 259. Message du C. L., 348. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 85.)

No 71.—Loi concernant l'Institution Royale pour l'avancement des sciences.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 157; renv. à comité, 210; rapp., 236; en comité pl., rapp., 3e lect., 246. Message du C. L., 381. (23 Geo. V, c. 56.)

No 72.—Loi concernant la révision de la liste des jurés dans les districts de Québec et de Montréal.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 175; Ordre pour 2e lect. révoqué, bill retiré, 324.

No 73.—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la réception, au logement, aux soins, à la garde et à l'entretien des idiotes, aliénées ou démentes dans l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax.—Résolution renv. à comité, 184; en comité, rapportée, concours, 258. Bill présenté (M. Francœur), 259; 2e et 3e lect., 272. Message du C. L., avec amend., 308; concours, 309. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 3.)

No 74.—Loi modifiant la Loi des jurés relativement aux grands jurés.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 194; 2e lect., renv. à com. pl., 274; en comité, rapp., 3e lect., 277. Message du C. L., 339. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 67.)

No 75.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Dora Gordon aux examens pour l'obtention d'une licence en chirurgie dentaire, à la fin de son cours universitaire.—Pétition, 9; rapport, 18. Bill présenté (M. Cohen), 19; renv. à comité, 23; rapporté, 38; 3e lect., 47. Message du C. L., 165. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 180.)

No 76.—Loi permettant à Joseph Vasilofsky de changer son nom de famille en celui de Vassal.—Pétition, 9; susp. règl., 222. Bill présenté, (M. Cohen), 222; renv. à comité, 231; rapp., 248; en comité pl., rapp., 3e lect., 261. Message du C. L., 348. Sanction, 381. (23 Geo. V, c. 173.)

No 77.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.—Pétition, 9;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

rapport, 24. Bill présenté (M. Drouin), 25; renv. à com., 31; rapp., 57; en comité pl., 3e lect., 68. Message du C. L., 124. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 57.)

No 78.—Loi constituant en corporation la ville de Val Saint-Michel et la municipalité scolaire de la ville de Val Saint-Michel.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 29; renv. à comité, 36; rapporté, 228; en comité pl., rapp., 3e lect., 242. Message du C. L., 348. Sanction, 382. (23 Geo. V. c. 137.)

No 79.—Loi constituant en corporation *Congregation Beth Achnesses Nusoch Hoari.*—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Bercovitch), 26; renv. à comité, 33; rapp., 57; en comité pl., 3e lect., 69. Message du C. L., 138. Sanction, 191. Remboursement des droits, 228. (23 Geo. V, c. 152.)

No 82.—Loi modifiant la charte de la cité de Sorel.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Turcotte), 26; renv. à comité, 32; rapporté, 48; 3e lect., 56. Message du C. L., avec amend., 136; concours, 136. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 132.)

No 83.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Ferdinand Veilleux à l'étude du droit, sans examen.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 29; renv. à comité, 36; rapporté, 48; en comité pl., 3e lect., 56. Message du C. L., avec amend., 159; concours, 159. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 177.)

No 84.—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.—Pétition, 9; rapport, 33. Bill présenté (M. Dugas), 34; renv. à comité, 42; rapporté, 58; en comité pl., 3e lect.,,69. Message du C. L., avec amend., concours, 136. Remboursement des droits, 150. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 148.)

No 85.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.—Pétition, 17; rapport, 24. Bill présenté (M. Bercovitch), 26; renv. à comité, 31; rapporté, 113; en comité pl., 3e lect., 122. Message du C. L., 165. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 166.)

No 86.—Loi modifiant la loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs, relativement à la Commission scolaire de ville Saint-Pierre-aux-Liens.—Pétition, 28; rapport, 33. Bill

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

présenté (M. Francœur, Montréal-Dorion), 39; renv. à comité, 50; rapporté, 236; en comité pl., rapporté avec titre: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la ville Saint-Pierre-aux-Liens, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois"; 3e lect., 244. Message du C. L., avec amend., 1ère lect., 326; 2e lect., 330; concours, 335. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 61.)

No 87.—Loi constituant en corporation l'Externat Classique Sainte-Croix.—Pétition, 9; rapport, 18. Bill présenté (M. Francœur, Montréal-Dorion), 19; renv. à comité 23; rapporté, 135; en comité pl., rapporté, 3e lect., 144. Message du C. L., 189. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 143).

No 88.—Loi constituant en corporation "la Congrégation des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi".—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Delisle), 30; renv. à comité, 36; rapporté, 48; en comité pl., 3e lect., 56. Message du C. L., avec amend., concours, 136. Sanction, 191. Remboursement des droits, 260. (23 Geo. V, c. 149.)

No 89.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Grier Lafleur à la pratique de la profession d'avocat.—Pétition, 10; rapport, 18. Bill présenté (M. Gault), 19; renv. à comité, 23; rapporté, 38; 3e lect., 47. Message du C. L., 135. Remboursement des droits add., 185. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 176.)

No 90.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Kenneth Harold Brown à la pratique de la profession d'avocat.—Pétition, 9; rapport, 18. Bill présenté (M. Gault), 19; renv. à comité, 23; rapporté, 38; 3e lect., 47. Message du C. L., 135. Droits de $100 remb., 185. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 175.)

No 91.—Loi modifiant la charte de la cité de Grand'Mère.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Crête), 26; renv. à comité, 32; rapporté, 65; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C. L., 135. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 133.)

No 92.—Loi constituant en corporation la Société canadienne d'opérette.—Pétition, 28; rapport, 34. Bill présenté (M. Vautrin), 34; renv. à comité, 42; rapporté, 57. Ordre d'étude en comité pl., révoqué; bill de nouveau renv. à comité, 68; rapporté, 215; en comité pl., rapporté, 3e lect., 226. Message du C. L., 339. Titre: "Loi constituant en corporation l'école d'art lyrique". Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 144.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 93.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition (règl. susp.), 37; rapport, 43. Bill présenté (M. Vautrin), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 248; en comité pl., rapp., amend., amd. lus 2 fois, 273; concours, 3e lect., 285. Message du C. L., avec amd., 1ère lect., 326; 2e lect., concours, 355. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 58.)

No 94.—Loi modifiant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Fauteux), 26; renv. à comité, 32; rapporté, 35; en comité pl., 3e lect., 49. Message du C. L., avec amend., 166; 1ère et 2e lect., 166; concours, 172. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 153.)

No 95.—Loi concernant la Montée Saint-Rémi, dans le comté de Jacques-Cartier.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Plante), 26; renv. à comité, 32; rapporté, 97; en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L., 139. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 155.)

No 96.—Loi constituant en corporation *Jewish General Hospital.*—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Bercovitch), 26; renv. à comité, 33; rapporté, 57; en comité pl., 3e lect., 68. Message du C. L., avec amdt., concours, 136. Sanction, 191. Remb. des droits, 228. (23 Geo. V, c. 147.)

No 97.—Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 30; renv. à comité, 36; rapporté, recommandation de réimprimer, rapport adopté, 113; rapporté, titre: "Loi accordant certains pouvoirs spéciaux à la municipalité de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault", 204; en comité pl., rapporté, 3e lect., 213. Message du C. L., avec amdt., 1ère lect., 326; 2e lect., concours, 327. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 138.)

No 98.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.—Pétition, 28; rapport, 33. Bill présenté (M. Caron), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 128; en comité pl., rapporté, 3e lect., 138. Message du C. L., avec amend., 1ère lect., 194; 2e lect., amdt. proposé à la motion de concours, sous-amend. proposé rejeté, amend. adopté, 240. Message du C. L., concours, 326. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 126.)

No 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.—Pétition, 20; rapport, 38. Bill présenté (M. Drouin), 58; renv. à comité, 69; rapporté,

BILLS:—*Suite.*

204; en comité pl., rapporté, 3e lect., 213. Message du C. L., avec amdt., 1ère lect., 258; 2e lect., concours avec amdt., 273. Message du C. L. invitant l'A. L. à ne pas insister sur son amdt; concours, 356; amdts du C. L. adoptés, 356. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 122.)

No 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Pétition, 23; rapport, 51. Bill présenté (M. Gabias), 51; renv. à comité, 63; rapporté, recommandation de réimprimer, rapport adopté, 113; 215; en comité pl., rapp., 3e lect., 226. Message du C. L., avec amdt, 335. Point d'ordre que amdts sont irréguliers n'étant pas dans pétition ni avis; l'Orateur délibère, 335; renvoie point d'ordre, 347. Amend. du C. L., 1ère lect., 347; 2e lect., 353. Amdts proposés à la motion pour concours, sous-amdt proposé, concours amdts ainsi amendés adoptés, 354. Message du C. L., adopté, 362. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 123.)

No 101.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Laval Langlois à la pratique de la profession de notaire, après examen.—Pétition, 20; rapport, 24. Bill présenté (M. Giguère), 25; renv. à comité, 32; rapporté, 43; en comité pl., 3e lect., 49. Message du C. L., 135. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 178.)

No 102.—Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine et concernant l'évaluation de certaines propriétés, pour les fins des taxes municipales et scolaires.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Grant), 25; renv. à comité, 31; rapporté, 262. Ordre d'étude en comité révoqué; bill retiré, 285.

No 103.—Loi assurant les effets civils du mariage contracté entre feu Zénon Béchard et dame Onésime Béchard.—Pétition, 28; rapport, 33. Bill présenté (M. Charbonneau), 34; renv. à comité, 42; rapporté, 65; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C. L., 139. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 171.)

No 104.—Loi modifiant la charte de la cité de Lévis.—Pétition, 20; rapport, 38. Bill présenté (M. Bélanger), 38; renv. à comité, 50; rapporté, 91; en comité pl., 3e lect., 102. Message du C. L., 139. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 131.)

No 105.—Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt additionnel.—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Fortier), 27; renv.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

à comité, 33; rapporté, 91; en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L., avec amdt., concours, 147. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 63.)

No 106.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Fauteux), 26; renv. à comité, 37; rapporté, 236; en comité pl., rapporté, 3e lect., 244. Message du C. L., avec amend., 362; 1ère lect., 363; 2e lect., concours, 369. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 141.)

No 107.—Loi concernant le pont de Métis.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Caron), 30; renv. à comité, 36; rapporté, 76; en comité pl., 3e lect., 112. Message du C. L., avec amed., 166; 1ère et 2e lect., 166; concours, 171. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 156.)

No 108.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.—Pétition (règl. susp.), 37; rapport, 43. Bill présenté (M. Lafleur), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 70. Ordre pour considération en comité pl. révoqué, de nouveau renv. à comité, 90; rapporté, 179; en comité pl., rapporté, 3e lect., 186. Message du C. L., avec amed., 1ère lect., 227; 2e lect.,231; concours, 240. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 124.)

No 109.—Loi concernant *St. Mary's Memorial Hospital.*—Pétition, 9; rapport, 24. Bill présenté (M. Cohen), 26; renv. à comité, 32; rapporté, 105; en comité pl., 3e lect., 119. Message du C. L., 165. Remboursement des droits, 185. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 146.)

No 110.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.—Pétition, 18; rapport, 38. Bill présenté (M. Phaneuf), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 65; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C. L., avec amend. concours avec amend., 129. C. L. concours avec amdts, 159. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 129.)

No 111.—Loi concernant la cité de Shawinigan Falls.—Pétition 24; rapport, 29. Bill présenté (M. Frigon), 29; renv. à comité, 36; rapporté, 70; en comité pl., 3e lect., 78. Message du C. L. avec amdt, concours, 147. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 128.)

No 112.—Loi constituant en corporation la ville de Duparquet.—Pétition (règl. susp.), 33; pétition lue et reçue, 37; rapport, 43. Bill présenté (M. Authier), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 248; en comité pl., rapporté, 3e lect., 261; Message du C. L. avec amed, 362; 1ère lect. 363; 2e lect., concours, 369. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 172.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 113.—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Verdun, dans le comté de Montréal-Verdun.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Lafleur), 29; renv. à comité, 36; rapporté, 70; en comité pl., 3e lect., 78. Message du C. L. avec amed., 147; concours, 148. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 59.)

No 114.—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.—Pétition, 37; rapport, 43. Bill présenté (M. Saintonge), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 79; en comité pl., 3e lect., 94. Message du C. L. avec amend., 159; 1ère et 2e lect., 159; concours, 171. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 130.)

No 115.—Loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Saurette), 25; renv. à comité, 31; rapporté, 79; en comité pl., 3e lect., 94. Message du C. L. avec amed., 194; 1ère lect., 195; concours avec amendts, 209; amdts de l'A. L. adoptés par C. L., 223. Sanction, 252. Remboursement des droits add., 261. (23 Geo. V, c. 169.)

No 116.—Loi modifiant la charte de *The Quebec Labrador Railway Company.*—Pétition, 28; rapport, 43. Bill présenté (M. Rochette), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 98; en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L., 139. Sanction, 191. (23 Geo. V, c. 140.)

No 117.—Loi permettant à Joseph-Samuel-Emilio Lapointe de changer son nom de famille, de Lapointe en celui de Vézina.—Pétition, 10; rapport, 38. Bill présenté (M. Drouin), 39; renv. à comité, 48; rapporté, 221; en comité pl., rapporté, 3e lect., 231. Message du C. L., 305. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 172.)

No 118.—Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant *Quebec Power Company* et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Féréol, dans le comté de Montmorency.—Pétition, 28; rapport, 43. Bill présenté (M. Fortin), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 146; en comité pl., 3e lect., 165. Message du C. L. avec amdt, 224; 1ére lect., 225; 2e lect., concours, 230. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 161.)

No 119.—Loi constituant en corporation *The Quebec Association of Seventh-Day Adventists, Montreal, Canada.*—Pétition, 28; rapport, 34. Bill présenté (M. Smart), 34; renv. à comité, 42; rapporté, 79; en comité pl., 3e lect., 77. Message du C. L., avec amend., 166; 1ère et 2e lect.,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

166; concours, 172. Sanction, 191. Remboursement des droits et amendes, 230. (23 Geo. V, c. 151.)

No 120.—Loi modifiant la Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs, relativement à la Commission scolaire du village de Saint-Laurent.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Plante), 27; renv. à comité, 32; rapporté, 236; en comité pl., rapporté avec changement dans le titre: "Loi concernant la Commission Scolaire du village de Saint-Laurent," 3e lect., 244. Message du C. L., 325. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 62.)

No 121.—Loi ratifiant une entente intervenue entre les syndics de la paroisse de Saint-David d'Estcourt et la Congrégation du Très Saint-Rédempteur.—Pétition, 18; rapport, 33. Bill présenté (M. Casgrain), 34; renv. à comité, 42; rapporté, 105; en comité pl., 3e lect., 119. Message du C. L., avec amend., 166; concours, 166. Sanction, 191. Remboursement des droits et amendes, 327. (23 Geo. V, c. 159.)

No 122.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Fernand Lizotte à la pratique de la médecine, après examens.—Pétition, 10; rapport, 18. Bill présenté (M. Samson), 19; renv. à comité, 23; rapporté, 38; 3e lect., 47. Message du C. L., 135. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 179.)

No 123.—Loi concernant la charte de la ville de Mont-Royal.—Pétition, 10; rapport, 24. Bill présenté (M. Smart), 25; renv. à comité, 32; rapporté, 79; en comité pl., 3e lect., 95. Message du C. L., avec amend., 1ère et 2e lect., 166; concours, avec amdts, 187; C. L. concourt, 190. Sanction, 192. Remboursement des droits add., 171. (23 Geo. V, c. 134.)

No 124.—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.—Pétition, 20; rapport. 24. Bill présenté (M. Filion, Laval), 25; renv. à comité, 31; rapporté, 57; en comité pl., 3e lect., 68. Message du C. L., avec amend., 147; concours, 148. Sanction, 192. Remboursement des droits add., 345. (23 Geo. V, c. 165.)

No 126.—Loi concernant *Stanley Bagg Corporation.*—Pétition, 10; rapport 38. Bill présenté (M. Gault), 38; renv. à comité, 50; rapporté, 65; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C. L., 124. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 163.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 127.—Loi concernant la succession de feu monsieur l'abbé J.-Charles Boutet, prêtre.—Pétition, 18; rapport, 24. Bill présenté (M. Duplessis), 25; renv. à comité, 31; rapporté, 51; en comité pl., 3e lect., 63. Message du C. L., 135. Remboursement des droits, 171. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 164.)

No 128.—Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-O. Villeneuve.—Pétition, 17; rapport, 58. Bill présenté (M. Bercovitch), 65; renv. à comité, 75; rapporté, 113; en comité pl., 3e lect., 122. Message du C. L. avec amend., 1ère et 2e lect., 167; concours, 172. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 170.)

No 129.—Loi refondant la charte du Collège de L'Assomption.—Pétition, 28; rapport, 51. Bill présenté (M. Reed), 51; renv. à comité, 63; rapporté, 79; en comité pl., 3e lect., 95. Message du C. L., 139. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 142.)

No 130.—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.—Pétition, 23; rapport, 58. Bill présenté (M. Fortier), 58; renv. à comité, 69; rapporté, 91; en comité pl., 3e lect., 102. Message du C. L. avec amend., 147; concours, 148. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 127.)

No 132.—Loi concernant la donation par Hubert Morin à dame Alice Morin.—Pétition (règl. susp.), 42; rapport, 51. Bill présenté (M. Filion, Laval), 52; renv. à comité, 63; rapporté, 79; en comité pl., progrès, 94, de nouveau en comité pl., 3e lect., 119. Message du C. L., 165. Sanction, 192. Remb. de droits add., 242. (23 Geo. V, c. 167.)

No 133.—Loi permettant à Pasquale Villella, à ses enfants mineurs et à Francesco Villella de changer leur nom de famille en celui de Billie et de changer leurs prénoms.—Pétition (règl. susp.), 42; rapport, 65. Bill présenté (M. Drouin), 65; renv. à comité, 75; rapporté, 97; en comité pl., 3e lect., 103. Message du C. L., 139. Sanction, 192. Remb. des droits add., 345. (23 Geo. V, c. 174.)

No 134.—Loi ratifiant le règlement d'emprunt No 292 de la cité de Chicoutimi.—Règl. susp., bill présenté (M. Delisle), 57; renv. à comité, 90; rapporté, 113; en comité pl., 3e lect., 122. Message du C. L. avec amend., 1ère lect., 307; 2e lect., concours, 320. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 157.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 135.—Loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost.—Règl. susp., pétition présentée, lue et reçue, 69; rapport, 78. Bill présenté (M. Fauteux), 79; renv. à comité, 95; rapporté, 105; en comité pl., 3e lect., 119. Message du C. L., 223. Sanction, 252. Remb. d'amendes, 330. (23 Geo. V, c. 168.)

No 136.—Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides.—Règl. susp., pétition et bill présenté (M. Filion, Laval), 97; renv. à comité, 103; comité désire rapport officiers en loi, 128; rapporté, 215; en comité pl., rapporté, 3e lect., 242. Remboursement des droits, 364.

No 137.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Règl. susp., bill présenté (M. Plante), 128; renv. à comité, 139; rapporté, 179; en comité pl., 3e lect., 187. Message du C. L. avec amend., 1ère lect., 258; concours, 273. Remb. d'amendes, 327. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 125.)

No 138.—Loi exemptant les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Madeleine, dans le comté de Westmount, de l'application de certaines lois.—Règl, susp., pétition et bill présenté (M. Poulin), 210; renv. à comité, 219; rapporté, 229; en comité pl., rapporté, 3e lect., 242. Message du C. L., 308. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 60.)

No 139.—Loi constituant en corporation "l'Institut Roy des Dominicaines du Rosaire".—Règl susp. Pétition, bill présenté (M. Duplessis), 222; renv. à comité, 231; rapporté, 236; en comité pl., 3e lect., 244. Remb. des droits et amendes, 342. Message du C. L., 361. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 150.)

No 140.—Loi concernant la "Colonie de vacances des grèves".—Règl. susp. pétition; bill présenté (M. Fauteux), 211; renv. à comité, 219; rapporté, 228; en comité pl., rapporté, 3e lect., 242. Remb. des droits, 330. Message du C. L., 348. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 154.)

No 141.—Loi concernant la charte de la ville de Plage Laval.—Règl. susp., bill présenté (M. Filion, Laval), 221; renv. à comité, 231; rapporté, 236; en comité pl., rapporté, 3e lect., 244. Remb. d'amendes, 342. Message du C. L., 361. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 135.)

No 161.—Loi modifiant la Loi 22 George, V, chapitre 14.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 2e lect., renv. à comité pl., en co-

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

mité, rapporté, 3e lect., 360. Message du C. L., 370. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 10.)

No 162.—Loi modifiant la Loi des assurances collectives sur la vie des employés publics.—Bill présenté (M. Stockwell), 336. Résolution renv. à comité pl., 337; en comité pl., rapporté, concours, 350. Deuxième lecture du bill, en comité pl., rapporté, 3e lect., 351. Message du C. L., 370. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 12.)

No 164.—Loi modifiant la Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers.—Résolution renv., à comité pl., 320; en comité, rapp., 1ère et 2e lect., 331; concours, 334. Bill présenté (M. Mercier), 334; 2e et 3e lect., 345. Message du C. L., 370. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 21.)

No 165.—Loi modifiant le chapitre 210 des Statuts refondus, 1925.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 318.—Ordre de 2e lect. révoqué; bill retiré, 356.

No 166.—Loi modifiant la Loi concernant le tourisme.—Résolution renv. à comité, 316; en comité pl., rapp., 1ère et 2e lect., concours, 331. Bill présenté (M. Perrault), 2e et 3e lect., 331. Message du C. L., 361. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 37.)

No 167.—Loi modifiant la Loi 21 George V, chapitre 60.—Présentation (M. Caron), 312; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, 3e lect., 317. Message du C. L., avec amend, 362; 1ère lect., 363; 2e lect., concours, 368. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 55.)

No 168.—Loi concernant les agents de recouvrement.—Présentation (M. Desmarais), 311; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 321. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 363; 2e lect., concours, 368. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 95.)

No 169.—Loi relative à l'Université de Montréal.—Bill présenté (l'honorable M. Taschereau), 311; Résolutions renv. à comité pl., 312; en comité, rapp., concours, 337. Deuxième et 3e lect. du bill, 339. Message du C. L., 362. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 4.)

No 170.—Loi concernant la corporation de l'École technique des Trois-Rivières.—Bill présenté (M. Mercier), 307. Résolutions renv. à

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité pl., 307; en comité pl., rapp., concours, 349. Deuxième lect. du bill, en comité pl., rapporté, 3e lect., 350. Message du C. L., 362. (Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 7.)

No 171.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec, la Loi des clubs de récréation et la Loi des sociétés nationales de bienfaisance.—Présentation (M. Arcand), 296; 3e lect., renv. à comité pl., rapp., 3e lect., 352. Message du C. L., 362. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 83.)

No 172.—Loi modifiant la Loi des compagnies de fédéicommis.—Présentation (M. Stockwell), 328; bill retiré, 343.

No 173.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 275; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 322. Message du C. L., 361. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 13.)

No 174.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement au droit du fédéicommissaire d'emprunter en certains cas.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 275; renv. à comité pl., 306; rapporté à la Chambre 307. Ordre pour considération en comité pl., révoqué; bill retiré, 356.

No 175.—Loi modifiant la Loi du barreau.—Présentation (M. Bé-Bédard), 21; 2e lect., sur division, renv. à comité, 27; rapporté, 48; en comité pl., progrès, 56; de nouveau en comité pl., 3e lect., 62. Message du C. L., 189. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 79.)

No 176.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Caron), 19; 2e lect., sur division, 27; renv. à comité, 27; rapporté, 70; en comité pl., rapp., 137; renvoi à 6 mois proposé à la 3e lect., adopté, 160.

No 177.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.—Présentation (M. Plante); renvoi à 6 mois proposé à la motion de 2e lect., amend, proposé de renv. bill au comité des bills publics; l'Orateur déclare amend. irrégulier; motion de renvoi à 6 mois adoptée, 117.

No 178.—Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi de la Commission des Services publics relativement aux expédi-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

tions et extraits des actes notariés portant minute.—Présentation (M. Bachand), 34; renv. à comité, 62; rapporté rejeté, 211.

No 179.—Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés.—Présentation (M. Bachand), 35; renv. à comité 62; rapporté, 215; en comité pl., rapp., 3e lect., 227.

No 180.—Loi modifiant l'article 17 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.—Présentation (M. Caron), 35; renv. à comité, 56; rapporté, 105; en comité pl., 3e lect., 126. Message du C. L., 189. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 45.)

No 181.—Loi refondant le Code du notariat.—Présentation (M. Bachand), 40; renv. à comité, 69; rapporté, 229; renv. à comité pl., en comité; rapp., 3e lect., 232, Message du C. L. avec amend., 354; concours, 354. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 80.)

No 182.—Loi modifiant l'article 96 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Sauvé), 39; renv. à comité, 49; rapporté, 97; en comité pl., 3e lect., 102. Message du C. L., 189. Sanction, 192. (23 Geo. V, c. 113.)

No 183.—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des mineurs.—Présentation (M. Sauvé), 39; renv. à comité, 49; rapporté, 65; en comité pl., 3e lect., 74. Message du C L. avec amend., 194; 1ère lect., 195; concours, 214. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 103.)

No 184.—Loi modifiant la Loi 22 George V, chapitre 93.—Présentation (M. Elie), 39; renv. à comité, 49; rapporté rejeté, 70.

No 185.—Loi relative à la préférence visée par l'article 2124 du Code civil.—Présentation (M. Sauvé), 52; renv. à comité, 62; rapporté rejeté, 65.

No 186—Loi modifiant la Loi des salaires de certains officiers de justice.—Présentation (M. Barré), 52; renv. à comité, 90; rapporté rejeté, 146.

No 187.—Loi modifiant le Code civil relativement aux ventes à tempérament.—Présentation (M. Dugas), 52; renv. à comité, 130; rapporté,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

262; en comité pl., rapporté, 3e lect., 303. Message du C. L. avec amend., 370; 1ère lect., 371; 2e lect., concours, 378. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 107.)

No 188.—Loi concernant un certain rôle d'évaluation de la corporation du village de Saint-Alexis-de-Grande-Baie.—Présentation (M. Delisles, 76; renv. à comité, 207; rapporté, 262; en comité pl., rapp., 3e lect., 279. Message du C. L. avec amend., 354; concours, 355. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 160.)

No 189.—Loi modifiant le Code civil relativement aux baux de maisons.—Présentation (M. Poulin), 98; renv. à comité, 112; comité rapporte bill retiré, 205.

No 190.—Loi concernant le Bureau des écoles protestantes de Montréal.—Présentation (M. Gault), 106; renv. à comité, 126; rapporté à la Chambre, 307. Ordre pour étude en comité pl., révoqué; bill retiré, 312.

No 191.—Loi modifiant l'article 1622 du Code civil.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 107; renv à comité, 124; rapporté rejeté, 186.

No 192.—Loi modifiant les articles 180 et 1296 du Code civil.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 108; renv. à comité, 124; rapporté, 174; en comité pl., rapp., 3e lect., 187. Message du C. L., 215. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 102.)

No 193.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux ingénieurs civils.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 121; renv. à comité, 145; rapporté, 205; en comité pl., rapp., 3e lect., 214. Message du C. L., 348. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 81.)

No 194.—Loi abrogeant la loi 22 George V, chapitre 20.—Présentation (M. Sauvé), 125; débat sur motion de 2e lect. ajourné, 339; motion rejetée, 341.

No 195.—Loi modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes.—Présentation (M. Bédard), 125; renv. à comité, 137; rapporté, 146; en comité pl., rapp., 3e lect., 162. Message du C. L., 223. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 121.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 196.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.—Présentation (M. Bédard), 125; renv. à comité, 135; rapporté, 146; en comité pl., rapp., 3e lect., 162. Message du C. L., 223. Sanction, 252. (23 Geo. V, c. 54.)

No 197.—Loi modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Sauvé), 129; renv. à comité, 138; rapporté à la Chambre, 307; en comité pl., le comité se lève, 331.

No 198.—Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 129; renv. à comité, 145; rapporté, 229; en comité pl., rapp., 3e lect., 245. Message du C. L., 348. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 111.)

No 199.—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 129; renv. à comité, 145; rapporté, 174; en comité pl., rapp., 3e lect., 187. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 363; 2e lect., concours, 368. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 116.)

No 200.—Loi modifiant l'article 1625 du Code civil.—Présentation (M. Cohen), 141; renv. à comité, 150; rapporté, 301.

No 201.—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant les actions en revendication.—Présentation (M. Cohen), 141; renv. à comité, 151; rapporté retiré, 307.

No 202.—Loi concernant le règlement No 93 de la ville de Greenfield Park.—Présentation (M. Béïque), 158; renv. à comité, 186; rapporté, 229; en comité pl., rapporté, 3e lect., 242. Message du C. L., avec amend., 362; 1ère lect., 363. 2e lect., concours, 369. Sanction, 382. (23 Geo. V, c. 158.)

No 203.—Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.—Présentation (M. Desmarais), 146; renv. à comité, 162; rapporté, 174; en comité pl., rapp., 3e lect., 186. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 363; 2e lect., concours, 368. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 94.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 204.—Loi concernant les agents de perception.—Présentation (M. Desmarais), 147; renv. à comité, 162; rapporté rejeté, 248; réinscrit au feuilleton, 299; en comité pl., progrès; Point d'ordre que le bill entraînerait dépenses et devrait être recommandé par L. G.; l'Orateur maintient Point d'ordre, 305.

No 205.—Loi modifiant le Code de procédure civile.—Présentation (M. Bédard), 147; renv. à comité, 207; rapporté, 229; en comité pl., rapp., 3e lect., 243. Message du C. L., 361. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 112.)

No 206.—Loi relative à l'enregistrement d'un véhicule automobile en vertu de la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Fisher), 157; renvoi à 6 mois proposé sur 2e lect., adopté, 270.

No 207.—Loi abrogeant l'article 1 du Code civil—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 158; Ordre de 2e lect. révoqué, bill retiré, 303.

No 208.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à la fermeture des rues.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 167; renv. à comité, 176; rapporté, 205; en comité pl., rapp., 3e lect., 214. Message du C. L., avec amend., 362; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 368. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 44.)

No 209.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 167; renv. à comité, 176; rapporté, 229; en comité pl., rapp., 3e lect., 278. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 362; 2e lect., concours, 368. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 84.)

No 210.—Loi modifiant l'article 2005 du Code civil.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 168; renv. à comité, 176; rapporté, 205; en comité pl., progrès, 214; de nouveau en com. pl., renv. de nouveau au com. des bills publics, 218; rapporté, 262; de nouveau en com. pl., rapp., 3e lect., 321. Message du C. L. avec amend., 370; 1ère lect., 371; 2e lect., concours, 380. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 108.)

No 211.—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 168; renv. à comité, 176; rapp., 204; en comité pl., rapp., 3e lect., 214.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 212.—Loi accordant juridiction concurrente au tribunal du district judiciaire de Kamouraska sur certains cantons dans le district électoral de Rimouski.—Présentation (M. Casgrain), 194; renv. à comité, 207; rapporté, 221; en comité pl., rapp., 3e lect., 230. Message du C. L., 361. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 65.)

213.—Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Dugas), 175; renv. à comité, 227; rapporté, 262; en comité pl., rapp., 3e lect., 279. Message du C. L. avec amend., 370; 1ère lect., 371; concours, 379. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 115.)

No 214.—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisie des immeubles.—Présentation (M. Dugas), 175; renv. à comité, 228; rapporté, 262; en comité pl., rapp., 3e lect., 279.

No 215.—Loi modifiant l'article 719*a* du Code de procédure civile.—Présentation (M. Dugas), 179; renv. à comité, 243; rapporté, 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 284.

No 216.—Loi modifiant le Code municipal relativement au droit de vote des compagnies à fonds social.—Présentation (M. Caron), 223; renv. à comité, 230; rapporté, 236; en comité pl., rapp., 3e lect., 245. Message du C. L., avec amend., 362; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 369. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 120.)

No 217.—Loi modifiant l'article 700 du Code municipal.—Présentation (M. Fauteux), 222; renv. à comité, 243; rapporté rejeté, 248.

No 218.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition de certaines taxes.—Présentation (M. Fauteux), 222; renv. à comité, 243; rapporté rejeté, 248.

No 219.—Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de Saguenay.—Présentation (M. Rochette), 275; renv. à comité, 303; rapporté, 307; en comité pl., rapp., 3e lect., 312. Message du C. L., 362. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 139.)

No 220.—Loi modifiant l'article 170 du Code civil.—Présentation (M. Taschereau, Bellechasse), 237; renv. à comité, 260; rapporté, 262; en comité pl., rapp., 3e lect., 279. Message du C. L., 349. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 101.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 221.—Loi modifiant l'article 227 du Code municipal.—Présentation (M. Fortin), 237; renv. à comité, 260; rapporté, 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 284. Message du C. L., 361. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 119.)

No 222.—Loi concernant les propriétaires de garages.—Présentation (M. Desmarais), 257; renv. à comité, 285; rapporté, 301.

No 223.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement à l'imposition des taxes.—Présentation (M. Bercovitch), 249; renv. à comité, 279; rapporté, 301.

No 224.—Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Crête), 249; renv. à comité, 285; rapporté à la Chambre, 307; en comité pl., rapp., 3e lect., 312. Message du C. L., 361. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 117.)

No 225.—Loi modifiant l'article 719 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Caron), 249; renv. à comité, 271; rapporté, 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 284.

No 226.—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec relativement aux corporations de syndics de paroisse ou de mission.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 262; 2e lect., 348; 3e lect., 353. Message du C. L., 362. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 49.)

No 227.—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 272; 2e lect., comité pl., rapp., 3e lect., 290. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 48.)

No 228.—Loi modifiant l'article 551 de la Loi des cités et villes.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 262; renv. à comité, 290; rapporté, 301.

No 229.—Loi concernant le lait et les produits laitiers.—Bill présenté (M. Godbout), 297; Résolutions renv. à comité pl., 330; en comité pl., rapp., 1ère et 2e lect., 332. Deuxième lect. du bill, renv. à comité pl., 333. Résolutions adoptées, 334. Bill en comité pl., rapporté, 335; 3e lect., 337. Message du C. L., avec amend., 370; 1ère lect., 371; 2e lect., concours, 379. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 24.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 232.—Loi modifiant la loi de l'Ecole de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture.—Présentation (M. Godbout), 288; 2e lect., renv. à comité pl., comité, rapp., 295; 3e lect., 298. Message du C. L., 325. Sanction, 393. (23 Geo. V, c. 23.)

No 233.—Loi concernant la préparation et la vente du tabac en feuille.—Bill présenté (M. Godbout), 288. Résolution renv. à comité pl., 289; en comité, rapp., 1ère lect., 298; 2e lect., concours, 302. Deuxième lecture du bill, renv. à comité pl., comité, rapp., 3e lect., 302. Message du C. L., avec amend., 362; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 367. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 27.)

No 234.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'avis qui doit être donné au procureur général en certains cas.—Présentation (M. Mercier), 237; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 278; 3e lect., 283. Message du C. L., 361. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 114.)

No 235.—Loi modifiant les articles 945, 947 et 2157*b* du Code civil.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 248; renv. à comité, 291; rapporté 307; amendé, rapporté, 3e lect., 312. Message du C. L., 362. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 104.)

No 236.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 293; Ordre de 2e lect. révoqué, bill retiré, 356.

No 237.—Loi changeant le chef-lieu du comté de Lac Saint-Jean-Est et le fixant dans la ville de Saint-Joseph-d'Alma.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 237; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 278; 3e lect., 298. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 9.)

No 238.—Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la Municipalité de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le district électoral de Mégantic, pour toutes les fins, excepté les fins d'enregistrement.—Présentation (M. Casgrain), 229; renv. à comité, 243; rapporté, 275; en comité pl., rapp., 3e lect., 288. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 368. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 8.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 239.—Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.—Présentation (M. Arcand), 229; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 260. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 72.)

No 241.—Loi validant certains enregistrements.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 222; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 291. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 16.)

No 243.—Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides.—Présentation (M. Stockwell), 236; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 289. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 35.)

No 244.—Loi concernant les plantes-racines, les fruits et l'industrie laitière.—Présentation (M. Godbout), 222; 2e lect., renv. à comité pl., rapp., 3e lect., 259. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 26.)

No 245.—Loi modifiant l'article 47 de la Loi de la chasse.—Présentation (M. Stockwell), 237; 2e lect., en comité pl., rapp., 3e lect., 289. Message du C. L., 325. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 34.)

No 246.—Loi abrogeant la Loi concernant la silicose, 1931.—Présentation (M. Perrault), (1931), 205; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp., 3e lect., 291. Message du C. L., 326. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 32.)

No 247.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à certains examens médicaux.—Présentation (M. Perrault), 205; 2e lect., en comité pl., rapp., 291; 3e lect., 294. Message du C. L., 326. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 30.)

No 248.—Loi abrogeant la Loi des bibliothèques et des instituts d'artisans et décrétant un nouveau mode de constitution en corporation des associations de bibliothèque et des instituts d'artisans.—Présentation (M. Arcand), 296; 2e lect., renv. à comité pl., rapp., 3e lect., 324. Message du C. L., 349. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 91.)

No 249.—Loi modifiant la Loi de l'adoption.—Présentation (l'honorable M. Taschereau), 211; renv. à comité, 274; rapporté, 275; en comité pl., rapporté, 3e lect., 284. Message du C. L., avec amend., concours, 340. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 78).

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 250.—Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.—Présentation (M. Mercier), 179; débat sur motion de 2e lect. ajourné, 284; reprise du débat, ajourné, 296; reprise du débat, 2e lect., renv. à comité pl., comité, rapporté, 299; 3e lect., 302. Message du C. L. avec amend., 362; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 367. Sanction, 383. (23 Geo. V, c. 20.)

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—

Présentation d'un bill *pro forma*, avant la prise en considération du discours du trône, 1.
Deuxième lecture, renvoi à comité, 219.
Deuxième lecture sur division, renvoi à comité, 219.
Deuxième lecture, renvoi à comité pl., 232.
Deuxième lecture, étude en comité pl., 3e lecture, 46.
Susp. règl., pétition présentée, 42.
" " pétition et bill présentés, 57, 97.
" " se rapportant aux avis, présentation et examen des pétitions, ainsi qu'à présentation des bills privés, 7; 221.
Débat sur motion de 2e lect., débat ajourné, motion rejetée, 341.
Deuxième lect., renv. à comité pl., étude en comité pl., rapporté, 3e lect., 232.
En comité pl., rapporté avec amend.; amdts lus 1ère, 2e fois et adoptés; motion pour 3e lect., amdt proposé à l'effet de renvoyer bill de nouveau au comité pl., avec instruction de l'amender; amdt rejeté; 3e lecture, 345. (Bill 53.)
Deuxième lecture sur division, renvoi à comité pl., en comité, progrès, 259, 277.
Rapport du comité que bill a été rejeté, 65.
" " " " " " retiré, 205; 307.
Bill retiré par la Chambre, 285; 356.
Bill rapporté à la Chambre, 307.
Rapport du comité des bills privés recommandant de réimprimer bill pour en continuer l'étude, 113.
Renvoi à 6 mois proposé à la 2e lect,. adopté, 270.
Ordre pour étude en comité pl., révoqué; renvoi de nouveau à comité 68.
Réinscrit au feuilleton, 299.
Comité pl., se lève, 331.
Comité pl. fait rapport que travail avance (progrès), 259; 317.
Troisième lecture sur division, 320.
Troisième lecture remise à proch. séance, 328.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

Ordre pour étude de résolution en comité pl. révoqué; résolution retirée, 295.
Amend. du C. L. adopté avec amend. par l'A. L., 354.
Message du C. L. invitant l'A. L. à ne pas insister sur son amend.; concours de l'Ass.; amdts du C. L. adoptés, 356. (Bill 99.)
Bills originés au C. L. (Voir BILLS F et G.)
Titre de bill changé: par le comité pl., 244; par le C. L., 339.
Remboursement des droits ordinaires, 228.
" " " additionnels, 171.
" de tous droits, 230.
" d'un montant fixe, 185.
Sanction, 190, 251, 381.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BOIS:—(Voir PRODUITS FORESTIERS.)

BOUTET, J.-CHARLES:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 127.*)

BROWN, KENNETH HAROLD:—Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 90.*)

BUDGET:—(Voir SUBSIDES; MANDATS SPÉCIAUX.)

BUREAU D'ENREGISTREMENT:—Loi des—, art. 22. (Voir BILLS, *No 6.*)

CAP-DE-LA-MADELEINE:—Loi concernant la cité du— et l'évaluation pour fins de taxes municipales et scolaires. (Voir BILLS, *No 102.*)

CHAMBRE DES NOTAIRES:—
1. Concernant la— et Laval Langlois. (Voir BILLS, *No 101.*)
2. (Voir CODE DU NOTARIAT; CODE CIVIL; ACTES NOTARIÉS.)

CHASSE:—
1. Loi de la—. (Voir BILLS, *No 26.*)
2. Loi modifiant art. 47 de la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 245.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

CHAUDIÈRES A VAPEUR:—
1. Loi concernant les— et les appareils sous pression. (Voir BILLS, *No 14*.)
2. (Voir APPAREILS SOUS PRESSION.)

CHEMINS DE FER:—(Voir COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER.)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des): —(Voir COMITÉS.)

CHICOUTIMI (cité):—Loi ratifiant règlement No 292 de—. (Voir BILLS, *No 134*.)

CHIRURGIE DENTAIRE:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES.)

CHÔMEURS:—Loi de l'aide aux—, 1933. (Voir BILLS, *No 44*.)

CITÉS ET VILLES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 33*.)
2. Loi des—, art. 129*a*. (Voir BILLS, *No 50*.)
3. Loi des— relative à la fermeture des rues. .(Voir BILLS, *No 208*.)
4. Loi des— relativement à l'imposition de certaines taxes. (Voir BILLS, *No 218*.)
5. Loi des— relativement à l'imposition des taxes. (Voir BILLS, *No 223*.)
6. Loi modifiant art. 551 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 228*.)
7. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES; COMMISSION MUNICIPALE; MUNICIPALITÉS.)

CLUBS DE RÉCRÉATION:—
1. Loi modifiant art. 2 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 56*.)
2. Loi des compagnies, des— et des sociétés nationales de bienfaisance. (Voir BILLS, *No 171*.)

CODE CIVIL:—
1. Loi modifiant art. 2162 du—. (Voir BILLS, *No 10*.)
2. Loi modifiant art. 981*o* du—. (Voir BILLS, *No 11*.)
3. Loi modifiant le— relativement à enregistrement de coupe de bois. (Voir BILLS, *No 13*.)
4. Loi modifiant art. 47 du— et art. 1311 du Code de procédure civile. (Voir BILLS, *No 22*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

CODE CIVIL:—*Suite.*

5. Loi modifiant le—, le Code de procédure civile et la Loi de la commission des services publics relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute. (Voir BILLS, *No 178.*)
6. Loi modifiant le— et la Loi des droits sur les successions relativement à certains actes notariés. (Voir BILLS, *No 179.*)
7. Loi modifiant le— relativement à certains droits des mineurs. (Voir BILLS, *No 183.*)
8. Loi relative à la préférence visée par l'article 2124 du—. (Voir BILLS, *No 185.*)
9. Loi modifiant le— relativement aux ventes à tempérament. (Voir BILLS, *No 187.*)
10. Loi modifiant le— relativement aux baux de maisons. (Voir BILLS, *No 189.*)
11. Loi modifiant l'article 1622 du—. (Voir BILLS, *No 191.*)
12. Loi modifiant les articles 180 et 1296 du—. (Voir BILLS, *No 192.*)
13. Loi modifiant le— et le Code de procédure civile relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance. (Voir BILLS, *No 198.*)
14. Loi modifiant art. 1625 du—. (Voir BILLS, *No 200.*)
15. Loi abrogeant l'article 1 du—. (Voir BILLS, *No 207.*)
16. Loi modifiant art. 2005 du—. (Voir BILLS, *No 210.*)
17. Loi modifiant art. 170 du—. (Voir BILLS, *No 220.*)
18. Loi modifiant art. 945, 947 et 2157*b* du—. (Voir BILLS, *No 235.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—

1. Loi modifiant art. 47 du Code civil et art. 1311 du—. (Voir BILLS, *No 22.*)
2. Loi modifiant le— relativement au libelle diffamatoire. (Voir BILLS, *No 28.*)
3. Loi modifiant le Code civil, le— et la Loi de la commission des services publics relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute. (Voir BILLS, *No 178.*)
4. Loi modifiant art. 96 du—. (Voir BILLS, *No 182.*)
5. Loi modifiant art. 716 du—. (Voir BILLS, *No 197.*)
6. Loi modifiant le Code civil et le— relativement au paiement par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance. (Voir BILLS, *No 198.*)
7. Loi modifiant art. 599 du—. (Voir BILLS, *No 199.*)
8. Loi modifiant le— concernant les actions en revendication. (Voir BILLS, *No 201.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—*Suite.*

9. Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 205.*)
10. Loi modifiant art. 1143 du—. (Voir BILLS, *No 211.*)
11. Loi modifiant art. 598 du—. (Voir BILLS, *No 213.*)
12. Loi modifiant le— concernant la saisie des immeubles. (Voir BILLS, *No 214.*)
13. Loi modifiant art. 719*a* du—. (Voir BILLS, *No 215.*)
14. Loi modifiant art. 781 et 802 du—. (Voir BILLS, *No 224.*)
15. Loi modifiant art. 719 du—. (Voir BILLS, *No 225.*)
16. Loi modifiant le— relativement à l'avis au procureur général en certains cas. (Voir BILLS, *No 234.*)

CODE MUNICIPAL:—

1. Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 32.*)
2. Loi modifiant le— concernant la vente des immeubles pour taxes. (Voir BILLS, *No 195.*)
3. Loi modifiant le— relativement au droit de vote des compagnies à fonds social. (Voir BILLS, *No 216.*)
4. Loi modifiant art. 700 du—. (Voir BILLS, *No 217.*)
5. Loi modifiant art. 227 du—. (Voir BILLS, *No 221.*)
6. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES; CITÉS ET VILLES; COMMISSION MUNICIPALE; MUNICIPALITÉS.)

CODE DU NOTARIAT:—

1. Loi refondant le—. (Voir BILLS, *No 181.*)
2. (Voir ACTES NOTARIÉS; CHAMBRE DES NOTAIRES.)

COLLECTION:—(Voir AGENTS DE PERCEPTION.)

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION:—Loi refondant la charte du—. (Voir BILLS, *No 129.*)

COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES:—Loi concernant le— et Dora Gordon. (Voir BILLS, *No 75.*)

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS:—Loi concernant le— et Ferdinand Lizotte. (Voir BILLS, *No 122.*)

COLONIE DE VACANCES DES GRÈVES:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 140.*)

COLONISATION:—(Voir RETOUR A LA TERRE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—

Comités permanents, institués, 4.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 5; rapport, 5; concours, 7.
Noms des députés composant les comités permanents, 5, 6, 7; nom d'un député ajouté subséquemment, 12.
Agriculture, immigration et colonisation:—1er rapport, 11; 2e, 70.
Bibliothèque:—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 16; par le Conseil, 16.
Bills privés en général:—1er rapport, 11; 2e, 38; 3e, 43; 4e, 48; 5e, 57; 6e, 65; 7e, 70; 8e, 79; 9e, 91; 10e, 97; 11e, 105; 12e, 113; 13e, 128; 14e, 135; 15e, 179; 16e, 204; 17e, 215; 18e, 221; 19e, 228; 20e, 236; 21e, 248; 22e, 262.
Bills publics en général:—1er rapport, 10; 2e, 28; 3e, 38; 4e, 48; 5e, 51; 6e, 57; 7e, 65; 8e, 70; 9e, 76; 10e, 79; 11e, 91; 12e, 97; 13e, 105; 14e, 113; 15e, 125; 16e, 128; 17e, 146; 18e, 174; 19e, 186; 20e, 204; 21e, 211; 22e, 215; 23e, 221; 24e, 229; 25e, 236; 26e, 248; 27e, 262; 28e, 275; 29e, 301; 30e, 306. Nom d'un député ajouté au comité, 12.
Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapport, 11; 2e, 98.
Code municipal:—1er rapport, 11.
Comptes publics:—1er rapport, 11.
Impressions législatives:—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 16; par le Conseil, 44; premier rapport, impression de certains documents, 380.
Industries et commerce:—1er rapport, 11.
Privilèges et élections:—1er rapport, 11.
Règlements:—1er rapport, 10; 2e, 18; 3e, 24; 4e, 29; 5e, 33; 6e, 38; 7e, 42; 8e, 51; 9e, 58; 10e, 65; 11e, 78; 12e, 91; 13e, 105; 14e, 179; 15e, 221. Comité recommande la réimpression de bills, 113.
Comité prolonge délais pour dépôt des bills, pour présentation de pétitions et de bills et pour réception de rapports, 7.
Comité recommande délais pour rapports sur bills privés, 105; 179.
Comité élu fait rapport qu'un bill a été retiré, 307, 205.
Comité élu fait rapport qu'un bill a été rejeté, 65, 146, 186, 211.
Comité rapporte un bill à la Chambre, 307.
Comité plénier se lève, lors de l'étude d'un bill, 331.
Comité plénier rapporte bill avec titre changé, 244. (Voir BILLS, 86 et 139.)
Comité recommande de réimprimer bill pour étude en ce comité, 113. (Voir BILLS, 97 et 100.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite.*

Comité élu rapporte bill avec titre changé, 204. (Voir BILLS 97.)
Comité rapporte que le travail avance (progrès), 259. (Voir BILLS 17.)

COMMISSAIRES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 93.*)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC:—Loi concernant le Bureau des—. (Voir BILLS, *No 77.*)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE SHERBROOKE:—Loi autorisant le Bureau des—à contracter un emprunt additionnel. (Voir BILLS, *No 105.*)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE SAINT-FÉRÉOL:—Loi concernant *Quebec Power Company* et les—,comté de Montmorency. (Voir BILLS, *No 118.*)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE SAINTE-MADELEINE:—Loi exemptant les—, comté de Westmount, et certaines lois. (Voir BILLS, *No 138.*)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE VERDUN:—Loi concernant les—,comté de Montréal-Verdun. (Voir BILLS, *No 113.*)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 93.*)

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-LAURENT:—Loi concernant les écoles protestantes de Montréal, relativement à la—. (Voir BILLS, *No 120.*)

COMMISSION DES LIQUEURS:—(Voir LIQUEURS ALCOOLIQUES.)

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS:—
1. Loi de la—. (Voir BILLS, *No 173.*)
2. Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi de la—relativement aux expéditions et extraits des actes notariés portant minute. (Voir BILLS, *No 178.*)

COMMISSION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 106.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

COMMISSION MUNICIPALE:—
1. Loi de la—de Québec. (Voir BILLS, *No 34.*)
2. Loi de la—relativement aux corporations de syndics de paroisse ou de mission. (Voir BILLS, *No 226.*)
3. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES; CITÉS ET VILLES; DETTES ET EMPRUNTS MUNICIPAUX; CODE MUNICIPAL; MUNICIPALITÉS.)

COMPAGNIES:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 8.*)
2. Loi des—, des clubs de récréation et des sociétés nationales de bienfaisance. (Voir BILLS, *No 171.*)
3. Loi des—de Québec. (Voir BILLS, *No 236.*)
4. (Voir CORPORATIONS.)

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL:—Loi relative au droit de vote des—. (Voir BILLS, *No 216.*)

COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE:—(Voir ASSURANCES.)

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER:—(Voir QUEBEC LABRADOR RY CO.)

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 172.*)

COMPAGNIES DE GARANTIE:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 69.*)

COMPTES PUBLICS:—(Voir COMITÉS.)

CONGREGATION BETH ACHNESSES NUSQCH HOARI:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 79.*)

CONGRÉGATION DES SOEURS ANTONIENNES DE MARIE DE CHICOUTIMI:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 88.*)

CONGRÉGATION DES SOEURS DES SAINTS COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 84.*)

CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-RÉDEMPTEUR:—Loi concernant les syndics de Saint-David d'Escourt et la—. (Voir BILLS, *No 121.*)

CONSEIL LÉGISLATIF:—
1. *Messages au Conseil:*
   Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 16; des impressions, 16.
   Qu'un amdt du Conseil a été adopté par l'Assemblée, 328.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

CONSEIL LÉGISLATIF:—*Suite.*

2. *Messages du Conseil:*
   Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 16; des impressions, 44.
   Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 135; 326; avec titre amendé, 339.
   Adoptant des amendements de l'Assemblée à ceux du Conseil, 362.
3. Bills originés au C. L. (Voir BILLS *F* et *G*.)
4. (Voir BILLS (Procédures incidentes.)

CONSEIL LÉGISLATIF:—Motion pour expression d'opinion que l'utilité du— a cessé, 377; amendement pour ajournement du débat, vote, amendement adopté, débat ajourné, 378.

CONSEILS MUNICIPAUX:—(Voir JUGE DE PAIX.)

CONSTITUT:—(Voir RACHAT DE CERTAINS TERRAINS.)

CORPORATIONS:—
1. Loi de la taxe sur les—. (Voir BILLS, *No 18*.)
2. Loi des pouvoirs de certaines— relativement au droit du fédéi-commissaire d'emprunter. (Voir BILLS, *No 174*.)
3. Loi des pouvoirs spéciaux de certaines—. (Voir BILLS, *No 209*.)
4. (Voir COMPAGNIES.)

COUPE DE BOIS:—Loi relative à la désignation et à l'enregistrement du droit de—. (Voir BILLS, *No 13*.)

COUR DE CIRCUIT (MONTRÉAL):—(Voir TRIBUNAUX JUDICIAIRES.)

COUR SUPÉRIEURE:—(Voir TRIBUNAUX JUDICIAIRES.)

CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES:—Loi suspendant l'exigibilité de certaines—. (Voir BILLS, *No 53*.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR.)

DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS—.)

DETTES ET EMPRUNTS MUNICIPAUX:—
1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 30*.)
2. Loi des—. (Voir BILLS, *No 227*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

DETTES HYPOTHÉCAIRES:—(Voir CRÉANCES.)

DISCOURS DU TRÔNE:—A l'ouverture de la session, 2; à la clôture de la session, 384; motion pour prise en considération du—, 4. (Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU—.)

DIVERTISSEMENTS:—Loi des droits sur les—. (Voir BILLS, *No 38.*)

DROIT DE VOTE DES COMPAGNIES:—(Voir COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Accidents du travail:—(Voir *Commission des—*; *Prévention des—*.)

Affaires municipales:—Rapport du Ministère des—, 1931-32; Déposé, 7. (*No 6.*) (Voir *Municipalités.*)

Agriculture:—

1. Rapport du ministre de l'—de la province de Québec, pour année finissant 30 juin 1932. Déposé. (*No 10.*)
2. (Voir *Colonisation; Graines de semences; Amélioration des sols; Octrois* ou *Subsides.*)

Aide aux chômeurs:—(Voir *Colonisation.*)

Aldermac Mines:—Correspondance relative à la—, au sujet d'un subside de $150,000.00 payable à raison de $25,000.00 par année, et dont versement annuel effectué en 1931-32. Ordonné, 305; déposé, 352. (*No 78.*)

Amélioration des sols:—

1. Correspondance relativement à l'—, des semences et de l'industrie animale. Motion proposée, débat ajourné, 171; reprise du débat et débat ajourné, 185, 235, 278, 353; Motion adoptée, 353. Ordonné, 353.
2. (Voir *Agriculture; Colonitation.*)

Annonces:—(Voir *Publicité.*)

Annuaire statistique:—L'—de 1932. Déposé, 58. (*No 39.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Archiviste:—Rapport de l'—de la province de Québec pour 1931-1932. Déposé, 75. (*No 37.*)

Arpenteurs:—(Voir *Voirie.*)

Assistance publique:—

1. Rapport du Directeur de l'—pour l'année finissant le 30 juin 1932. Déposé, 17. (*No 20.*)
2. Correspondance, depuis 1er sept. 1931, se rapportant aux octrois promis et impayés et payables sur le fonds de l'—. Ordonné, 113.

Association de la prévention des accidents du travail:—(Voir *Prévention des accidents du travail.*)

Assurances sociales:—

1. Cinquième rapport (L'assurance du vieil âge). Déposé, 15. (*No 16.*)
2. Sixième rapport (L'assurance-chômage). Déposé, 15. (*No 17.*)
3. Septième rapport. (L'assurance maladie-invalidité). Déposé, 15. (*No 18.*)
4. Annexe. Déposé, 15. (*No 19.*)
5. Correspondance de la Commission des—. Motion proposée, 158, débat ajourné, 158, reprise du débat, 192, 214, reprise du débat et motion adoptée, 218. Ordonné, 218.

C. F. no 69 aussi

Avocats:—(Voir *Voirie.*)

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Aylmer:—Correspondance se rapportant aux secours aux chômeurs, pour la ville d'Aylmer, du 1er janvier 1932 au 1er janvier 1933. Ordonné, 185, déposé, 223. (*No 63.*)

Bibliothèque de la législature:—Rapport de la—, novembre 1931 à décembre 1932. Déposé, 272. (*No 71.*)

Blais, Madame R.-M.—Réclamation de— en rapport avec lots B et C, 1er rang, canton Causapscal, spécifications et plans. Ordonné, 213; déposé, 235. (*No 65.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Bois ou Pulpe:—
1. Ordres en Conseil depuis 1er janvier 1932 à 1933 se rapportant à exportation du— aux États-Unis. Adresse votée, 32; déposés, 48. (*No 32.*)
2. Depuis 1er janvier 1930 à 1932. Adresse votée, 32; déposés, 49. (*No 33.*)
3. Depuis 1er janvier 1928 à 1930. Adresse votée, 32; déposés, 49. (*No 34.*)
4. Depuis 1er janvier 1926 à 1928. Adresse votée, 32; déposés, 49. (*No 35.*)
5. (Voir *Limites forestières.*)

Boulevard Alexandre Taschereau:—
1. Contrats se rapportant à l'acquisition des terrains, achetés ou expropriés, relativement au —, de Laprairie au nouveau pont. Ordonné, 112; déposé, 140. (*No 55.*)
2. (Voir *Voirie.*)

Budget:—Des dépenses pour 1933 et 1934. Déposé, 73 et 337. (*Nos 1 et 1a.*). Item supplémentaire pour budget 1934. Déposé, 365. (*No 79.*) (Voir *Mandats spéciaux;* SUBSIDES.)

Cautionnements:—État des—fournis par les officiers publics, du 2 novembre 1931 au 10 janvier 1933. Déposé, 12. (*No 14.*)

Chemins:—(Voir *Boulevard; Colonisation, Route; Voirie.*)

Chemins de fer:—(Voir *Compagnies de*—.)

Chemin de Trois-Rivières à Shawinigan-Falls:—Contrats se rapportant aux travaux en voie d'exécution durant l'été 1932, du—. Ordonné, 91; déposé, 100. (*No 47.*)

Chicoutimi:—(Voir *Colonisation.*)

Chômage:—(Voir *Assurances sociales; Aylmer; Colonisation; Ouvriers; Travail; Accidents du Travail.*)

Colonisation, Chasse et Pêcheries:—Rapport du Ministère de la — pour l'année finissant le 30 juin 1932. Déposé, 5. (*No 5.*) (Voir *Octrois* ou *Subsides.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Colonisation re comté Drummond:—Combien dépensé par—, du 1er janvier au 31 décembre 1931; qui ont bénéficié; quelle paroisse, montant reçu. Déposé, 75. (*No 40.*)

Colonisation, comtés Lac St-Jean, Chicoutimi:—État donnant les noms des marchands, comté fédéral du lac Saint-Jean et de Chicoutimi, qui ont vendu aux colons pour secours directs et retour à la terre; montants réclamés, payés, encore dus, pour provisions alimentaires, autres marchandises, chevaux, grains de semence, etc.? Ordonné, 285.

Colonisation re comté Roberval:—État indiquant les marchands, comtés de Robrval, Lac Saint-Jean et Chicoutimi, chargés, de fournir *re* "retour à la terre" matériaux, nourriture, etc. aux colons, ainsi que chevaux et vaches, montant payé, prix payés contrôlés, prix exorbitants payés dans l'achat des chevaux. Ordonné, 75. (*No 41.*)

Commission des Accidents du travail:—Cinquième rapport annuel de la—. Déposé, 148. (*No 57.*) Ordonné que le rapport soit imprimé, 148.

Commission des Assurances sociales:—
1. Correspondance de la—. Motion proposée, débat ajourné, 158; Reprise du débat, 218; Ordonné, 218. Déposé, 238. (*No 69.*)
2. (Voir *Assurances sociales.*)

Commission des Eaux courantes:—Vingt et unième rapport de la—, 1932. Déposé, 137. (*No 54.*)

Commission des liqueurs:—Onzième rapport annuel 1931-1932. Déposé, 40. (*No 24.*)

Commission des Services publics:—Vingt-troisième rapport annuel de la—, pour l'année finissant le 30 juin 1932. Déposé, 31. (*No 25.*)

Compagnies de chemin de fer:—
1. Rapports des—pour l'année expirée le 31 décembre 1931, article 4, chapitre 31. S.R.Q., 1925. Déposé, 27. (*No 22.*)
2. Statistiques des—au 31 déc. 1931, art. 187, c. 230. S.R.Q., 1925. Déposé, 28. (*No 23.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Comptes publics:—

1. État des—pour l'exercice finissant le 30 juin 1932. Déposé, 40. (*No 2.*)
2. (Voir *Price, Waterhouse & Co.*)

Corporations:—(Voir *Taxe sur les*—.)

Corporations scolaires:—

1. État financier des—pour l'année finissant le 30 juin 1931. Déposé, 58. (*No 36.*)
2. (Voir *Instruction publique.*)

Coupe du bois:—(Voir *Droits de coupe.*)

Cultivateurs:—(Voir *Agriculture; Colonisation; Chômage.*)

Démographie:—(Voir *Hygiène.*)

Drainage des terres:—

1. Correspondance depuis le 1er janvier 1930 relativement au—. Motion, 49; débat ajourné, 49; reprise du débat, motion adoptée, 67. Ordonné, 67.
2. (Voir *Agriculture.*)

Droits de coupe:—

1. Ordres-en-conseil depuis le 1er janvier 1931 à date, se rapportant à la concession de—. Adresse votée, 55; déposé, 100. (*No 46.*)
2. (Voir *Limites à bois.*)

Drummond:—(Voir *Colonisation.*)

Eaux courantes:—(Voir *Commission des*—.)

Écoles:—(Voir *Corporations scolaires; Instruction publique; Statistiques.*)

Emprunts temporaires:—Ordres en conseil du 1er juin 1931 au 1er février 1933, se rapportant aux—. Adresse votée, 63; déposé, 101. (*No 49.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Enseignement:—
1. Statistiques de l'—pour 1931-32. Déposé, 58. (*No 38.*)
2. (Voir *Corporations scolaires, Instruction publique.*)

Exportation du bois aux É.-U.:—(Voir *Bois* ou *Pulpe.*)

Expropriation:—(Voir *Voirie.*)

Forêts:—(Voir *Terres et Forêts; Limites à bois; Bois ou Pulpe; Droits de coupe; Agriculture.*)

Gazoline:—État indiquant, depuis le 1er mai 1931 à date, achat par la voirie de l'huile à moteur ou—, quantité, prix. Ordonné, 101; déposé, 101. (*No 50.*)

Grains de semence:—
1. État relatif aux $2,037.69 dépensés pour—, dans le comté de Shefford, du 1er janvier au 31 décembre 1932, somme dépensée dans chacune des paroisses, quels sont les cultivateurs à qui il a été donné des—. Ordonné et déposé, 308. (*No 73.*)
2. (Voir *Amélioration des sols; Agriculture.*)

Horticulture:—(Voir *Agriculture.*)

Huile à moteur:—(Voir *Gazoline.*)

Hygiène:—Dixième rapport du Service provincial d'—1931-32, et de la Démographie pour 1931. Déposé, 48. (*No 31.*)

Impressions:—(Voir *Publicité.*)

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—. Présenté, 8. (*No 12.*)

Industrie animale:—(Voir *Amélioration des sols.*)

Instruction publique:—
1. Rapport du Surintendant de l'—pour 1931-32. Déposé, 7. (*No 11.*)
2. État financier du surintendant de l'—pour 1932. Déposé, 7. (*No 9.*)
3. (Voir *Corporation scolaires: Statistiques; Enseignement.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Journaux:—(Voir *Publicité.*)

Lac Saint-Jean:—(Voir *Colonisation, comté Roberval; Colonisation, Lac St-Jean, Chicoutimi.*)

Législation sociale:—(Voir *Assurances Sociales; Chômage.*)

"Le Soleil, Limitée":—

1. État indiquant à quelle date ont été payées les diverses sommes que—a recues du gouvernement pendant 1931-32, avec indication, dans chaque cas, de la somme payée et du département intéressé. Ordonné et déposé, 340. (*No 76.*)
2. (Voir *Publicité.*)

Limites Forestières:—

1. Ordres-en-conseil le 1er janvier 1931 à date, se rapportant à la concession de—. Adresse votée, 55; déposé, 100. (*No 45.*)
2. (Voir *Bois ou Pulpe; Terres et Forêts.*)

Loi 21 Geo. V, ch. 26:—Ordres-en-conseil depuis 4 avril 1931 se rapportant à—. Adresse votée, 21; déposée, 44. (*No 26*); déposée, 108. (*No 51.*)

Maladie-invalidité:—(Voir *Assurances Sociales.*)

Maltais, M.:—Correspondance, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1932, avec J.-B. Maltais, de St-Léon, comté Lac-St-Jean, relativement à une propriété incendiée appartenant à Georges Maltais. Ordonné, 261; déposé, 319. (*No 74.*)

Mandats spéciaux:—Déposé, p. 12 à 15. (*No 15.*) Ordres-en-conseil depuis 15 janvier 1932 au 10 janvier 1933, relativement aux—. Adresse votée, 22; déposé, 108. (*No 52.*)

Mines:—

1. Rapport du ministre des—1931-32. Déposé, 5. (*No 4.*)
2. Rapport pour l'année 1931-32, parties B-C. Déposé, 352. (*No 77.*)
3. (Voir *Aldarmac Mines; Octrois* ou *Subsides.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Municipalités:—(Voir *Affaires municipales; Corporation; Corporations scolaires; Statistiques; Voirie.*)

Nominations dans le Service civil:—Rapports du Conseil exécutif concernant—. Déposé, 8. (*No 13.*)

Octrois ou Subsides:—État indiquant le total des—promis et impayés par cette province: relativement au département du Secrétaire Provincial; de la Colonisation, des Pêcheries et de la Chasse; de l'Agriculture; de la Voirie et des Mines; des Travaux Publics. Ordonné sur division, 55; déposé, 83. (*No 43.*)

Officiers publics:—Voir *Cautionnements; Nominations dans le service civil.*)

Ordres en Conseil:—(Voir *Statuts refondus; Price Waterhouse; Chômage; Loi 21 Geo. V, ch. 26; Mandats spéciaux; Limites forestières; Droits de coupe; Emprunts; Pont de l'Ile d'Orléans; Taxes sur les corporations; Bois ou Pulpe.*)

Ouvriers:—(Voir *Chômage, Assurances Sociales; Accidents du travail; Travail; Pensions de vieillesse; Colonisation.*)

Palais de Justice de Sherbrooke:—Copie contrats, etc., en rapport avec travaux au—, en 1928, 29, 30 et 31. Déposé, 235. (*No 64.*)

Pont Caughnawaga:—Ordres en conseil, depuis le 22 mars 1928 au 19 février 1933, se rapportant au—. Adresse votée, 124; déposé, 130. (*No 53.*)

Pont de l'Ile d'Orléans:—

1. Ordre en conseil depuis 1er janvier 1930 au 10 janvier 1933, se rapportant—. Adresse votée, 22; déposée, 45. (*No 30.*)
2. Contrats depuis le 1er janvier 1930 à date, se rapportant à la construction du—et travaux accessoires. Adresse votée, 55; déposé, 101. (*No 48.*)

Ponts sur rivières St-François et Yamaska:—Correspondance concernant les percepteurs des taux de péage aux—, depuis le 1er janvier 1931, jusqu'au 1er mars 1933. Ordonné, 171; déposé, 180. (*No 60.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Prévention des Accidents du travail:—
1. Règlements de l'Association pour la—, et ceux de régie interne de l'association. Ordonné, 286; déposé, 293. (*No 72.*)
2. (Voir *Commission des—.*)

Price Waterhouse & Co.:—Correspondance avec la—relativement aux deniers de la province, à la vérification des comptes publics; tout contrat avec ladite firme. Déposé, 75. (*No 42.*)

Publicité—
1. État indiquant les noms des journaux, corporations, compagnies auxquels le gouvernement a payé frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure, pendant les huit premiers mois de l'exercice en cours; combien payé pour frais d'impression, de reliure, d'annonces et de publicité. Ordonné, 265; déposé, 265. (*No 70.*)
2. État indiquant depuis la date couverte par le document No 59 de la 1ère session de la 18e législature jusqu'au 30 juin 1932, les noms des journaux, corporations, compagnies auxquels le gouvernement a payé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure; payé ou avancé à chacun: pour frais d'impression, de reliure; d'annonces et de publicité. Ordonné, 339; déposé, 340. (*No 75.*)

Pulpe:—(Voir *Bois ou—.*)

Rapatriement:—(Voir *Colonisation.*)

Refrancisation:—Correspondance relativement à la campagne de—entreprise depuis un certain temps. Motion proposée, débat ajourné, 296; reprise du débat, motion adoptée, 353. Ordonné, 353.

Reliure:—(Voir *Publicité.*)

Retour à la terre:—(Voir *Colonisation; Aylmer.*)

Roberval, comté:—(Voir *Colonisation.*)

Routes:—(Voir *Chemin Trois-Rivières-Shawinigan; Chemins; Voirie.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Secours aux chômeurs:—(Voir *Colonisation; Aylmer.*)

Secrétaire et régistraire:—Rapport du—1931-32. Déposé, 7. (*No 8.*)

Secrétaire provincial:—(Voir *Octrois* ou *Subsides.*)

Semences:—(Voir *Amélioration des sols.*)

Service civil:—(Voir *Nominations.*)

Services publics:—(Voir *Commission des—.*)

Statistiques:—
1. Municipales pour 1931. Déposé, 142. (*No 56.*)
2. Annuaire Statistique, 1932. Déposé, 58. (*No 39.*)
3. De l'Enseignement pour 1931-32. Déposé, 58. (*No 38.*)

Statuts:—(Voir *Imprimeur du roi.*)

Statuts refondus, 1925, ch. 21, art. 8:—Rapports, faits par l'Auditeur en vertu de—, depuis le 1er janvier 1931 au 19 février 1933. Ordonné, 123; déposé, 223. (*No 62.*)

Statuts refondus, 1925, c. 21, art. 9:—
1. Rapports au lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de—, depuis le 1er janvier 1930 au 1er janvier 1932. Ordonné, 123; déposé, 219. (*No 61.*)
2. Depuis le 1er janvier 1932 au 19 février 1933. Ordonné, 123.

Subsides:—(Voir *Octrois;* SUBSIDES.)

Taxe sur les corporations:—
1. Ordres en conseil depuis 1er janvier 1930 à 1931, se rapportant à remise ou réduction des taxes ou pénalités imposées par la Loi de la—. Adresse votée, 22; déposée, 45. (*No 27.*)
2. Depuis 1er janvier 1931 au 10 janvier 1933. Adresse votée, 22; déposée, 45. (*No 28.*)
3. Depuis 1er janvier 1927 au 1er janvier 1930. Adresse votée, 22; déposée, 45. (*No 29.*)

Terres et forêts:—Rapport du Ministre des—, pour année expirée le 30 juin 1932. Déposé, 92. (*No 44.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Travail:—Rapport du Ministre du—, pour l'année finissant le 30 juin 1932. Déposé, 7. (*No 7.*)

Travail des femmes:—Correspondance depuis le premier janvier 1930 relativement au—et des jeunes filles dans les usines, etc. Motion proposée, 46, débat ajourné, 46, reprise du débat, 62, motion adoptée, 62. Ordonné, 62.

Travaux publics:—
1. Rapport du Ministre des—pour l'année finissant le 30 juin 1932. Déposé, 21. (*No 21.*)
2. (Voir *Chômage; Ouvriers; Octrois* ou *Subsides.*)

Trésorerie:—
1. Règlements du bureau de la—, depuis le 1er janvier 1929 au 19 février 1933. Ordonné, 124; déposé, 175. (*No 58.*)
2. Depuis le 1er janvier 1926 au 1er janvier 1929. Ordonné, 124; déposé, 175. (*No 59.*)
3. (Voir *Mandats Spéciaux; Ordres en Conseil.*)

Vieil âge:—(Voir *Assurances Sociales.*)

Voirie:—
1. Ministère de la voirie, rapport de 1932, déposé, 5. (*No 3.*)
2. État indiquant combien la—a eu d'employés surnuméraires et temporaires à son service pour travaux pendant mois avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1930; montant global des salaires ainsi payés depuis le 1er avril au 1er novembre 1930. Déposé, 238. (*No 66.*)
3. Depuis réponse du 10 février 1931 au 31 décembre 1931, quelles sommes payées ou dues pour travaux de—dans chacun des comtés. Déposé, 238. (*No 67.*)
4. État indiquant somme accordée, par comtés, aux diverses municipalités pour travaux de—à raison de 50%, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1931. Déposé, 238. (*No 68.*)
5. État indiquant montant des Expropriations de la—, depuis 1er mai 1929; Experts; montant reçu par eux; arpenteurs, Salaire; Expropriations soumises à Commission des Utilités publiques ou non; Avocats de la—devant la Commission, honoraires de chacun d'eux, somme encore due aux avocats. Ordonné, 352.
6. (Voir *Chemin Trois-Rivières-Shawinigan; Boulevard Alexandre Taschereau; Octrois* ou *Subsides.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DROITS SUR DIVERTISSEMENTS:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

DROITS SUR SUCCESSIONS:—(Voir BILLS, *No 43* et *No 179.*)

DROIT DE VOTE DES FEMMES:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

DUPARQUET (VILLE):—Loi constituant en corporation la—. (Voir BILLS, *No 112.*)

ECOLES:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE; COMMISSION DES—; EMPRUNTS SCOLAIRES.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLE D'ART LYRIQUE:—Loi constituant en corporation l'—.(Voir BILLS, *No 92.*)

ÉCOLE DE LAITERIE:—Loi modifiant la loi de l'— et des écoles moyennes d'agriculture. (Voir BILLS, *No 232.*)

ÉCOLES MOYENNES D'AGRICULTURE:—(Voir ÉCOLE DE LAITERIE.)

ÉCOLE POLYTECHNIQUE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 67.*)

ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL:—

1. Loi concernant le Bureau des—. (Voir BILLS, *No 190.*)
2. (Voir SAINT-PIERRE-AUX-LIENS; COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-LAURENT.)

ÉCOLE TECHNIQUE DES TROIS-RIVIÈRES:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 170.*)

ÉLECTIONS:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

ÉLECTIONS MUNICIPALES OU SCOLAIRES:—Loi concernant le droit de voter et d'être élu aux— nonobstant le non-paiement des taxes. (Voir BILLS, *No 66.*)

ÉLECTRICITÉ:—Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique. (Voir BILLS, *No 250.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

EMPIRE PARLIAMENTARY ASSOCIATION:—Résolution adoptée par l'Assemblée législative invitant le Conseil législatif à former avec elle une association qui soit affiliée à l'—, 360; le Conseil législatif accepte invitation, 370.

EMPLOYÉS PUBLICS:—(Voir ASSURANCES COLLECTIVES.)

EMPRUNTS MUNICIPAUX:—(Voir DETTES ET—.)

EMPRUNTS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES:—Loi pour défendre la garantie par certaines personnes, des—. (Voir BILLS, *No 46.*)

ENREGISTREMENT:—
1. Loi validant certains—. (Voir BILLS, *No 241.*)
2. (Voir COUPE DE BOIS; BUREAU D'—; VÉHICULES-AUTOMOBILES.)

EXAMENS MÉDICAUX:—Loi des mines relativement à certains—. (Voir BILLS, *No 247.*)

EXTERNAT CLASSIQUE SAINTE-CROIX:—Loi constituant en corporation l'—. (Voir BILLS, *No 87.*)

FAUTEUX, DR HOMERE:—La Chambre offre sympathie à M. Gaspard Fauteux et famille à l'occasion du décès du—, 173.

FEMMES:—
1. Loi relative au droit de vote des—et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 177.*)
2. Loi du salaire minimum des—. (Voir BILLS, *No 2.*)

FERMETURE DES RUES:—(Voir CITÉS ET VILLES.)

FIDÉICOMMIS:—(Voir COMPAGNIES DE—.)

FIDÉICOMMISSAIRES:—(Voir CORPORATIONS; COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS.)

FORCE HYDRO-ÉLECTRIQUE:—Loi relative à l'exportation de la—. (Voir BILLS, *No 250.*)

FONDS DES BÂTISSES ET DES JURÉS:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 65.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

FORÊTS:—(Voir PRODUITS FORESTIERS.)

FRAUDE ET CORRUPTION:—(Voir AFFAIRES MUNICIPALES.)

FRUITS:—(Voir PLANTES-RACINES.)

GARAGES:—Loi concernant les propriétaires de—. (Voir BILLS, *No 222.*)

GAZOLINE:—Motion que cette Chambre suggère étatiser commerce de la—ainsi que huiles à lubrifier voitures automobiles et moteurs, 228; débat ajourné, 228; reprise du débat, 234, motion adoptée, 234. (Voir GAZOLINE au mot "DOCUMENTS DE LA SESSION" et au mot "QUESTIONS".)

GAZOLINE:—Loi de la manutation de la—. (Voir BILLS, *No 17.*)

GORDON, DORA:—Loi concernant—et le Collège des chirurgiens-dentistes. (Voir BILLS, *No 75.*)

GRAND'MÈRE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 91.*)

GREENFIELD PARK:—Loi concernant règlement No 93 de—. (Voir BILLS, *No 202.*)

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—Le—informe la Chambre que l'orateur est absent, et l'orateur suppléant prend le fauteuil, 33; 37; 51; 70; 76; 78; 120; 157; 288; 324; 327; 328; 330.

HEURES DE TRAVAIL:—Loi relative à la limitation des—. (Voir BILLS, *No 29.*)

HÔPITAL SAINT-JULIEN:—Loi concernant le contrat avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à l'Hôpital Saint-Julien, à Saint-Ferdinand d'Halifax. (Voir BILLS, *No 73.*)

HÔPITAUX:—(Voir HÔPITAL SAINT-JULIEN; JEWISH GENERAL HOSPITAL; LOI 16 GEO. V, C. 55; MONTREAL GENERAL HOSPITAL; ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL; VERDUN PROTESTANT HOSPITAL.)

HUILES:—(Voir GAZOLINE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

HYGIÈNE PUBLIQUE:—Loi de— de Québec. (Voir BILLS, *No 47.*)

HYPOTHÈQUES:—(Voir CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES.)

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES (COMITÉ DES).—(Voir COMITÉS.)

INDIGENTS:—(Voir ASSISTANCE.)

INDUSTRIES:—(Voir COMITÉS; INDUSTRIE LAITIÈRE.)

INDUSTRIE LAITIÈRE:—(Voir PLANTES-RACINES.)

INGÉNIEURS CIVILS:—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux—. (Voir BILLS, *No 193.*)

INSTITUT ROY DES SOEURS DOMINICAINES DU ROSAIRE:—Loi constituant en corporation "l'—". (Voir BILLS, *No 139.*)

INSTITUT D'ARTISANS:—(Voir BIBLIOTHÈQUES.)

INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 71.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—
1. Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 39.*)
2. Loi de l'— relativement à la vente des immeubles pour paiement des taxes. (Voir BILLS, *No 196.*)

JEWISH GENERAL HOSPITAL:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 96.*)

JUGE DE PAIX:—Loi concernant la fonction de— des membres des conseils municipaux. (Voir BILLS, *No 9.*)

JURÉS:—
1. Loi concernant la liste des— dans districts Québec et Montréal. (Voir BILLS, *No 72.*)
2. Loi des— relativement aux grands—. (Voir BILLS, *No 74.*)
3. (Voir FONDS DES BÂTISSES ET DES—.)

KAMOURASKA:—Loi accordant juridiction au tribunal de— sur certains cantons de Rimouski. (Voir BILLS, *No 212.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LABELLE, EUSÈBE:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 124.*)

LACHINE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 137.*)

LAC SAINT-JEAN-EST:—(Voir SAINT-JOSEPH-D'ALMA.)

LAC SAINT-JOSEPH:—(Voir SAINTE-CATHERINE DE FOSSAMBAULT.)

LAFLEUR, HENRI GRIER:—Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 89.*)

LAIT:—

1. Loi concernant le—et les produits laitiers. (Voir BILLS, *No 229.*)
2. (Voir ÉCOLE DE LAITERIE; PLANTES-RACINES.)

LANGLOIS, LAVAL:—Loi concernant la Chambre des notaires et—. (Voir BILLS, *No 101.*)

LAPOINTE, JOSEPH-SAMUEL-EMILIO:—Loi permettant à—de changer son nom en celui de Vézina. (Voir BILLS, *No 117.*)

LAVAL-DES-RAPIDES:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 136.*)

LÉVIS, (CITÉ):—Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 104.*)

LIBELLE DIFFAMATOIRE:—Loi relative au—. (Voir BILLS, *No 28.*)

LICENCES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 35.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—

Discours du—à l'ouverture de la session, 2; à la clôture de la session. 384; prise en considération, 4; motion pour adresse en réponse au discours du trône, 8; débat, 8, 15; motion adoptée, 16.

Requiert la présence des députés dans la salle des séances du Conseil, à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 190; 251; 381; à la clôture de la session, 381.

Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 8.

Transmission du budget, 73; du budget supplémentaire, 337; d'un item supplémentaire, 365.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—*Suite.*

Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 8; état des cautionnements, 12.
Proroge les Chambres, 384.

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—Loi des— (Voir BILLS, *No 16.*)

LIZOTTE, FERNAND:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 122.*)

LOI 16 GEO. V, c 55:—Loi—imposant la "taxe d'hôpital". (Voir BILLS, *No 37.*)

LOI 21 GEO. V, c. 45:—Loi modifiant l'ar. 6 de la—. (Voir BILLS, *No 19.*)

LOI 21 GEO. V, c. 60:—Loi—. (Voir BILLS, *No 167.*)

LOI 22 GEO. V, c. 14:—Loi—. (Voir BILLS, *No 161.*)

LOI 22 GEO. V, c. 20:—Loi abrogeant la—. (Voir BILLS, *No 194.*)

LOI 22 GEO. V, c. 93:—Loi—. (Voir BILLS, *No 184.*)

LOI 22 GEO. V, c. 94:—Loi—. (Voir BILLS, *No 41.*)

LOI ÉLECTORALE:—
1. Loi—de Québec. (Voir BILLS, *No 15.*)
2. Loi—de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 177.*)

MANDATS SPÉCIAUX:—DÉPÔT, 12.

MASSON, L'HONORABLE JOSEPH:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 85.*)

MÉDECINS:—(Voir COLLÈGE DES—.)

MÉGANTIC:—(Voir BEAUCE.)

MÈRES NÉCESSITEUSES:—(Voir ASSURANCES SOCIALES.)

MÉTIS:—(Voir PONT DE—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

MINES:—Loi des—de Québec relativement à certains examens médicaux. (Voir BILLS, *No 247.*)

MINEURS:—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits des—. (Voir BILLS, *No 183.*)

MONTÉE SAINT-RÉMI:—Loi concernant la—, comté Jacques-Cartier. (Voir BILLS, *No 95.*)

MONTRÉAL:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 100.*)
2. Loi concernant la Commission métropolitaine de—. (Voir BILLS, *No 106.*)

MONTREAL GENERAL HOSPITAL:—Loi modifiant la charte de The—et décrétant disponibles certains legs. (Voir BILLS, *F.*)

MONT-ROYAL (VILLE):—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 123.*)

MORATOIRE:—(Voir CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES.)

MORIN, HUBERT:—Loi concernant la donation par—à dame Marie-Eugénie Morin. (Voir BILLS, *No 132.*)

MUNICIPALITÉS:—

1. Loi érigeant certaines—dans le comté de Saguenay. (Voir BILLS, *No 219.*)
2. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES; CITÉS ET VILLES; CODE MUNICIPAL; COMMISSION MUNICIPALE; DETTES ET EMPRUNTS; JUGE DE PAIX; OFFICIERS MUNICIPAUX; VENTES POUR TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

NOTAIRES:—(Voir CODE DU NOTARIAT; CHAMBRE DES—; ACTES NOTARIÉS.)

OFFICIETS DE JUSTICE:—Loi des salaires de certains—. (Voir BILLS, *No 186.*)

OFFICIERS MUNICIPAUX:—Loi relative à la destitution de certains—. (Voir BILLS, *No 31.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ORATEUR:—
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 2; à la clôture de la session, 384.
Prononce l'ajournement, 320.
Rend décision sur des questions d'ordre, 305; 318; 321; 347; prend question en délibéré. 305, 318, 335.
Précis des décisions de l'—, 385.
Dépose le rapport du bibliothécaire, 272.

ORATEUR-SUPPLÉANT:—
Prend le fauteuil, l'orateur étant absent, 33, 37, 51, 70, 76, 78, 120, 157, 288, 324, 327, 328, 330.

ORDRES DE LA CHAMBRE:—
Ordre révoqué, 164.
Ordre révoqué et bill retiré, 295; 343; 349.
Ordre révoqué et résolutions retirées, 295.
(Voir QUESTIONS D'ORDRE; RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE.)

ORDRES DU JOUR:—Ordonnant le dépôt de documents sur le bureau de la Chambre. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 5.*)

PANNEAUX-RÉCLAMES:—Loi concernant les—et les affiches. (Voir BILLS, *No 54.*)

PARC DES LAURENTIDES:—Loi du—. (Voir BILLS, *No 243.*)

PAROISSES:—(Voir SYNDICS DE—.)

PENSIONS DE VIEILLESSE:—(Voir ASSURANCES SOCIALES.)

PÉTITION:—(Voir BILLS-PROCÉDURES INCIDENTES.)

PLAGE LAVAL:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 141.*)

PLANTES:—
1. Loi de la protection des—. (Voir BILLS, *No 61.*)
2. Loi concernant les—racines, les fruits et l'industrie laitière. (Voir BILLS, *No 244.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

POINTS D'ORDRE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

POMPIERS:—(Voir ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES—.)

PONT DE MÉTIS:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 107.*)

POSEURS DE TUYAUTERIES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 4.*)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR.)

PRÉSIDENT DES COMITÉS:—(Voir ORATEUR-SUPPLÉANT.)

PRÉVENTION DES FRAUDES:—(Voir VALEURS MOBILIÈRES.)

PRÉVOST, HECTOR:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 135.*)

PRISONS:—(Voir PALAIS DE JUSTICE ET—.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PROCÉDURE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE; CODE DE PROCÉDURE; BILLS.)

PROCLAMATION:—Convoquant la Législature, V.

PRODUITS FORESTIERS:—Loi pour promouvoir l'utilisation des—. (Voir BILLS, *No 164.*)

PRODUITS LAITIERS:—(Voir LAIT.)

PROTECTION DES PLANTES:—(Voir PLANTES.)

QUÉBEC:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 99.*)

QUEBEC ASSOCIATION OF SEVENTH DAY, MONTREAL:—Loi constituant en corporation The—. (Voir BILLS, *No 119.*)

QUEBEC LABRADOR RY CO.:—Loi modifiant la charte de—. (Voir BILLS, *No 116.*)

QUEBEC POWER CO.:—Loi concernant—et les commaissaires d'écoles de Saint-Féréol. (Voir BILLS, *No 118.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—

Accidents du travail:—1. Combien d'accidentés, durant dernière année, graves, légers, coût total des soins médicaux; combien en honoraires médicaux aux médecins des hôpitaux, aux autres médecins, aux médecins pour frais d'expertises, personnel de la Commission, aux hôpitaux, nombre de malades, célibataires ou mariés, 72. 2. Quel était le 1er janvier, 1er septembre 1932; 1er janvier 1933, le nombre d'employés à la Commission des—, combien de femmes ou filles et combien d'hommes, 81; 3. Combien le désastre du "Cymbaline" a-t-il coûté à la Commission des—, combien a-t-il été payé en honoraires médicaux, aux médecins des hôpitaux, aux autres médecins aux médecins pour frais d'expertises; aux médecins de la Commission des—, pour soins hospitaliers, pour médicaments; combien de jours, 149. 4. Quels sont les médecins qui ont agi comme experts pour la Commission des—du 1er septembre 1931 au 30 juin 1932, montant d'honoraires chacun a-t-il reçus pour ses expertises, quelle somme payée aux hôpitaux: General Hospital, Victoria Hospital, Hôpital Notre-Dame, Hôtel-Dieu, Saint-Luc et autres de Montréal, Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, Hôpital du Saint-Sacrement, Hôpital Saint-François d'Assises, Hôpital du l'Enfant Jésus, Hôpital Laval et autres de Québec, 150.

Agriculture:—1. Des trois cent mille dollars que le trésorier de la province était autorisé à verser à l'—en vertu de la Loi 21 George V, c. 10, combien dépensé, combien pour engrais chimiques et chaux; pour indemniser cultivateurs de la perte animaux abattus comme tuberculeux, 86; 2. Combien de bulletins sur l'—imprimés du 1er juillet 1931 au 30 juin 1932, combien préparés par employés réguliers, traitement supplémentaire, 206; 3. (Voir *Bestiaux; Colonisation; Fermes; Fermes de démonstration; Grains de semence; Octrois; Tuberculine; Coopérative Fédérée; Bulletin de l'Agriculture.*)

Affaires municipales:—(Voir *Corporations municipales; Municipalités.*)

Aide au Chômage:—(Voir *Chômage.*)

Amiésite:—1. Quelle quantité d'amiésite payée pour confection, réparations ou l'entretien des chemins, depuis le 1er janvier 1929, à 1933, 158. (Voir aussi *Question* et *réponse* pour rectification, p. 196.) 2. Coût total payé relativement aux 50,342.44 tonnes d'—, employées, depuis 1er janvier 1929 au 1er janvier 1933, 196. (Voir *Question* et *réponse*, p. 158.) 3. (Voir *Amiésite Asphalt, Ltd; Voirie.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Amiésite Asphalt, Ltd:—1. Depuis le 30 juin 1932 des contrats ont-ils été accordés à—, lesquels, combien de milles, montant dans chaque cas, somme encore due, contrats accordés après soumissions ou sans soumissions, 257; 2. Quels sont les directeurs de la—, 257; 3. (Voir *Macasphalt, Ltd; Voirie.*)

Amusements:—1. Quels droits perçus en 1931-1932, comté de Hull, pour les licences de lieux d'—, pour pistes de courses, pour les paris de courses, droits du pauvre, 35; 2. concernant les droits perçus en 1931-32, dans cité de Montréal; dans la province, pour licences des lieux d'amusements, pour courses, pour les paris de courses, 46. (Voir *Licences; Assistance publique.*)

Animaux:—(Voir *Tuberculine; Agriculture; Bestiaux; Jardin zoologique.*)

Annonces:—Voir *Calendriers; Avis; Journaux; Publicité.*)

Arvida:—1. Depuis l'incorporation de la cité d'—, les fonctions de gérant et de conseillers ont-elles été exercées par un aubain, par qui, 110; 2. relativement aux chômeurs dans la cité d'—, quel en était le nombre, en 1930, 1931, 1932, la Province a-t-elle contribué aux travaux de chômage, ou aux secours directs, quand, pour quelles sommes, 110; 3. depuis la charte de la cité d'—, 24 mars 1926, population totale, par année, au 1er janvier 1933, population des contribuables, propriétaires, locataires, 205.

Asiles d'aliénés:—(Voir *Corporations municipales.*)

Assistance publique:—1. A combien se chiffre les contributions des municipalités, en vertu de la Loi de l'—, de janvier 1926 à janvier 1929, de janvier 1929 au 31 décembre 1932, 160; 2. (Voir *Hospitalisation.*)

Assurances sociales:—(Voir *Commission des—.*)

Autobus:—Revenu brut provenant des licences d'—, en vertu de la Loi des Véhicules-Automobiles, de janvier 1928 à 1933, année par année, 60.

Automobiles:—Nombre de propriétaires d'—, qui les ont fait enregistrer en 1931, depuis mars jusqu'à septembre 1932; et depuis septembre 1932 et le montant retiré depuis 1932, 61.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Avis ou publications:—(Voir *Gazette officielle.*)

Avocats:—Quels sont les avocats chargés des expropriations de la voirie, devant Utilités Publiques, depuis 30 juin 1932, montant reçu par chacun d'eux, 239.

Baie-des-Sables:—Quelle somme globale payée pour travaux de voirie, à la municipalité de—, Matane, du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1932, quels travaux, somme globale payée pour colonisation, date chacun de ces montants payés, résolutions du Conseil, les octrois dus ont-ils été payés, d'autres octrois ont-ils été payés, pour quelles fins; quelle somme encore due à—, 309.

Banques:—(Voir *Comptes de—.*)

Batiscan:—(Voir *Pont Batiscan.*)

Béïque, Paul:—(Voir *Marquette.*)

Bestiaux:—1. Du 1er mai au 1er octobre 1931, combien de—, ou d'animaux de ferme ont été donnés par gouvernement à même les fonds publils, coût total, 114; 2. (Voir *Animaux, Tuberculine; Agriculture.*)

Bitumen Products Corp.:—1. Quels sont les directeurs de la—, 256; 2. (Voir *Macasphalt, Ltd*—semblable question; *Voirie.*)

Bons de crédit:—Quel état le montant total des—, (pitons), émis sous l'autorité du gouvernement le 1er août 1931; 24 août 1931; 30 septembre 1931, 31 octobre 1931, 30 novembre 1931, 114.

Boulevard Alexandre Taschereau:—1. Relativement au chemin—, conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal, combien dépensé à date pour construction, pour expropriation, commissions, longueur totale, 88; 2. Relativement au chemin ou—, conduisant de Laprairie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal, à qui payés les expropriations, les commissions; des ponts y ont-ils été construits, combien dépensé à date pour les dits ponts, ont-ils été nécessités parce que traversé par chemin de fer, 92; 3. Qui a payé pour les inscriptions indiquant le tracé ou le nom du chemin public ou—, conduisant de Laprarie au nouveau pont entre la rive sud et la cité de Montréal, 121; 4. A qui contrats accordés, combien payé à date, 168;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

5. Relativement à la construction ou réparations du—entre Laprairie et la cité de Montréal, à qui étaient payables les $1,883,287.93, $30,671.40, $49,815.10, 249; 6. (Voir *Voirie.*)

Boulevard Cartierville-Sainte-Rose:—Relativement au—, coût des expropriations, expert, et montants à lui payés, qui était l'avocat qui a représenté la voirie et montants à lui payés, la pierre employée a-t-elle été payée par l'entrepreneur, quelle somme payée par la voirie, 255.

Bulletins sur l'Agriculture:—(Voir *Agriculture.*)

Bureau d'Enregistrement de Gatineau:—L'endroit où sera—, a-t-il été fixé par proclamation, en vertu de 22 George V, c. 14, a. 4 et 5, est-il ouvert, nom du registrateur, 195.

Caisses populaires dites Desjardins:—A même les $20,000.00 mentionnés au chap. 9, 22 George V, Québec, combien le gouvernement a-t-il dépensé à date, détails, 168.

Calendriers:—Combien de—, les Terres et Forêts ont fait imprimer, soumissions, 225.

Canadian Bitumuls Co.:—1. Quels sont les directeurs de la—, 269; 2. (Voir *Macasphalt, Ltd* (semblable question).

Canadian Construction, Ltd:—1. Quels sont les directeurs de la —, 256; 2. (Voir *Macasphalt, Ltd* (semblable question.)

Canadian Rock Products, Ltd:—1. Quels sont les directeurs de la—, 270; 2. (Voir *Macasphalt, Ltd; Marquette.*)

Champs de démonstration:—(Voir *Fermes de—.*)

Change:—(Voir *Frais de change.*)

Chemins:—Voir *Voirie.*)

"Chemins améliorés de façon permanente":—Concernant le coût au gouvernement, aux municipalités, des 5,169 milles de—, des 5,752 milles de chemins de 2e classe; des 4,529 de chemins de 3e classe (Voirie 1932); refaits, réfection, entretien, 225.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Chemins de colonisation:—(Voir *Voirie; Colonisation; Routes.*)

Chemins de terre:—Qu'ont coûté: *a.* A la province; *b.* Aux municipalités: en construction, réfection, améliorations, entretien et réparations les 19,410 milles de—, améliorés, (page 14), rapport Voirie, 1932, 212.

Chômage:—1. Y a-t-il des municipalités qui n'ont pas payé leur contribution de l'aide au chômage, 1931, total pour ces travaux, et la part par le gouvernement fédéral, gouvernement provincial, municipalité intéressée, 61; 2. (Voir *Arvida; Bons de crédit; Racine.*)

Colonisation:—1. Au printemps 1932, le gouvernement a-t-il envoyé à la Martine, paroisse de St-André du Lac St-Jean, deux chars d'avoine de semence; chars ont-ils été retournés sous prétexte de mauvaises graines, 310; 2. La province, depuis mars 1932, a-t-elle donné grains de semence aux cultivateurs du comté d'Yamaska, combien dépensé, combien payé, 310; 3. Relativement aux $1,207.16 dépensés pour grains de semence, en 1932, quelle somme dépensée pour chacune des paroisses du comté, 311; 4. (Voir *Bons de crédit; Bestiaux, Grains de semence; Octrois ou Subsides; Baie-des-Sables; Jardin Zoologique.*)

Commissions:—(Voir *Frais de change.*)

Commission des accidents du travail:—(Voir *Accidents du travail.*)

Commission des assurances sociales:—Combien a coûté, à date, à quelque titre que ce soit, la—, et établie par le chapitre 14, 20 George V, Statuts de Québec, son travail est-il terminé, 101.

Commission des Eaux Courantes:—1. La—, du 1er mai au 31 octobre 1931, a-t-elle fait exécuter travaux au Pont Caughnawaga, quand, où, coût total, payés, quelle autorité, président de ladite—, 63; 2. (Voir *Pont Caughnawaga.*)

Commission des liqueurs:—1. Quel montant total des ventes par magasins de la—, ville de Hull, 1931-32, licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., comté de Hull, amendes perçues, district de Hull, saisies, 45; 2. Combien de permis de tavernes la —a-t-elle donnés dans cité de Montréal pour 1932; la cité de Québec; dans reste de la province; 238; 3. Le 1er juillet 1932, la—devait-elle à la province, quel

---

Pour les Documents de la session et les Quertions. voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

montant, nature de la dette, 55; 4. Relativement aux sommes que le Gouvernement a reçues de la—, à quelque titre que ce fût, du 1er juillet 1931 au 1er juillet 1932, à quelle date chacune a-t-elle été reçue et quel en était le montant, 99; 5. Quel est le montant provenant des ventes de la— dans Montréal: du 1er mai 1931 au 30 avril 1932, du 1er mai au 31 décembre 1932, du 1er janvier au 28 février 1933, quel montant perçu des brasseries pour licences, permis, etc., dans Montréal: (mêmes dates), quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc., dans Montréal: (mêmes dates), quel est le montant des amendes perçues dans Montréal: (mêmes dates), quel montant ont rapporté les saisies dans Montréal: (mêmes dates), 264; mêmes questions pour la province, 266; 6. Combien a coûté le restaurant de la—, au Pied-du-Courant, du 1er mai 1931 au 30 avril 1932 et combien a-t-il rapporté, même question du 30 avril 1932 à date, 266; 7. Combien la—, a-t-elle dépensé pour le gouvernement depuis la réponse du 18 février 1932, quels travaux, constructions, etc., et combien dans chaque cas, 266; 8. (Voir *Timbres*).

Commission municipale:—(Voir *Corporations municipales.*)

Comptes de Banque:—1. De juillet 1931 à juillet 1932, comptes de banques de la province soutirés, combien de temps, pour quelle somme totale 40 ; 2. Relativement aux—, de la province, de juillet 1931 à juillet 1932, quelle somme la plus élévée pour laquelle lesdits—, ont été soutirés, combien de temps, dates, à la Banque de Montréal, à la Banque Canadienne Nationale, intérêts, 67; 3. Relativement aux—de la province, du 1er juillet 1931 au 1er juillet 1932, à quelle date ont-ils été soutirés, pour la somme de $22,659,696.34, à part la somme de $559,419.81, intérêts payés par la province, à ce sujet la province a-t-elle encouru d'autres dépenses ou d'autres obligations, 90; 4. Du 1er juillet 1932 au 10 février 1933, les— de la province ont-ils été soutirés, combien de temps, quelle somme totale, total des intérêts payés et taux, 104; 5. Les— de la province ont-ils été soutirés, combien: le 10 janvier, 1933; le 11 janvier, 1933, 12 janvier, 1933, 13 janvier, 1933, 14 janvier, 1933, 16 janvier, 1933, 17 janvier, 1933, 121; 6. Relativement aux— soutirés, à part les $549,419.81 payés pour intérêts de juillet 1931 à juillet 1932, quels sont les autres, déboursés, à part les $208,160.59 payés pour intérêts de juillet 1932 au 10 février 1933, quels sont les autres déboursés, 168; 7. Depuis le 11 février 1933 au 27 mars 1933: Les— de la province ont-ils été soutirés, combien de temps, pour quelle somme totale, total des intérêts payés ou payables, taux d'intérêt payé ou payable, 344.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Conserves alimentaires:—(Voir *Fermes de démonstration.*)

Contributions municipales:—(Voir *Assistance publique; Corporations municipales.*)

Contributions scolaires:—Quel est le pourcentage des—payées par les contribuables, par le gouvernement, en 1930-31; en 1931-32, 116.

Coopérative Fédérée de Québec:—1. Depuis réponse du 15 janvier 1932, à date, quel montant global le gouvernement a-t-il payé à la—, à quelque titre que soit, pendant le dernier exercice fiscal, pour quelles fins et pour chaque cas, 108; 2. (Voir *Agriculture.*)

Corporations:—(Voir *Municipalités.*)

Corporations municipales:—1. Combien les— ont-elles payé, jusqu'au 1er janvier 1933, pour construction, réparations, agrandissement, améliorations ou entretien des écoles techniques, 263; 2. Combien les corporations municipales ont-elles payé au Trésor, pour construction, réparations, améliorations, agrandissement ou entretien des écoles de réforme, écoles d'industrie, asiles d'aliénés, et pour les frais de séjour des personnes qui y ont séjourné du 1er janvier 1926 au 31 décembre 1932, 264; 3. Y a-t-il des— qui ont fait vérifier leurs livres par des vérificateurs non reconnus par la Commission municipale; noms des municipalités, mesures pour faire observer la loi, 270.

Corporations scolaires:—1. Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des— autorisées à emprunts en 1931-32 jusqu'à concurrence de $3,091,559.94, (page 225 de l'Annuaire Statistique 1932), 215; 2. (Voir *Corporations municipales, Instruction publique, Écoles élémentaires.*)

Coupes de bois:—(Voir *Droits de coupe.*)

Cour des jeunes délinquants:—(Voir *Jeunes—.*)

Cour des relations domestiques:—(Voir *Jeunes délinquants.*)

Courses:—(Voir *Amusements.*)

"Cymbaline":—(Voir *Accidents du travail.*)

Pour les Documents de la session et les Questions voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Dépenses:—Relativement aux— encourues par la province, du 1er juillet 1931 au 30 juin 1932, combien ont été payées après le 30 juin 1932, combien reste-t-il à payer, 81.

Descoteaux, Laurent:—La Voirie doit-elle quelque chose à—, de Pierreville, Yamaska, combien, 101.

"Desjardins":—(Voir *Caisses populaires.*)

Dettes dues par la province:—(Voir *Frais de change.*)

Droits de coupe:—Depuis le 1er janvier 1930 au 1er février 1933, le gouvernement a-t-il accordé réductions quant aux —, montant total des réductions, 180.

Droits du pauvre:—(Voir *Amusements.*)

Dumaine, Raoul:—M.—, de Saint-François-du-Lac, Yamaska, est-il à l'emploi de la province, depuis quand, quel salaire, 72.

Eastern Township Paving & Contracting Co.:—1. Quels sont directeurs de la—, 198; 2. Depuis le 30 juin 1932, contrats ont-ils été accordés à— lesquels, combien de milles, quel montant dans chaque cas, somme encore due, contrats accordés après soumissions ou sans soumissions, 257; 3. MM. F. S. Rugg, R. G. Davidson, F. H. Lehman, W. H. Leggs, Lee M. Jones, directeurs de la—, sont-ils des Canadiens, par naissance ou par naturalisation, 267; 4. (Voir *Voirie.*)

Eaux courantes:—(Voir *Commission des—.*)

Éclairage des édifices publics:—Depuis janvier 1923, à janvier 1933, quelles compagnies ont vendu l'énergie électrique pour—, taux payé, est-ce en vertu de contrats écrits, 246.

Écoles:—Combien d'écoles, en cette province, n'ont pas ouvert leurs portes au mois de septembre 1932, et combien ont été ouvertes depuis, le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour l'ouverture, 117.

École des Beaux-Arts de Québec:—Relativement à l'—, combien dépensé: quant au terrain; aux constructions; à l'ameublement et à l'aménagement, combien payé à date, travaux sont-ils terminés, 297.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Écoles de réforme:—(Voir *Corporations municipales; Corporations scolaires.*)

Écoles d'industrie:—(Voir *Corporations municipales.*)

Écoles élémentaires:—1. Combien a été dépensé pour construction, agrandissement et amélioration des—en 1931-32, contribution du gouvernement, 255; 2. (Voir *Institutrices.*)

Édifices du Parlement:—1. Relativement à la nouvelle construction de la rue St-Augustin, Québec, combien dépensé à date, quant au terrain, quant aux constructions, quant à l'ameublement, 142; 2. (Voir *Éclairage des—.*)

Électricité:—1. Quelles compagnies ou corporations exportent aux États-Unis l'—produit ici, quantité annuelle, 64; 2. (Voir *Southern Canada Power Co.; Éclairage des Édifices publics.*)

Employés civils:—Quel en est, dans le service intérieur et extérieur, dans chacun des départements et des commissions, le nombre total, le nombre d'hommes; le nomfre de femmes, 116.

Emprunts temporaires:—1. Depuis 1er juillet 1931, au 10 janvier 1933, nombre, somme totale, taux d'intérêt, 66; 2. Relativement aux—contractés par la province, depuis le 1er janvier 1932 au 20 mars 1933: montant de chacun, la date, la date du remboursement, taux d'intérêt, quel intérêt payé, quel déficit du fonds consolidé de chacun de ces emprunts, 344.

Énergie Électrique:—(Voir *Électricité.*)

Engrais chimiques:—(Voir *Agriculture; Grains de semence; Horticulture.*)

Entrepôts frigorifiques:—(Voir *Poisson.*)

Excel Petroleum, Ltd.:—1. Relativement à l'huile vendue à la province, par—, quantité vendue, prix, du 1er juillet 1931 au 28 février 1933; Quels sont les directeurs de—, 281; 2. Même question relative à la gazoline, 281.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Exploitations forestières:—Depuis le 1er janvier 1930 au 1er février 1933, relativement aux—, gouvernement a-t-il accordé réductions quant à la rente foncière, montant total des réductions, 181.

Faillites:—1. Le gouvernement possède-t-il des statistiques sur les—dans la province, combien de— en 1931 et en 1932, combien— de fabricants, de négociants, de cultivateurs pour chacune des années, 137; 2. (Voir *Gazette Officielle.*)

Fermes:—1. Combien de—ont été mises en vente par ministère de l'agriculture en 1932, fermes vendues, vieilles paroisses, régions de colonisation, combien en communication avec acheteurs, 88; 2. Combien de fermes ont été achetées par le gouvernement depuis la Loi pour le retour à la terre, ch. 41, 22 George V, somme globale déboursée, ces terres ont-elles été vendues, 104; 3. (Voir *Agriculture.*)

Fermes de démonstration:—1. Concernant le nombre à date de—, coût, nombre établies depuis réponse 8 février 1932, noms des propriétaires, 89; 2. Dépenses pour—pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, pour champs de démonstration, pour industrie des conserves alimentaires, 89; 3. Combien de—ont cessé de l'être, combien ont-elles coûté à la province, 130; 4. Quels sont les 18 fermes qui ont cessé, quels paroisses et comté, 206.

Feux de forêts:—1. Combien y a-t-il eu de feux de forêts du 1er janvier au 31 décembre 1932, que représente en acres la perte causée, combien estime-t-on perte en argent, 253; 2. Lors des—en 1931-1932, qui ont incendié plusieurs maisons au Lac Saint-Jean, comté Chicoutimi, indemnités payées, montant payé à chaque colon, quelle action prise ou à prendre, 276.

Forêts:—(Voir *Droits de coupe; Exploitations forestières.*)

Frais de change:—Combien la province a-t-elle payé en—pour obligations ou dettes dues payables aux États-Unis, depuis 1928 jusqu'à 1933, année par année, 67.

Galipeault:—(Voir *Pont.*)

Gardes-chasse:—Quels sont—et gardes-pêches, comté Shefford, depuis le 1er janvier 1928, combien d'arrestations, de condamnations, 212.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Garde-feux:—A quelle date les—ont-ils repris leurs fonctions, en 1932, en 1931, combien ont été mis en fonctions, combien étaient en fonctions, 10, 20 et 30 jours plus tard, salaire payé: moyenne d'emploi en jours, combien pour combattre les feux de forêts, somme globale payée, 253.

Gardes-pêche:—(Voir *Gardes-chasse.*)

Gazette Officielle:—Combien payé à la *Gazette Officielle de Québec* pour avis ou publications se rapportant à la vente de propriétés pour taxes municipales ou scolaires, pour faillites, ventes au shérif, chaque année, de 1929 à 1933, 59.

Gazoline:—1. Concernant le montant des revenus bruts de la province, provenant de la taxe sur la gazoline: du 17 décembre 1930 et 1931, au 1er mai 1931 et 1932, p. 31; 2. Combien a coûté au gouvernement, dernier exercice, la perception de la taxe sur —, que les compagnies distributrices de cette essence ont faite ou aidé à faire pour le gouvernement, 59; 3. A combien les revenus bruts de la province, provenant de la —, de mai au 30 juin 1931, mai au 30 juin 1932, 61; 4. Combien de vendeurs de—qui perçoivent la taxe pour le gouvernement, combien dans la cité de Montréal, 240; 5. Quelle somme globale les vendeurs de—qui perçoivent la taxe ont-ils perçue du 1er juillet 1931 au 31 décembre 1932, dans la province, 276; dans la cité de Montréal, 276; 6. (Voir *Excel Petroleum, Ltd.*)

General Construction Material:—1. Quels sont les directeurs de la—, 239; 2. Depuis le 1er juillet 1932 des contrats ont-ils été accordés à—, lesquels; combien de milles, montant dans chaque cas, somme encore due, soumissions et sans soumission, 256; 3. (Voir *Marquette.*)

Grains de semence:—1. Quant aux—, du 1er janvier au 31 décembre 1932, montant total dépensé, ainsi que dans chaque comté, combien payé à date, 183; 2. (Voir *Engrais chimiques; Colonisation; Agriculture.*)

Heaton Publishing Co.:—Directeurs de la—, siège social, tirage du pamphlet "Quebec Ready Reference, 1931", contrôle de la distribution; traduction, nombre d'exemplaires, 197.

Hôpitaux:—(Voir *Accidents du travail; Assistance publique; Hospitalisation.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Horticuliure:—(Voir *Fermes de démonstrations; Agriculture.*)

Hospitalisation:—Quel a été du 1er juillet 1931 au 30 juin 1932, le nombre de jours d'—, des indigents, loi de l'Assistance publique, dans institutions, classées: *a.* A-1; *b.* A-2; *c.* A-3; *d.* B-1; *e.* B-2; *f.* C-1; *g.* C-2; *h.* D-1; *i.* D-2; *j.* E-Crèches; *k.* E-Maternités; *l.* F-Garderies; *m.* F, 202; 2. (Voir *Accidents du Travail.*)

Hôtel du Gouvernement:—(Voir *Édifices du Parlement.*)

Huile:—(Voir *Excel Petroleum, Ltd.*)

Hull:—1. L'entrée en vigueur de la division de la municipalité du comté de—, en vertu de—, 22 George V, c. 14, a. 9, a-t-elle été fixée; des représentations ont-elles été faites de la part de municipalités de—, 195; 2. (Voir *Amusement.*)

Hygiène:—(Voir *Unités sanitaires.*)

Ile d'Orléans:—(Voir *Pont de l'—.*)

Impression:—(Voir *Publicité.*)

Incendie propriété Raphaël Lambert:—L'enquête, au sujet de l'—, à St-Guillaume d'Upton, comté d'Yamaska, date du commencement de l'enquête, procédures ont-elles été prises contre coupables, 270.

Industrie laitière:—Le gouvernement a-t-il nommé quelques personnes pour faire enquête sur l'—, qui, quand, combien dépensé à ce sujet, 110.

Institutions d'assistance:—(Voir *Hospitalisation.*)

Institutrices:—Quelle moyenne de salaires payés aux—des écoles élémentaires pour 1930-31, 1931-32, moyenne dans chacun des comtés, 115.

Instruction publique:—1. Depuis le premier janvier 1897, quels sont les ministres qui ont été nommés par le gouvernement pour faire partie du conseil de l'—, 130; 2. (Voir *Contributions scolaires; Écoles; Institutrices.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Jardin Zoologique de Québec:—1. Relativement au—, combien dépensé, quand au terrain, aux constructions, l'ameublement et à l'aménagement, combien payé, travaux sont-ils terminés, 283; 2. Relativement au—, quelle somme dépensée par la Colonisation, la Chasse et la Pêche pour acquisition d'animaux sauvages, espèces ou variétés d'animaux sauvages sont gardées, et nombre de chaque espèce ou variété, 301.

Jeunes délinquants:—Existe-t-il une Cour des—, et une cour des relations domestiques dans la cité de Québec, quel en est le juge, quels sont les pouvoirs de ce juge et en vertu de quelles lois, 126.

Journaux:—(Voir *Publicité; Annonces; Gazette officielle.*)

Laganière & Houde:—MM.—, ont-ils obtenu contrat pour gravelage, route St-Marcellin-Rimouski, hiver 1930-31, de la Colonisation, est-ce par soumissions ou autrement, quels étaient les autres soumissionnaires, prix la verge, 280.

Lait:—(Voir *Industrie laitière.*)

La Martine, St-André, Lac St-Jean:—(Voir *Colonisation.*)

"La Vérité":—(Voir *Voirie.*)

Licences:—(Voir *Amusements; Autobus; Commission des liqueurs.*)

Licences de pistes de courses:—(Voir *Amusements.*)

Licences des lieux d'amusements:—(Voir *Amusements.*)

"Licences, hôtels, restaurants":—Qu'a rapporté en 1931-32 chacune des sources de revenus comprises sous rubrique—appert page 16, Comptes Publics 1931-32, du 1er juillet au 31 décembre 1932, 196.

Liqueurs:—(Voir *Commission des—.*)

Loi de l'aide au chômage:—(Voir *Chômage.*)

Macasphalt:—Depuis le 1er janvier 1929, quel est le montant total en tonnes de produits asphaltiques "Macurban" et "Macasphalt" employés par le ministère de la voirie, coût total, 281.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Macasphalt, Ltd:—1. Quels sont les directeurs de la —, 255; 2. Depuis le 30 juin 1932 des contrats ont-ils été accordés à—, lesquels, pour combien de milles, quel montant dans chaque cas, somme encore due, contrats ont-ils accordés après soumissions ou sans soumission, 267; 3. Où est le siège social des compagnies suivantes: *a.* "Macurban, Ltd.", *b.* "Macasphalt, Ltd"; *c.* "Amiésite Asphalt, Ltd"; *d.* "Canadian Rock Products, Ltd", 269.

Macurban Asphalt, Ltd:—1. Quels sont les directeurs de la—, 225. 2. Depuis le 30 juin 1932 des contrats ont-ils été accordés à—, lesquels; pour combien de milles, quel montant dans chaque cas, somme encore due, contrats ont-ils été accordés après soumissions ou sans soumission, 267; 3. (Voir *Macasphalt; Macasphalt, Ltd; Voirie.*)

Mandats:—Quelle somme représentent les—émis et non payés au 31 décembre 1932, pour les premiers six mois, balance en banque, emprunts temporaires contractés du premier janvier au 31 décembre 1932, 66. (Voir *Recettes et déboursés; Emprunts.*)

Manoir Mauvide-Genest:—Le gouvernement a-t-il quelque intérêt dans le—, à Saint-Jean, Isle d'Orléans, 158.

Marquette, Charles:—Depuis 30 juin 1932, quelles sommes payées à—; Paul Béïque; Canadian Rock Products Co.; MacUrban Asphalt Co.; A. Monat & Co; General Construction & Material Co., 180.

Médecins:—(Voir *Accidents du travail.*)

Mines:—(Voir *Octrois ou subsides.*)

Monat, A. & Co:—(Voir *Marquette.*)

Mount Royal News & Adv. Co.:—1. Quels sont directeurs de la—, quels travaux, la Colonisation a-t-elle payé $2,500.20, dernier exercise, 212; 2. A quelle date la—, a-t-elle déposé la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 103 ou 187, loi des compagnies, noms, adresses de ses directeurs, siège social, travaux de publicité pour lesquels a été payé $2,500.20, exercice finissant le 30 juin 1932, où et quand publicité publiée, 254.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Municipalités:—1. Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des— autorisées à emprunts en 1931-32 jusqu'à concurrence de $47,832,844.50, (page 212 de l'Annuaire Statistique 1932, 216; 2. (Voir *Assistance publique; Corporations municipales; Hull.*)

Municipalités scolaires:—1. Y a-t-il des—, qui ont fait vérifier leurs livres par des vérificateurs non reconnus par la Commission municipale, noms de ces municipalités, mesures prises afin de faire observer la loi, 317; 2. (Voir *Corporations scolaires; Contributions scolaires; Écoles; Instruction publique.*)

Musée:—1. Relativement au—d'histoire naturelle, Québec: Combien dépensé: Quant au terrain; aux constructions; à l'aménagement, combien payé, travaux sont-ils terminés, 277.

Obligations dues par la province:—(Voir *Frais de change.*)

O'Connelle, Ltd, H. J.:—(Voir *Voirie.*)

Octrois ou subsides:—1. Relativement aux réponses consignées au No 43 des documents de cette session: A part $109,314.52, montant total des octrois promis et impayés par cette province, au sujet du département de l'Agriculture, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés au sujet dudit département, à combien, au sujet du département de la Voirie et des Mines, à part $552,938.88, même question au sujet du département des Travaux Publics, 263; 2. Relativement aux réponses consignées au No 43 des documents de cette session: A part la somme de $692,814.94, montant des octrois ou subsides promis et impayés, au sujet du département du secrétaire-provincial, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés au sujet dudit département; à part $586,434.87, montant total des octrois ou subsides promis et impayés au sujet du département de la Colonisation, des Pêcheries et de la Chasse, à combien se totalisent les engagements contractés et impayés au sujet du dit département, 264; 3. (Voir *Baie-des-Sables.*)

Officiers de police:—1. Du 1er mars au 6 avril 1932: combien d'—, à l'essai, prévus par le ch. 66, Statuts de Québec, 22 Geo. V, ont été engagés; combien de temps, 45; 2. Du 1er mars au 6 avril 1932, combien—, en quelque qualité que ce soit, ont été engagés par la province, 92.

Paris ou gageures:—(Voir *Amusements.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Pêcheries:—1. Depuis janvier 1922, combien gouvernement a-t-il envoyé de jeunes gens en Europe pour étudier le système des—, durée des études, coût total, 282; 2. (Voir *Poisson.*)

Pistes de courses:—(Voir *Amusements.*)

"Pitons":—(Voir *Bons de crédit.*)

Poisson:—Relativement aux entrepôts frigorifiques pour le poisson depuis janvier 1923, des subventions ont-elles été accordées, total des subventions, nombre d'entrepôts frigorifiques, 282.

Police:—(Voir *Officiers de—.*)

Ponts:—1. Quels—, d'après Rapport des Travaux P. 1932, p. 12, construits en 1931-32, subventionnés, quels comté et municipalité chacun, coût des 73—, quelles subventions et contribution, 198; 2. Quels sont les 25— (Rapport Trav. P. p. 12) étaient en construction 1er juil., coût de chacun, subventions et contributions, 201; 3. (Voir *Boulevard Alexandre Taschereau.*)

Ponts de péage:—1. Quels sont les revenus bruts et les revenus nets provenant de tous les ponts de péage dont les revenus appartiennent à cette province, de mai au 15 novembre 1928, de mai au 15 novembre 1929, de mai au 15 novembre 1930, de mai au 15 novembre 1931, de mai au 15 novembre 1932, 40; 2. Combien existe-t-il de—; à qui appartient chacun, quand a été établi chacun, 181.

Pont Batiscan:—Du 10 mars 1922 au 31 décembre 1932, quels revenus bruts du—, dépenses d'administration, 234.

Pont Caughnawaga:—1. Concernant à date le coût total des travaux, et déboursés de la Commission des Eaux Courantes, relativement—, quand commencés, complétés, 82; 2. Voir *Commission des Eaux Courantes.*)

Pont Galipeault:—Du 1er juin 1925 au 31 décembre 1932, quels revenus bruts du—, administration, 235.

Pont de l'Ile d'Orléans:—1. Relativement au—, sur le St-Laurent, le 1er mars 1933, à combien le total des montants prévus aux contrats, tra-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

vaux exécutés à date, travaux qui restent à exécuter, à combien s'élèvera le coût total, 175; 2. Relativement à la construction du—, combien dépensé, payé, à date, total des montants prévus aux contrats, p. 35.

Pont Saint-François:—1. Du 1er août au 31 décembre 1932, quels revenus bruts du—, d'administration, 234; 2. (Voir *Traversiers.*)

Pont sur rivière Saint-François:—Relativement au—, entre St-François-du-Lac et Pierreville, combien dépensé à date, combien payé, travaux sont-ils terminés, 169.

Pont Sorel:—Du 16 novembre au 31 décembre 1932, quels revenus bruts, dépenses d'administration, 234.

Pont sur rivière Richelieu:—Relativement au—, entre St-Joseph et la cité de Sorel: combien dépensé à date, payé, travaux sont-ils terminés, 170.

Pont Taschereau:—Du 21 avril 1924 au 31 décembre 1932, quels revenus bruts du—, dépenses d'administration, 234.

Pont Yamaska:—1. Quelle somme pour expropriation, frais et commissions relativement au—, de juillet 1932 au 1er janvier 1933; quel revenu brut, quelles dépenses d'administration, 67; 2. (Voir *Traversiers.*)

Pont sur rivière Yamaska:—Relativement au—, entre Yamaska-Est et Yamaska-Ouest; combien dépensé à date, payé, travaux sont-ils terminés, 169.

Pont entre Saint-Hilaire et Belœil:—(Voir *Route Saint-Hyacinthe.*)

Provincial Construction Co.:—1. Quels sont les directeurs de la—, 269; 2. (Voir *Macasphalt, Ltd.*—(semblable question.)

Publicité:—1. Quels sont les journaux, compagnies auxquels ont été payés les frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure pendant l'exercice finissant le 30 juin 1932, combien a été payé à chacun d'eux: pour impression, annonces, publicité, pour autres frais divers et subventions quelconques, 264; 2. (Voir *Mount Royal News; Avis; Calendriers; Heaton Publishing Co.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Quebec Paving:—(Voir *Route Côteau Landing; Voirie.*)

Quebec Ready Reference, 1931:—(Voir *Heaton Publishing Co.*)

Racine:—1. Depuis l'incorporation de la ville de—, les fonctions de gérant, de membre du conseil municipal ont-elles été exercées par un urbain, 110; 2. Relativement aux chômeurs dans la ville de—, quel en était le nombre, en 1930, 1931, 1932, la province a-t-elle contribué aux travaux de chômage, ou aux secours directs distribués, quand, pour quelles sommes, 111; (3. (Voir *Arvida*—même question.)

Radio:—Relativement aux questions de droit et de juridiction au sujet de la —, combien dépensé en 1930, 1931, 1932, au 1er mars 1933, quand aux préparatifs, procédures et plaidoiries, devant la Cour du Banc du Roi, Cour Suprême, Conseil Privé, 343.

Rapatriement:—1. Depuis janvier au 31 décembre 1932, somme globale dépensée pour—, nombre de familles, coût par tête, 72; 2. Des 1,784 personnes qui, d'après une réponse donnée le 9 février 1933, auraient été rapatriées, de janvier au 31 décembre 1932, combien ont été placées sur des fermes, et y sont demeurées, 126; 3. Depuis le 1er janvier au 31 décembre 1932, quelles valeurs les rapatriés ont-ils apportées,combien par famille, par tête, 170.

Raymond, McDonnell & Co.:—1. Quels sont les directeurs de la—, 256; 2. Depuis le 1er juillet 1932, des contrats ont-ils-ils été accordés à —, lesquels, combien de milles, montant dans chaque cas, somme encore due, soumissions, ou sans soumission, 256.

Recettes et déboursés:—1. Quel est l'état des—en argent de la province pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, comprenant mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin, 41; 2. Quel est, pour premiers huit mois exercice en cours, l'état des—, comprenant mandats autorisés mais non payés, commencement et fin de la dite période, pour exercice finissant 30 juin 1932, 229.

Restaurant de la Commission des liqueurs:—(Voir *Commission des*—.)

Routes:—1. Quelles sont les routes entretenues par le gouvernement pour la circulation des véhicules moteurs durant la présente saison, longueur totale, coût, entretien et proportion des municipalités, 52; 2. De-

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

puis réponse Journaux de l'Assemblée, séance du 15 février 1932, quelles sont les routes construites aux frais du gouvernement à l'exclusion des travaux de colonisation, 76; 3. (Voir *Chemins, Voirie; Colonisation; Boulevards.*)

Route Cartierville-Ste-Rose:—Quand commencé construction, réparations de la—, travaux en 1932, sont-ils terminés, coût, travaux faits par gouvernement ou contrat, soumissions, sommes payées, 211.

Route Chicoutimi à Jonquières:—Concernant chemin public ou—, travaux pour communiquer à Arvida, coût, soumissions, sont-ils terminés, 193.

Route Coteau Landing:—Combien de canadiens-français ont été employés sur la—, l'été dernier, par la "Quebec Paving", combien d'étrangers. 249.

Route Grande-Baie-Jonquières:—La province a-t-elle exécuté travaux quand au chemin public ou—, comté de Chicoutimi, de janvier 1930 janvier 1932, soumissions, travaux exécutés par qui, coût total, sont-ils terminés, 182.

Route Montréal-Ste-Agathe:—A qui octroyé contrat pour enlèvement de la neige de—, prix du mille, accordé après ou sans soumissions, 239.

Route Saint-Hyacinthe-Saint-Hubert:—Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer par Saint-Hilaire la—, tracé, travaux commencés, approuvés par la voirie, a-t-il l'intention de construire un pont entre Saint-Hilaire et Belœil, 54.

Route Trois-Rivières-Shawinigan Falls:—1. Relativement au chemin ou—, depuis juin 1931, gouvernement a-t-il fait travaux et expropriations, par qui, coût, longueur, etc., 60; 2. Relativement au chemin—, quand ont été commencés travaux de réparation ou d'amélioration, en voie d'exécution en 1932, sont-ils complètement exécutés, coût total, total des contrats accordés, 89.

Saint-Ignace, rang, Chicoutimi:—Concernant travaux au chemin— du 1er janvier 1931 au 1er février 1933, soumissions, coût total, sont-ils terminés, 192.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Sainte-Rose Boating Club.:—(Voir *Voirie.*)

Secours directs:—Le gouvernement, au cours de 1930, 1931 et 1932, a-t-il reçu des comtés du Lac St-Jean et Chicoutimi, des plaintes et des demandes d'enquêtes au sujet de l'administration des—aux colons, a-t-il fait enquêtes, dans quels cantons, a-t-il refusé de ce faire, 367.

Secrétaire provincial:—(Voir *Octrois ou subsides.*)

Semple, recorder:—Concernant la retraite du—, de Montréal, et nomination de M. Thouin, recorder en chef, 144.

Service civil:—(Voir *Employés civils.*)

Service intérieur et extérieur:—(Voir *Employés civils.*)

Session de l'Assemblée législative:—Coût (*a*) total, (*b*) quotidien de la présente —, ou de la session 1931-1932, 66.

Southern Canada Power Co.:—1. Depuis quand la— exporte-t-elle aux États-Unis de l'énergie électrique produite en cette province, 82; 2. (Voir *Électricité.*)

Statuts refondus, 1925, ch. 189, s. VI:—Concernant les droits perçus en 1931-32 dans toute la province, dans la cité de Montréal, en vertu de—, 41.

Subsides ou octrois:—1. Quelle somme totale de tous les—, payés par le fédéral, du 1er janvier 1930 au 1er janvier 1933, année par année, 81; 2. (Voir *Octrois ou subsides.*)

Tavernes:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Terres et Forêts:—(Voir *Calendriers.*)

"The Truth":—(Voir *Voirie.*)

Thouin, recorder:—(Voir *Semple.*)

Timbres:—1. Du 19 février au 1er juillet 1932, quantité de timbres prévus par ch. 32, Sta. 22 Geo. V, ont été apposés, somme totale achetée par la Commission des Liqueurs, 41; 2. Du 19 février au 1er juillet 1932,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

combien de— prévus par le chap. 32, Statuts de Québec, 22 Geo. V, ont été imprimés, somme totale, payée par la province ou par la Commission des Liqueurs, 54.

Travail:—(Voir *Accidents du travail.*)

Travaux Publics:—(Voir *Octrois ou Subsides.*)

Traversiers à St-François et Pierreville:—Pendant la construction du pont de Saint-François, les traversiers qui faisaient le service entre Pierreville et Saint-François, ont-ils reçu indemnité ou dédommagement, 238.

Traversiers à Yamaska:—Pendant la construction du pont d'Yamaska, les traversiers qui faisaient le service, ont-ils reçu indemnité ou dédommagement, 238.

Tuberculine:—1. Depuis la réponse, Journaux de l'Assemblée législative, 11 février 1932, combien d'animaux le gouvernement a-t-il fait subir l'épreuve de la tuberculine, combien condamnés, quelle indemnité, 83; 2. Quelle est l'indemnité payée, en vertu de la compensation-argent (page 86 des Journaux), à ceux dont les animaux ont été condamnés après tuberculine: Depuis la réponse Journaux du 11 février 1932, au 1er juillet 1932; 1er juillet 1932 au 31 décembre, le 1er janvier 1933 à date, 217; 3. (Voir *Agriculture.*)

Unités Sanitaires:—1. Coût à date, au gouvernement, aux comtés ou groupes de comtés où elles ont été établies, 60; 2. Combien a coûté en 1931-1932 chaque unité sanitaire, au gouvernement, au comté ou groupe de comtés où établie, combien d'— établies depuis le 8 février 1932, combien de membres se compose chacune, 70.

Véhicules-Automobiles:—(Voir *Autobus; Automobiles.*)

Ventes au Shérif:—(Voir *Gazette Officielle.*)

Ventes de propriétés:—(Voir *Gazette Officielle.*)

Voirie:—1. Depuis mai 1931 à date, combien dépensé pour travaux publics accordés sans soumissions, 77; 2. A combien se chiffre, à date, le coût total payé à MacUrban Asphalt, Limited, H. J. O'Connell, Ltd., de janvier 1930 à janvier 1933, 142; 3. Depuis le 30 juin dernier, quelles

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

sommes payées à quelque titre que ce soit à M. Charles Marquette; Paul Béïque; Canadian Rock Products Co.; McUrban Asphalt Co.; A. Monat & Co.; General Construction and Material Co., 180; 4. Depuis 1er mai 1929, coût de tous travaux de—, dans la province, sont-ils tous payés, quelle somme à payer, 212; 5. Quelles sommes dues, premier mars 1932; à chacun des entrepreneurs de la voirie, 239; 6. Quel montant payé en expropriation, au Sainte Rose Boating Club, nombre de pieds expropriés, qui était l'agent en expropriation, 240; 7. Relativement à l'item "Département de la Voirie—$2,580,716.60", page 379, Comptes Publics, 30 juin 1932, sous quelles rubriques se groupent les comptes de $2,580,716.60, ainsi payés, et montant payé sous chacune de ces rubriques, 250; 8. Relativement à l'item "Ministère de la Voirie, petits comptes payés $304,917.75;", page 268, Comptes Publics, 30 juin 1932, sous quelles rubriques se groupent les "petits comptes" de $304,917.75 ainsi payés, montant payé sous chacune de ces rubriques, 250; 9. Depuis le 1er mai 1929, nombre de contrats accordés et relatifs à la—, somme totale des contrats, contrats donnés après soumissions, sans soumission et et pour quelle somme totale, 276; 10. Depuis le 1er juin 1932 quel montant global payé à L.-G. Rousseau, par la voirie, au journal "The Truth", journal "La Vérité", 283; 11. Depuis 1er mai au 31 décember 1929; 1er janvier 1930 au 1er janvier 1933, montant total payé en vertu des contrats accordés par la Voirie, à chacune des compagnies suivantes: 1. "Amiesite Asphalt, Ltd."? 2. "Macasphalt, Ltd."? 3. "Eastern Township Paving and Contracting Co."? 4. "Canadian Bitumuls Co."? 5. "Bitumen Products Corp."? 6. "Canadian Construction, Ltd."? 7. "Provincial Construction Co."? 8. "General Construction Material Co."? 9. "Raymond, McDonell & Co.", p. 12. Quel est le montant des expropriations entreprises par la—depuis le 30 juin 1932, qui chargés de faire ces expropriations, montant reçu par chacun d'eux, par arpenteurs, salaire reçu, expropriations passées devant la Commission des Utilités publiques, avocats, honoraires, somme encore due, 351; 13. (Voir *Amiesite; Avocats; Baie-des-Sables; Boulevard Alexandre Taschereau; Boulevard Cartierville; Chemins; Macasphalt; Octrois; Routes; Saint-Ignace.*)

QUESTIONS D'ORDRE:—

Point d'ordre soulevé à l'effet qu'un certain bill, (au sujet duquel on vient de faire rapport) entraînerait des dépenses pour le gouvernement s'il devenait loi et qu'il est, en conséquence, irrégulier, vu que ces dispositions ne sont pas recommandées par le L.-G. L'orateur maintient Point d'ordre, 305.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS D'ORDRE:—*Suite.*

Point d'ordre soulevé à l'effet qu'un certain bill faisant disparaître des exemptions de taxe devrait être accompagné de résolutions recommandées par le L. G., 318; l'orateur délibère, 318; l'orateur déclare l'objection "non fondée", par ce que les droits imposés seront versés, non pas au Trésor, mais pour une moitié aux municipalités et pour l'autre au maintien d'institutions de bienfaisance, 321.

Point d'ordre soulevé, lors de la première lecture par l'A. L. des amendements apportés par le C. L. à un certain bill privé à l'effet que ces amendements ne sont pas prévus ni dans la pétition ni dans les avis, 335; l'orateur délibère, 335; l'orateur déclare qu'il ne peut décider de la suffisance des pétitions introductives de bills privés, ni de la suffisance des avis, 347.

RACHAT DE CERTAINS TERRAINS:—Loi concernant le—détenus en vertu d'un contrat de louage, bail à rente ou constitut. (Voir BILLS, *No 45.*)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—(Voir BILLS—Procédures incidentes).

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS; QUESTIONS D'ORDRE.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS:—(Voir QUESTIONS ET—.)

RETOUR A LA TERRE:—Loi pour promouvoir le—. (Voir BILLS, *No 25.*)

RIMOUSKI:—(Voir KAMOURASKA.)

SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE (PAROISSE):—(Voir BEAUCE.)

SAGUENAY:—Loi érigeant certaines municipalités dans le comté de—. (Voir BILLS, *No 219.*)

SAINT-ALEXIS-DE-GRANDE-BAIE:—Loi concernant rôle d'évaluation de —. (Voir BILLS, *No 188.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SAINTE-CATHERINE-DE-FOSSAMBAULT:—Loi accordant pouvoirs à la municipalité de—. (Voir BILLS, *No 97.*)

SAINT-DAVID-D'ESCOURT:—(Voir CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-RÉDEMPTEUR.)

SAINT-HYACINTHE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 110.*)

SAINT-JOSEPH-D'ALMA:—Loi changeant le chef-lieu de Lac-Saint-Jean-Est et le fixant dans ville de—. (Voir BILLS, *No 237.*)

SAINT-LAURENT (PAROISSE):—Loi ratifiant la vente de certains terrains dans la—. (Voir BILLS, *G.*)

SAINT-LAURENT (VILLAGE):—(Voir COMMISSION SCOLAIRE DE—.)

SAINT-PIERRE-AUX-LIENS:—Loi concernant les écoles protestantes de Montréal et la Commission scolaire de—. (Voir BILLS, *No 86.*)

SAINT-RÉMI:—(Voir MONTÉE.)

ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 109.*)

SAISIE DES IMMEUBLES:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 214.*)

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD:—Loi concernant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 114.*)

SALAIRE DES FEMMES:—Loi du—minimum des—. (Voir BILLS, *No 2.*)

SANCTION DES BILLS:—190, 251, 381.

SAVOIE, M. ALCIDE:—

1. Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de—, député de Nicolet, 64.
2. Indemnité de la session de — soit payée à Madame Savoie, 280.

SÉANCES:—Ajournement par respect décès de M. Alcide Savoie, député de Nicolet, 64; la Chambre décide de tenir deux séances par jour, 225; trois séances par jour, 280. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots : "Documents de la Session" et "Questions".

SERMENTS D'OFFICE:—Loi relative à la prestation des—. (Voir BILLS, *No 1.*)

SERVICE CIVIL:—(Voir ASSURANCES COLLECTIVES.)

SERVICES PUBLICS:—(Voir COMMISSION DES—.)

SESSION:—Ouverture, 1; clôture, 384.

SHAWINIGAN FALLS:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 111.*)

SHERBROOKE:
1. Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 130.*)
2. (Voir COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE—.)

SILICOSE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 246.*)

SOCIÉTÉS:—(Voir COMPAGNIES; CORPORATIONS.)

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'OPÉRETTE:—
1. Loi constituant en corporation la—. (Voir BILLS, *No 92.*)
2. (Voir l'ÉCOLE D'ART LYRIQUE.)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 63.*) (Voir AGRICULTURE.)

SOCIÉTÉS NATIONALES DE BIENFAISANCE:—Loi des compagnies, des clubs de récréation et des—. (Voir BILLS, *No 171.*)

SOEURS:—(Voir CONGRÉGATION.)

SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC:—(Voir HÔPITAL SAINT-JULIEN.)

SOREL:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 82.*)

STANLEY BAGG CORPORATION:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 126.*)

STATUTS REFONDUS, 1925:—
1. Loi modifiant le ch. 178 des—. (Voir BILLS, *No 3.*)
2. Loi modifiant le ch. 210 des—. (Voir BILLS, *No 165.*)
3. Loi modifiant les—, relativement aux ingénieurs civils. (Voir BILLS, *No 193.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—
Dépôt du budget de l'exercice 1934 et renvoi à comité des—, 73. (*No 1.*)
Dépôt du budget supplémentaire pour 1933, et renvoi à comité des—, 337. (*No 1a.*)
Dépôt item supplémentaire du budget de 1934, et renvoi à comité des—, 365. (*No 79.*)
Constitution du comité des—, 17, du comité des voies et moyens, 17.
Motion pour formation du comité des—, 73; débat ajourné, 73, reprise du débat, 83, 94, 95, amdt, 95, amdt. rejeté, 96; débat 96, débat ajourné, 96, reprise du débat, 99, débat ajourné, 99; reprise du débat, 112; 122; concours, 122.
Formation du comité des—, 122, 141, 145, 151, 165, 167, 170, 204, 220, 247, 274, 286, 292, 306, 308, 315, 320, 322, 325, 327, 330, 333, 336, 342, 347, 358, amdt. rejeté, 359, 365, 371.
Formation du comité des voies et moyens, 376, 377.
Amendement proposé (*M. Lafleur*) à la motion pour aller en subsides:
Que cette Chambre exprime opinion que des auditeurs ou vérificateurs devraient faire audition de situation financière de la prov. afin de bonifier la comptabilité; recommande un organisme pour inventorier ressources naturelles, enquêter sur abus de concession de forêts et forces hydrauliques, suggérer remèdes; 95; amdt. rejeté, 96.
Amendement proposé (*M. Barré*) à la motion pour aller en subsides:
Que cette Chambre recommande d'instituer système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole, 358; amdt. rejeté, 359
Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour 1933 et 1934. (Voir BILLS, *No 23.*)

SUCCESSIONS:—
1. Loi des droits sur les—. (Voir BILLS, *No 43.*)
2. Loi modifiant le Code civil et la Loi des droits sur les—relativement à certains actes notariés. (Voir BILLS, *No 179.*)

SUFFRAGE FÉMININ:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

SYNDICATS COOPÉRATIFS:—Loi des—de Québec. (Voir BILLS, *No 62.*)

SYNDICS DE PAROISSE OU DE MISSION:—Loi de la Commission municipale de Québec, relativement aux corporations de—. (Voir BILLS, *No 226.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TABAC EN FEUILLE:—Loi concernant la préparation et la vente du —. (Voir BILLS, *No 233.*)

TAXE D'HÔPITAL:—(Voir LOI 16 GEO. V, c. 55.)

TAXES:—(Voir CITÉS ET VILLES; CORPORATIONS; ELECTIONS; VENTE DES IMMEUBLES pour—.)

TEINTURIERS:—Loi relative à vente effets déposés chez les—et non réclamés. (Voir BILLS, *No 7.*)

TERRES PUBLIQUES PROPRES A LA CULTURE:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 52.*)

TÉTREAULT, PIERRE:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 115.*)

THÉATRES:—(Voir DIVERTISSEMENTS.)

TOURISME:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *Nos 55 et 166.*)

TRAVAIL:—(Voir ACCIDENTS DU—; HEURES DE—.)

TRAVAUX DE LA SESSION:—Tableau, 386.

TRÉSOR:—Loi modifiant art. 36 de la Loi du département du—. (Voir BILLS, *No 68.*)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES:—
1. Loi des—relativement à la Cour supérieure. (Voir BILLS, *No 59.*)
2. Loi des—relativement à la Cour de circuit du district de Montréal. (Voir BILLS, *No 60.*)
3. (Voir JURÉS.)

TROIS-RIVIÈRES:—Concernant la cité des—. (Voir BILLS, *No 98.*)

TUYAUTERIES:—(Voir POSEURS DE—.)

UNITÉS SANITAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 49*; Voir HYGIÈNE PUBLIQUE.)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:—Loi relative à—. (Voir BILLS, *No 169.*)

UTILITÉS PUBLIQUES:—(Voir COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VALEURS MOBILIÈRES:—Loi de la prévention des fraudes relatives aux—, 1930. (Voir BILLS, *No 70.*)

VALLEYFIELD:—(Voir SALABERRY-DE—.)

VAL SAINT-MICHEL:—Loi concernant la ville de—et la municipalité scolaire. (Voir BILLS, *No 78.*)

VASILOFSKY:—Loi permettant à Joseph—de changer son nom de famille en celui de Vassal. (Voir BILLS, *No 76.*)

VASSAL:—(Voir VASILOFSKY.)

VÉHICULES-AUTOMOBILES:—

1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 20.*)
2. Loi modifiant art. 27 de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 176.*)
3. Loi relative à l'enregistrement d'un véhicule automobile en vertu de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 206.*)

VEILLEUX, FERDINAND:—Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 83.*)

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 203.*)

VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES:—

1. Loi modifiant le Code municipal concernant la—. (Voir BILLS, *No 195.*)
2. Loi de l'instruction publique relativement à la—. (Voir BILLS, *No 196.*)

VENTES A TEMPÉRAMENT:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 187.*)

VERDUN:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 108.*)
2. (Voir COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE—.)

VERDUN PROTESTANT HOSPITAL:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 21.*)

VÉZINA:—(Voir LAPOINTE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VILLELLA, PASQUALE ET FRANCESCO:—Loi permettant à—de changer leur nom en celui de Billie. (Voir BILLS, *No 133.*)

VILLENEUVE, L'HONORABLE J.-O.:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 128.*)

VILLENEUVE, SON EXCELLENCE MGR.:—Résolution de félicitation à—, nouveau Cardinal, 80; l'Orateur lit lettre de—, en réponse, 100.

VILLES:—(Voir CITÉS ET—.)

VOIES ET MOYENS:—

1. Constitution du comité des—, 17; formation en comité des—, 376; rapport de résolutions, concours, 377.
2. (Voir BILLS, *No 23.*)
3. (Voir SUBSIDES.)

VOTE:—(Voir FEMMES; COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.)

VOTES:—241, 252, 271, 299, 304, 341, 346, 357, 359, 377, 378.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".